

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Pendant l'année 1873-74.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1873-74.

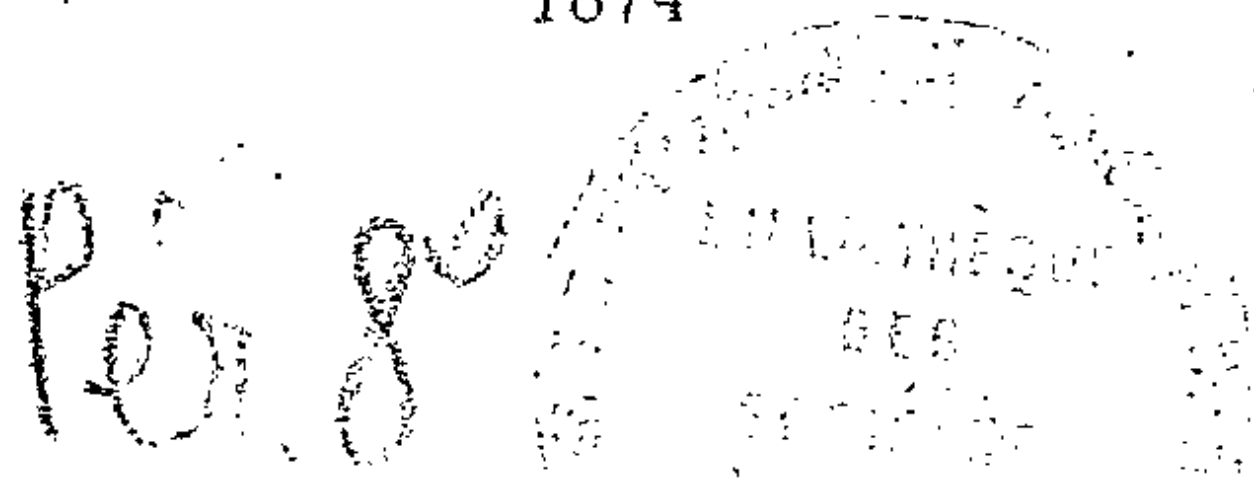


ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

PARIS.—E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

1874



SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,
TENUE LE LUNDI 3 AOUT 1874,
DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

PRÉSIDENCE DE M. A. DECORDE.

Le lundi 3 août 1874, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées, réunis d'abord dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sont ensuite descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris place sur les sièges disposés sur l'estrade.

Les places d'honneur étaient occupées par Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen, M. le général Lebrun, commandant le 3^e corps d'armée, M. le Préfet,

M. le président de Tourville, président honoraire à la Cour d'appel, plusieurs conseillers à la même Cour, M. le directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres, des présidents des Sociétés savantes, des vicaires-généraux, des conseillers de Préfecture, plusieurs officiers supérieurs de l'état-major et de l'armée, des membres de l'Université et des diverses administrations.

Une très nombreuse société remplissait la salle.

M. Decorde, président, a ouvert la séance par un discours en vers. Après avoir réclamé l'indulgence de son auditoire, il rappelle quelques-unes des meilleures traditions de l'Académie : son goût pour la poésie, son culte pour l'urbanité, et cette dernière pensée lui inspire un éloge délicat de M. Méreaux ; puis faisant revivre le souvenir des relations cordiales qui existaient avant la Révolution entre l'Académie et l'Administration municipale, relations continuées précieusement de nos jours, il raconte avec grâce l'usage introduit dans la Compagnie d'offrir chaque année à l'Édilité un superbe ananas tiré des serres du Jardin des Plantes alors entretenu par l'Académie.

Les manifestations les plus vives de satisfaction accueillent cette lecture poétique de notre digne et spirituel président.

M. l'abbé Loth a lu ensuite un rapport au nom

de la commission du *Prix Bouctot*. Le sujet choisi par l'Académie était « une Étude sur les fabulistes nés en Normandie. »

Le seul mémoire présenté a été jugé digne du prix, décerné à M. Charles Lormier, avocat à Rouen. M. Lormier a reçu sa médaille des mains de Mgr le Cardinal-Archevêque.

M. le colonel de Saint-Quentin donne lecture de son rapport sur le prix *de la Reinty* affecté, comme on sait, cette année, à toute personne appartenant au pays de Caux qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services utiles à cette contrée.

Ce prix a été attribué à M. Énault, instituteur à Lempiville, dont M. le colonel de Saint-Quentin raconte, avec émotion, la vie exemplaire et dévouée. Ce digne instituteur est monté sur l'estrade, au milieu des plus sympathiques démonstrations. Sa médaille lui a été remise par M. le général Lebrun, qui l'a félicité et embrassé.

M. Sémichon a succédé à M. le colonel de Saint-Quentin. Il a retracé, dans un rapport sur le prix Dumanoir, la belle conduite du jeune Edouard Dumouchel, de Rouen.

Le père de ce jeune homme vint à mourir prématurément en 1869, laissant sans ressources une veuve, une grand' mère et sept enfants en bas âge. Edouard Dumouchel, qui n'avait alors que dix-

sept ans, parvint par son seul travail, et un travail de jour et de nuit, à soutenir sa famille, et à lui assurer, après cinq ans d'un labeur ininterrompu et d'une vie modèle, une aisance relative. Tout son quartier, témoin de son courage et de son dévouement, l'avait signalé, par une pétition couverte des plus honorables signatures, à l'attention de l'Académie, qui a été heureuse de récompenser en lui un bel exemple de piété filiale.

M. Dumouchel a reçu son prix des mains de M. Lizot, préfet du département, et a été acclamé par l'auditoire.

M. Decorde, président, a lu, au nom de M. Frédéric Deschamps, empêché par une indisposition, une remarquable pièce de vers intitulée : « Bonheur et Bien-être. » Cette composition philosophique qui unit à l'élévation des pensées la vigueur et la grâce harmonieuse de la forme poétique, a été écoutée avec un vif intérêt et saluée par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

La séance a été levée à neuf heures un quart.

Le Secrétaire pour la classe des Lettres,
Julien LOTH.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

RE. A. DECORDE,

Président.

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

Ce début obligé de tous les présidents,

Pour remplir dignement, suivant les précédents,

La mission qui m'est offerte,

Je dois l'accompagner d'un discours d'apparat,

Capable de flatter votre goût délicat.

Ce m'est un grand honneur : mais au temps où nous sommes,

Pour instruire, distraire ou gouverner les hommes,

On fait tant de discours qu'il est bien malaisé

De trouver un sujet qu'on n'ait point épuisé.

Au Comice, au Congrès, comme à l'Académie,

Souvent, faute de mieux, l'un l'autre on se copie,

Trop heureux si l'on peut, glanant au champ d'autrui,

Rajeunir par la forme un fond déjà vieilli !

A ce dernier parti m'arrêtant, et pour cause,
Je viens ici, Messieurs, à tout événement,
Vous offrir quelques vers pour remplacer la prose ;
C'est toujours un moyen de vous dire autrement
Probablement la même chose.

Ce n'est pas que les vers, si recherchés jadis,
Avec la même ardeur, soient encore applaudis.
L'épître et le sonnet, le madrigal et l'ode,
Idoles du passé, ne sont plus à la mode.
C'est un labeur trop long pour les impatientes,
On préfère un travail qui se fasse en deux temps ;
On veut que tout se presse et coule d'abondance
Et c'est à la vapeur qu'on écrit et qu'on pense.
Je n'ai point, à coup sûr, la sotte ambition
De me croire à l'abri de la contagion.
Vingt fois sur le métier remettre son ouvrage
Est sans doute un principe et plus sûr et plus sage,
Mais séduit par l'exemple et la paresse aidant,
Je suis peu, j'en conviens, ce système prudent,
Et sens trop qu'il me faut pour mon insuffisance
D'auditeurs bienveillants réclamer l'indulgence.
Hélas ! naguère encor nous comptions dans nos rangs
Des confrères aimés, poètes élégants,
Dont vous avez souvent, dans cet anniversaire,
Applaudi le talent gracieux ou sévère (1).
Tantôt c'était un conte étincelant d'esprit,
Vrai chef-d'œuvre aussi bien pensé que bien écrit ;
Tantôt quelque satire où la touche du maître,
Par des traits bien frappés, se faisait reconnaître.
Ils nous ont, grâce à Dieu, laissé d'heureux rivaux
Dont la verve facile et les doctes travaux,

(1) MM. Théodore Muret, Mouton, de Lépinos, Vavasseur.

Vous en aurez bientôt une preuve éclatante,
Peuvent assurément répondre à votre attente.
Puisse-je, à leur exemple, instruit par leurs leçons,
Me porter héritier de leurs traditions !
Sans se croire appelé, dans la sphère savante,
A l'immortalité réservée aux Quarante,
Poète plus modeste, on peut être jaloux
Du suffrage éclairé d'auditeurs comme vous ;
Votre approbation serait ma récompense,
Et, devant votre arrêt, je m'incline d'avance.

J'en conviens cependant, l'éloge est fort goûté,
Et, généralement, on aime être flatté.
C'est un travers, dit-on, dans les Académies ;
On fait à ce sujet mille plaisanteries :
Chacun n'y donnerait qu'afin de recevoir,
Et l'on s'y passerait tour à tour l'encensoir.
Non ! nous ne prenons point la vanité pour guide.
Si, dans tous nos rapports, l'urbanité préside,
Cela n'empêche point qu'on puisse assurément,
Dans des termes polis, dire son sentiment.
Faut-il, en se donnant des airs de pédagogue,
Aller critiquer tout d'un ton acerbe et rogue ?
Je ne vois pas vraiment quel résultat meilleur
Peuvent y rencontrer le critique et l'auteur.
A ce jeu maladroit on s'aigrit, on se pique,
Et l'art ne gagne rien à cette polémique.
Je constate, à regret, que, dans beaucoup de cas,
La passion entraîne à d'irritants débats.
Vous entendez parfois, dans les plus hautes sphères,
Retentir en public des paroles amères,
Déplorables échos de l'esprit de parti,
Ou des mots insultants jetés comme un défi.

Est-ce là le progrès qu'on cherche et qu'on envie ?
J'admets un trait d'esprit, une fine saillie,
Un mot même piquant ; mais je crois avant tout
Qu'on doit se conformer aux règles du bon goût.
Je veux la liberté, mais mesurée et sage,
Sachant apprécier ce qu'exige l'usage,
Et rendant à chacun, avec sagacité,
Ce qu'on se doit d'égards et de civilité.
Que de gens on séduit par des formes polies !
Et quand on ne ferait dans nos Académies
Que conserver intact et toujours respecté
Ce sentiment profond et franc d'urbanité,
Ce serait encor là, souffrez que je le dise,
Pour nos sociétés une noble entreprise.
Ainsi l'avait compris le confrère éminent
Dont nous déplorons tous le deuil encor récent :
Sans chercher à flatter, d'une plume trompeuse,
D'un médiocre auteur l'œuvre défectueuse,
Méreaux savait toujours avec ménagements
Dire la vérité dans tous ses jugements ;
Observateur des lois que le bon ton réclame,
Généreux dans l'éloge et discret dans le blâme,
Sa politesse exquise aimait à se montrer
Dans les sages avis qu'il devait formuler.
Je voudrais voir partout cette règle adoptée.
Pour son urbanité la France était vantée ;
Ce n'est pas le moment de la faire déchoir
D'un noble souvenir comme d'un juste espoir.
Gardons de nos aïeux ce qu'ils avaient d'aimable ;
Imitons, s'il se peut, leur politesse affable.
Mais évitons surtout, en marchant sur leurs pas,
De nous donner des torts qu'eux-mêmes n'avaient pas.

Mais je m'aperçois que j'oublie
De suivre les conseils que je prétends donner.
La politesse veut, même à l'Académie,
Qu'un président s'observe et sache se borner.
Je ne puis cependant me résoudre au silence,
Sans vous remercier, au moins en quelques mots,
Mesdames et Messieurs, de l'aimable assistance
Que vous venez toujours apporter aux travaux

De notre annuelle séance.
Mêmes remerciements à notre Edilité.

Nous venons ici, chaque année,
Réclamer largement son hospitalité :
Cette hospitalité nous est toujours donnée.
Le dirai-je pourtant ? nos aïeux autrefois
Étaient, à son égard, peut-être plus courtois.
Une tradition, exactement suivie,
Voulait que tous les ans, au milieu de l'été,

Le président de notre Académie,
Des membres du Bureau dignement escorté,
Vint présenter au Maire, avec cérémonie,
Un superbe ananas, de son feuillage orné (1).
De tous les Échevins le Maire environné

Recevait, avec déférence,
La succulente redevance,
Et de la Ville, en quelques mots,
Couverts, comme toujours, d'unanimes bravos,
Exprimait la reconnaissance.

Cet ananas, offert avec tant d'apparat,
Était un produit délicat

Des serres que l'Académie
Avait fait élever dans le riche jardin

(1) Les Archives municipales disent : « Un ananas dans son pot. »

Fondé de ses deniers et qu'illustra Varin (1).

Un mot encore et l'histoire est finie.

On dînait autrefois comme on dîne aujourd'hui,

Cet usage n'a point vieilli.

J'ai donc lieu de penser, le fait est très probable,

Qu'il se donnait ensuite un splendide repas,

Où sans doute on voyait figurer l'ananas

Avec les honneurs de la table.

Mais, malgré mes efforts, je n'ai pu découvrir

D'indices assez sûrs pour vous le garantir.

Est-ce là de l'histoire un oubli regrettable ?

Je le crains pour ma part et j'en suis fort contrit :

L'histoire est un grand livre où tout doit être écrit ;

Chacun l'apprécie à sa taille,

Mais tout a sa valeur, et je tiens pour certain

Qu'on peut s'intéresser au récit d'un festin

Comme au récit d'une bataille.

(1) L'ancien Jardin-des-Plantes du cours Dauphin, sur l'emplacement duquel a été ouverte, en 1844, la rue Armand-Carrel. Varin, mort en 1808, en fut le directeur pendant près de trente ans. C'est à lui que l'on doit la belle variété de lilas connue sous le nom de Lilas-Varin. Il était membre résidant de l'Académie.



RAPPORT

SUR LE

PRIX BOUCTOT,

Par M. l'abbé LOTIE.

MESSIEURS,

Je viens vous parler de fables et de fables normandes. C'est un sujet qui se recommande deux fois à l'attention sympathique d'un auditoire tel que celui-ci. La fable est une des gloires littéraires de la France, et ce que bien des gens ignorent, un des genres cultivés avec le plus de succès dans notre Normandie.

Boileau a dit assurément en toute vérité :

Le Français né malin créa le vaudeville.

Mais il aurait pu attribuer avec plus de raison à notre génie national la restauration, et j'oserai dire, la perfection de la fable.

Les littératures étrangères nous envient ce genre

délicat, où seuls, nous le pouvons dire sans gloriole, nous avons excellé. Les Anglais, qui ont eu tant de poètes éminents, de conteurs délicieux, d'observateurs humoristiques, et dont l'esprit pratique n'est plus à louer, ont peu réussi dans l'apologue, dont ils semblent avoir ignoré les ressources et les grâces.

Les Allemands n'ont pas, selon moi, la main qu'il faut pour former ce tissu léger qui enveloppe nos moralités allégoriques. Ce n'est pas d'eux précisément qu'on peut dire qu'ils châtient en riant. Je sais qu'ils opposent volontiers à nos fabulistes leur Lessing, leur Gellert et quelques autres dont les noms ne voltigent pas sur les lèvres des hommes, comme a dit Virgile, et que moi aussi j'aurais peur de défigurer en les prononçant. On a cru pouvoir comparer Lessing à La Fontaine, mais dût la modestie allemande accuser une fois de plus notre vanité française, on me permettra de ne pas les comparer du tout. Un homme qui honore notre pays et les lettres raillait dernièrement avec une extrême finesse cette manie qu'on a aujourd'hui de découvrir des Molière jusque dans la péninsule Scandinave; je crois qu'on n'est pas moins naïf en cherchant des La Fontaine dans la littérature prussienne.

Ils ne sont guère plus communs en Espagne, si riche cependant en œuvres de poésie. Les Espagnols ne sont pas assez naturels pour goûter ce genre où la pose et la déclamation doivent faire absolument défaut. Les Italiens, plus déliés et plus observateurs, ont de bonne heure cultivé l'apologue, toutefois leurs essais n'ont guère franchi les Alpes. La Russie, si apte à tout comprendre, commence à s'enrichir d'une litté-

rature où la fable a sa place d'honneur. La France règne donc jusqu'ici, dans ce domaine, sans rivaux.

C'est à l'esprit français qu'il faut attribuer cette prérogative. On en a dit tant de mal et de toute façon, que je ne vois pas pourquoi, à l'occasion et en famille, nous n'en dirions pas, nous, quelque bien. Donc, voici ce qu'on reconnaissait autrefois de l'esprit français, quand nous n'étions pas malheureux et que nous avions des amis. Cet esprit fait de goût, de gaieté, de finesse, de mesure, ce vieil esprit gaulois qui sait atteindre à travers l'enjouement et le rire aux idées les plus pratiques comme aux plus sublimes, frondeur par tempérament, porté à la critique et à l'opposition, aimable malgré tout et sociable au plus haut point, cet esprit, dis-je, s'il est prompt à saisir les ridicules, n'est pas moins enclin à goûter la sagesse et à lui donner un air agréable et avenant. Et c'est là toute la fable.

Or, parmi les contrées qui composent la France, celle qui a eu de tout temps le renom le plus justifié de sagesse, la Normandie, ne devait pas être la dernière à revêtir pour philosopher le manteau de la fable. Nous verrons même qu'elle peut revendiquer, pour ses essais en ce genre, la priorité, quant au temps, et pour bon nombre de ses fabulistes, un rang supérieur à leurs contemporains. C'est que le Normand a par nature un grain de malice, il a le bon sens caustique et la sagesse positive. Il est, d'expérience, attentif à tout; on pourrait dire qu'il réfléchit avant même de penser; méthodique, persévérant, toujours sur ses gardes, nul n'est mieux préparé pour trouver le défaut d'une cuirasse. Ne lui demandez pas

des affirmations brusques et carrées. Il aime mieux, et c'est pourquoi la fable lui a souri, déguiser ses conseils ou sa critique sous les souples dehors de l'apologue. On connaît ce vieux adage :

Usaige est en Normandie
Que qui hébergié est, qu'il die
Fable ou chanson à son hoste.

Dans les temps les plus reculés, au témoignage de l'un de nos trouvères, l'ami, le pèlerin, l'étranger devaient payer en Normandie l'hospitalité, par le récit d'une fable ou l'air joyeux d'une chanson.

On n'a pas, ce me semble, rendu assez justice aux succès des Normands dans ce genre de la fable; leurs œuvres étaient délaissées, ou peut-être même ignorées de la plupart des critiques, et ceux qui s'en étaient occupés n'avaient pas fait la lumière sur l'originalité et la priorité de leurs travaux.

L'Académie a été bien inspirée en mettant au concours une Étude sur les fabulistes nés en Normandie, pour le prix Bouctot qu'elle avait à décerner cette année. C'est de ce concours que j'ai l'honneur de vous rendre compte en ce moment. Un seul manuscrit nous a été présenté. Il porte pour épigraphe ce vieux cri de nos pères : « Diex aïe » et il est bien normand par la sagesse de ses aperçus, le soin consciencieux des détails, la sûreté de l'érudition et la mesure du langage.

L'auteur débute par quelques considérations sur l'origine de la fable. C'était prendre le sujet *ab ovo*.

La fable est-elle née de l'utilité que reconnut le

faible de déguiser, près du puissant, la franchise trop brutale de ses réclamations ; ou n'est-elle point plutôt issue du besoin qu'éprouve la vérité elle-même de rechercher, dans l'ordre de la nature, une démonstration matérielle, évidente pour tous, de sa valeur et de sa force ? On peut prolonger ce débat, et produire d'autres opinions ; il est certain que ces raisons ont concouru au fréquent emploi et au développement de l'apologue. Nous ne suivrons pas notre auteur dans son excursion dans le domaine historique. Nous savons que l'apologue a été en usage en Orient et en Occident, qu'on le trouve employé dans le livre par excellence, le livre divin de la Bible, qu'Homère et Hésiode s'y sont essayés, et qu'Ésope, Phèdre et Fabrius, de classique mémoire, ont porté chez les anciens cet art à une certaine perfection, très relative selon nous.

Nous ne reproduirons pas non plus les règles de la fable que le travail soumis à notre analyse a cru devoir rappeler et qu'il a puisées chez les maîtres de notre littérature. Nous entrons de plain-pied dans le sujet, *in medias res*, comme le veut Horace : l'Étude des fabulistes normands.

Tous les érudits savent que le Moyen-Âge qu'on représente à tort comme une époque de mutisme et de barbarie avait son franc parler. Il s'en est donné à cœur joie. À peine formée, la langue populaire s'échappe en joyeusetés, en gaillardises, en critiques, en moralités dans ses fabliaux, comme elle s'élève aux plus nobles, aux plus patriotiques, aux plus religieux accents dans ses chansons de geste.

Ce double courant d'idées est manifeste dans les

productions de ce temps. Vous trouvez dans la chanson de Charroi de Nîmes, des scènes comme celles-ci. Guillaume va mourir dans la terre d'exil : « Vers douce France, dit le poète, il s'est retourné, un vent de France le frappe au visage. Il ouvre son sein pour le laisser entrer plus à plein. Placé contre le vent, il se met à genoux : O doux souffle qui vient de France ! C'est là que sont tous ceux que j'aime. Je te remets entre les mains du seigneur Dieu ; car pour moi je ne pense plus te revoir ! »

Ou encore, dans une autre chanson, un chevalier pénitent qui s'est imposé de remplir un baril de ses larmes, meurt auprès de l'ermite, et ne lui demande que ce dernier bienfait :

Que vous mettiez vos bras sur mi
Si mourroi au bras d'un ami

Le même temps qui exprimait en termes si contenus de si touchantes pensées, donnait naissance aux rondeaux de Renard, pleins de moqueries, de malices, d'allusions satiriques et de verve gauloise. Ces facéties sont bien connues, et nos critiques leur ont accordé une attention scrupuleuse. On a moins étudié les recueils qui se rapprochent plus près encore de la fable et qui sous le nom de Bestiaires, Volucraires, Lapidaires étaient consacrés au Moyen-Age à la recherche des rapports ou des différences qui existent entre les hommes et les animaux, les oiseaux spécialement et même certaines pierres.

Vers 1120, un poète anglo-normand, Philippe de Thann, publiait un de ces Bestiaires. C'est le pre-

mier ouvrage dans le genre de l'apologue que notre auteur rencontre dans notre littérature. Vers 1208, Guillaume le Normand publie, lui aussi, un Bestiaire divin. Il y met en scène le renard, si célèbre au moyen-âge sous le nom de Goupil, la tortue, la tourterelle et autres animaux. C'est par ce côté que ces écrits, plus ou moins poétiques, se rattachent à la fable. Comme elle, ils cherchent dans les mœurs des animaux des comparaisons et des instructions dont les hommes peuvent tirer profit. Nous ne nous arrêtons guère à ces essais qui ne sont que des tâtonnements. Jean de Boves, né à Héricourt-en-Caux, au milieu du XIV^e siècle, entre plus résolument dans la voie de la fable ; dans le même temps, Marie de France, la première femme dont nous ayons des écrits dans notre langue, trouve dans cette voie les plus légitimes succès.

Marie, que l'admiration publique a saluée du titre de Sapho du moyen-âge, appartient, pense-t-on, par sa naissance à notre Normandie. C'est elle qui traduisit pour la première fois dans notre idiome national les fables d'Esopé et quelques autres de source inconnue. Aussi, notre auteur, lui consacre-t-il un souvenir plein d'admiration et de sympathie. « Les fables de Marie, avait dit son éditeur M. de Roquefort, composées avec cet esprit qui pénètre les secrets du cœur, se font remarquer surtout par une raison supérieure, un esprit simple et naïf dans le récit, une justesse dans la morale et les réflexions. »

Nous sommes forcés de franchir près de trois siècles avant de retrouver en Normandie, et même en France, un fabuliste digne de ce nom. Notre auteur

nous rappelle que, si, vers le milieu du xvi^e siècle, Paris produit Gilles Corrozet, Rouen s'honore de posséder en même temps deux fabulistes qui lui sont bien supérieurs : Guillaume Gueroult et Guillaume Haudent.

Vous entendrez, je crois, avec plaisir, une des œuvres nombreuses de ces deux ingénieux et charmants écrivains.

La première est de Guillaume Gueroult :

DU LION, DU LOUP ET DE L'ASNE.

Le fier lion, cheminant par la voie,
Trouva un loup et un asne basté,
Devant lesquels tout court s'est arrêté,
En leur disant : Jupiter vous convoie !

Le loup voyant cette beste royale
Si près de soy, la salue humblement ;
Autant en faict l'asne semblablement
Pour lui monstrier subjection loyale.

O, mes amis ! maintenant il est heure,
Diet le lion, d'oster les grands péchés,
Desquels nos cœurs se trouvent empeschés ;
Il est besoin que chacun les siens pleure.

Et pour avoir, de la majesté haute
Du Dieu des cieux, pleine rémission,
Besoin sera qu'en grand'contrition
Chacun de nous confesse ici sa faute.

Ce conseil fust de si grand'vehémence,
Qu'il fust soudain des autres approuvé :
Dont le lion fort joyeux s'est trouvé
Et ses péchés à confesser commence.

Disant qu'il a, par bois, montagne et plaine,
Tant nuit que jour, causé las ! divers maux,
Et dévoré grand nombre d'animaux,
Bœufs et chevaux, et brebis portant laine,

Dont humblement pardon à Dieu demande,
En protestant de plus n'y retourner.
Ce faict, le loup le vient arraisonner
En lui montrant que l'offense n'est grande.

Comment, dict-il, seigneur plein d'excellence !
Puisque tu es sur toutes bestes roy,
Eh ! qui pourra te donner quelque loy,
Lorsque sur nous tu as toute puissance !

Il est loisible à un prince de faire
Ce qu'il lui plaist sans contradiction :
Partant, seigneur, je suis d'opinion
Que tu ne peulx, en ce faisant, mal faire.

Ces mots finis, le loup, fin de nature
Vint réciter les maux par lui commis :
Premièrement, comme il a à mort mis
Plusieurs passants pour en avoir pasture ;

Puis, que souvent, trouvant en lieu champestre
Moutons camus, de nuit, en clos et parcs,
Il a bergier et les troupeaux épars,
Pour les ravir afin de s'en repaistre ;

Enfin qu'il a, en suivant sa coutume,
Faict plusieurs maux aux juments et chevaux,
Les dévorant et par monts et par vaux ;
Dont il en sent en son cœur amertume.

Sur ce respond, en faisant bonne mine,
Le fier lion : ceci est pas grand cas,
Ta coutume est d'ainsi faire, est-ce pas,
Puis à cela t'a contrainct la famine.

Lors dict à l'asne : Or, conte nous ta vie,
Et garde bien d'en omettre un seul poinct ;
Car si tu faux, moi je ne faudrai point :
Tant de punir les méchants j'ai envie.

L'asne, craignant de recevoir nuisance ,
Respond ainsi : Mauvais sont mes forfaits,
Mais non si grands que ceux-là qu'avez faicts,
Et toutefois j'en reçois déplaisance.

Quelque temps fust que j'estois en servage,
Sous un marchand qui bien se nourrissoit,
Et au rebours pauvrement me pansoit ;
Combien qu'il eust de moy grand avantage.

Le jour advint d'une certaine foire,
Où, bien monté sur mon dos, il alla :
Mais arrivé, à jeun me laisse là,
Et s'en va droit à la taverne boire.

Marri j'en fus, car celui qui travaille,
Par juste droict doit avoir à manger ;
Or, je trouvai, pour le conte abréger,
Ses deux souliers remplis de bonne paille.

Je la mangeai, sans rien dire à mon maistre,
Et ce faisant, l'offensai grandement;
Dont je requiers pardon très-humblement,
N'espérant plus telle faute commestre.

O quel forfait ! O la fausse pratique,
Ce dict le loup fin et malicieux !
Au monde n'est rien plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.

Comment ? la paille, au soulier demeurée
De son seigneur, manger à belles dents !
Et si le pied eust été là-dedans,
Sa tendre chair eust été dévorée !

Pour abréger, dict le lion à l'heure,
C'est un larron, on le void par effect
Or, je crois juste et j'ordonne de faict,
Suivant nos loix anciennes, qu'il meure.

Plus tost ne fust la sentence jetée
Que maistre loup le pauvre asne étrangla,
Puis de sa chair chacun d'eux se soula :
Voilà comment ell'fust exécutée.

Parquoi appert que des grands on tient compte,
Qu'en faisant mal ils sont favorisés ;
Mais les petits, sans cesse méprisés,
N'ont pour loyer que la peine et la honte.

Guillaume Haudent n'est pas moins heureux. Avant
de vous citer un de ses 366 apologues, laissez-moi

vous dire que cet ecclésiastique, attaché à l'une des paroisses de Rouen, était un homme aimable et laborieux. Appliqué aux devoirs de son état, il employait ses loisirs à l'étude des anciens et se plaisait à traduire leurs œuvres.

Quand il eut poli et repoli ses chères fables, il se donna la consolation de leur faire voir le jour. Il s'adressa à de bons libraires du temps, les frères Robert et Jehan du Gord qui éditèrent avec un soin infini l'œuvre du prêtre, et l'illustrèrent d'enluminures d'un dessin naïf quelquefois, mais d'une composition pleine d'esprit.

Guillaume fit placer sur son livre cette devise consolante et fière : VIE APREZ MORT, et j'imagine que quand il passait par le portail des libraires pour se rendre à la métropole, il aimait à jeter un regard paternel sur ce beau livre, fruit de ses pensées et de ses veilles, qui s'étalait « aux boutiques de Robert et Jehan du Gord » et lui répétait délicieusement : VIE APREZ MORT. Cette espérance ne l'a point trompé. Son livre, dont la Société des Bibliophiles prépare la réimpression, est un des monuments les plus anciens et les plus achevés de la littérature badine du xvi^e siècle.

Je pourrais choisir dans les 366 apologues, je me contente de prendre le premier, qui vous donne une idée suffisante de l'esprit, de la finesse et de l'originalité de notre auteur.

Le premier apologue est d'un Renard et d'un Bouc.

LE RENARD ET LE BOUC.

Un fin renard et subtil par nature
Avec vn boucq se trouua d'auanture
Au bord de l'eau, de quelque puis si hault
Qu'il en falloît yssir a double sault,
Ce que voyant le Regnard, fine beste,
Lors dict au Boucq : dresser conuient ta teste
Et l'estocquer encontre la paroy,
Par ce moyen ie sailliray sur toy
Et par aprez dessus le bord du puis
Facilement pourray saillir, et puis
Je te promectz de t'en tirer dehors.

Le pource boucq creust ce regnard alors :

Parquoy s'est prins à estocquer de front

Les pieds en hault et ce Regnard fort prompt

Dessus le col lui sault du premier coup

Et du second se iecta bien acoup

Oultre le bord de ce puis ainsi hault.

Par ce moyen le Regnard fin et cault

Eschappa lors sautant et goguetant

Dessus le bord de ce puis : entretant

Le pource boucq luy va crier d'enbas :

Ah ! faulx regnard ie voy que tu t'esbas

Lassus, n'ayant aucun soucy de moy.

En toy n'y a promesse qui ait foy

Quand ainsy est que d'ayder à me mettre

Hors de ce lieu tu m'as bien sceu promettre ;

Mais maintenant ne t'en chault quand tu voys

Estre eschappé par tes fins ambigeois.

Aquoy respond le regnard : pource beste,

S'autant de sens tu auoys en la teste

Comme de poil as soubz gorge pendu,
 Pas en ce lieu ne fusses descendu
 Sans aduiser premier ainsi que sage
 Comme eschapper pouroys de ce passage.

J'ai à peine besoin de vous signaler une remarque que tous déjà vous avez faite, et sur laquelle l'auteur de notre Mémoire s'arrête, à notre avis, trop superficiellement, c'est que notre immortel La Fontaine s'est évidemment inspiré de nos deux maîtres normands, Gueroult et Haudent. Je m'étonne que M. Sainte-Beuve ait pu dire, avec tant d'assurance, « le piquant, c'est que La Fontaine ne connaissait pas ces poèmes gaulois à leur source, qu'il n'était pas remonté à tous ces petits Esopes restés en manuscrits, à ces Ysopets, comme on les appelait, et que, s'il les reproduisait et les rassemblait en lui, *c'était à son insu* : et il n'en est que plus naturel et il n'en obéit que mieux à la même sève. »

On ne peut être plus leste, et plus dédaigneux pour les prédécesseurs. Ceux qui ont fait une étude comparée de Gueroult, d'Haudent et de La Fontaine ne peuvent admettre que les traits nombreux de ressemblance, l'identité des situations, des tableaux copiés en entier, des mots évidemment empruntés, puissent s'expliquer par le pur caprice du hasard. Ce n'était pas à son insu que notre grand fabuliste refit en bien des points l'œuvre d'Haudent : de telles explications n'expliquent rien. Nous dirons au contraire, avec notre auteur, que « c'est un honneur au recueil de Guillaume Haudent de laisser voir, presque à chaque page, la place où notre La Fontaine a pris ici une situation, là un mot. »

Déjà l'œuvre d'Haudent avait été mise en lumière au sein de l'Académie. M. Millet-Saint-Pierre, membre correspondant, avait lu dans la séance du 15 décembre 1865 une étude des plus substantielles et des plus attachantes sur le fabuliste rouennais. Le premier, il n'a pas hésité à dire que le roi de la fable a dû avoir sous les yeux le livre du prêtre normand, lorsqu'il a écrit plusieurs de ses chefs-d'œuvre. Il cite entr'autres le début de la 122^e fable d'Haudent qui a dû inspirer le Renard et le Corbeau.

Comme un corbeau plus noir que n'est la poix
Estoit au haut d'un arbre quelquefois
Juché, tenant à son becq un fromage,
Un faulx regnard vint, quasi par hommage
A lui donner le bonjour.

M. Millet-Saint-Pierre, après plusieurs comparaisons de ce genre, des plus concluantes, ajoute qu'il faut attribuer au prêtre rouennais l'antériorité de ce ton leste et familier, propre aux apologues racontés dans notre langue, l'idée première de ce cachet de bonhomie si entraînant chez La Fontaine, et que tous ses successeurs ont voulu saisir sans y réussir complètement.

Sainte-Beuve est plus dans la vérité lorsqu'il dit : « L'originalité de La Fontaine est toute dans la *manière* et non dans la *matière*. » Dieu me garde, messieurs, d'essayer une comparaison entre Lafontaine et ses prédécesseurs. L'art exquis et consommé du bonhomme, son naturel, sa verve, son esprit profond d'observation, son extrême habileté dans la mise en scène, dans la narration, les discours et les dialogues.

son talent à dépeindre et à manier les caractères, à cultiver et à mettre en relief les moindres détails, que sais-je ? son génie est au-dessus de toute louange comme de toute imitation.

Nous ne faisons pas ici, d'ailleurs, d'étude critique, nous voulons restituer seulement à nos auteurs normands la priorité dans la conception de ces drames charmants de la fable, et l'honneur que méritent leurs généreux efforts.

L'auteur de notre Mémoire caractérise avec beaucoup de justesse, quoiqu'en de brèves paroles, l'influence exercée sur le genre de la fable par La Fontaine et la rénovation qu'il opéra dans cette branche de la littérature. Il s'étonne, non sans raison, du silence de Boileau qui, oublieux ou jaloux, n'accorda pas même une mention dans son poème à la fable et au grand fabuliste. M. Taine a trouvé à ce propos une ingénieuse comparaison. « Sans doute, dit-il, la fable, le plus humble des genres poétiques, ressemble aux petites plantes perdues dans une grande forêt; les yeux fixés sur les arbres immenses qui croissent autour d'elle, on l'oublie, ou, si l'on baisse les yeux, elle ne semble qu'un point. Mais si on l'ouvre pour examiner l'arrangement intérieur de ses organes, on y trouve un ordre aussi compliqué que dans les vastes chênes qui la couvrent de leur ombre. » La Fontaine peut se passer du souvenir de Boileau. Il vivra autant que le goût et le culte du vrai et du beau.

Il semble que son génie eût dû désespérer les imitateurs. Il en fut tout autrement. Les fabulistes se multiplient après sa mort, et le genre de la fable qu'il

a porté à sa perfection ne fut jamais plus cultivé qu'à partir de ce moment. Les Normands, qui s'étaient tu quelque temps, muets sans doute d'admiration, reprennent courage. Le Mémoire que nous avons sous les yeux n'a garde d'oublier les nombreux disciples qui crurent pouvoir recueillir l'héritage du maître : d'abord M^{me} de Villedieu d'Alençon, qui fit beaucoup parler d'elle de son vivant, mais dont les fables méritent à peine l'attention; Benserade, né, selon la commune opinion, à Lyons-la-Forêt, et, en tous cas, d'une famille bien normande. Ce charmant et fortuné poète de la cour la plus brillante qui fût jamais, le Pindare de l'Elysée de Versailles, justifierait presque à mes yeux, comme fabuliste, l'éclatante réputation dont il a joui. Tallemant, écrivait de son temps, sans choquer personne : « On regardait alors comme originaux trois poètes du temps, savoir : Corneille, Voiture et Benserade. » Le génie à part, Benserade eut les qualités littéraires les plus brillantes et les plus variées. Il se complut aux tours de force. N'imaginait-il pas de mettre en rondeaux les *Métamorphoses* d'Ovide, et sur le désir du roi, en quatrains, trente-neuf fables d'Esope destinées aux fontaines du Labyrinthe de Versailles.

La difficulté vaincue le mit en verve. Il conçut et exécuta le projet d'enfermer dans ses quatrains deux cents sujets de fable. « En quatre vers, dirons-nous avec notre auteur, quelque soit le nombre des acteurs, quelle que soit la situation, quelque moralité qu'il faille en tirer, en quatre vers comprimer, presser, étreindre son sujet, sans l'étouffer ! » Nous choisissons parmi les exemples que donne notre Mémoire. Ils

seraient bien faits pour absoudre Benserade de sa tentative hardie, s'ils n'étaient, eux-mêmes, que des exceptions dans ces deux cents morceaux, et, à vrai dire, la fine fleur du panier.

LA MOUCHE ET LE COCHE.

Un chariot tiré par six chevaux fougueux
Roulait sur un terrain aride et sablonneux.
Une mouche était là présomptueuse et fière
Qui dit en bourdonnant : « Que je fais de poussière! »

LE BŒUF ET LA VACHE.

Une vache raillait avec peu de justice
Un bœuf qu'à la charrue elle voyait tirer ;
Mais comme on la menait un jour au sacrifice :
Adieu, lui dit le bœuf, je m'en vais labourer.

M. Saint-Marc Girardin, dans son cours à la Sorbonne sur la fable et les fabulistes, parlant de Benserade, demandait grâce pour un seul de ses quatrains, le suivant :

La grue interrogeait le cygne, dont le chant
Bien plus qu'à l'ordinaire était doux et touchant :
Quelle bonne nouvelle avez-vous donc reçue ?
C'est que je vais mourir, dit le cygne à la grue.

C'est simple et beau comme l'antique.

Je doute pourtant que tels fussent les sentiments de Benserade, lorsque la mort vint le visiter à soixante-dix-huit ans. Les poètes pensent quelquefois avec leur imagination. On comprend que Fontenelle,

mourant à cent ans, ait pu dire : « Il est temps de partir... je commençais à voir les choses telles qu'elles sont. » Mais le sentiment le plus ordinaire est celui qu'exprime Benserade dans un de ses quatrains les plus vigoureux dans sa concision :

LE MARI MOURANT ET SA FEMME.

Pour son époux mourant une femme éperdue
Veut mourir ; la Mort vient, et la femme pâlit.
« C'est pour lui, non pour moi, que vous êtes venue,
Lui dit-elle en tremblant ; le voilà dans son lit. »

Le XVIII^e siècle ne devait pas être moins fécond que le XVII^e en fabulistes, et c'est avec orgueil que la Normandie peut revendiquer comme un de ses enfants le poète Richer, né à Longueuil, près Dieppe. Notre auteur lui a accordé non-seulement la mention à laquelle il avait droit, mais encore l'a étudié avec autant de soin que de goût. Il a raison de rejeter cette manie du parallèle qui vous tourmente toujours lorsqu'il s'agit d'un fabuliste. « Cessons, dit-il, de mesurer à la taille toujours trop élevée de La Fontaine Richer et les autres. Jugeons-les en eux-mêmes. » Et il cite de notre compatriote plusieurs fables délicieuses et originales.

Ainsi la suivante :

LE HÊTRE, LES OISEAUX ET LE LIERRE.

Un hêtre du plus haut étage

Etendait au loin ses rameaux.

Là, Tityre assis à l'ombrage
Faisait ouïr ses chalumeaux.

C'était l'agréable retraite
Des petits oiseaux d'alentour,
Le rossignol et la fauvette
Y chantaient la nuit et le jour.

Mais, dans le fort de la tempête,
Des vents le souffle impétueux
Fit pencher quelque peu la tête
De notre hêtre sourcilleux.

Les oiseaux d'une aile légère
Effrayés s'enfuirent soudain...
Tityre chanta sa bergère
A l'ombre d'un chêne voisin.

Enfin l'arbre est jeté par terre
Aux bûcherons abandonné...
Seul dans sa chute un vieux lierre
Suivit le hêtre infortuné.

Ici Tityre et Philomèle
Peignent les amis du commun ;
Le lierre est l'ami fidèle :
Heureux qui peut en trouver un.

Je ne puis à mon grand regret m'attacher aux pages
de notre Mémoire, qui établissent avec une rare sa-
gacité et une érudition des plus scrupuleuses ce qu'il
y a d'original dans l'œuvre de Richer, ce qu'il a de
commun avec ses prédécesseurs et ce que lui a em-

prunté Florian. Son étude sur Richer est complète et lui restitue, dans ce groupe d'esprits délicats du XVIII^e siècle, la place que des critiques moins attentifs ou moins instruits lui ont refusée.

Notre auteur a été aussi bien inspiré dans ses recherches sur l'abbé Lemonnier, né dans une petite commune de la Basse-Normandie, et qui fut aussi bon prêtre, écrivain aussi recommandable que poète ingénieux. Si ses fables, à force de vouloir être naturelles, deviennent parfois triviales, il rachète ces défauts par des qualités maîtresses. Témoin cette description de l'automne qui révèle un vrai poète :

L'été disparaît et l'automne
Arrive lentement, sa faucille à la main ;
Il coupe, abat, tranche, moissonne
Tout ce qu'il trouve en son chemin ;
Son souffle ternit la verdure
Et fait des arbrisseaux tomber la chevelure...
Il porte plié sous son bras
Un manteau jaune qui renferme
Les glaces, les brouillards, la neige, les frimas.
Le soir, il les secoue et la terre plus ferme
Ne prend plus au matin l'empreinte de nos pas.

Le Mémoire que nous analysons fait à Lemonnier un mérite d'avoir su, dans ses fables, couper les narrations par de fines et spirituelles réflexions. Il pourrait en fournir de nombreux exemples ; il se contente de celui que nous offre la fable du fermier et son cheval, pauvre animal qui travaille sans repos.

Depuis l'aurore du lundi
Jusqu'à la nuit du samedi.

Lemonnier continue ainsi :

Chaque dimanche un saint pèlerinage
Vous fait trotter cadet. — Trotter ? Oh non j'ai tort,
Il ne va que le pas. C'est encore assez fort
Quand on a sur le dos une grosse fermière,
Son fils Pierrot en croupe, et puis, dans deux paniers
Deux pouparts qu'on n'a pas sevrés ces jours derniers,
Mais de trois ou quatre ans. Le mari vient derrière.
A pied ? — Trouvez-lui place ? — Eh mais sur la crinière.
Paix ! ne badinez point, railleur ; n'en dites rien :
Je connais le manant, il y monterait bien.

Où trouvera-t-on un plus amusant dialogue, plus serré, plus naturel, c'est un coin de tableau parfaitement réussi. La fable ne se dément pas.

Nous n'arriverons pas, j'entends sonner la messe,
On saccade la bride, on le claque, on le presse.
Tant fut chargé Cadet, Cadet fut tant rossé,
Que Cadet débarda, dans un bourbeux fossé
Où Lucifer n'auroit pas voulu boire,
Fermière, enfans, paniers, bât, cheval jusqu'au grès.
D'aucuns ont prétendu qu'il le fit tout exprès
Pour finir de ses maux la déplorable histoire ;
Mais chrétiennement on ne doit pas le croire.
Rarement un cheval se livre au désespoir.
Il supporte, et fait bien, la vie et la misère.

Après Lemonnier, notre auteur fait passer, dans la galerie des fabulistes normands, son contemporain, Le Bailly, si connu du monde lettré et si cher à nos jeunes mémoires, qui n'ont pas oublié plusieurs de ses vers charmants. Nous n'insisterons pas sur cet auteur dont les fables principales ornent tous les recueils de littérature. Nous sentons qu'il faut nous presser. Saluons au passage un autre enfant de Caen, Boissard, l'oncle, qui fut si heureux à ses débuts, et qui perdit, dans une fécondité intempérante, le nerf, la grâce, le relief de ses premières œuvres. Notre auteur qui paraît connaître à fond la littérature et la bibliographie normandes n'omet dans sa nomenclature aucun auteur ni aucun livre de fables. A ce point de vue, son travail est complet. Chacun des écrivains est l'objet de son examen. Il n'oublie ni les fables de Formage, professeur à l'école centrale de Rouen, au sortir de la Révolution, ni celles de Duputel, celles-ci tirées à 80 exemplaires. Je préfère m'arrêter avec lui à Lefilleul des Guérots qui a laissé dans son écrin poétique de vraies perles.

Qui n'aimerait cet apologue vivement enlevé ?

LE PASSANT ET L'ÂNE.

Un jour de l'automne dernier,
Un chardon tout en fleur fut atteint par la foudre.
Survint un âne : — Encor si c'était ce pommier
Dont les fruits de mon maître abreuvent le gosier !
Je rirais de le voir ainsi réduit en poudre.
Mais un chardon, quel meurtre ! — Un passant l'entendit.

— Malpestie ! cria-t-il à la bête de somme,
Comme un grain d'égoïsme aux gens ouvre l'esprit !
Vous êtes, mons grison, moins âne qu'on ne dit
Et vous raisonnez comme un homme.

Notre auteur, pour lequel dans le domaine des livres il n'y a point de sentiers inconnus, a découvert un petit recueil de fables, publiées à Paris, en 1851, par un Normand, Ferdinand Huart, et qui n'est pas sans mérite. Il en cite d'agréables fragments.

LE PRINCE ET LA VÉRITÉ.

Écoutant trop la flatterie
Dont l'âme des grands est nourrie,
Un prince avait perdu l'auguste vérité.
Il la cherchait un jour afin de la connaître,
Quand inopinément il la vit reparaître
Conduite par l'adversité.

A ce compte, les princes de notre temps n'auraient plus rien à souhaiter ni à apprendre. D'ailleurs, ce ne sont plus les grands qu'on flatte aujourd'hui.

Notre auteur, qui n'a voulu oublier personne, termine son étude par l'examen d'un manuscrit de plus d'un millier de fables, légué dernièrement à la ville de Rouen, par un Normand, de savante lignée, M. Jules Gueroult. On y trouve des récits vifs et animés. Ainsi le suivant :

Au secours ! un flambeau ! valets, servante, à moi !
Ainsi, la nuit, criait avec effroi

Un voyageur couché dans une hôtellerie.

Un bruit avait causé la peur du pèlerin.

A cet appel, chacun s'émeut soudain.

On croit qu'il y va de sa vie ;

On soupçonne un voleur caché dans un grabat ;

On s'arme, on s'encourage, on s'avance en furie ;

On s'attend à livrer un terrible combat.

On court, on monte, on cherche, on trouve... un petit rat,

Grignotant la tapisserie.

La frayeur grossit tout ; qui craint est fort souvent

Aussi fou qu'était Don Quichotte

Lorsqu'il prenait dans sa marotte

Des ailes de moulin pour des bras de géant.

Mais tout n'est pas de cette belle venue, dans ce recueil où l'on rencontre bien des imperfections. Notre auteur cite encore une fable charmante de Lion-Damiens, de Roncherolles, près Rouen, récitée à une distribution de prix du collège de Juilly, et restée, je crois, inédite : puis il ferme son étude par une récapitulation générale, dont nous nous inspirerons nous-même en mettant fin à ce rapport déjà trop long.

Je me permettrai d'exprimer le regret que notre auteur n'ait pas accordé une mention à un recueil que notre Académie conserve précieusement dans ses archives, celui des fables de M. l'abbé Picard, de pieuse et aimable mémoire. Elles ne manquent ni d'esprit, ni de sagesse, ni même de poésie, ces fables écrites avec une plume facile par un bon cœur,

La commission dont je suis l'humble organe a fait au Mémoire soumis à son examen de légères critiques.

Elle a repris certaines tournures un peu archaïques que l'habitude de converser avec les anciens explique sans doute chez un érudit, sans toutefois les justifier. Elle eût voulu plus de recherches biographiques, notamment sur la personne des grands fabulistes normands : Guillaume Guérault et Guillaume Haudent.

C'est la partie ingrate de notre tâche d'avoir à signaler ces défauts minimes que nous oublions bien vite au souvenir des qualités générales et du mérite réel de cette étude.

La conclusion du Mémoire se tire d'elle-même. La Normandie interrogée sur le nombre et la valeur de ses fabulistes peut se lever fièrement et montrer, dans ce genre comme dans tous les autres, un nombreux et brillant contingent. Quels auteurs, avant La Fontaine, dit justement notre Mémoire, trouvera-t-on à opposer dans les autres contrées à Guillaume Guérault, Guillaume Haudent, et après le roi de la fable et Florian qui le suit de si près, à Richer, à Lemonnier, à Lebailly ? Nous pouvons être fiers de nos pères. Ils ont su des premiers défricher le champ de l'apologue ; ils y ont semé des fleurs que le temps n'a pas flétries, et dont il nous a été doux de respirer aujourd'hui, un instant du moins, le parfum.

Quant à l'auteur du Mémoire qui nous a fourni la plupart de ces réflexions et procuré ce plaisir, est-il besoin de vous dire que la commission, composée de M. Decorde, président, de MM. de Beaurepaire, Nion, d'Estaintot, Semichon, l'abbé Loth, l'a, malgré les légères imperfections et les desiderata signalés plus haut, jugé digne du prix Bouctot.

Notre rapport était lu, et agréé par notre Compagnie, lorsque, selon l'usage, l'enveloppe qui renferme le nom du lauréat a été décachetée.

Elle nous a révélé le nom d'un des hommes les plus studieux et les plus justement estimés de notre ville. Nous le nommons avec une respectueuse et confiante sympathie : M. Charles Lormier, avocat à Rouen.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE LA REINTY,

PAR M. DE SAINT-QUENTIN.

MESSIEURS,

L'Académie appelée à décerner le prix bisannuel dû à la libéralité de M. le baron de Baillardel de la Reinty, doit toujours choisir le lauréat parmi des personnes appartenant à l'ancien pays de Caux, mais alternativement dans deux catégories distinctes. En 1872 le prix était attribué au marin le plus méritant. Cette année nous avons à examiner les titres des candidats qui nous ont été signalés comme s'étant distingués par leurs vertus, par une action d'éclat, ou par des services qui, sans avoir nécessairement un caractère maritime, ont été utiles au pays de Caux. Cette fois le fondateur, caractérisant ses intentions

d'une manière encore plus précise, veut que la préférence soit acquise au candidat appartenant à l'une des communes où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel auxquelles la sienne se rattache étroitement.

La Compagnie a dû mettre d'autant plus de soin à rester strictement dans les termes et dans l'esprit de la fondation, qu'elle y voit la manifestation utile et louable d'un sentiment où les liens les plus essentiels à toute société puisent leur force.

En effet l'homme civilisé, comme le sauvage dans sa vie sociale rudimentaire, est moralement soutenu, surveillé, jugé dans un cercle dont les limites sont très variables sans doute, mais dans lesquelles, grand ou petit, il rencontre un obstacle à ses inclinations mauvaises et trouve un encouragement à ses vertus. De là naît le sentiment auquel je fais allusion. Dans la famille, il est la sauvegarde de l'honneur; dans la cité, il crée la solidarité des concitoyens et fait naître une utile émulation entre les villes voisines. Il persiste et s'élargit dans les groupes provinciaux liés par d'antiques traditions d'origine. Enfin, dans le faisceau national, il s'épanouit complètement et devient la plus noble des passions : il s'appelle alors le patriotisme.

Respectons et consolidons autant qu'il est en nous cette chaîne dont tous les anneaux sont solidaires, ces degrés où toute ambition justifiée peut chercher une satisfaction légitime, où chacun peut trouver un point d'appui, un point de départ pour travailler au bien commun dans la proportion de ses forces.

Le programme de cette année, dicté comme nous

l'avons indiqué, sous l'impression d'honorables souvenirs de famille, restreint à un très-petit nombre, sinon d'une manière impérative, du moins sous forme de vœu, les localités auxquelles doit appartenir le lauréat. Par compensation sans doute, il laisse quelque latitude dans l'appréciation du genre de mérite à récompenser, et, il est consolant de le reconnaître, ceux qui ont l'heureuse mission de rechercher et de mettre en relief les actes de vertu, ont bien rarement d'autre embarras que celui de faire un choix parmi les nombreuses vies méritoires qui leur sont révélées.

Les esprits inquiets et chagrins sont troublés par la fréquence avec laquelle le crime se manifeste et appelle la répression. Ils oublient que la notoriété d'un seul scélérat est plus bruyante que celle de toute une population paisible, absorbée par les devoirs et le labeur de chaque jour.

Et puis, est-ce jamais le vice que vous voyez flagellé dans ces publications populaires où, trop souvent, le talent se prostitue au commerce d'un rire malsain? Non : ceux qui cherchent le côté ridicule des choses, pour en faire l'objet de leurs tristes spéculations, semblent avoir pour tâche de rejeter dans l'ombre et de tourner en dérision tout ce qui ne devrait inspirer que la gratitude, l'admiration, la sympathie ou le respect. Qui prennent-ils pour but ordinaire de leurs traits? Le citoyen dévoué qui, nuit et jour, et souvent au péril de sa vie, est prêt à lutter contre l'incendie; le soldat honorable et éprouvé qui veille à la sécurité publique; l'humble rosière de village et le maire qui la couronne; l'enfant du sol qui

vient de quitter la charrue pour payer la dette du sang; le savant inoffensif et souvent utile absorbé dans ses études; le maître d'école; le médecin de campagne... que sais-je? Tout ce qui est modeste, droit, honnête et utile appelle le sarcasme, tandis que le vice, rendu gracieux, agite ses grelots et fait miroiter son clinquant. Puis la foule insouciante rit lorsqu'elle n'applaudit pas!

Quant à la vertu, elle fait silence. Qui vous révélera l'homme de bien? Le plus souvent sa vie passe inconnue comme ces flots qui naissent, roulent et s'effacent dans la solitude des mers.

Ne nous hâtons donc pas de décrier la société au milieu de laquelle nous sommes appelés à vivre. Les chroniques judiciaires nous donnent la statistique du mal; où trouverions-nous celle du bien? Faut-il désespérer d'une armée parce que quelques misérables désertent le drapeau ou reçoivent un châtiment mérité? Non, certes, lorsque dans tous les rangs vous voyez se presser des hommes au cœur généreux qui acceptent les fatigues de chaque jour et les entraves nécessaires de la discipline avec une abnégation sans bornes, et qui, lorsqu'il le faut, savent mourir dans la voie du devoir obscurément et sans murmure.

C'est un de ces humbles et infatigables athlètes du combat quotidien de la vie qui va recevoir aujourd'hui la récompense méritée par lui sans le savoir, pour ainsi dire. Car je n'ai point à vous raconter de ces actions éblouissantes qui provoquent les fanfares de la renommée : ce n'est qu'une longue existence où nous ne pourrions vous signaler que la monotonie du bien.

Dans la partie la plus richement dotée de notre plantureuse Normandie, vers l'ouest du pays de Caux, à trois lieues de la mer, se cache, au milieu d'un réseau de routes qui la pénètrent à peine, une petite commune de 700 âmes où la famille Dyel de Vaudroque posséda longtemps de riches domaines. Son ancienne demeure est une construction sans grande importance, et qui paraît dater seulement du milieu du siècle dernier; mais les admirables avenues qui y conduisent et les charmants massifs de fleurs qui l'entourent, racontent la vie seigneuriale des anciens maîtres, et attestent le bon goût des possesseurs actuels. A peu de distance vous trouvez une petite église, simple, mais non dépourvue du cachet local; elle s'élève, suivant les anciens usages, au milieu du champ de repos que marque une croix de granit sculptée avec toute la naïveté des siècles passés. Puis se groupent la maison commune, l'école, le presbytère, enfin des habitations qui rayonnent autour de ce centre ou s'éparpillent capricieusement. Dans la campagne, pas un lambeau de terre infertile, pas une lande aride. Le sol, chargé des plus riches moissons, est largement découpé par des chemins creux dont une végétation vigoureuse, transformant les haies en autant d'allées de haute futaie, varie gracieusement les lignes et les teintes du paysage. — Là, tout respire la sécurité, le travail et la paix. Là, nos agitations politiques ne trouvent que des échos lointains. Une confiance méritée fait transmettre de père en fils la magistrature communale. Un respectable curé dirige, depuis près d'un quart de siècle, un petit troupeau qui l'apprécie et qui l'aime;

et quand la rigueur de la saison amène la souffrance sous le toit du pauvre sans travail, la main du riche possesseur du sol est toujours largement ouverte.

Nous serions tentés, nous habitants des grands centres, de regarder comme une rêverie le tableau que nous venons de tracer de la commune de Limpiville. Cependant les couleurs n'en ont point été chargées, et pour le compléter il nous reste encore à vous parler de l'instituteur primaire qui y exerce depuis 35 ans, du lauréat choisi par l'Académie pour le prix de la Reinty.

Pour vous le présenter tel qu'il est, je ne saurais mieux faire que de reproduire les termes sobres et précis de la biographie officielle qu'a bien voulu nous fournir M. l'inspecteur d'Académie, en réponse à la demande de renseignements qui lui avait été adressée :

« M. Thomas-Marie Enault est né à Froberville, le 8 juillet 1813. Il a obtenu son brevet de capacité en septembre 1835, et au mois d'octobre suivant il débutait dans l'enseignement public à Saint-Martin-de-Boscherville.

« A la fin de l'année 1839, il fut appelé, sur sa demande, à la direction de l'école de Limpiville où il a constamment exercé.

« La conduite et la moralité de M. Enault ont toujours été à l'abri de reproche ; il a rempli ses fonctions avec un zèle et un dévouement constants.

« Il est entouré de l'estime et même de l'affection des nombreuses générations qui sont passées par son école. Son honorabilité, jointe à ses bons et loyaux services, l'a fait placer, dès 1862, sur la liste des

instituteurs publics de la Seine-Inférieure qui jouissent d'un traitement supérieur.

« M. Enault est marié et père de deux enfants.

« En un mot, cet instituteur, qui compte près de 40 ans d'exercice, peut être donné comme un exemple d'honnête homme, de maître dévoué et d'excellent père de famille. »

Messieurs, ce grave témoignage constitue à lui seul un diplôme d'honneur, et vous devinez facilement tout ce qui n'y est pas dit. Le modeste instituteur, en dehors de ses fonctions, est utile partout et toujours. Secrétaire habile à la mairie, il est maître de chapelle à la paroisse. On le consulte dans les affaires épineuses ; on se concilie à sa voix grave et amie. Toujours bon, toujours prêt à obliger, il a prouvé de plus, dans nos jours de désastre, quelle énergie il savait puiser au besoin dans son dévouement.

Les Allemands avaient envahi notre province. Ils exigeaient de la petite commune, sous menace de pillage et d'incendie, une contribution de guerre de 18,000 francs. 18,000 francs !... Les habitants les plus riches étaient réfugiés au Havre que cernaient les Prussiens. Nul espoir de réunir sur place la somme exigée ; la malheureuse population était plongée dans la stupeur et l'effroi.

Le paisible instituteur se dévoue à une mission qui exige courage, activité, sang-froid. A force d'adresse et de persévérance, il peut franchir les lignes ennemies. Il pénètre au Havre ; il court chez les propriétaires qui ont laissé leurs domaines en péril ; il sollicite, presse, persuade, inspire la confiance, et, à minuit, il reparait à la mairie de Limpiville, où la

population pressée autour de son conseil municipal, attendait son retour dans les angoisses de l'incertitude et de la terreur.

M. Enault était porteur de 6,500 fr., plus du tiers de la somme exigée. C'était le salut ! On put compléter la lourde rançon en épuisant toutes les bourses, et Lempville n'eut plus à supporter que l'outrage commun de l'occupation étrangère.

Je dois m'arrêter ici, Messieurs, pour ne pas lasser votre obligeante attention. J'ajouterai seulement que l'Académie, qui a regardé comme son premier devoir de rester dans les termes précis du programme dicté par le fondateur du prix, et de choisir son lauréat dans la contrée si étroitement circonscrite par lui, a été heureuse, non-seulement de trouver à récompenser un homme de bien, mais encore de pouvoir donner une marque éclatante de sympathie à ces modestes instituteurs qui savent, par leur sagesse et leur persévérance, tracer des sillons droits et féconds dans les champs arides de l'instruction primaire.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

PAR M. SEMICHON.

L'assemblée, toujours assidue à notre réunion annuelle, est d'abord captivée par des travaux intéressants sur les sciences, l'industrie, le commerce, l'histoire générale ou locale, et la littérature; mais M. Dumanoir nous appelle à vous entretenir de sujets non moins intéressants : ce sont les œuvres de charité qui nous touchent profondément et nous laissent d'heureux souvenirs. Nous nous rappelons les peintures attachantes des vies longues et laborieuses, consacrées aux vieillards, aux malades ou aux enfants, ou encore, les récits des faits éclatants, extraordinaires, inattendus, qui entraînent les cœurs.

M. Dumanoir a légué à notre Académie une somme de 20,000 fr., à la charge d'en appliquer le revenu

pour récompenser une belle action à Rouen et dans le département.

Il semble facile d'accomplir son idée généreuse, car dans la donation, aucune condition n'a été déterminée. Le champ est donc vaste et sans limites. Les choix nous sont réservés : appelés à décider cette importante question, on nous fait connaître beaucoup de bonnes et belles actions, et nous regrettons bien souvent d'être obligés d'écarter de nombreux candidats, auquel le prix aurait pu être accordé. Cependant, à d'autres égards, nous sommes heureux d'appartenir à ce tribunal privilégié qui ne cherche, ne voit que le bien et le beau et n'a point à condamner.

En 1861, notre collègue, dont nous regrettons quelquefois l'absence, avait inauguré le prix Dumanoir. Il raconta, avec un bonheur partagé par ses auditeurs, la série complète des actes d'abnégation et de courage d'un des frères des écoles chrétiennes. Grâce à son éloquence, toujours bien inspirée, ce choix de l'Académie fut accepté d'un assentiment unanime. Ce bon frère complètera bientôt cinquante ans dans son institut. Il continue sa vie de dévouement, en se consacrant tous les jours à l'instruction des enfants les plus pauvres de la ville de Rouen.

Depuis, Messieurs, nous avons continué, pendant treize ans, à vous rendre compte des résultats que l'enquête nous révèle : quels dévouements, quels sacrifices inconnus jusque-là !

Les prodiges de charité en France et en Normandie sont plus nombreux qu'on ne le croit. Notre jeune et sympathique rapporteur de l'année dernière vous a montré, parmi tant d'autres, un exemple de charité

pour les pauvres, les malades et les enfants. Il nous a fait espérer la résurrection de notre société, accablée de tant de malheurs, par la rénovation de la famille.

Eh ! bien, je vais rentrer moi-même dans ce sujet.

Mon rôle sera plus simple : je dois vous entretenir d'une seule famille, vous tracer une existence obscure, cachée, et si l'on veut, sous certains rapports, ordinaire, mais qui n'en est pas moins rare : selon la pensée de l'Académie, il est utile de la faire connaître à nos concitoyens.

Il s'agit d'un jeune homme de dix-sept ans, Edouard Dumouchel, seul soutien de sa mère, de ses six frères et sœurs et de sa grand'mère. Si nous remontons à cinq ans de distance, le sieur Dumouchel père était caissier d'une maison importante : ses appointements, s'élevant à 3000 fr., suffisaient pour soutenir sa famille. La mère, autrefois blanchisseuse, consacrait alors tout son temps à son ménage, ainsi composé : le mari, le fils aîné, Jules-Edouard, âgé de dix-sept ans, Esther, 11 ans, Georges, 9 ans, Fernand, 7 ans, Cécile, 4 ans et demi, Eugénie, 3 ans et Robert, 9 mois.

Mais en 1869, une maladie terrible, qui pardonne rarement, l'enleva, après deux mois de souffrances.

Voilà toute la famille privée, en un jour, de la seule ressource sur laquelle elle pouvait compter pour de longues années.

A la mère de famille, que reste-t-il ?

Edouard, son seul appui ; les six autres enfants étaient en bas-âge.

Au milieu de cette douleur, que devaient penser la mère et le fils ? Devaient-ils s'adresser au bureau

de bienfaisance, à M. le curé, aux sœurs de charité que tout le monde connaît, aux sociétés charitables qui ne refusent presque jamais. La charité privée, comme la bienfaisance officielle, s'exerce dans une large mesure. Les dons sont accordés à tous ceux qui veulent travailler ; si l'on refuse les autres, c'est que ces sortes d'aumônes seraient pernicieuses à la société comme aux malheureux.

Il est certain que des secours auraient été donnés, même offerts à cette famille intéressante et honorable à tous égards. Tout le monde les trouverait nécessaires. Sans en rougir, le jeune homme eut bien pu les accepter.

Mais Edouard en a jugé tout autrement. Quoique faible de santé, il s'est cru assez fort pour lutter contre la misère, et il a pensé que son travail de jour et de nuit suffirait aux besoins de tous les siens. Il s'est souvenu de son père qu'il venait de perdre, et qui lui avait légué de bons conseils et de bons exemples. Il y a plus : l'action et l'influence du père de famille ont dû continuer après son existence dans ce monde. Des auteurs, que nous aimons, ont rappelé une foi touchante de certains peuples anciens : le fils alors croyait que l'esprit de son père mort parlait à son âme dans le repos du sommeil, venait reposer dans son cœur, inspirer sa conduite et doubler son courage. Ces idées n'ont-elles pas un sens moral profond, et ne sont-elles pas la sauvegarde du jeune homme privé de l'appui paternel ?

Edouard avait été accoutumé de bonne heure à la règle et à la vertu ; sa mère l'avait initié, dès son enfance, aux vérités simples et fondamentales de la reli-

gion. Ces semences ont produit d'heureux fruits. L'obéissance réelle n'est durable que lorsqu'elle vient de l'amour et non de la contrainte.

C'est en suivant ces principes que le jeune Dumouchel a su suppléer, par son énergie constante, au défaut de ressources bien manifeste, dont, Messieurs, vous serez frappés.

Il ne gagnait que 800 fr. A un secours inconnu de 100 fr., à peu près, s'est ajouté le gain bien minime de sa mère, 5 fr. par mois; car elle a repris l'état de blanchisseuse qu'elle avait exercé avant son mariage.

D'un autre côté, quelle était sa maison? Nous l'avons déjà vu : huit personnes, la mère et sept enfants; loyer, 300 fr., et dépenses de toute nature. Pouvait-il seul supporter toutes ces charges? Le vouloir, c'était bien : mais l'accomplir, était-ce possible? Nous avons dû rechercher comment il a pu réussir, nous le savons aujourd'hui. Tout son quartier le connaissait; les fournisseurs l'avaient en si grande estime, que, tout en sachant qu'il ne possédait rien, ils lui avançaient les fournitures, espérant qu'il les rembourserait aussitôt qu'il toucherait ses appointements : cette attente fut réalisée.

Il ne suffit pas de dire, Messieurs, que son dévouement de jour et de nuit pour sa mère, ses frères et ses sœurs, fut sans égal : mais sa conduite, qui ne s'est pas démentie pendant plusieurs années, n'a-t-elle pas été rare? Il n'allait point au spectacle, à aucune réunion, ne cherchait de jouissance qu'auprès de sa mère et de sa famille. Voici ce qu'elle est aujourd'hui. Esther commence l'état de couturière; Georges, âgé de neuf ans en 1869, a grandi, et son instruction

se développe. Les autres enfants vont aux écoles, même le dernier, qui n'a pas encore six ans. Leur grand'mère, qui habitait Paris, en fut chassée par la Commune, et vint remplacer Fernand, mort en 1871. Un accident l'a rendue infirme : âgée de soixante-quinze ans, elle n'est plus qu'une charge.

D'un autre côté, le jeune Edouard, tout en aidant continuellement sa mère dans le ménage, a montré dans sa maison de commerce une telle ardeur, qu'il obtint, en janvier 1870, 900 fr. ; en 1871, 1,000 fr. ; en 1872, 1,200 fr. ; en 1873, 1,400 fr. ; en 1874, 1,800 fr. Il augmentait donc toujours les ressources de la maison. Alors la famille vécut heureuse.

Disons-nous, Messieurs, qu'elle a été pauvre ? Non, nous n'appelons pas pauvre celui qui, par son travail, a su pour lui-même et pour sa famille obtenir tout ce qui était nécessaire pour le logement, les vêtements et le pain de chaque jour. On pourrait donner ce nom aux riches, qui sont malheureux, parce que, voulant continuellement augmenter leur fortune, ils ne parviennent jamais au but toujours espéré.

Nous allons bientôt terminer.

Edouard a eu la force nécessaire pour subvenir à l'existence de la famille avec sa mère seule. Il était pourtant dans l'un des moments les plus difficiles de la vie ; son adolescence allait finir ; on sait que, dans sa position, on a peu de protecteurs et un petit nombre d'amis. Guidé par son cœur, il a su vaincre les périls et surmonter l'épreuve. Il a cherché à s'instruire, qu'il persévère. Il travaille pendant toute la semaine pour son patron, mais qu'il consacre le dimanche à sa fa-

mille, aux idées plus élevées, à son intelligence et à son cœur.

L'adolescence et la jeunesse sont respectables à nos yeux : l'avenir leur appartient. Que ces jeunes gens, de quelque classe qu'ils soient, s'élèvent au-dessus de leurs occupations ordinaires, et qu'ils cherchent des aliments aux besoins de l'esprit et de l'âme.

Nous espérons, messieurs, que ces principes exerceront toujours un empire salutaire sur Edouard Dumouchel. Des malheurs le frapperont peut-être dans l'avenir, mais il conservera son courage et saura les supporter. La maison a continué et continuera comme elle a commencé, dans les habitudes d'ordre, d'obéissance, de travail et d'activité : chacun a rempli sa tâche.

Une récompense n'est-elle pas due ?

Certainement nous avons eu raison de couronner des miracles de dévouement et de charité, des existences vouées pendant bien des années aux secours de toutes nos misères. Mais il faut, comme on nous l'a dit, que nous dirigions aussi nos pensées vers le renouvellement de notre société.

Comment se soutiendra-t-elle ? N'est-ce pas par la famille ? C'est là que se retrempent les vertus sociales. Quelques-uns y veulent maintenant la liberté : comment l'entend-on ? c'est difficile à définir.

Mais il n'est pas inutile de rappeler certains principes anciens : Dieu, autorité paternelle et maternelle. Voilà ce que doit penser ce fils que nous signalons comme modèle dans une famille.

Nous aimons en lui la sincérité, le courage, la fer-

meté, la persévérance dans le bien et le dévouement obscur de tous les instants.

Les dons de M. Dumanoir pourront être remis dans l'avenir, comme par le passé, en de pareilles mains, et seront un encouragement aux vertus domestiques et privées, base de la régénération de notre société.

Que Jules-Edouard Dumouchel vienne donc toucher sa récompense. De grand cœur, nous l'y invitons. L'Académie et cette assemblée d'élite l'y convient avec bonheur.



BONHEUR ET BIEN-ÊTRE.

POÉSIE PHILOSOPHIQUE.

Par M. E. DESCHAMPS.

Le *bonheur* ! le *bonheur* ! c'était le mot suprême,
Le mot de l'idéal, du rêve, du poëme.
Il traduisait nos vœux, nos aspirations,
Résumait le meilleur de nos émotions :
Enivrements du cœur, jouissances de l'âme :
Le baiser de l'enfant, le regard de la femme :
Tous les élans divins, enthousiasme, foi,
Ces germes précieux que chacun porte en soi :
Tous les sentiments purs, pleins de si douces choses.
Qu'ils rayonnent parfois aux fronts les plus moroses :
Enfin, par-dessus tout, le plus puissant : l'amour !
Non ce caprice ailé, ce phosphore d'un jour,
Celui du fiancé qui peut, l'âme ravie,
Appeler justement le plus beau de sa vie.
Le moment où l'hymen, consacrant son ardeur,
Va, de deux cœurs jumeaux, ne former qu'un seul cœur.

— C'est très bien, mais c'est vieux ; c'est trop bleu, c'est trop
Trop simple, trop naïf, et l'on veut autre chose. [rose,

— Quoi ? Mieux que le bonheur ? — Oui, l'on transforme tout.
Nous changeons de désirs, de tendances, de goût.

Aux appétits nouveaux que chaque jour voit naître
Ce n'est plus du *bonheur* qu'il faut, c'est du *bien-être* !

Mais *bonheur* et *bien-être*, est-ce bien différent ?
Ce sont termes égaux à mettre au même rang.

— Non ; gardez votre style et laissez-nous le nôtre.
L'un des deux, à mon sens, est au-dessus de l'autre
De la hauteur dont l'âme est au-dessus du corps.

Certe, on doit admirer l'ensemble des ressorts
Qui, travail merveilleux réglé par la Nature,
De l'organisme humain compose la structure :
Mécanisme vivant, admirable réseau,
Lien mystérieux des nerfs et du cerveau.

Que serait-il pourtant sans la divine essence,
Sans le souffle immortel qui sent, veut, aime et pense ?

Ce sont trésors divers, présents du Créateur.
Mais il faut à chacun assigner sa valeur,
Donner le premier rang à toute jouissance
Qui de l'ordre moral emprunte sa puissance ?

Je veux bien qu'il soit doux, tandis qu'aux bois déserts
Les chênes sont tordus sous le vent des hivers,
Quand sur la vitre, abri tremblant qui nous protège,
Frappent à coups pressés et la grêle et la neige,
Quand, dans le chemin creux, le pauvre voyageur
Frémit et se débat sous l'orage en fureur,

De respirer tranquille en la tiède atmosphère
D'un toit bien clos qu'anime une chaude lumière ;
De reposer ses pieds aux tapis moëlleux,
Et sa tête aux contours d'un fauteuil onduleux ;
Doux enfin de braver, au foyer de la chambre,
La giboulée en mars et le givre en décembre.

Mais faut-il comparer ces satisfactions
Aux effluves de l'âme, aux aspirations,
Qui, comme un avant-goût des régions suprêmes,
Nous élèvent parfois au-dessus de nous-mêmes ?
Ce sont là des attraits plus forts et plus puissants
Que ceux qui seulement s'adressent à nos sens.

Qu'un grand artiste, épris des aspects grandioses,
Voulant tout voir de près et sur le nu des choses,
Pour mieux étudier l'allure des vaisseaux,
Les jeux de l'ouragan, le tumulte des eaux,
Ose affronter les coups du nord-ouest en furie,
S'attachant par le câble au mât qui craque et crie :
Il semble, en recevant le choc des flots amers,
Qu'il trempe ses pinceaux à l'écume des mers.
Voulez-vous pénétrer ce qu'alors il éprouve ?

Oh ! certes, ce n'est pas le *bien-être* qu'il trouve.
La tempête sur lui, déchaînant ses efforts,
Laboure son visage et torture son corps.
Mais ce vivant spectacle, en sa force infinie,
Lui montre le grand art, exalte son génie,
Répond à ses instincts hardis, aventureux ;
Il conçoit un chef-d'œuvre, il crée, il est heureux !

Il est heureux aussi de cette joie altière,
Le vrai poète. Ainsi fut-il, notre *grand Pierre*
Le jour où, dépassant les limites du beau,
L'immortel. *Qu'il mourût!* jaillit de son cerveau.

La science offre aussi des voluptés pareilles
Au savant qui lui donne et ses jours et ses veilles.

La Nature est un livre éternel et secret ;
Dieu lui permet parfois d'en tourner un feuillet ;
Il s'acharne et s'épuise à sonder un problème.
Mais quelle joie aussi quand, d'un effort suprême
Perçant le voile, il peut, à son but arrivé,
S'élancer par la ville en criant : *J'ai trouvé!*

Tous ne peuvent atteindre à ces hauteurs sublimes,
Mais tous sont appelés à ces plaisirs intimes,
Propres aux grands esprits comme aux humbles de cœur,
Qui réservent pour tous un rayon de bonheur.

Ce sont émotions, primitives et douces,
Qui pénètrent en nous sans lutte, sans secousses,
Remuant notre cœur sans le troubler jamais,
Sans laisser à leur suite ou remords ou regrets.

C'est : le suave aspect de la première enfance,
De ces types chéris de grâce, d'innocence ; —

C'est : le premier regard échappé de leurs yeux,
Qui cherchent la lumière et s'entrouvent aux cieux ; —

C'est : le premier éclair, c'est le premier sourire
Que surprend chez l'enfant la mère qui l'admire ; —

Ce sont les premiers mots du langage enfantin
Que leur bouche murmure en son timbre argentin ;

C'est le dernier écho de leur voix pure et claire,
Au moment où le soir va fermer leur paupière,

Semblables à l'oiseau qui, dans un chant d'amour,
En sons capricieux dit ses adieux au jour.

Et puis, c'est par degrés leur esprit qui s'éveille,
Découvrant quelque objet qu'ils ignoraient la veille,
Chercheurs impatients, aspirant à tout voir,
Questionneurs ardents, qui voudraient tout savoir.

Plus tard, c'est le premier laurier, classique emblème,
Dont le père est plus fier que le bambin lui-même.
Voilà des plaisirs vrais que chacun peut goûter
Et qui ne se font point chèrement acheter.
S'offrant à chaque pas sans effort, sans étude,
Ils naissent dans le calme et dans la quiétude.

Produits du sacrifice, il est d'autres bonheurs
S'élevant par là même aux rangs supérieurs;
Ils portent avec eux une indicible joie.

Entre le bien qu'on cherche et le mal qu'on coudoie,
Souvent chez les meilleurs il se livre un combat,
Où notre âme troublée hésite et se débat.
D'un côté, la raison implacable, inflexible,
Montrant le droit chemin, dur, étroit et pénible;
De l'autre, les désirs et les folles ardeurs
En des sentiers rians se cachant sous les fleurs.
Si l'homme est ferme et fort, il échappe à la chute,
Et quand il est sorti triomphant de la lutte,
Il ressent en son cœur, d'un juste orgueil rempli,
L'épanouissement du devoir accompli.

C'est le premier des biens qu'on peut trouver sur terre;
A force d'être simple, il peut sembler vulgaire;
Car il est vrai qu'à tous il peut appartenir :
Toute âme bien placée a droit à l'obtenir.

Comparez ; en est-il de même du *bien-être* ?
Non. De le posséder ici-bas nul n'est maître ;
Il dépend du hasard et des chances du sort.
Ainsi qu'une denrée, il s'achète à prix d'or.
Suivant le prix, il est plus faible ou plus intense ;
Il se mesure enfin au taux de sa dépense.

Auprès de ce bien-être, exclusif et borné,
Aux favoris du jour seulement destiné,
Sybaritisme, où tout s'alanguit et s'énervé,
J'en sais un autre à qui je dois une réserve,

Celui que l'avenir, dont on voit les clartés,
Doit apporter un jour pour les déshérités,
Qui, par de justes lois réglant mieux l'équilibre,
Ferait l'homme à la fois plus heureux et plus libre,
En donnant à chacun des nouveaux affranchis
Des vêtements plus chauds et des murs mieux blanchis,
En dotant la cité, dès lors hospitalière,
De ces trois grands trésors : l'eau, l'air et la lumière.

Combien de champs nouveaux, à nos labeurs offerts,
Pourraient être explorés, même en cet univers,
Qui n'est ni le premier, ni le meilleur des mondes !
Que de filons cachés ! que de sources fécondes !
Celui qui veut sonder l'œuvre du Créateur
Apprend que la science est aussi le bonheur.
Par elle tout s'asseoit, se fixe, s'harmonise :
La loi du beau, du bon, du juste, est mieux comprise,
L'ordre renaît ; l'erreur cède à la vérité
Et permet d'entrevoir la vraie égalité :
Réforme pacifique, et sans trouble, et sereine,
Qui ferait taire enfin la discorde, la haine,

L'envie encor vivace en des cœurs ulcérés ;
Qui, bien loin d'étouffer tous les germes sacrés
D'amour et de vertu, que Dieu mit en notre âme,
Loin d'en briser l'essor, d'en éteindre la flamme,
A tous les bons instincts offrant un libre cours,
De conflits odieux préviendrait les retours.

Tout cela, dira-t-on, n'est que rêve et chimère.
Sans vouloir ériger en dogme la misère,
Croire approcher autant de la perfection,
N'est-ce pas une douce et vaine illusion ?

Ne fermons l'horizon devant nulle espérance :
Tout progrès est possible, et, sans impatience,
Marchant avec le temps, croyons avec ferveur
Que le *bien-être* un jour peut s'unir au *bonheur*.

Levris encore vivace en ces courts moments ;
 Qui, bien loin d'étonner sous les germes sacrés
 D'amour et de vertu, que Dieu mit en notre âme,
 Loin d'en briser l'essor, d'en étendre la flamme,
 A tous les bons instincts offrant un libre cours,
 De conflits odieux prévient les retours.

Tout cela dit-on, n'est que rêve et chimère.
 Sans vouloir ériger en dogme la misère,
 Croire approcher autant de la perfection,
 N'est-ce pas une douce et vaine illusion ?

CLASSE DES SCIENCES.

Tout progrès est possible, et sans impatience,
 Marchant avec le temps, croyons avec fermeté
 Que le passé n'est qu'un jour peut-être au bonheur.

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1873-74,
CLASSE DES SCIENCES

Par M. A. MALBRANCHE,
Secrétaire de cette classe.

Après chaque exercice beaucoup de sociétés ont le bon usage d'entendre un compte-rendu des travaux de l'année qui finit; c'est comme un grand procès-verbal qui constate, en même temps que les travaux accomplis, les lacunes à combler, les omissions à réparer, et qui rend évidentes la marche et l'action des sociétés; c'est aussi une sorte d'examen qui doit avoir pour résultat de remercier ceux qui nous ont fait quelque communication et de provoquer chez les autres un sentiment d'émulation qui leur mette, l'an prochain, la plume à la main. Votre secrétaire de la Classe des sciences a plus que personne le devoir de solliciter des travaux spéciaux pour maintenir les traditions et la triple auréole de l'Académie.

M. RIVIÈRE.
Expériences
électriques.

M. Rivière, dans une conférence sur l'électricité, a soumis à l'Académie une série de curieuses expériences exécutées avec une puissante bobine de Ruhmkorf. Après un historique rapide et très lucide de l'étude des phénomènes électriques, le savant professeur, à l'aide de l'ingénieux appareil, a répété diverses expériences aussi brillantes qu'instructives : nous citerons la production d'étincelles d'une grande vivacité et d'une grande longueur, l'illumination de très beaux tubes de Giesler, la belle expérience de De la Rive, simulant les feux de l'aurore boréale, et les tubes de Hibtorf qui démontrent l'impossibilité pour le fluide électrique de se transmettre dans le vide, l'espace à franchir ne fût-il que d'un millimètre. Enfin, il a terminé la séance par la projection des photographies des principaux physiciens qui ont concouru aux progrès des connaissances électriques.

Par la clarté de son exposition, l'intérêt et l'éclat des expériences, M. Rivière n'a cessé de captiver l'attention du nombreux et sympathique auditoire que l'Académie avait convié à cette conférence.

M. le Dr FOVILLE.
Etablissements
d'aliénés
de la
Seine-Inférieure.

M. le Dr Foville, à l'occasion de sa réception, vous a lu une étude très bien faite sur l'*Histoire des Etablissements d'aliénés de la Seine-Inférieure et sur les Médecins auxquels en a été confié la direction*. Il appartenait à notre savant confrère, placé aujourd'hui à la tête de l'asile de Saint-Yon, de rappeler le passé de ces établissements auxquels son père avait donné une si heureuse impulsion. Nous n'avons pas plus à nous étendre sur ce travail que sur la réponse de M. le Président qui a traité du nombre croissant des alié-

nés, de l'efficacité des moyens appliqués à leur traitement et de la controverse des aliénistes et des magistrats au sujet de l'état mental des inculpés : ces deux pièces sont imprimées dans le *Précis*.

M. le Dr Foville a soumis à l'Académie d'intéressants renseignements sur les nouveaux moyens, préconisés en Angleterre et en Suède, pour combattre l'alcoolisme. Depuis quelques années, une compagnie, sous le nom de *Bolag*, a entrepris en Suède une réforme radicale par l'application des mesures suivantes : 1° les boissons alcooliques sont vendues sans que le vendeur en tire aucun bénéfice et par conséquent sans qu'il puisse être tenté d'en favoriser la consommation ; 2° la vente à crédit ou sur dépôt de gages est interdite ; 3° les maisons consacrées à la vente des boissons doivent être claires, spacieuses et propres ; 4° des aliments de bonne qualité et à des prix modérés sont, dans tous les débits, toujours à la disposition de tous ceux qui en demanderont. A Göteborg, la Compagnie a acquis peu à peu la commission de 61 débits attribués à la ville (1 débit pour 1000 habitants) et n'en a ouvert que 40. Un quart seulement des gérants trouve une rémunération suffisante dans la vente du thé, de la bière, des cigares et des comestibles ; les autres reçoivent un salaire. Par une disposition peu commune des statuts de la Compagnie, les actionnaires ne touchent absolument rien des bénéfices qui sont versés intégralement dans la caisse municipale.

Trois délégués anglais, des plus honorables, sont allés sur les lieux mêmes étudier ce système, et leur

Moyens
de combattre
l'alcoolisme.

rapport est loin de lui être favorable. La population féminine leur a généralement paru un modèle de sobriété et d'activité industrielle. Sur 1,581 personnes condamnées pour ivresse, à Gothembourg, en 1872, six seulement appartenaient au sexe féminin. La visite des établissements de la Compagnie *Bolag* a été pour eux une vraie déception; l'affluence des consommateurs d'eau-de-vie y est considérable. Il existe en outre d'autres débits où la vente ne devait pas être inférieure à 2 litres $1/2$, mais il s'en faut que ces règles soient exécutées. M. Lewis estime la consommation de l'eau-de-vie dans la ville à 27 litres par habitant. L'ivresse publique y est très fréquente, et il conclut qu'il est inutile d'introduire en Angleterre des mesures, lesquelles, appliquées à Gothembourg, paraissent si peu efficaces.

Il vient d'être soumis à la chambre des Communes un projet qui a pour base la diminution du nombre des débits, en n'accordant pas de licence nouvelle tant que le nombre ne sera pas descendu à 1 débit pour 1,000 habitants, dans les villes, et 1 pour 500 dans les campagnes. Les licences nouvelles seraient mises en adjudication, et les propriétaires ou principaux locataires, dans un rayon de 100 mètres du débit projeté, pourraient, à la majorité des $2/3$, s'opposer à son ouverture. Enfin, un impôt serait établi sur tous les débits, au nombre de 125,000, et procurerait une somme considérable, qui servirait à racheter un grand nombre de ces établissements, et amènerait leur réduction plus promptement que par extinction ou fin de licence. Enfin, M. le Dr Foville fait observer que, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis, aux Indes et

au Canada, les promoteurs de réforme tendent de plus en plus à laisser aux habitants et aux municipalités le soin de réglementer et de surveiller la vente des boissons spiritueuses.

— M. le Dr Foville a présenté aussi à l'Académie un rapport sur les ouvrages adressés par M. le Dr Rousselin. Elève, collaborateur et ami dévoué du savant aliéniste Parchappe, M. Rousselin, après avoir été directeur à Poitiers et à Blois, lui succéda dans les fonctions d'inspecteur. Il étudia et fit appliquer, dans ce poste important, les meilleures méthodes pour la construction et l'organisation des asiles, aussi fut-il délégué par l'administration supérieure pour la représenter dans les études relatives à la construction du nouveau Saint-Yon. A la mort du Dr Morel, il quitta le poste supérieur qu'il occupait pour se rapprocher de sa famille et accepter la direction laissée vacante par la mort de notre regrettable confrère. Dans sa thèse inaugurale, intitulée : *De la double influence des crises et du traitement sur la guérison de la folie*, le Dr Rousselin aborde un sujet des plus ardu, où l'interprétation des faits a une aussi grande part que leur étude elle-même. « Il faut entendre par crise, dit M. Rousselin, un changement favorable et rapide dans l'état d'une maladie, coïncidant avec l'apparition subite d'un phénomène physiologique ou pathologique remarquable. » Bien que favorable à la théorie des crises ou phénomènes critiques, l'auteur ne pense pas qu'on doive s'en rapporter aux efforts de la nature, mais y joindre souvent ceux du traitement.

Outre plusieurs rapports de médecine légale d'une

incontestable valeur scientifique, M. Rousselin a publié un mémoire : *Sur l'utilité de la séquestration au début des maladies mentales*. C'était à une époque où il était de mode de critiquer les applications de la loi de 1838 d'une manière banale et inconsidérée. « Ces critiques, dit-il, sont le texte de déclarations dont on gratifie chaque matin les abonnés de certains journaux politiques et plus ou moins littéraires. Ils sont de nature à jeter l'inquiétude chez un public qui, trouvant chaque jour, dans le journal qui lui est apporté, des impressions et des opinions toutes faites, s'habitue à tout accepter sur la parole d'un rédacteur qui joue auprès de lui le rôle de prophète. » Pour répondre aux journaux accusateurs, M. Rousselin eut l'idée piquante de recourir à leurs propres colonnes, et il y trouva, dans l'espace de quelques mois, jusqu'à 90 cas de catastrophes dont 45 avaient causé mort d'homme, et tous dus à l'état mental d'individus jugés fous, mais néanmoins laissés en liberté. « Ce qui menace le plus la liberté, fait remarquer en terminant M. Foville, ce n'est pas la perspective d'une séquestration sans motif, mais bien le danger d'une liberté sans frein laissée à de pauvres aliénés que leur maladie pousse, malgré eux, aux attentats les plus graves. »

— Nous devons à M. le Dr P. Levasseur un mémoire sur la *Hernie étranglée* au point de vue de l'opportunité de l'opération du débridement. Deux méthodes sont en présence, l'une qui consiste à compter sur les ressources de la nature et à n'opérer que tardivement, au bout de six ou huit jours; l'autre, s'appuyant plutôt sur la puissance de l'art, préfère agir

de bonne heure et n'attend pas plus de 48 heures pour effectuer le débridement. Une troisième méthode, connue sous le nom de *Taxis forcé*, se passe de l'emploi du bistouri et consiste dans des manœuvres de réduction pratiquées pendant plusieurs heures sans désespérer. Les succès qu'on lui a attribués s'appliquaient plutôt à des cas d'engouement qu'à de véritables étranglements. Le débridement, opéré tardivement, se complique souvent d'inflammation, de péritonite, de gangrène, et l'expérience a appris à notre savant confrère que l'opération a d'autant plus de chances de réussir qu'on se rapproche davantage du début des accidents. Il résulte de 17 observations, faites dans sa pratique : 1^o que, sur 9 malades, opérés 6 jours après l'étranglement, il y a eu sept décès, une gangrène de l'intestin et un seul cas de réduction imputable au taxis; 2^o que, sur huit opérations faites du deuxième au troisième jour, toutes ont été suivies de succès. « Il en est des maladies dont il s'agit, dit en terminant M. Levasseur, comme de tous les blessés, qui, à la suite d'un traumatisme, doivent subir une opération; quand la fièvre inflammatoire s'en est emparée, les chirurgiens les plus autorisés s'abstiennent; ils attendent, quand ils n'ont pu agir dès le début, que la fièvre ait cédé, et ils ont raison. Dans le cas de hernie, on n'a plus cette ressource après coup; il est donc important d'intervenir aussitôt que possible, avant que l'inflammation ne soit venue compliquer une situation déjà très grave de sa nature. »

M. L. Boutilier, de Roncherolles, nous avait adressé quelques ouvrages de géologie et de paléonto-

logie sur lesquels M. le Dr Blanche a fait un rapport. Les *Principes généraux de Géologie* sont un résumé méthodique et complet des connaissances géologiques actuelles. Dans la première partie, on trouve la description des principales roches qui composent l'écorce de notre planète; dans la seconde, sous le titre de *Géognosie*, l'auteur expose la constitution des divers étages de la terre avec leur étendue, leur composition et les fossiles caractéristiques qu'ils renferment. L'histoire de l'homme préhistorique qui préoccupe tant les savants, depuis les découvertes inattendues de Boucher de Perthes, a été, de la part de M. Boutillier, l'objet de recherches sérieuses. La haute antiquité de l'homme paraît un fait acquis à la science, mais doit-on la faire remonter jusqu'aux terrains tertiaires? Son existence était possible à cette époque, mais l'auteur pense, comme M. Cotteau, qu'il n'y a pas encore d'indices assez certains pour affirmer que l'homme était contemporain des grands pachydermes de l'âge tertiaire.

Pour son discours de réception, M. Boutillier avait choisi pour sujet *l'Histoire de la géologie* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. C'est une revue très consciencieuse et très bien écrite des théories cosmogoniques, qui nous conduit des nuageuses conceptions des anciens, où la fantaisie avait la plus grande part, jusqu'à l'époque moderne où cette science sublime, appuyée sur l'observation, resplendit dans les œuvres des Cuvier, des de Humbolt, des Elie de Beaumont, des d'Orbigny, etc. L'expérience et l'observation qui, selon l'expression de l'auteur, « a osé

se mesurer » avec les phénomènes telluriques ont jeté les bases solides de la géologie. Nous n'avons pas à nous étendre davantage sur ce discours qui est imprimé dans le *Précis*.

Dans sa réponse, M. le président a rendu hommage aux connaissances géologiques du récipiendaire et signalé la riche collection de fossiles et de minéraux qu'il a réunis dans son château de Roncherolles ; le choix et le nombre des échantillons en font un vrai musée que pourraient envier beaucoup de villes de province. M. Boutillier a fait en outre œuvre de littérateur, en traduisant du suédois une tragédie de Stagnelius et un poème de la même langue.

M. le président se félicite, au nom de la compagnie, de voir des hommes de science de la valeur de M. Boutillier entrer à l'Académie. Nous comptons sur eux, dit-il, pour tenir haut et ferme le drapeau de la science et perpétuer nos anciennes traditions.

M. le D^r Levasseur a rendu compte d'un ouvrage de M. le D^r Eugène Legal, de Montivilliers, intitulé : *Essai sur les fièvres intermittentes de la Basse-Seine*. L'auteur prend la matière corps à corps et l'étudie dans ses conditions telluriques et cosmiques, précisant, sinon la nature, au moins les moyens d'action de l'agent toxique. Il a démontré d'une manière plus précise les circonstances dans lesquelles se développe et se transmet le miasme paludéen. Il n'a pas craint, pour justifier ses explications, de se soumettre lui-même à l'action délétère des principes des fièvres intermittentes en se baignant pendant quelques jours à

la même heure dans les eaux dont il étudiait la funeste influence, et il n'a pas tardé à éprouver tous les symptômes et la périodicité de la fièvre intermittente. De plus, par ses observations sur l'apparition et la marche de la fièvre pourprée et de la fièvre de 40 jours, communes dans les mêmes parages, il a ouvert de nouveaux horizons à la pathologie.

Elu membre de la Compagnie, notre nouveau correspondant n'a pas joui longtemps de ce titre envié. Quelques semaines après, la mort l'enlevait à ses études, à la science dont il promettait d'être un des plus zélés auxiliaires.

L'Académie reçoit un grand nombre d'ouvrages de sociétés correspondantes qui sont renvoyés à l'examen de ses membres. Bien peu de rapports lui sont présentés, et cependant, il n'est pas douteux qu'un certain nombre ne renferme des faits scientifiques dont l'Académie entendrait l'exposé avec intérêt. MM. Homberg et Verrier vous ont lu à ce point de vue deux communications dont nous devons les remercier, le premier, sur la culture de la truffe, qui paraît enfin passer aujourd'hui de la théorie à l'application, grâce aux efforts de M. Bonnet, magistrat provençal, dont l'Académie des sciences a couronné le travail.

M. Verrier nous a entretenus d'un mémoire de M. de la Logère, publié dans le Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, relatif à la formation de nuages artificiels comme moyen préservatif des dégâts que causent les gelées du printemps au moment de la floraison de la vigne. Le procédé, expérimenté avec succès par M. de

la Logère, à Lyon, consiste dans la combustion de l'huile lourde provenant de la distillation du gaz dont on a enlevé le brai. Cette huile est distribuée dans des godets de tôle de la contenance de 80 centilitres et placés dans les chemins ou sur des piquets élevés, pour que la flamme ne nuise pas aux ceps. Il en faut une douzaine par hectare. Il en résulte une fumée épaisse qui persiste longtemps.

Il nous a fait connaître aussi le résultat du concours fondé par un legs du marquis d'Ouche, qui avait institué un prix de 100,000 fr. pour celui qui découvrirait un signe infaillible de la mort. 102 concurrents avaient envoyé des mémoires, mais hélas ! aucun n'a été jugé digne du prix et la science cherche toujours un moyen certain de constater la mort. Parmi beaucoup de mémoires remarquables, le rapporteur a fait observer que le travail que notre collègue, M. le Dr Levasseur, nous a lu sur ce sujet, a obtenu une mention honorable. (V. le *Précis* de l'année 1872-73.)

Votre secrétaire vous a rendu compte d'un travail envoyé par M. Marchand, de Fécamp. Tous ceux qui connaissent notre savant correspondant savent avec quelle scrupuleuse exactitude et quelle patiente persévérance il entreprend et poursuit une étude ; c'est dire que tous ses travaux sont marqués au cachet d'une science rigoureuse, ferme dans ses bases et mesurée dans ses déductions. L'important travail dont je veux parler, *Climatologie de la ville de Fécamp*, est nourri de documents solides, recueillis pendant vingt années, et ses résultats acquièrent une notable valeur par la comparaison avec les observations faites dans

M. MARCHAND.
Climatologie
de la
ville de Fécamp.

les mêmes conditions, à Paris pendant soixante ans et à Lyon pendant quatorze ans. Nous en ferons ressortir les points les plus saillants.

La température moyenne de Fécamp est $9^{\circ} 9'$. Il est à noter que la température est plus élevée à Fécamp qu'à Paris pendant l'hiver, tandis que le contraire a lieu pendant le printemps et l'automne. Cela est dû, d'après l'auteur, aux vapeurs de la mer qui réchauffent l'atmosphère en hiver et le rafraîchissent en été. Il n'est pas moins remarquable que les températures diurnes moyennes sont égales dans les trois villes du 10 février au 20 mars et du 15 octobre à la fin de novembre. Les fortes températures moyennes se font sentir à Fécamp du 11 au 25 juillet ($16^{\circ} 5$ à $17^{\circ} 8$); à Paris du 11 au 19 juillet ($19^{\circ} 4$ à $19^{\circ} 9$); et à Lyon du 5 Juillet au 14 août ($21^{\circ} 5$ à $22^{\circ} 5$).

La quantité d'eau qui tombe dans une même contrée est bien variable; nous trouvons à Fécamp, par année, un minimum de 691^{mm} (en 1855) et un maximum de $1^{\text{m}} 163^{\text{mm}}$ (en 1860), d'où une moyenne de 816^{mm} . On sait qu'à Rouen la moyenne est de $758^{\text{mm}} 4$. Pour le département il est certain qu'il tombe plus d'eau sur les hauts plateaux du pays de Caux qu'il n'en tombe sur le littoral de la Manche et plus là aussi que sur les rives de la Seine. Les observations faites par le corps des Ponts et Chaussées indiquent les maxima à Goderville, Tôtes, Canny, Caudebec, et les minima à Elbeuf, Forges, Dieppe, Vascueil. Un fait curieux à noter, c'est la périodicité des inondations qui se renouvellent tous les dix-huit ans. 1824, 1842, 1860 ont été marqués par ces phénomènes désastreux, et la grande inondation de 1679 dont la

tradition a conservé le souvenir et les malheurs a eu lieu, à un an près, à une période de huit fois dix-huit ans avant 1824.

M. Marchand met en lumière un fait nouveau, c'est la corrélation des orages avec certaines phases de la lune. Les 2^e, 10^e, 14^e, 15^e, 21^e et 28^e jours lunaires sont privilégiés pour ces phénomènes. Signalons encore la concomitance des orages avec l'apparition de taches sur le soleil, signalées par MM. Faye et Poëy à l'Académie des sciences. Ces savants ont exposé une théorie qui tend à faire remonter jusqu'aux tempêtes solaires la source plus ou moins directe des tempêtes terrestres.

Enfin notre confrère relève un dernier fait sur lequel, dit-il, le doute n'est plus possible aujourd'hui, c'est le suivant : les indications barométriques, ou plutôt le poids de la masse atmosphérique se modifie avec les âges de la lune. De la pleine lune au dernier quartier la température s'élève, la pression diminue et le nombre des jours de pluie et d'orage devient plus considérable.

« Il n'entre pas dans ma pensée, dit M. Marchand, de mettre entre les mains des météorologistes un moyen certain, infaillible de prévoir et de prédire à longue échéance l'apparition des orages, car ces sortes de manifestations de phénomènes électriques sont assujetties, dans l'ordre de leur développement et dans celui de leur translation au sein des couches atmosphériques, à des accidents qui les font souvent dévier de leur marche et les empêchent de manifester leurs effets sur des lieux qui, normalement, devraient être assujettis à leur action. »

M. HUSNOT.
Publications
botaniques.

M. Husnot, de Cahan (Orne), lauréat de l'Académie pour son livre : *les Mousses de l'Ouest*, lui a adressé deux intéressantes publications qu'il a fondées et auxquelles il prend la plus grande part. Ce sont les *exsiccata* des Mousses et des Hépatiques de la France. Les *Musci Galliae* sont déjà arrivées à leur neuvième fascicule, ce qui porte à 450 le nombre des espèces ou variétés publiées; 50 *Hépatiques* seulement ont paru jusqu'à ce jour. Aucune publication de ce genre n'est faite avec plus de soin; de bons échantillons bien choisis, des déterminations rigoureuses en font une collection précieuse pour l'étude de ces cryptogames. M. Husnot vient de fonder aussi la *Revue bryologique*, publication mensuelle, consacrée exclusivement à l'étude de l'intéressante famille des mousses.

Il me reste à vous parler des membres correspondants que la classe des sciences a perdus, MM. A. Passy, Quételet et Légal. J'ai déjà parlé des travaux de M. Légal qui n'a fait que passer parmi nous.

Notice
sur Ant. Passy.

M. Antoine-François Passy, dont la Normandie s'enorgueillit à bon droit, est né à Paris en 1792, mais toute sa vie le rattache au département de l'Eure, son pays d'adoption. Il possédait, en effet, à Gisors une propriété où il résidait souvent. Il se lia d'une étroite amitié avec M. Auguste Le Prévost; une estime réciproque, des goûts d'étude analogues rapprochèrent ces deux savants dont l'intimité ne fit que grandir jusqu'au moment où la mort les sépara. Elevé au lycée de Bruxelles, M. Passy montra dès sa jeunesse une prédilection marquée pour les sciences naturelles et notamment pour la botanique et la géologie.

La flore de la Haute-Normandie lui doit beaucoup d'observations nouvelles qui ont été consignées dans l'ouvrage de Leturquier Delongchamp. Pour la géologie, il recueillit des matériaux nombreux qui lui ont permis de publier, en 1832, la *Description géologique du département de la Seine-Inférieure*, ouvrage, qui est resté, suivant l'expression du rapporteur, le guide classique des géologues qui veulent étudier la constitution de notre département. Mais M. Passy ne se contenta pas de ce premier succès dont vous aviez couronné le résultat; il ne cessa, malgré les importants devoirs que lui imposaient des fonctions publiques, de recueillir de nouveaux documents et de poursuivre ses pénibles investigations. Trente ans après, il publiait la *Carte géographique et agronomique de la Seine-Inférieure*. Les éloges dont elle a été l'objet disent assez que c'est là un modèle que l'on peut citer parmi les meilleurs travaux de ce genre.

Le département de l'Eure a été de sa part l'objet des mêmes études, et, grâce à ces œuvres consciencieuses et persévérantes, la Haute-Normandie n'a rien à envier aux autres parties de la France le mieux décrites par cette grande école de géologues que le commencement du siècle a vus naître.

Enfin, on lui doit aussi une carte géologique du département de l'Oise et des notices biographiques sur Barbé-Marbois, Bignon et Le Prévost.

J'ai dit qu'il avait occupé d'importantes fonctions publiques; il fut successivement conseiller référendaire en 1823, préfet du département de l'Eure de 1830 à 1837, membre de l'assemblée législative et sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur.

Pendant son administration, il s'appliqua surtout à répandre par tous les moyens l'instruction publique et à assurer la conservation des monuments historiques.

M. A. Passy fut un des fondateurs du Bulletin de la Société géologique de France ; il concourut activement à l'organisation de la Société des Antiquaires de Normandie et à celle des congrès scientifiques qui ont tant contribué au développement des études historiques en province. Il était membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques et vice-président de la Société d'acclimatation. M. Passy est décédé à Paris, le 8 octobre 1873.

En 1864, notre académie lui avait décerné une des médailles d'honneur qu'elle destinait aux savants qui appartenaient à la Normandie. Elle honorait en lui l'homme de bien et le savant distingué, une intelligence élevée et un infatigable travailleur.

Notice
sur
L.-A. Quételet.

Louis-Adolphe-Jacques Quételet, directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, honoré d'un grand nombre de titres et correspondant de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, était un des hommes de science les plus considérables de notre époque. On a pu dire avec raison que le nom qu'il portait représentait à l'étranger la Belgique intellectuelle. Né à Gand, en 1796, il était doué d'une maturité précoce et fut nommé à dix-huit ans professeur de mathématiques, au collège de sa ville natale ; à trente-deux, il était chargé de la direction de l'Observatoire de Bruxelles

que l'on venait de fonder et dont il avait provoqué et surveillé l'établissement. Les sciences exactes furent l'objet principal de ses études, cependant les lettres et les sciences morales et politiques furent également cultivées avec succès et, pendant plus d'un demi-siècle, il prit la plus grande part aux travaux et à la direction de l'Académie.

La physique tenait une grande place dans les études de l'Observatoire par le défaut, pendant quelques années, d'instruments méridiens, et John Herschel le classait avec éloges sous cette rubrique « observatoire physique. » Cependant, plus tard, les observations astronomiques donnèrent lieu à différents travaux et entre autres à un catalogue de 10,000 étoiles à mouvement propre, œuvre considérable dans laquelle il était aidé depuis dix-sept ans par son fils Ernest Quételet appelé à la conduire à bonne fin.

Président de la Société de statistique, il fut le propagateur habile, sinon le fondateur, d'une branche importante de cette science dont il a résumé les principes dans un ouvrage intitulé : *Physique sociale ou Essai sur le développement des facultés de l'homme*, et dans les lettres, sur la *théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques*. L'idée dominante de ces ouvrages est ainsi résumée par l'auteur : « l'homme, même sans y penser, suit instinctivement les lois qui lui sont prescrites et qu'il exécute, sans s'en douter, avec la régularité la plus grande. »

Savant modeste, bienveillant et convaincu, Quételet était doué d'une activité infatigable, d'une incroyable tenacité au travail ; son érudition était aussi profonde

que variée. Il semblait, dit encore un de ses biographe, avoir adopté la devise d'un des plus savants belges : *Repos ailleurs*.

Ses funérailles ont été princières et les plus grands noms de la Belgique se pressaient à son convoi.

Il était correspondant de notre Compagnie depuis 1852 et ne manqua jamais de lui adresser ses travaux.



MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

ST-YON, QUATRE-MARS

1802

MÉDECINS ALLIÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

POUR LA SEINE-INFÉRIEURE

(DISCOURS DE RÉCEPTION)

Monsieur le Président

Messieurs

Admis par vos bienveillantes sollicitudes à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, je suis, au moment de prendre place parmi vous, dominé par un double sentiment, car j'éprouve à la fois une grande reconnaissance pour l'honneur que vous avez bien voulu me conférer, et une sérieuse appréhension de n'avoir pas assez fait pour mériter cet honneur, et de rester au-dessous des devoirs nouveaux qu'il m'impose.

Rappelé, par ma profession, depuis quelques mois seulement, à Rouen où je suis né, encore peu connu de la plupart d'entre vous, j'obtiens déjà de votre

ST-YON, QUATRE-MARES
ET LES
MÉDECINS ALIÉNISTES
DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Par M. le Dr A. FOVILLE.

(DISCOURS DE RÉCEPTION.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Admis par vos bienveillants suffrages à faire partie de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, je suis, au moment de prendre place parmi vous, dominé par un double sentiment, car j'éprouve à la fois une grande reconnaissance pour l'éminent honneur que vous avez bien voulu me conférer, et une sérieuse appréhension de n'avoir pas assez fait pour mériter cet honneur et de rester au-dessous des devoirs nouveaux qu'il m'impose.

Rappelé, par ma profession, depuis quelques mois seulement, à Rouen où je suis né, encore peu connu de la plupart d'entre vous, j'obtiens déjà de votre

indulgence un titre qui est ordinairement la récompense de longs et fertiles travaux, et je me trouve encouragé, dès le début de ma mission dans notre beau département, par une distinction dont j'aurais encore eu à me féliciter hautement s'il avait fallu la conquérir par plusieurs années d'attente et de patients efforts.

Ne craignez pas, cependant, Messieurs, qu'une telle faveur de votre part ait pour résultat de m'inspirer un orgueil déplacé et de me faire oublier que j'avais bien peu de titres personnels pour y prétendre. L'illusion, à cet égard, ne m'est pas permise; je comprends trop bien que si j'ai été aussi rapidement admis parmi vous, je le dois à la fois aux égards que vous avez bien voulu conserver pour le nom d'un de vos anciens collègues et à cette sorte de tradition bienveillante qui vous a fait ouvrir vos rangs à tous ceux qui se sont succédé dans le poste médical que mon père a jadis occupé le premier dans ce pays.

Oui, Messieurs, la médecine des aliénés, l'étude de l'entendement humain dans ses infirmités et dans ses égarements maladifs, les soins hospitaliers donnés à la plus triste des infortunes, la poursuite des problèmes délicats dans lesquels médecins et magistrats doivent unir leurs efforts pour déterminer les limites, souvent bien obscures, de la capacité légale et de la responsabilité criminelle, ont toujours eu le privilège de provoquer, de votre part, un sympathique intérêt. J'en trouve la preuve évidente dans le nombre et l'importance des travaux relatifs à l'aliénation mentale que renferme le recueil de vos bulletins, dans la considération dont vous n'avez cessé d'entourer les

médecins de Saint-Yon et de Quatre-Mares, enfin, dans l'empressement que vous avez mis à me faire un accueil favorable.

Permettez-moi de vous remercier du fond du cœur, Messieurs, pour moi d'abord, qui recueille aujourd'hui le bénéfice de votre bienveillance, et aussi, pour tous ceux qui ont embrassé la même spécialité. Les témoignages d'intérêt d'une Compagnie aussi éclairée que la vôtre sont, pour eux, un précieux dédommagement des soupçons injustes et du dénigrement systématique qu'il a été de mode, à une époque toute récente, de leur prodiguer sans examen, et, j'ose dire, sans motif aucun.

Du reste, Messieurs, vous ne faites, en cela, qu'ajouter le sceau de votre haute consécration à la faveur dont les établissements publics destinés au traitement des aliénés ont toujours été honorés dans le département de la Seine-Inférieure.

Cette branche de l'Assistance publique, dans son mode actuel, est presque d'origine contemporaine, car c'est seulement dans les dernières années du XVIII^e siècle que commença la réforme dont les bienfaits s'étendent, aujourd'hui, à tous les pays civilisés et dont les procédés reçoivent, chaque jour, de nouveaux perfectionnements pratiques.

Or, s'il est un fait généralement reconnu, c'est la part prépondérante qui revient à la France dans l'accomplissement de cette œuvre de bienfaisance; en effet, c'est à Paris que Pinel, médecin de Bicêtre, a donné le véritable signal de la réforme; c'est en France qu'elle a eu ses premiers et ses plus éloquents apôtres, en France qu'ont été construits les premiers

modèles d'établissements spéciaux, ceux que, depuis, on s'est partout appliqué à imiter et à perfectionner.

Mais après avoir rappelé ce rôle glorieux de notre pays, il y aurait injustice, Messieurs, à ne pas constater un fait non moins honorable, quoique moins généralement connu, c'est que la Seine-Inférieure s'est constamment placée à la tête de tous les départements français par sa sollicitude éclairée et sa généreuse libéralité à l'égard du service des aliénés. Pour mettre les moyens d'assistance à la hauteur des maux qu'il s'agissait de guérir, ou tout au moins de soulager, les administrateurs éminents qui se sont succédé à la tête de ce département n'ont hésité devant aucune initiative généreuse; le Conseil général, qui règle l'emploi de sa fortune, n'a reculé devant aucun sacrifice nécessaire. De cette noble émulation pour le bien est résultée cette supériorité que je suis loin d'attribuer, ici, à notre département, par complaisance pour ceux qui m'entendent, mais que s'accordent à lui reconnaître tous ceux que des connaissances spéciales suffisamment étendues rendent juges compétents en pareille matière. Seulement, vous le comprenez, ces connaissances spéciales sont, à cause même de leur spécialité, peu répandues dans le public, et le nombre des bons juges est bien restreint. Aussi nos Asiles ne jouissent-ils pas, peut-être, même dans leur voisinage immédiat, d'une notoriété égale à ce qu'ils méritent.

Cependant, la supériorité dont je parle ne consiste pas seulement dans la bonne organisation matérielle des établissements; elle s'est également affirmée, jusqu'ici, par le mérite personnel des médecins qui ont

été placés à leur tête, par la valeur scientifique des travaux qu'ils y ont produits, par l'importance des postes auxquels la plupart d'entre eux ont été appelés après avoir donné, à Rouen, la mesure de leur valeur comme praticiens et de leur mérite comme savants.

J'ai pensé, Messieurs, qu'il y aurait avantage à vous présenter un résumé succinct des titres, tirés du passé et du présent, qui recommandent nos Asiles à l'estime publique; j'ai cru ne pouvoir mieux reconnaître la faveur qui m'est faite aujourd'hui qu'en vous rappelant, en quelques mots, les travaux auxquels les médecins successivement attachés à ces Asiles ont dû leur réputation. Tous, ont fait partie de votre Compagnie, tous, ont droit à la reconnaissance de celui qui a l'honneur de leur succéder et dont ils ont préparé la place dans cette enceinte. Puissent mes efforts répondre au désir qui m'anime de leur rendre un hommage digne d'eux et digne de vous.

L'établissement de Quatre-Mares est à coup sûr l'un de ceux qui, dans tous les pays, répondent le mieux à l'ensemble des conditions que doit présenter un Asile public d'aliénés; il est peut-être celui de tous, qui, en France, réunit ces conditions de la manière la plus complète et la plus avantageuse. J'ai été appelé depuis trop peu de temps à en prendre la direction pour éprouver le moindre embarras à vous en faire tout l'éloge qu'il mérite; l'honneur doit en revenir tout entier à vos anciens collègues, MM. Grégoire et Parchappe qui en ont conçu le plan et dirigé l'exécution, à M. le Dr Dumesnil qui l'ayant reçu pour ainsi dire à sa naissance, a mis,

pendant vingt ans, tous ses soins à en développer les différentes parties et l'a amené au point de perfection relative où il est arrivé aujourd'hui.

Dès 1845, il avait été question, en raison du nombre sans cesse croissant des malades traités à l'Asile de Saint-Yon, d'établir, hors la ville, une succursale de cet établissement, et d'y créer une exploitation rurale qui constituerait un excellent moyen curatif de plus. Puis, le projet s'était agrandi : on avait reconnu la nécessité de diviser le service en deux asiles distincts, de consacrer celui de Saint-Yon à l'usage exclusif des femmes et d'en créer pour les hommes un nouveau, de toutes pièces, dans lequel de vastes terrains seraient consacrés à la culture. Il avait fallu, ensuite, trouver un emplacement convenable pour cette nouvelle création, et les recherches multipliées dans toutes les communes voisines de Rouen avaient été longtemps infructueuses. Enfin, le choix se porta sur la plaine de Quatre-Mares ; 36 hectares de terre furent achetés par le département, un vaste plan de construction conçu dans les vues les plus larges, sous l'inspiration de l'inspecteur-général Parchappe, fut adopté, et la première pierre de l'Asile fut posée au mois de mai 1850.

Les travaux marchèrent assez rapidement pour qu'en 1852 quelques-uns des principaux bâtiments fussent terminés, qu'un petit nombre de malades travailleurs pussent y être installés et que le moment fût venu de donner un chef au nouvel établissement.

C'est ici que commence le rôle de M. Dumesnil. Ses antécédents comme médecin et comme administrateur étaient des plus recommandables. Etudiant en

médecine, il avait obtenu, à la suite d'un brillant concours, une des meilleures places sur la liste si enviée des internes des hôpitaux de Paris, et, grâce à ce premier succès, il avait pu se perfectionner à l'école de maîtres tels que Larrey, Hervez-de-Chegouin, Martin-Solon, Lisfranc ; jeune docteur, il s'était voué au traitement des maladies mentales, et, avant d'arriver à Rouen, il avait déjà rempli avec distinction les fonctions de directeur-médecin dans les asiles de Saint-Dizier et de Dijon. A Quatre-Mares, sa tâche s'élargissait singulièrement, tant en raison de l'importance du département que de la nécessité de présider à tous les détails de l'organisation d'un établissement entièrement neuf, où tout était encore à créer.

M. Dumesnil sut faire face à toutes ces difficultés ; sous son impulsion, ce qui était presque un chaos devint peu à peu un établissement parfaitement organisé ; il fit exécuter des travaux de toute sorte dont on ne peut se faire une idée aujourd'hui ; il entreprit des plantations nombreuses que par d'habiles amendements de terrain il sut faire réussir sur un sol en apparence réfractaire ; il fit construire successivement une élégante chapelle, tout un système d'élévation et de distribution des eaux, des pavillons pour les pensionnaires riches, des bâtiments spéciaux pour les malades indigents qui sont en état de se livrer à un travail régulier. Ces dernières constructions, les pavillons, et les bâtiments des travailleurs forment, aujourd'hui, le principal élément de la supériorité de Quatre-Mares, et je crois que l'on chercherait vainement leur équivalent dans les meilleurs asiles français.

Tous ces travaux administratifs étaient loin de détourner M. Dumesnil des études scientifiques pour lesquelles il avait tant de goût ; la plupart des questions à l'ordre du jour dans notre spécialité, tant en France qu'à l'étranger, ont été traitées par lui, de la manière la plus compétente, dans les Annales médico-psychologiques, dont il est un des principaux rédacteurs ; en même temps, il consacrait une partie de son temps aux travaux de la Société d'Emulation, qui sut reconnaître sa haute capacité et son zèle en l'appelant à l'honneur de la présider en 1863-65.

Enfin, Messieurs, il mettait au premier rang parmi les titres qui le recommandaient à l'estime de ses concitoyens, celui de faire partie de votre savante Compagnie, dont il avait été élu membre en 1857. Je ne vous rappellerai pas les nombreux et intéressants mémoires qu'il a lus devant vous et dont plusieurs figurent dans le *Précis* de vos travaux ; le souvenir en est encore présent à votre esprit et vous savez tous avec quelle faveur ils étaient accueillis ; vous l'en avez récompensé de la manière la mieux faite pour lui inspirer un légitime orgueil ; en l'appelant à la présidence en 1869 et la distinction avec laquelle il a rempli cette délicate mission a pleinement justifié la confiance dont vous l'aviez honoré. Tant de liens vous le rendaient cher, et ce n'est pas sans de vifs regrets que vous avez appris son départ de Rouen ; heureusement que les hautes fonctions d'inspecteur-général, auxquelles il a été appelé, et pour lesquelles le désignait si bien l'éminence de ses services, ne le séparent pas complètement de vous, et nous pouvons espérer que, de Paris, il tiendra à vous prouver, par d'intéressantes

communications, le prix qu'il attache à rester un membre actif de l'Académie de Rouen.

L'Asile de Quatre-Mares était à peine arrivé, sous l'habile direction de M. le D^r Dumesnil, à son entier développement, que déjà il voyait s'élever, à côté de lui, non pas un rival, mais un émule pour le bien.

Les exigences du traitement ne sont pas moindres pour les femmes aliénées que pour les hommes. A mesure que les bienfaits de l'assistance sont mieux connus, le nombre de ceux pour lesquels on en réclame le bénéfice ne cesse de s'accroître et les prévisions les plus libérales finissent par se trouver insuffisantes. Forcée de reconnaître cette vérité, l'administration de la Seine-Inférieure ne pouvait reculer devant la nécessité de construire un nouvel asile pour les malades du sexe féminin, et elle tint à lui donner le cachet de perfection et de grandeur qu'elle imprime à toutes les institutions publiques du département.

Votre honoré collègue, M. Desmarets, qui avait succédé à M. Grégoire comme architecte du département, et qui avait déjà fait exécuter d'importants travaux à Quatre-Mares, était naturellement appelé à préparer les plans du nouvel Asile. L'administration supérieure confia le soin de rédiger le programme et d'en diriger l'exécution générale à un de nos compatriotes, M. le D^r Rousselin, qui, après avoir été l'élève favori de Parchappe, et le confident de tous ses travaux, l'avait remplacé comme inspecteur général ; le fruit de cette collaboration fut ce qu'on devait en attendre. Tous, Messieurs, en passant devant le terrain du nouveau Saint-Yon, vous avez admiré les construc-

tions grandioses qui s'y élèvent depuis quelques années, et dont la belle ordonnance défie toute critique ; votre admiration augmentera encore, lorsque, l'œuvre étant terminée, vous pourrez en saisir l'ensemble harmonieux ; elle serait encore plus grande, soyez-en sûrs, si vous vouliez bien prendre la peine de les voir de près et de vous rendre compte de toutes les dispositions prévoyantes, de tous les aménagements ingénieux adoptés dans l'intérêt du service et des malades. Déjà, les médecins étrangers qui ont l'occasion de visiter les bâtiments terminés, rendent justice à leurs heureuses dispositions et au soin que l'on a pris d'y réunir tout ce qui peut contribuer à l'entier succès de l'entreprise. Quelques années encore, et l'on pourra la juger à l'œuvre.

Et néanmoins, ce ne sera pas sans certains regrets que l'on abandonnera l'Asile de Saint-Yon, qui a été l'un des premiers établissements modernes ouverts au traitement de la folie, l'un de ceux qui ont joui de la réputation la plus étendue et la mieux méritée. Avant qu'il ne disparaisse pour faire place à son jeune successeur, vous me permettrez, Messieurs, de rappeler les principaux titres qui doivent le sauver de l'oubli.

Ce n'est pas que je veuille faire, devant vous, l'histoire rétrospective de l'ancien Saint-Yon. Cette histoire vous est déjà connue, grâce à une de ces intéressantes notices dans lesquelles M. de Beaurepaire a su remettre en lumière, avec une érudition que l'on ne saurait trop louer, tant de côtés oubliés des vieilles institutions de notre province. Il vous a raconté, ici-même, vous vous le rappelez sans doute, que l'an-

cien manoir d'Hauteville, appelé plus anciennement encore « enclos des maisons cornues ou clos des cochons » avait pris, au seizième siècle, son nom actuel, d'après le sieur Eustache de Saint-Yon, maître de la chambre des comptes de Normandie qui en était alors propriétaire. Après avoir plusieurs fois changé de mains, il avait été offert par la veuve du ministre Louvois aux religieuses de Saint-Amand ; mais elles ne l'avaient pas accepté, et en 1705 il avait été loué par l'abbé de la Salle, fondateur de l'Ordre des Frères des écoles chrétiennes pour y établir son noviciat. Quelques années plus tard, les frères, devenus propriétaires du domaine, y avaient construit, de leurs propres mains, la vaste chapelle qui existe encore, et à côté de leur noviciat ils avaient installé une maison de discipline et de correction, où, par une sorte de prédestination, ils recevaient déjà un certain nombre d'aliénés ; mais il ne s'agissait pas alors de procurer à ces malades le bénéfice d'un traitement humain et scientifique ; on ne songeait qu'à les maintenir dans une captivité assez étroite pour les rendre inoffensifs. C'est ce à quoi pourvoyaient les lettres patentes de 1720 en donnant aux frères de Saint-Yon le droit de retenir enfermées « les personnes qui y auraient été « envoyées par lettres de cachet et par ordre de la « Cour de Parlement. » A cette occasion, M. de Beaurepaire, tout en condamnant énergiquement les lettres de cachet, qu'il flétrit comme un détestable abus et une mortelle atteinte au principe fondamental de la liberté individuelle, fait remarquer qu'en pratique elles constituaient plutôt une mesure de précaution qu'une mesure de rigueur et que le plus souvent elles

étaient décernées contre des aliénés qu'il était urgent de soustraire aux funestes conséquences de leur maladie. Il faut même reconnaître que, dans les derniers temps de la monarchie, ces lettres, tout en restant une expression libre et sans contrôle de la volonté royale, étaient néanmoins soumises à des conditions qui indiquaient un sentiment très net d'équité et de respect pour la liberté des citoyens ; témoin une circulaire de M. le baron de Breteuil, secrétaire d'Etat, qui contient les instructions suivantes : « A l'égard
« des personnes dont on demandera la détention pour
« cause d'aliénation d'esprit, la justice et la prudence
« exigent également que vous ne proposiez les ordres
« que quand il y aura une interdiction prononcée par
« jugement, à moins que les familles ne soient ab-
« solument hors d'état de faire les frais de la procé-
« dure qui doit précéder l'interdiction. Mais en ce cas
« il faudra que la démence soit notoire et constatée
« par des éclaircissements bien exacts. »

L'ère révolutionnaire ne pouvait manquer de porter un coup fatal à l'œuvre de l'abbé de la Salle et à l'Ordre qu'il avait fondé : la loi du 18 août 1792 supprima les frères des Écoles chrétiennes et leur Maison de Saint-Yon devint une propriété départementale.

Pendant les années qui suivirent, elle traversa bien des vicissitudes, en rapport avec celles que subissait la société française tout entière et fut successivement une prison, un arsenal, une caserne, un dépôt de mendicité ; mais cet établissement, au lieu de répondre au but philanthropique qu'il aurait dû remplir, paraît avoir eu, le plus souvent, pour résultat d'offrir

une prime à la paresse tout en faisant au travail libre une concurrence difficile à soutenir.

Vers cette époque la réforme dans le traitement des aliénés, si brillamment inaugurée à Bicêtre par Pinel, commençait à s'étendre aux provinces. Mais les progrès étaient peu sensibles, car en 1808, Esquirol, sollicitant avec énergie l'intérêt du gouvernement en faveur de cette classe de malades si négligée jusque-là, faisait de leur état un bien sombre tableau, qui a été souvent reproduit, et que, néanmoins, je vous demande la permission de vous citer encore :

« Je les ai vus, dit-il, nus, couverts de haillons,
« n'ayant que la paille pour se garantir de la froide
« humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les
« ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour
« respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des
« choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus
« livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur
« brutale surveillance. Je les ai vus dans des réduits
« étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, en-
« chaînés dans des antres où l'on craindrait de ren-
« fermer les bêtes féroces que le luxe des gouverne-
« ments entretient à grands frais dans les capitales.
« Voilà ce que j'ai vu presque partout en France;
« voilà comment les aliénés sont traités presque par-
« tout en Europe. »

Déjà, cependant, Rouen se distinguait par la manière moins inhumaine dont les aliénés y étaient soignés. En 1788, Tenon, dans ses Mémoires sur les hôpitaux de Paris, disait (p. 213) : « L'Hôtel-Dieu est, de tous les hôpitaux de Paris, le seul où l'on traite de la folie..... Les hôpitaux les plus proches de la

« capitale, où l'on s'occupe encore du traitement des
« maniaques, se trouvent à Rouen et à Lyon. »

Mais les avantages de ce traitement devaient être bien limités, et la nécessité d'une mesure générale était urgente. Je ne saurais mieux vous donner une idée de ce qui restait à faire, malgré les efforts honorables déjà accomplis, qu'en vous citant textuellement une dépêche adressée le 7 septembre 1819, par M. le baron Malouet, préfet du département de la Seine-Inférieure au Ministère de l'Intérieur : « Le nombre
« des aliénés est assez considérable dans le départe-
« ment de la Seine-Inférieure. Jusqu'à ce jour, ces
« infortunés ont été admis dans certains hospices,
« mais on ne s'occupait guère, en général, de leur
« administrer les soins curatifs qu'exige leur état, et
« il faut convenir que la disposition intérieure de
« ces établissements s'y serait difficilement prêtée.
« Aussi étaient-ils condamnés à attendre dans la con-
« trainte, et souvent au milieu des plus dures priva-
« tions, le terme de leur déplorable existence.

« Il y a quelques années qu'une tentative fut faite
« pour rendre leur situation moins pénible; on dis-
« posa, dans la maison de détention et de correction
« de cette ville, deux cours ou préaux de forme carrée,
« et autour desquelles furent pratiquées des loges
« d'une grandeur convenable. L'une de ces cours est
« destinée aux hommes atteints d'aliénation mentale,
« l'autre aux femmes. Ces individus sont laissés
« toute la journée en pleine liberté, excepté aux in-
« teryalles, extrêmement rares, où leur démence se
« change en frénésie. On a remarqué que ceux qui,
« avant leur entrée dans cet établissement, étaient

« sujets à de fréquents accès de fureur, deviennent en
« général calmes et tranquilles en peu de temps.

« Presque la moitié des individus qui ont été admis
« ou traités dans cet hospice ont recouvré la raison.
« Ces heureux essais devaient inviter à lui donner
« une plus grande extension; malheureusement, les
« localités s'y opposaient, et il n'a jamais pu renfer-
« mer plus de quarante individus de l'un et de l'autre
« sexe. Frappé des avantages qu'offrirait une insti-
« tution de ce genre, établie sur une plus grande
« échelle, j'ai médité, depuis mon arrivée dans ce dé-
« partement, sur les moyens de la créer. »

Cette dépêche, Messieurs, mérite d'être conservée, car elle établit, en quelques lignes, le bilan exact de la situation des aliénés, dans le département de la Seine-Inférieure, au moment où elle a été écrite. La plupart d'entre eux végétaient misérablement dans la contrainte et les privations; quelques-uns profitaient, à Rouen, d'une organisation qui paraîtrait aujourd'hui bien défectueuse, mais qui, alors, était relativement bonne, et je suis heureux d'ajouter qu'elle était due aux efforts constants du Dr Vigné, médecin de l'Hospice-Général, qui, à ses autres titres, joignait celui d'être membre de l'Académie. Enfin, un magistrat éclairé et animé des plus charitables intentions méditait sur les moyens d'étendre à tous les aliénés du département le bénéfice du traitement qui ne profitait qu'à un petit nombre d'entre eux.

Une occasion se présenta de subvenir aux dépenses considérables que devait entraîner une aussi importante création, et M. le baron Malouet s'empressa de la saisir.

A cette époque, Messieurs, comme aujourd'hui, la France venait à peine d'être délivrée des horreurs de l'invasion, et plus malheureuse encore que dans nos derniers désastres, la Normandie avait dû subir pendant plusieurs années les charges de l'occupation étrangère. Mais les dépenses occasionnées par l'entretien des troupes alliées avaient été mises à la charge de l'Etat, et le Ministère de la Guerre avait dû rembourser au département, pendant le mois de mai 1819, une somme de plus de 500,000 fr. M. le baron Malouet proposa au Conseil général d'affecter cette somme à la création d'un Asile départemental d'aliénés, et sa généreuse proposition fut favorablement accueillie. Une ordonnance du 17 janvier 1820 donna à ce projet la consécration royale et la maison de Saint-Yon fut désignée pour devenir le siège de la nouvelle institution.

Celle-ci ne fut ouverte, cependant, que le 11 juillet 1825. Dans l'intervalle, rien ne fut négligé pour l'approprier le mieux possible au but qu'elle était appelée à atteindre.

Un premier plan de restauration des bâtiments existants et de construction de bâtiments nouveaux avait été dressé par l'architecte du département. Avant de soumettre ce plan à l'examen du conseil des bâtiments civils, le Ministre de l'Intérieur avait voulu lui faire subir le contrôle le plus compétent. Sur son ordre, Esquirol, dont la réputation comme médecin aliéniste était européenne, et Desportes, l'un des fonctionnaires les plus élevés de l'Assistance publique, s'étaient rendus à Rouen, avaient visité les locaux et avaient donné au projet d'installation des

aliénés, le cachet essentiellement pratique de leurs connaissances spéciales; aussi, pouvait-on dire avec raison, au moment où Saint-Yon fut ouvert aux malades, qu'il représentait de la manière la plus complète le type de l'Asile des aliénés, tel que le concevaient alors les savants les plus avancés dans cette branche des connaissances médicales.

Le même soin fut apporté à l'organisation du personnel. M. de Vanssay, qui avait remplacé M. de Malouet, comme préfet du département, et qui avait consacré tous ses efforts à mener à bien l'œuvre commencée par son prédécesseur, s'adressa encore à Esquirol pour le diriger dans le choix d'un médecin, et, sur sa désignation, il confia ce poste à l'un des élèves les plus distingués de l'Ecole de la Salpêtrière, qui, tout jeune encore, avait déjà attiré l'attention du monde savant par d'importants travaux sur la physiologie et la pathologie du système nerveux.

Vous comprenez, Messieurs, que je ne puis, sans un certain embarras, vous faire ici l'éloge du premier médecin de Saint-Yon; cependant, la stricte équité et l'assentiment général pourraient s'unir aux sentiments respectueux d'un fils dévoué et reconnaissant pour m'encourager à affirmer qu'il sut promptement imprimer une excellente impulsion et une véritable réputation scientifique au service dont il était chargé. Je préfère m'en rapporter aux appréciations du maître que j'ai déjà cité.

« L'Asile de Saint-Yon, disait Esquirol, plusieurs
« années après, est un des meilleurs établissements
« d'aliénés; on y admire l'ordre et la discipline qui
« furent introduits dès le début par le Dr Foville » et

dans les lignes qui suivaient il rendait justice à l'excellence des travaux publiés par ce médecin sur les affections cérébrales.

C'est à Saint-Yon, en effet, que mon père composa, pour le *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, une série d'articles relatifs aux maladies mentales qui sont restés classiques, comme expression de l'état de la science à cette époque. C'est le manuscrit du plus important de ces articles qu'il présenta en 1830 à l'appui de sa candidature au titre de membre de l'Académie de Rouen.

Dans son discours de réception où il traitait « des fausses sensations hallucinatoires » mon père mettait le premier, en avant, des idées que vous avez pu entendre, depuis, développées bien souvent par le Dr Morel. Il insistait sur l'importance des hallucinations au point de vue médico-légal, et les représentait comme la cause de la plupart des suicides et des homicides commis par des insensés. « Ces cas ne sont pas « à mes yeux, disait-il, des monomanies homicides ou « suicides, comme on l'entend de ces prétendues im- « pulsions irrésistibles au meurtre des autres et de « soi-même, impulsions dont on ne peut donner au- « cun motif plausible en négligeant l'hallucination « qui les produit.

« La controverse qui existe encore aujourd'hui sur « cette question : Existe-t-il une monomanie suicide, « homicide ? serait bientôt terminée si l'on pouvait « reconnaître qu'elle doit être traduite par cette autre : « Les hallucinations peuvent-elles porter au meurtre « des autres ou de soi-même ? »

En 1833, le Dr Foville fut obligé, par le mauvais

état de sa santé, de quitter Rouen ; mais la réputation qu'il avait acquise comme médecin de Saint-Yon est restée le principal titre auquel il a dû, plus tard, l'honneur de remplacer Esquirol dans le poste, si justement considéré, alors, de médecin en chef de la maison de Charenton ; elle est restée l'un des plus importants éléments de la notoriété scientifique qui l'entoure dans la retraite où il achève sa carrière ; elle est restée enfin, je puis le dire sans être démenti, l'une des causes de la considération dont ses successeurs ont été entourés.

Il laissait pour le remplacer un confrère qu'il avait contribué, quelques années auparavant, à faire nommer médecin-adjoint de Saint-Yon, et qui devait acquérir, dans la médecine mentale, une réputation médicale et une autorité administrative également justifiées. Le D^r Parchappe a profité des magnifiques éléments d'études que lui fournissait le service de Saint-Yon pour faire sur la structure de l'encéphale, sur celle du cœur et sur l'anatomie pathologique de la folie des travaux de premier ordre qui même aujourd'hui n'ont rien perdu de leur valeur.

Appelé en 1848 au poste d'inspecteur-général, il a publié en 1852, un ouvrage intitulé : « Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés » ouvrage qui est, et qui restera, longtemps encore, le livre ayant le plus d'autorité en pareille matière.

Et je ne parle ici que des ouvrages de longue haleine dûs à la plume de Parchappe ; il est en outre l'auteur d'un grand nombre de mémoires, rapports, discours qui portent tous l'empreinte d'un esprit supérieur et

d'un savoir très étendu. La plupart de ces travaux furent présentés par lui à l'Académie de Rouen, dont il était devenu membre correspondant depuis son départ pour Paris. Son ardeur pour le travail ne s'éteignit qu'avec sa vie, et je ne puis vous en donner de meilleure preuve qu'en vous citant quelques lignes de la notice nécrologique consacrée à sa mémoire par celui qui fut toujours, je vous l'ai déjà dit, son élève de prédilection. « Il travailla jusqu'à ses derniers
« moments, dit M. le Dr Rousselin; trois jours
« avant sa mort, il corrigeait les épreuves d'un ou-
« vrage historique et philosophique sur Galilée; ce
« livre, il l'appelait l'Enfant de sa douleur. En effet,
« il n'y travaillait que lorsque les assauts de sa
« cruelle maladie ne lui permettaient pas de se livrer
« à des études plus abstraites. »

Parchappe avait été remplacé, comme médecin en chef de Saint-Yon, par le Dr Mérielle, l'un des anciens internes de l'établissement. A peine installé, il eut à faire face à un terrible fléau qui pour la seconde fois frappait l'Asile. Il vous a fait connaître les traits caractéristiques de cette épidémie dans un mémoire sur l'invasion et la marche du choléra à Saint-Yon, qui vous fut présenté à la fin de l'année 1849; alors, comme aujourd'hui, le mal déjouait, par les caprices de sa marche, toutes les prévisions, et Mérielle signalait avec insistance ces irrégularités qui attendent encore une explication satisfaisante.

« Le 2 mars, disait-il, » « le choléra fait subite-
« ment irruption dans une division n'ayant aucune
« communication avec l'extérieur. Rien n'a été plus
« bizarre que la propagation du choléra dans cet Hos-

« pice. On le voit, pour ainsi dire, sauter d'une cour
« dans l'autre, aux deux extrémités de la Maison,
« sans qu'on puisse expliquer son départ ni son
« arrivée. »

En 1853, le Dr Mérielle était élu membre de l'Académie de Rouen, et son discours de réception était encore un travail sur les hallucinations, sujet inépuisable et qui, peut être de tous les symptômes que l'on observe dans les maladies mentales, est le plus fécond en problèmes aussi attachants que difficiles à résoudre. Le temps devait manquer au Dr Mérielle pour produire de nouveaux travaux ; une mort prématurée vint l'enlever à ses études, à son service hospitalier, à sa chaire de l'Ecole de Médecine, et à l'affection d'une clientèle aussi nombreuse que choisie.

J'arrive, enfin, au dernier médecin de Saint-Yon, au docteur Morel, qui de tous est le plus connu de vous, car il vient d'occuper ce poste, pendant 17 ans, avec un éclat qui a donné à son nom une réputation européenne ; car, il y a quelques mois à peine, il siégeait encore au milieu de vous et comptait parmi les membres les plus assidus et les plus écoutés de vos séances.

J'ai déjà, Messieurs, longtemps abusé de votre temps ; permettez-moi, cependant, de vous prendre encore quelques moments pour tracer un rapide abrégé des travaux d'un collègue si unanimement regretté. Ces paroles seront les dernières ; ce seront celles, j'en suis convaincu, auxquelles en raison de celui qui les inspire, vous ferez le meilleur accueil.

Dans la préface de son principal ouvrage, le Dr Mo-

rel a raconté lui-même comment il fut amené à choisir la carrière qu'il devait tant contribuer à honorer. Il venait de finir ses études, et avant de se décider à embrasser telle ou telle branche de l'art médical, il suivait assidûment les cours du plus célèbre naturaliste dont la Normandie ait à se glorifier, du savant et à jamais regrettable de Blainville.

« Je m'efforçais, dit-il, de puiser dans ce haut enseignement philosophique quelques-unes de ces notions que je regardais comme propres à me faire supporter avec plus de courage la rude initiation à l'existence professionnelle du médecin en province ; en d'autres termes, je faisais mes derniers adieux à la science. »

La bienveillance et les encouragements du savant professeur ne lui firent pas défaut ; une conversation de de Blainville sur les premiers travaux de Gall, donna au Dr Morel le désir de tourner son attention vers la connaissance et le traitement des perversions intellectuelles ; il se dirigea vers cette école de la Salpêtrière dont l'enseignement, après avoir été illustré par les leçons de Pinel et d'Esquirol, continuait, grâce au savoir et à la célébrité de leurs principaux disciples, à briller d'un si vif éclat. Là, il reçut de Falret père, dont la science déplore la perte récente, un accueil bienveillant qui décida de sa vocation ; bientôt, il devint l'un de ses élèves les plus dévoués, de ses amis les plus intimes et il se livra tout entier à l'étude des maladies mentales.

De cette époque, datèrent aussi, pour le Dr Morel, d'autres amitiés dans lesquelles le cœur avait à gagner autant que l'esprit, et qui ont fait, peut-être, le princi-

pal charme de son existence ; je citerai, celle de Buchez, plus connu comme historien et comme philosophe que comme médecin ; celle de Cerise, l'éminent éditeur de Cabanis ; celle de Lasègue, le brillant professeur de la Faculté de Paris ; celle enfin du physiologiste le plus illustre de la France et du monde, de Claude Bernard, qui, quelques jours à peine avant la mort du Dr Morel, lui envoyait les consolations les plus affectueuses, les plus sincères témoignages d'attachement.

Après s'être complètement formé comme spécialiste à cette savante école, le Dr Morel, qui avait déjà publié dans les Annales Médico-Psychologiques, soit seul, soit en collaboration avec M. Lasègue, d'intéressantes *Etudes historiques sur l'aliénation mentale*, voyagea pendant plusieurs années et profita de ses voyages pour envoyer au même recueil des *Lettres sur la Pathologie mentale en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Hollande, et sur le traitement du Crétinisme*.

Nommé en 1848 médecin en chef de l'Asile de Maréville, près Nancy, le Dr Morel ne tarda pas à acquérir, dans toute la région de l'Est, une grande notoriété, qui fut encore accrue par la publication de deux volumes d'*Etudes cliniques sur les maladies mentales*, 1852-1853.

L'année suivante, revenant sur un sujet qui l'avait déjà occupé et qui n'a jamais cessé de lui inspirer une ardente sollicitude, le Dr Morel publiait une série de *Lettres sur le Goître et sur le Crétinisme*, échangées entre lui et Mgr Billiet, archevêque de Chambéry.

La correspondance ainsi établie entre le Dr Morel et le vénérable prélat, qui devait le suivre de si près

dans la tombe, se continua dès lors sans interruption, et plusieurs fois, dans ces dernières années, des passages en ont été portés à la connaissance du public rouennais.

Le D^r Morel avait été, en effet, appelé en 1856 à remplir les fonctions de médecin en chef de Saint-Yon, et l'on peut dire que ce choix répondait dignement au savoir et au renom de ses prédécesseurs.

Il apportait à Rouen un livre qui devait accroître encore la réputation dont il jouissait déjà. Etendant ses études à toutes les affections générales qui ont, avec l'aliénation mentale, certains caractères communs d'étiologie, d'évolution et de chronicité, il avait voulu démontrer l'*Origine et la formation des variétés malades dans l'espèce humaine. Le traité des dégénérescences physiques intellectuelles et morales* fit dans le monde savant une sensation qui, pour avoir été vive dès le début, n'en a été, depuis, ni moins profonde, ni moins persistante. Il fut couronné par l'Académie des Sciences et l'Académie de Médecine, et il a obtenu à l'étranger un succès au moins aussi grand qu'en France. Aussi sera-t-il, je le crois, le principal titre de l'auteur à une célébrité durable.

Après une œuvre de cette importance et de ce mérite, le D^r Morel aurait pu déposer la plume. Il n'en fit rien; dès 1860 il publiait un volumineux *Traité des maladies mentales*. Son principal but, disait-il dans la préface, était de mettre à la portée de la généralité des praticiens les notions les plus essentielles sur la pathologie mentale. Pour remplir ce programme il aurait pu se contenter de faire un simple manuel, présentant le tableau de l'état de la science et des notions

acquises au moment où il était composé ; au lieu de se borner à cette tâche, l'auteur écrivit un livre essentiellement original, rempli d'idées personnelles et où perce, en bien des endroits, l'initiative du novateur.

Sans prendre de repos, le Dr Morel, dont les occupations professionnelles devenaient de plus en plus nombreuses, mit immédiatement sur le chantier un nouvel ouvrage qui devait compléter l'ensemble de ses travaux sur les maladies mentales. Il s'agissait, cette fois, d'un *Traité général de la médecine légale des Aliénés* ; malheureusement il ne put le terminer, et le premier fascicule de ce livre, le seul qui ait été publié, ne contient qu'un programme et un plan d'ensemble qui n'ont pas été remplis.

Cette lacune est d'autant plus regrettable que nulle partie de la science n'était plus familière au Dr Morel que la pratique des expertises médico-légales. Pour apporter le concours de ses lumières et de sa vaste expérience à la justice indécise, il ne reculait devant aucun déplacement, et l'on se rappelle qu'il y a quelques années, il fut appelé à Munich, à l'occasion d'une célèbre cause criminelle. Son opinion fut rejetée par les juges allemands ; mais elle recut de la marche ultérieure des faits la confirmation la plus éclatante.

Je n'ai fait, Messieurs, que vous citer les principales productions du Dr Morel ; bien des pages seraient nécessaires pour contenir la seule énumération des travaux, des mémoires, des articles relatifs à toutes sortes de questions de médecine, d'hygiène, de philosophie et d'histoire qu'il a répandus à profusion dans un grand nombre de recueils scientifiques, de jour-

naux de médecine et autres. Dans les dernières années de sa vie, il a fait, en outre, de nombreuses conférences toutes dictées par le désir d'être utile aux populations au milieu desquelles il vivait, et, dans ces entretiens, l'on ne savait ce que l'on devait admirer le plus, de l'abondance de son esprit toujours en travail d'enfantement, des saillies heureuses de son style ou de l'étendue de ses connaissances presque encyclopédiques.

Il me resterait à vous parler du rôle du D^r Morel comme membre de l'Académie de Rouen, où il avait été admis dès les premières années de son séjour en cette ville. Mais que pourrai-je vous dire à cet égard qui ne soit présent à votre esprit et comment mes paroles pourraient-elles rivaliser avec un souvenir encore si récent? L'hommage de vos regrets a du reste, été exprimé, d'une voix éloquente, sur la tombe même du D^r Morel, par votre secrétaire, M. Malbranche, et il serait téméraire de ma part de rien vouloir ajouter à cet éloge.

Aussi n'ai-je plus qu'un mot à dire, Messieurs, pour vous renouveler l'expression de mes scrupules et de mes appréhensions, en venant m'asseoir au milieu de vous. Comment, en effet, après avoir rappelé à votre mémoire les noms et les travaux d'hommes aussi distingués que les médecins-aliénistes qui ont été successivement membres de l'Académie de Rouen, comment ne pas se sentir effrayé par la comparaison, quand on vient à son tour représenter, dans cette enceinte, le même genre d'études et la même branche de pratique médicale? Deux conditions seules peuvent me déterminer à en affronter l'épreuve, c'est de

sentir que je suis décidé à tous les efforts pour marcher de mon mieux sur leurs traces, et de savoir que mes efforts auront pour principaux auxiliaires votre encouragement sympathique et votre bienveillante indulgence.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE D^r A. FOVILLE

Par M. A. DECORDE,

Président.

C'est une heureuse pensée, Monsieur, que celle qui vous a porté à présenter à l'Académie, dans un tableau complet, quoique rapide, l'histoire de notre établissement départemental d'aliénés et en même temps celle des hommes distingués auxquels en a été successivement confiée la direction.

Comment, en effet, notre Compagnie ne prendrait-elle pas intérêt au récit de faits qui sont à l'honneur de la ville de Rouen et du département de la Seine-Inférieure? Comment pourrait-elle rester indifférente au souvenir, si vivant encore, de ces savants qu'elle a tous comptés parmi ses membres et dont elle savait apprécier le caractère et les talents?

Il vous appartenait à plus d'un titre, Monsieur, de traiter ce sujet.

Votre père a été l'un des premiers parmi ces direc-

teurs dont vous avez si éloquemment rappelé les mérites, et vous n'aurez qu'à suivre ses traces pour maintenir à la hauteur, où il l'avait déjà élevé lui-même, l'important établissement à la tête duquel vous êtes placé aujourd'hui.

Vous venez occuper à l'Académie, pour ainsi dire à titre d'héritage, la place qu'il y avait autrefois occupée, et dans laquelle il avait eu pour successeurs les savants directeurs qui furent aussi nos confrères.

Par la spécialité de vos études, vous étiez enfin mieux placé que tous autres pour juger avec autorité les personnes et les choses, pour montrer les progrès successivement accomplis et pour résumer les travaux de ceux que votre modestie vous porte à appeler vos maîtres.

Ce n'est pas sans raison, Monsieur, que vous avez fait remarquer la place importante qu'occupe depuis longtemps déjà, dans le Recueil des travaux de l'Académie, l'examen des questions si graves et si variées que soulève l'étude des maladies mentales.

Plusieurs causes devaient y contribuer.

Depuis de longues années ces questions se discutent sans être épuisées. Les médecins, les philosophes, les jurisconsultes les ont tour à tour débattues; les romanciers eux-mêmes s'en sont emparés pour en faire le sujet de publications émouvantes ou pour passionner l'opinion.

Et comment en serait-il autrement?

Des progrès considérables ont été réalisés dans le traitement de l'aliénation mentale, la législation a été améliorée pour sauvegarder tous les intérêts, l'assistance publique s'efforce d'étendre chaque jour son

action pour subvenir à de plus nombreuses souffrances; mais, à mesure que cette action s'étend et que ces progrès se réalisent, il semble aussi que le nombre des malades augmente. « La folie paraît devenir plus fréquente, dit M. Maxime Ducamp, dans l'intéressante étude qu'il a publiée en 1872, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur les *Aliénés à Paris* (1), depuis qu'elle est mieux étudiée, » et l'on peut se demander avec quelque inquiétude si, malgré tout le développement qu'on leur donne, les Asiles nouvellement créés ne deviendront pas bientôt insuffisants. On peut ajouter sans doute que les établissements spéciaux d'aliénés reçoivent aujourd'hui beaucoup de malades que l'on conservait autrefois dans les familles; les statistiques, maintenant plus faciles, donnent le chiffre des personnes atteintes, avec une exactitude qu'il n'était pas possible d'obtenir anciennement. Mais il faut pourtant le reconnaître, parce que la réalité est là bien certaine, il y a depuis un assez grand nombre d'années une augmentation constante dans le chiffre des aliénés, et, chose pénible à dire, le développement de la civilisation et des progrès sociaux paraît favoriser plutôt que restreindre l'extension de la folie.

J'ai voulu m'éclairer sur ce point si grave, et j'ai étudié, avec un douloureux intérêt, les détails statistiques que contient le savant Recueil auquel vous avez, Monsieur, activement collaboré, le *Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*.

« De 1835, époque à laquelle on a commencé en France à recenser d'une manière à peu près satis-

(1) Tome CII, p. 56.

faisante les aliénés internés dans les établissements spéciaux et ceux conservés dans les familles, jusqu'en 1869, année où s'arrêtent, quant à présent, les documents recueillis, dit M. Lunier, le mouvement de l'aliénation mentale en France est monté de 16,538 individus à 93,252. L'année 1835 donnait pour notre pays un aliéné pour 2,016 habitants. L'année 1869 en donne un pour 412. Et il y a toutes raisons de croire, poursuit l'auteur à qui j'emprunte ces détails, que cette proportion d'un aliéné sur 412 habitants au 1^{er} janvier 1869, n'exprimait pas encore toute la vérité (1). » Hâtons-nous de dire que cette augmentation n'est point un fait particulier à la France. Elle s'observe dans tous les pays. Plusieurs contrées même, telles que la Suisse, l'Irlande, le Wurtemberg, la Norvège accusent une proportion bien plus élevée.

Quels chiffres donnera chez nous la statistique des années suivantes ? Il est vraisemblable qu'ils ne seront pas moins affligeants. Les désastres de la guerre, les souffrances de l'invasion, les troubles de la politique, les difficultés de l'existence et par dessus tout l'abus des excitants alcooliques, abus qu'aucune mesure répressive ne paraît pouvoir vaincre, sont des causes nouvelles de désordre mental, qui sont venues, dans ces derniers temps, s'ajouter aux causes générales plus anciennes.

En regard de ce sombre tableau, j'ai demandé aussi à la statistique le compte de ce qui était fait par la

(1) Dict. de Médecine et de Chirurgie pratiques, *Verbo Folie*. Tom. XV. p. 297.

Science comme par la Bienfaisance publique, pour les soins à donner à tant de misères.

Je vous paraîtrai bien téméraire, sans doute, Monsieur, d'entreprendre de résumer ici quelques indications générales qui sortent de ma compétence et qu'il vous appartiendrait assurément mieux qu'à moi de produire. Mais pour beaucoup de personnes ces détails sont tout à fait ignorés ; on ne sait pas assez dans le monde le dévouement de tous ceux, administrateurs ou médecins, qui consacrent leurs veilles à l'allégement de tant de souffrances ; on ne connaît pas suffisamment les efforts qui ont été faits, les résultats qui ont été obtenus. Il n'est donc point inutile de signaler rapidement ce qui existe. La comparaison avec l'ancien état des choses fera mieux apprécier le progrès accompli.

Je ne parle pas de ce qui se pratiquait sous l'ancien régime, ni même au commencement de ce siècle. Mais dans les premières années de la Restauration, lorsqu'après les désastres de la guerre on commença à s'occuper plus activement des travaux de la paix, voici quels étaient, en 1818, pour toute la France, les asiles ouverts aux aliénés.

Huit établissements spéciaux leur étaient consacrés ;

Vingt-quatre hospices avaient pour eux des quartiers séparés des autres malades ;

Quinze dépôts de mendicité en recevaient quelques uns ;

Les autres étaient recueillis dans plusieurs petits

hospices ou demeuraient dans l'intérieur des familles (1).

Aujourd'hui quarante départements ont des établissements publics spéciaux, désignés sous le nom d'Asiles départementaux d'aliénés, dans lesquels on reçoit en même temps des indigents au compte des Administrations publiques et des pensionnaires au compte des familles. Comme vous l'avez si bien dit, Monsieur, la Seine-Inférieure marche en tête de la liste. C'est avec les Bouches-du-Rhône, la Gironde et le Nord, un des quatre départements qui possèdent deux asiles, un pour chaque sexe.

Nos quarante-six autres départements n'ont pas encore d'asiles spéciaux ; mais leurs malades sont placés, soit dans des quartiers réservés dans des hospices, soit dans des asiles privés, soit dans les asiles publics de départements voisins.

Enfin, indépendamment du grand asile de l'État à Charenton, vingt-quatre maisons de santé, réparties dans dix départements, reçoivent des pensionnaires au compte des familles.

Avec cette organisation qui tend tous les jours à se perfectionner, les soins à donner aux malades peuvent donc être facilement obtenus. L'indigence n'a pas à craindre l'abandon. Les familles, qui peuvent s'imposer un sacrifice, sont assurées de voir ceux qui leur sont chers recevoir, dans l'intérieur des asiles, tous les adoucissements compatibles avec leur état. Et ce qu'il n'importe pas moins de faire connaître, c'est que

(1) Dalloz, Répertoire de doctrine et de jurisprudence, *Verbo* Aliénés, n° 28.

dans un grand nombre de cas; les soins donnés, le traitement suivi sont couronnés de succès. Le rapport des guérisons aux admissions, pour tous les Asiles français, était, dans ces dernières années, de 27.97 pour cent. On guérit donc dans les asiles près du tiers des aliénés qui y entrent! La proportion, si l'on ne compte que les aliénés curables, s'élève même à la moitié!

C'est là qu'est véritablement le triomphe de la médecine mentale; ce sont là les services rendus dont elle peut, à juste titre, s'enorgueillir et qu'on ne saurait trop signaler à la reconnaissance publique. Quelle que soit la réserve avec laquelle la surveillance est exercée, quels que soient l'attention éclairée que l'on apporte dans le traitement des malades, et le bien-être même dont parfois on les entoure, un asile est toujours une prison. Honneur donc à tous ces savants, véritables amis de l'humanité, qui ont consumé leurs veilles pour faire progresser la science aliéniste; gratitude légitime pour tous ceux qui, marchant sur leurs traces, appliquent avec succès les découvertes qu'ils ont faites et se dévouent eux-mêmes tous les jours pour rendre à la vie intellectuelle et à la liberté des malheureux qu'on abandonnait autrefois sans secours! Un malade guéri sur trois qui sont reçus dans les asiles! Voilà ce qu'il faut proclamer bien haut à l'honneur de la Science et de la Bienfaisance publique! Et que serait-ce, dirons-nous avec le Dr Lunier (1), si tous ceux que l'on y place y étaient amenés dès le début de la maladie!

(1) Dict. de médecine et de chirurgie, *Verbo Folie*, page 305.

Ce qui a surtout contribué à rendre plus fréquentes dans le sein de l'Académie les communications relatives aux questions qui se rattachent aux Aliénés, c'est que ces questions embrassent à la fois plusieurs ordres d'idées et qu'elles sont en même temps du ressort des médecins et des jurisconsultes. Que de points délicats de médecine légale présente à résoudre l'appréciation de la capacité de la personne soupçonnée de folie au point de vue des actes de la vie civile, ou de sa responsabilité au point de vue des délits qu'elle a pu commettre !

Les jurisconsultes et les médecins aliénistes n'envisagent pas ces questions sous le même jour. Les uns et les autres sont dirigés sans doute par les sentiments les plus honorables. La vérité est le but commun qu'ils recherchent et dans cette recherche ils ne suivent que l'inspiration de leur conscience ; mais leurs déductions sont basées sur des principes différents et qui s'expliquent par leurs situations respectives. Les médecins, surtout en matière pénale, cèdent peut-être un peu trop à un sentiment d'humanité, qui leur fait voir dans un accusé soupçonné de folie plutôt un malheureux qu'un coupable. Ils inclinent volontiers à la non responsabilité de l'inculpé. Les magistrats considèrent surtout l'intérêt général. L'impunité d'un crime atroce leur paraît un danger social. Ils mettent au-dessus de l'intérêt particulier d'un accusé l'intérêt de la société tout entière. Il leur faut des preuves bien avérées de démence pour qu'ils prononcent l'acquiescement.

On conçoit qu'avec ces tendances opposées il se rencontre dans la pratique de nombreuses occasions de

dissentiment. Des médecins aliénistes ont soutenu cette thèse que leurs connaissances spéciales devaient leur donner pleine autorité dans ces matières et que leur décision sur l'état mental d'un inculpé devait toujours prévaloir. Les magistrats n'ont point accepté cette doctrine. Ils ont maintenu la liberté de leur appréciation, le droit de ne se laisser conduire que par leur propres lumières (1). L'opinion exprimée par les médecins légistes est pour eux un document utile à consulter sans doute ; ce n'est pas une décision irréfragable devant laquelle ils doivent s'incliner.

Peut-être me regarderez-vous comme un peu intéressé dans la question, Monsieur, et mon sentiment dès lors ne vous paraîtra pas tout à fait impartial ; mais il me semble que le principe posé par les juriconsultes est le plus sage et le plus vrai. Le médecin aliéniste fait office d'expert, non de juge ; ce que la justice lui demande, c'est un éclaircissement, un témoignage, ce ne peut pas être un arrêt.

Le Dr Morel, dont vous avez si bien retracé les travaux, tenait pour la thèse contraire. C'était un partisan très décidé de l'opinion qui proclame la compétence exclusive des médecins. Il était, sous ce rapport, un peu autoritaire. Passionné pour la science, il y apportait, comme vous l'avez dit, tout son zèle et tout son dévouement. Mais ce dévouement l'entraînait parfois un peu loin. Nul de nous n'a oublié les sérieuses discussions auxquelles donnèrent lieu, à deux re-

(1) Troplong ; des Donations entre vifs et des testaments, sous l'art. 901.

prises différentes et pendant plusieurs séances, dans le sein de l'Académie, les idées exprimées par M. Morel sur le *Rôle des médecins aliénistes devant la justice*. MM. Connelly, Chassan et Homberg soutinrent énergiquement contre lui les droits de la magistrature. Abandonnant en partie une doctrine trop absolue, le Dr Morel se défendit, à la fin de ce grand débat, d'avoir eu la pensée de substituer les médecins aux juges. Mais il persista à demander l'intervention de l'homme de l'art dans toutes les affaires, soit criminelles, soit civiles, où une question d'aliénation mentale était élevée, cette question ne pouvant, à son avis, se trancher sûrement sans les données de la science (1).

Il y a quelquefois, quand les discussions se posent ainsi en théorie, plus de contradiction dans les idées respectivement émises qu'il ne s'en rencontre en réalité dans la pratique. Ce que demandait M. Morel a lieu journellement dans les affaires criminelles.

Un inculpé paraît-il atteint de démence, le juge désigne d'office un médecin expert pour examiner l'état du malade et en faire son rapport. Ce rapport est une pièce importante du dossier. Le plus souvent il entraînera la conviction du juge; mais enfin la science elle-même est faillible. Ce qu'un expert affirme, un autre parfois le conteste. Comment donc le juge renoncerait-il à son droit d'appréciation personnelle?

Comment lui demanderait-on d'accepter les fins d'une expertise, si sa conviction sérieuse et réfléchie s'y oppose?

Dans les affaires, civiles l'intervention des médecins

(1) Précis de l'Académie, années 1866, page 127; 1867, page 85.

aliénistes est moins fréquente. Le D^r Morel demandait qu'elle fut obligatoire en matière d'interdiction. Cela est-il bien nécessaire ? Les cas véritablement difficiles dans les procès en interdiction sont en somme assez rares. Le tribunal est renseigné sur l'état mental du défendeur par sa comparution et son interrogatoire, par la délibération du conseil de famille, enfin par la production de témoins. Que faut-il de plus ? des rapports de médecins aliénistes ? Le tribunal, s'il conserve quelque doute, peut, pour s'éclairer, ordonner une expertise. Sans même qu'il l'ordonne, les parties, dans l'intérêt de leur cause, peuvent produire des certificats d'hommes de l'art. Ces certificats s'ajouteront alors aux autres documents du procès. Le juge les examinera, il pourra en tenir compte. Avec tous ces éléments de conviction l'intérêt de la personne qu'on propose d'interdire n'est-il pas, en définitif, largement sauvegardé ?

J'ai vu quelquefois dans des procès où la validité d'un acte est contestée à raison de l'insanité d'esprit de la partie et particulièrement lorsqu'il s'agit de la demande en nullité de dispositions testamentaires attaquées pour cette cause, produire en justice des consultations de médecins aliénistes sur l'état mental du testateur. En général, ces consultations ne peuvent pas avoir sur l'esprit des juges une très grande influence. Le plus souvent le médecin consulté n'a pas connu le testateur, il n'a pu étudier sur la personne vivante le caractère et la marche de la maladie alléguée. Réduit à l'examen du testament, n'ayant pour former sa conviction que l'énonciation de quelques faits présentés avec plus ou moins d'exactitude,

dans un mémoire à consulter, rédigé par la partie intéressée, l'avis qu'il exprime n'est guère qu'un plaidoyer en faveur de l'héritier consultant et très fréquemment, comme j'ai pu le reconnaître par une pratique judiciaire déjà longue, la sentence prononcée par le juge n'est pas en rapport avec les conclusions de la consultation.

C'est une situation que les médecins aliénistes doivent, il me semble, éviter de prendre pour ne pas compromettre l'autorité de leurs décisions. La médecine légale des aliénés peut assurément rendre à la justice de grands services. Mais il faut pour cela que les éclaircissements qu'elle lui apporte ne puissent pas être soupçonnés. En attendant les progrès qui lui restent encore à faire, progrès qu'appelait lui-même de tous ses efforts et de tous ses vœux notre éminent confrère, la confiance qu'elle inspirera aux juges sera d'autant plus grande qu'elle restera davantage, en dehors des intérêts privés, dans la sphère élevée de la science et de l'observation.

Les questions relatives à l'état physique et moral des aliénés n'étaient pas les seules qui fissent l'objet des études du Dr Morel. Les problèmes sociaux qui agitent notre époque appelaient aussi ses méditations. Nous l'avons entendu, dans ces dernières années, développer, dans le sein de l'Académie et même dans des conférences publiques, les idées les plus sages et les plus fécondes sur la nécessité de compléter l'instruction primaire aussi bien que l'instruction secondaire par une éducation vraiment moralisatrice. M. Morel aimait à creuser ces questions ardues. Sa vaste érudition lui faisait trouver des règles à pro-

poser et des exemples à suivre dans les doctrines de ces grands moralistes, Socrate, Franklin, Canning, qu'il appelait avec raison *les éducateurs des hommes*. Enlevé trop tôt à la science, il a laissé cette nouvelle œuvre inachevée. L'Académie a pu seulement en imprimer la première partie, comme un précieux legs de notre regretté confrère, dans son Précis de 1872.

Presque au moment même où le Dr Morel nous était si fatalement enlevé, nous perdions aussi votre éminent prédécesseur, M. Dumesnil. Appelé aux fonctions d'inspecteur-général des établissements d'aliénés, M. le Dr Dumesnil reste attaché à l'Académie par le titre de membre correspondant. Les sympathies qu'il a laissées parmi nous, son talent élevé, ses habitudes de travail, et je suis heureux de pouvoir l'ajouter, sa présence aujourd'hui parmi nous, nous donnent comme à vous, Monsieur, la confiance que sa collaboration nous reste cependant acquise. Il peut être assuré que l'Académie de Rouen recevra toujours avec le plus vif intérêt ses savantes communications.

Vous continuerez parmi nous, Monsieur, ces traditions laborieuses et ces relations confraternelles qui font à la fois la force et le charme de notre Compagnie. Au souvenir paternel, sous l'invocation duquel vous vous êtes placé en y entrant, vous pouvez ajouter, avec vos propres titres, le souvenir plus récent d'un de vos frères pour lequel un poste déjà important à la Préfecture de la Seine-Inférieure n'a été que le point de départ pour arriver à un plus haut emploi. Nous avons tous applaudi à la distinction méritée que

vient de lui décerner l'Académie des Sciences morales et politiques, en lui attribuant le prix du concours ouvert dans la section d'Economie politique « sur les principales variations des prix en France depuis un demi-siècle, sur les causes qui ont amené ces variations et particulièrement sur l'influence exercée à cet égard par les métaux précieux. » Vous êtes maintenant un des nôtres. Tout ce qui ajoute à l'honorabilité de votre nom ne saurait nous être étranger.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Louis BOUTILLIER

MESSIEURS,

A l'insigne faveur que vous m'accordez en m'ouvrant les portes d'une Académie célèbre, permettez-moi de répondre d'abord par la gratitude du cœur en vous adressant l'hommage de ma vive reconnaissance pour le choix honorable dont vous m'avez rendu l'objet, et d'ajouter à l'expression de ce sentiment la promesse d'occuper utilement l'humble place que je viens prendre aux côtés des hommes d'élite de l'illustre cité normande. Je m'efforcerai de fortifier mon penchant favori pour l'étude par une volonté soutenue, afin de partager vos labeurs et de concourir dignement au noble but de votre Institution.

Appelé à porter la parole dans cette solennité, j'ai pensé que le titre de géologue, qui me vaut votre

bienveillant accueil, me commandait de me présenter à vous dans mon domaine de prédilection. C'est pourquoi, Messieurs, je me suis arrêté à l'idée d'esquisser l'*Histoire de la Géologie*, dans l'espoir que ce travail, tout de circonstance, serait susceptible de flatter votre sollicitude éclairée pour les hautes conquêtes de l'intelligence.

L'HISTOIRE DE LA GÉOLOGIE.

Personne n'ignore que la surface de notre planète offre les traces irrécusables des plus grandes révolutions. Les assises pierreuses, si pittoresquement accidentées, renferment, en effet, presque partout, des débris organiques. D'une part, d'immenses amas de coquilles et d'autres corps marins se trouvent à des distances et à des hauteurs où nulle mer ne saurait atteindre ; et c'est sans doute à l'observation de ce fait que sont dus les récits traditionnels de déluges qui forment le fond des plus anciens mythes religieux. D'autre part, les ossements énormes que l'on rencontre fréquemment dans les couches superficielles du sol ou sous les dépôts stalagmitiques des cavernes, ont donné naissance à ces autres traditions populaires de races de géants qui auraient vécu dans les commencements du monde.

Mais, si les irrégularités des masses minérales et si les vestiges de la vie dans les entrailles terrestres ont de tout temps vivement impressionné les esprits, sans offrir durant de longs siècles d'autre résultat que de frapper les imaginations d'un étonnement sté-

rile, il n'en est pas moins avéré que les empreintes des catastrophes du globe ont captivé la pensée humaine dès les premiers âges historiques. L'antiquité la plus reculée porte donc en elle le germe de la science géologique.

La *Géologie*, on le sait, a pour mission d'expliquer la structure de la terre par le témoignage des faits, en tenant compte du concours incessant des diverses influences et de leurs combinaisons toujours changeantes. En d'autres termes, cette science tend à préciser les effets des phénomènes complexes et à en rechercher les causes.

Confondue, tout d'abord, avec plusieurs autres branches de l'histoire naturelle, la géologie resta longtemps sans but défini. A la fin même du XVIII^e siècle, elle n'était encore considérée que comme un rameau secondaire de la minéralogie. Cette confusion trouvait son sujet dans l'obligation qu'on lui imposait de découvrir le mode d'origine du globe, c'est-à-dire les effets des forces créatrices mises en action par l'Auteur de l'univers, pour tirer notre planète du chaos et pour l'amener à son état actuel.

Tant que les recherches se firent dans cette fausse direction, tant qu'on en appela aux élans de l'imagination pour résoudre ces difficiles problèmes, l'explication des phénomènes terrestres ne donna lieu qu'à d'absurdes rêveries géogéniques. Aussi la science traîna-t-elle de tâtonnements en tâtonnements jusqu'au jour où, distinguant la véritable voie, elle s'y engagea définitivement en abandonnant les spéculations cosmogoniques et en arborant les travaux de l'expérience et les déductions de la raison.

Aujourd'hui l'esprit d'investigation, habitué aux calculs rigoureux des sciences exactes, ne cherche que le positif et n'admet rien sans un contrôle sévère ; les faits seuls sont consultés, et les erreurs font vite place à la réalité qui s'élève bientôt triomphante sur leurs épaves.

Comme l'histoire d'une science, pour être entière, doit exposer et la marche progressive de la pensée humaine et le développement des recherches qui ont conduit graduellement aux connaissances acquises, je puiserai aux lueurs mythiques de l'antiquité, avant de suivre pas à pas les pionniers hardis qui ont tracé et aplani la route.

Les opinions des anciens sur les origines de la terre étaient purement spéculatives. Chaque peuple avait ses idées cosmogoniques, qui peuvent se résumer en ces trois hypothèses ou en ces trois états supposés de la masse terrestre avant sa consolidation : l'état de fluidité gazeuse, celui de fluidité ignée et celui de fluidité aqueuse.

Les premières cosmogonies surgirent avec l'aurore même de la civilisation orientale. La Chine, la Perse, l'Inde, la Chaldée, l'Assyrie et l'Égypte eurent tour à tour leurs écoles cosmogoniques. Les doctrines qu'elles firent éclore placent d'un commun accord le chaos au début du monde et expliquent, chacune à sa manière, comment ce chaos a été débrouillé ; toutes, sans exception, attribuent l'origine de notre planète au principe de l'eau. On conçoit, en effet, que dans des contrées où les eaux dominant, où de larges fleuves couvrent le sol de leurs alluvions et forment d'immenses deltas vers leurs embouchures, ce mode

de construction des assises terrestres a dû être immédiatement imaginé.

Bien que ces cosmogonies ne nous offrent qu'un tissu de fictions incohérentes ou d'absurdités puériles, on retrouve cependant une coïncidence apparente entre les dogmes orientaux et les faits observés; mais on ignore si ces éclairs de vérité résultent du travail de la pensée ou s'ils proviennent de déductions expérimentalement raisonnées.

L'influence de la doctrine égyptienne se fit sentir dès les premiers jours en Grèce; où Thalès, en fondant l'école ionienne, patronna directement le principe de l'eau, qu'Anaxagore, Démocrite et la plupart de leurs disciples paraissent avoir adopté. Néanmoins, on ne tarda pas à adjoindre à ce principe celui du feu, qui devait facilement se présenter à l'esprit dans un pays si profondément ravagé par les forces souterraines.

Les phénomènes dus aux causes actuelles étaient étudiés dans l'antiquité grecque avec une préférence marquée; Homère, Hésiode, Pindare retracent sainement le fruit de leurs observations. Malheureusement, au lieu d'interroger la nature pour juger de l'exactitude des théories égyptiennes, les philosophes de la Grèce les commentèrent et les altérèrent au gré de leur imagination. Il s'ensuivit l'enfantement de systèmes bizarres, dont les contradictions révèlent le trouble des idées.

Au milieu de cette confusion, se distingue la thèse de Pythagore. Selon ce philosophe, la terre ferme et l'océan se sont déplacés successivement; des montagnes ont été entraînées jusqu'au fond des mers, des

vallées ont été creusées par les torrents. La formation des atterrissements a donné lieu à la réunion de plusieurs îles aux continents; des presqu'îles ont été détachées des côtes et sont devenues des îles. Durant les tremblements de terre, des contrées entières se sont abîmées; certaines sources ont tari, d'autres ont jailli spontanément. Des rivières ont abandonné leur lit pour reparaître ailleurs; les eaux de quelques fleuves, de douces qu'elles étaient, sont devenues amères. Enfin, les ouvertures volcaniques ne conservent pas toujours les mêmes positions, soit que les matières combustibles qui alimentent leurs feux finissent par s'épuiser, soit que les cavités profondes s'obstruent par suite des convulsions du sol et forcent ainsi les substances emprisonnées à se frayer d'autres passages. Cette version du fondateur de l'école italique est incomparablement plus rationnelle que les cosmogonies de ses prédécesseurs.

Les disciples de Pythagore ont expliqué les phénomènes éruptifs par l'hypothèse du feu central, auquel ils attribuaient une action géogénique en le considérant comme le principe créateur de toutes choses.

On retrouve encore des traces plus ou moins positives d'inductions vraiment géologiques chez quelques autres philosophes de cette époque. Ocellus de Lucanie pensait que le fond de l'Océan change de temps en temps, et que ce sont les vents ou les tremblements de terre et les courants marins qui déterminent la distribution des masses continentales. Xanthus, Hérodote, Anaxagore de Clazomène et Eudoxe ont déclaré que les plaines et les montagnes avaient été jadis recouvertes par les eaux, tandis que Démocrite l'Ab-

déritain croyait, au contraire, que ces dernières diminuaient constamment. Xénophon, de son côté, admettait une alternance continuelle de phénomènes entre la terre ferme et la mer.

Les écrits des auteurs grecs nous montrent aussi que les faits généraux de l'histoire des fossiles n'avaient point échappé à leurs investigations. Xénophane paraît avoir émis, le premier, l'opinion d'un renouvellement périodique des corps vivants. Suivant Anaximandre de Milet, les animaux se développèrent d'abord dans les eaux, où ils se dépouillèrent peu à peu des enveloppes épineuses dont ils étaient revêtus, pour chercher à vivre sur le sol émergé. Le même philosophe prétendait que les poissons avaient donné naissance aux reptiles, ceux-ci aux mammifères et ces derniers à l'homme. Anaximandre serait donc le véritable inventeur du transformisme, de cette hypothèse gratuite qui a travaillé tant de grands esprits et qui préoccupe encore bien des cerveaux inquiets.

Empédocle d'Agrigente fait passer les êtres organisés par diverses phases de création. Dans la première, les corps auraient été composés de parties asymétriques ; dans la seconde, la symétrie se serait de plus en plus dessinée, et dans la troisième, les formes se seraient achevées par une distribution plus parfaite de leurs éléments constitutifs. Il y aurait eu ainsi trois périodes de développement, pendant lesquelles ces êtres, quoiqu'incomplets ou monstrueux, n'en auraient pas moins été doués d'une vie propre. Cette idée folle de faire procéder la nature par voie de tâtonnement dans ses créations successives a été renouvelée de nos jours.

Platon, qui s'inspira des doctrines de la Grèce, tout en ne répudiant pas celles des Egyptiens, fonda l'école hellénique, établie sur les deux principes de l'eau et du feu.

Aristote, le glorieux disciple de Platon, s'empara de la multitude de faits amoncelés par ses devanciers et vint jeter un peu de lumière sur tout ce chaos. Esprit essentiellement éclectique, Aristote s'accommodait peu des hypothèses qui n'ont pas leur point d'appui dans la réalité des phénomènes terrestres ; aussi s'appliqua-t-il à donner à la science une base solide, méthodique, assise sur l'observation. Faisant de ce principe le fondement de sa nouvelle philosophie, Aristote créa, sans s'en douter, la Géologie positive. Après avoir réuni un nombre considérable de documents, il sut en tirer autant de résultats précieux en constatant le déplacement alternatif des mers et des continents dans un ordre périodique et en expliquant les dislocations du sol par l'effet des vapeurs souterraines. Selon ce savant philosophe, les catastrophes accidentelles qui se manifestent de temps en temps contribuent au cours régulier de la nature pour aboutir, dans la suite des siècles, à des révolutions complètes.

Théophraste, l'élève et le successeur d'Aristote, suivit dans ses études les prescriptions du maître. Son *Traité des pierres*, quoique ce soit une simple ébauche, constitue néanmoins le meilleur monument du génie de l'antiquité sur les espèces minérales. C'est dans ce travail qu'il est fait mention, pour la première fois, de la houille comme d'une substance terreuse, brûlant à l'instar du charbon et que les for-

gerons de la Ligurie et de l'Élide employaient parfois pour leurs fourneaux.

Aristote et Théophraste ont ouvert une voie large à la science et en ont relevé les divers aspects, tant par leurs sages réflexions que par les savantes conjectures qu'ils inférèrent des faits précédemment recueillis.

Plus tard le poète Callimaque de Cyrène fit allusion, dans quelques-uns de ses ouvrages, à des apparitions d'îles et à des extensions de rivages.

Vers la fin de l'ère ancienne, Strabon, reconnaissant l'insuffisance des théories antérieures pour rendre compte de tous les phénomènes géologiques, proposa de tirer la vraie raison de ceux-ci de l'exhaussement et de l'abaissement alternatifs des mêmes régions, changements qu'il attribuait, avec une rare netteté de jugement, aux effets dynamiques des forces centrales.

On doit aussi au célèbre géographe d'Amasée d'avoir observé que les sédiments des fleuves, au lieu de s'étendre sur tout le fond des mers de manière à en relever le niveau, se déposent, au contraire, dans le voisinage de leur embouchure en vertu du mouvement propre des eaux, et contribuent peu à peu à augmenter la surface des continents par la formation des deltas.

A cette époque, les grands ossements fossiles étaient encore pris pour des restes de colosses par la plupart des philosophes, dont les relations erronées confirmèrent l'idée de la dégénérescence du genre humain et favorisèrent la croyance à l'ancienne existence de géants héroïques.

De la Grèce, les leçons de l'école hellénique passè-

rent aux Romains qui en firent la synthèse. Lucrèce, Virgile, Ovide ont traduit dans le plus harmonieux langage, et souvent avec une grande élévation de pensée, des doctrines empreintes d'un sentiment très-vif des choses de la nature.

Dans leurs hypothèses relatives au passé, les Romains ont exclusivement puisé aux productions de la philosophie hellénique. Les systèmes cosmologiques de la Grèce avaient produit, par leurs étranges singularités, une telle impression sur les esprits, que le génie latin n'osa pas s'essayer à déchiffrer les difficiles questions géologiques. Mais, si les Romains se sont montrés moins hardis quant à la résolution des problèmes scientifiques, ils ont rassemblé sur les phénomènes récents des documents beaucoup plus nombreux que ceux de leurs prédécesseurs. Plusieurs de leurs écrivains ont cité des faits remarquables, relatifs à l'histoire de la terre.

Marc-Térence Varron nous a conservé une foule d'hypothèses grecques, commentées, corrigées ou modifiées par les naturalistes romains d'après leurs propres observations. Sénèque-le-Philosophe a exposé ses vues sur les cataclysmes périodiques et principalement sur celui qui doit signaler la fin de notre époque. Il a rapporté aussi l'enfouissement d'Herculanum et de Pompéi, la séparation de la Sicile de l'Italie et celle de l'Europe de l'Afrique par une action volcanique, mais sans émettre aucune opinion sur cet ordre de faits. Tacite, Martial, Pline-le-Jeune et Suétone affectent la même réserve dans leurs récits touchant la catastrophe qui a enseveli les deux villes latines sous les cendres vésuviennes.

Quant à Plin-l'Ancien, il n'avait point d'idées à lui personnelles sur les grands problèmes géologiques. Il a mis dans leur étude moins de critique que ses devanciers, et ne s'y est montré, comme sur tant d'autres sujets, qu'un compilateur sans discernement. Toutefois, l'énumération qu'il donne des révolutions naturelles prouve que les anciens ont su observer les modifications qui s'opéraient dans la constitution du sol.

Columelle et Plin-le-Jeune ont fait connaître certaines manifestations des forces internes. Ces auteurs et plusieurs de leurs contemporains ont raconté avec beaucoup d'exactitude les changements récents survenus à la surface du globe.

Les fossiles paraissent avoir peu attiré l'attention des Romains. Tite-Live, Sénèque, Juvénal, Apulée de Madaure parlent bien de poissons pétrifiés, mais le géographe Pomponius Mela rejette leurs citations comme reposant sur des fables. Plin fait mention de défenses d'ivoire provenant des couches meubles, sans se prononcer sur leur origine. Suétone déclare que les ossements attribués jusqu'alors à des géants ont dû appartenir à de grands animaux.

La théorie du développement progressif des êtres organisés continuait d'être enseignée par plusieurs sectes philosophiques. Lucrèce a transmis à ce sujet les opinions des stoïciens, qui soutenaient qu'après chaque conflagration le même ordre de choses se reproduisait et que ce renouvellement devait se répéter dans un nombre de cycles infinis, ce qui n'empêchait pas d'admettre le progrès toujours ascendant des organismes dans chaque période considérée en elle-même.

Si, maintenant, nous jetons un rapide coup-d'œil rétrospectif sur les données qui nous viennent des anciens, nous voyons qu'ils avaient acquis, non-seulement la connaissance de faits intéressants, résultant d'observations directes, mais qu'ils avaient également remué toutes les idées accessibles à la seule imagination. En parcourant sans cesse le champ des possibilités, ils ont touché, en effet, à presque toutes les grandes découvertes que la science moderne a mises en lumière. Leur esprit d'investigation les a conduits au seuil de la vérité : car ils ont soupçonné la forme de la terre, l'attraction universelle, la cause des phénomènes volcaniques et la connexion de cette cause avec le soulèvement du sol. Aussi est-on fondé à dire que, malgré les divagations du plus grand nombre, les philosophes de l'antiquité ont préparé les voies des applications pratiques de la géologie.

Le monde romain conserva, sans les modifier autrement, ses systèmes cosmogoniques jusqu'à la décadence de l'Empire.

De longues années s'écoulèrent ensuite, durant lesquelles la science demeura dans un déplorable état de délaissement. Les Arabes, au temps de leur puissance, la remirent en vigueur. Un de leurs savants, Avicenne, qui vivait au ^x^e siècle, paraît avoir entrevu, sans se prononcer pourtant, la véritable cause des formations géologiques. A la même époque, le poëte persan Ferdoucy émit des réflexions intéressantes sur l'action générale des eaux.

Quelques rares étincelles éclairèrent encore les annales scientifiques du moyen-âge, si fatalement obscurcies par la philosophie hermétique. Gerbert,

Averrhoès, Vincent de Beauvais, Albert-le-Grand, Alphonse-le-Sage, Roger Bacon, Dante Alighieri cultivèrent, non sans succès, les connaissances des anciens. Mais avec la chute des Arabes s'éteignit de nouveau le souffle vivificateur.

La Renaissance, cette date éloquente qui marque avec tant de lustre les commencements de notre civilisation, vit les intelligences se réveiller aux premières caresses de ses rayons pénétrants et s'acheminer vaillamment aux plus glorieuses conquêtes. Dans cet essor, la science géologique eut sa part de découvertes heureuses et de déductions exactes, qui furent le prélude du règne de cet esprit méthodique auquel sont dus les immenses progrès du savoir moderne.

La plupart des naturalistes reconnurent bientôt que l'observation des phénomènes normaux et la constatation des faits auraient dû toujours précéder l'avènement des inductions théoriques, et qu'il importait de soumettre désormais l'investigation expérimentale à un raisonnement rigoureux. De ce jour, les études prirent une tendance mieux accentuée.

Le hasard ayant fait découvrir dans diverses localités de nombreux corps fossiles, l'interprétation d'un tel fait parut si embarrassante, que l'on rapporta de suite la production de ces *pierres figurées*, comme on les nommait alors, à des jeux de la nature. Mais cette explication ridicule fut immédiatement relevée par des observateurs clairvoyants. Rodolphe Agricola, Léonard de Vinci, Fracastor, Bernard Palissy et Conrad Gesner osèrent affirmer ouvertement l'origine organique de ces pétrifications, et se dévouèrent avec

un mâle désintéressement à combattre les résistances opiniâtres.

Cependant les enseignements des maîtres demeuraient pour ainsi dire stériles. Les abords de la science, bien qu'affranchis des subtilités d'une fausse philosophie, n'en restaient pas moins toujours entravés par les préventions de l'ignorance, par les préjugés du vulgaire. Aussi la réalité eut-elle à compter encore avec les passions humaines, et la science retomba dans des discussions d'un effet d'autant plus dangereux, que souvent des propositions extravagantes se trouvaient préférées à des idées raisonnables, par cela seul qu'elles exigeaient plus de talent pour être soutenues. Le but évident de ces joutes intellectuelles était la victoire et non la vérité. Les champions frivoles cherchaient surtout à flatter l'imagination des masses. Ainsi Andrea Mattioli prétendait qu'une certaine matière grasse, mise en fermentation par la chaleur, donnait naissance à des formes fossiles. Fallopio de Padoue inventa que les coquilles pétrifiées résultaient de l'agitation tumultueuse des exhalaisons terrestres, tandis que Mercati attribuait leur apparition à l'influence des astres, et Camérarius, aux forces germinatives de la nature. D'autres rhéteurs encore assignaient aux végétaux et aux animaux fossilisés une origine spontanée.

Quelques hommes éclairés surent néanmoins résister aux entraînements des conceptions insensées. Fabio Colonna, tout particulièrement, s'attacha à rectifier le jugement de ses contemporains par des démonstrations convaincantes, et réussit finalement par faire prévaloir le principe du véritable caractère

des pétrifications. Ce savant observateur fut le premier qui distingua les différents états des fossiles, en établissant les définitions de simple débris, de moule, d'empreinte et de contre-empreinte. C'est à lui que revient également le mérite d'avoir démontré que tous les restes enfouis ne proviennent pas de corps exclusivement marins.

Sténon lutta aussi avec l'énergie de la conviction contre les courants hostiles et stigmatisa vertement les fables grossières des sophistes impudents. L'intrépide géologue danois prouva, par la comparaison, que les coquilles, les ossements et les dents fossiles sont d'origine animale, et que les assises rocheuses qui les renferment sont composées de couches horizontales et parallèles, déposées par les eaux et différentes les unes des autres.

Ce point établi, d'immenses difficultés se présentaient pour trouver une cause qui pût expliquer le séjour de la mer sur les continents. Sténon ne tarda pas à proclamer que les terres émergées ont été poussées de bas en haut par les forces souterraines, et que les inflexions des strates et les dérangements observés dans leur horizontalité primitive sont la conséquence de l'action des mêmes effets dynamiques qui ont fait surgir les montagnes. Cet exposé théorique de Sténon sert encore de base aux systèmes le plus justement en faveur.

Hooke développa les idées de Sténon, et comme ce dernier, ne craignit pas de se mettre en opposition avec les erreurs accréditées. Enumérant toutes les convulsions connues du sol, l'illustre Anglais conclut avec sagacité que le soulèvement du fond des mers

et l'abaissement des continents, ainsi que la plupart des inégalités de la surface terrestre, s'expliquent par les opérations des agents internes.

Ray s'associa avec une rare indépendance de caractère aux opinions de Hooke, dont il partagea les travaux. Ces trois savants, Sténon, Hooke et Ray, en portant les vues des naturalistes vers l'observation des faits, préparèrent les voies aux belles découvertes du siècle suivant.

Mais le mode de procéder, prôné par Aristote et recommandé par l'ingénieux Palissy et par ses successeurs, ne devait exister pendant longtemps encore qu'en paroles. L'heureuse révolution que Newton avait déterminée dans l'étude des sciences naturelles ne se fit ressentir non plus que bien tard dans celle de la Géologie. Il en coûtait trop à des penseurs systématiques, accoutumés à la spéculation, de descendre des sphères riantes de la fantaisie à la froide et sévère méthode expérimentale.

C'est alors que Burnet, Leibnitz, Woodward et Whiston, cherchant à embrasser la généralité des faits, exposèrent successivement leurs théories. Sans doute les efforts de ces grandes intelligences n'aboutirent à aucun résultat satisfaisant : toutefois, les systèmes prématurés, malgré leurs inévitables écarts, eurent ce bon côté d'accoutumer l'esprit philosophique à oser se mesurer avec les étonnants phénomènes géologiques. Un autre avantage, et de beaucoup plus précieux, c'est que toutes ces théories, excitant les imaginations, amenèrent bientôt de toutes parts des observations nombreuses et plus précises, dont l'effet fut de renverser tout ce que ces mêmes

conceptions avaient de trop aventureux, en même temps qu'il conduisit à fonder sur leurs ruines l'histoire positive de la terre. La science, en effet, se releva peu à peu sous l'influence de causes fécondantes, et le mouvement progressif se dessina de plus en plus.

Le cadre du présent opuscule ne me permettant pas de m'arrêter à tous les naturalistes qui se sont occupés de Géologie, je ne relèverai désormais que les noms de ceux qui ont le plus illustré cette science, en exprimant cependant mes regrets de me voir contraint de laisser dans l'ombre tant de dévouements modestes.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, parut à Amsterdam, sous le titre de *Telliamed*, qui est l'anagramme du nom de Benoît de Maillet, un ouvrage fort original qui eut beaucoup de retentissement. Tant que cet auteur se laisse guider par les faits, il se montre géologue très-habile ; mais quand il s'éloigne du domaine de l'expérience, il se livre aux hypothèses les moins justifiées. C'est ainsi que, reprenant l'idée bizarre d'Anaximandre sur la transformation des êtres, de Maillet les fait dériver tous les uns des autres.

La Géologie reçut à cette époque une assez vive impulsion par suite des idées théoriques de Lazzaro Moro, et plus encore par les réflexions de G. Arduino, qui appliqua dans ses recherches des principes tout à fait conformes à ceux que nous suivons aujourd'hui.

Le suédois Ferber observait, de son côté, les mêmes errements dans ses études descriptives des différents terrains de l'Italie et de l'Autriche.

En même temps que Needham définissait d'une manière très-remarquable la structure et l'origine des montagnes, Fuchsel faisait connaître que certaines couches sont caractérisées non-seulement par leur nature minéralogique, mais encore par les débris organiques qu'elles contiennent. Cet auteur sagace a publié divers aperçus importants, qui prouvent qu'il avait compris les principes essentiels sur lesquels s'appuient nos théories actuelles. On lui doit aussi l'une des premières cartes géologiques qui aient été construites.

Buffon visait alors à reproduire les tendances dominantes avec une rare élégance de style, il est vrai, mais aussi avec une imagination bien malheureusement inspirée. Ce grand esprit ne vit, tout d'abord, pour expliquer les changements du globe, que l'action de l'eau, ainsi que l'expose sa *Théorie de la terre*. Plus tard, dans son système de la *Formation des planètes*, il ne voit plus que l'action du feu. Ensuite, dans ses *Epoques de la nature*, son ouvrage le moins défectueux, il subordonne habilement l'action des eaux à celle du feu et marque son rôle à chacun de ces deux agents.

Si Buffon s'était mis en possession de tous les documents publiés par ses devanciers sur le vaste sujet qu'il a traité, il eût certainement modifié ses opinions, et par suite ses travaux, assis sur des faits moins vagues et mieux classés, eussent acquis une valeur réelle.

L'œuvre de Buffon n'est donc pas l'expression exacte de l'état des connaissances de son temps; elle n'en reflète qu'une partie arrangée à un certain point

de vue. Mais, pour avoir vainement épuisé ses forces dans la recherche de spéculations théoriques, Buffon n'en a pas moins beaucoup contribué, par l'éclat même de ses idées, à attirer l'attention générale sur les études géologiques.

Ce naturaliste éminent semble avoir senti que les grands ossements fossiles ont appartenu à des types perdus.

Camper alla plus loin, en énonçant hautement l'opinion que certaines espèces animales ont été détruites par les crises du globe et en appuyant son affirmation de faits positifs, quoique fort incomplets encore.

Michell a émis des réflexions originales sur la propagation des mouvements souterrains. En cherchant à démontrer la probabilité de son système, il se trouve amené à décrire l'arrangement et le bouleversement des strates, l'horizontalité ordinaire qu'elles présentent dans les pays de plaines et leur état convulsionné et fracturé dans le voisinage des chaînes de montagnes. Ce savant laisse apparaître dans ses généralisations plusieurs pensées nouvelles qui anticipent d'une manière frappante sur les théories postérieurement établies.

Guettard, observateur minutieux, dont la longue carrière fut laborieusement consacrée à l'étude incessante des faits, a touché dans ses innombrables remarques à toutes les branches de la Géologie pratique. Néanmoins il n'a déduit aucune vue théorique de ses immenses données, et les lois de la succession des terrains, comme celles des fossiles, lui sont restées inconnues. On lui doit la découverte de toute une

chaîne de volcans éteints dans les montagnes de l'Auvergne. Guettard a publié, en collaboration avec Lavoisier et Monnet, un *Atlas minéralogique* de la France, où se trouve clairement expliqué l'ordre de superposition des diverses assises.

Les instructions salutaires de Guettard n'influèrent pas sensiblement sur la marche des études géologiques de la seconde moitié du dix-huitième siècle. La vraie méthode d'observer et de déduire n'étant point encore trouvée, l'édifice tout entier restait à élever. Les travaux des naturalistes offrent, pour la plupart, cette marche incertaine et cette absence de direction et de principes qui font que leurs résultats n'ont qu'un intérêt secondaire.

Cependant de hardis explorateurs se livrent toujours avec un zèle soutenu à de nouvelles recherches. Fylas, Gesner, Lehmann, Raspe, Wallérius, Gerhard, Bergmann, Faujas de Saint-Fond, Soldani, Giraud-Soulavie, Palasson, Séraphin Volta, Scipion Breislak, Pallas, Desmaret et tant d'autres intrépides pionniers rapportent de leurs voyages des matériaux préparés avec beaucoup de soin et de dévouement.

Leibnitz et Buffon, dans leurs systèmes, avaient laissé trop d'observations incomplètes, trop de lacunes dans les détails, pour ne pas faire naître de profonds dissentiments parmi leurs successeurs. La question de savoir quelle prépondérance il faut accorder au feu ou à l'eau dans la constitution du globe fut le sujet de vives polémiques. De là deux écoles opposées qui se disputèrent pendant quelque temps le domaine de la science : celle des *Vulcaniens* et celle des *Neptuniens*.

Les premiers prétendaient tout expliquer par le feu ; les seconds, par l'eau.

L'anglais James Hutton, le chef des Vulcaniens, publia, en 1795, sa *Théorie de la Terre*, dans laquelle il attribue à l'action du feu central la formation de la plupart des masses minérales, ainsi que le soulèvement et le bouleversement de certaines d'entre elles. Cet auteur a tracé une ligne de démarcation bien prononcée entre la Cosmogonie et la Géologie, en déclarant que cette dernière science est absolument étrangère aux questions relatives à l'origine des choses.

Playfair, l'intelligent disciple de Hutton, donna, quelques années plus tard, une *Explication* de la doctrine de son maître, où il rappelle que, selon celui-ci, tous les dépôts stratifiés ont été établis par les eaux avant d'avoir été modifiés par les effets des agents internes, et que le déplacement des continents et des mers résulte de phénomènes réguliers.

En même temps que Hutton fondait l'école vulcanienne en Angleterre, Werner créait à Freyberg l'école neptunienne.

Le professeur allemand, en voyant dans le fluide aqueux la seule cause de la constitution de notre planète, tomba dans l'erreur opposée de Hutton. Werner, toutefois, par ses applications pratiques, donna une direction solide à la Géologie. Si sa théorie des terrains a été abandonnée, on n'en a pas moins conservé, en la modifiant, la chronologie wernérienne, dont le principe fondamental repose sur des faits palpables.

L'illustre savant déroulait sa science avec un tel

art, qu'il en pénétrait ses auditeurs jusqu'à l'enthousiasme. C'est au sortir de ses leçons que ses nombreux élèves se sont répandus dans toutes les parties du monde, où ils ont recueilli de si riches moissons. Cependant ils ne furent pas les défenseurs obstinés des idées de leur chef d'école et surent, pour la plupart, s'affranchir de sa tutelle, en ne propageant que ce qu'il y avait de fondé dans ses enseignements.

A partir de cette époque, les recherches se produisent, avec un ordre mieux compris. Brocchi se livre à des études étendues sur l'Italie et démontre l'évidence de relation entre l'âge des dépôts sédimentaires et la nature des espèces fossiles, fait déjà attesté par plusieurs observateurs. De Charpentier publie son *Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées*. Bruguière reconnaît le mode de fossilisation des végétaux de la houille et les circonstances de leur enfouissement. William Smith propose une classification des terrains, méthode dont plusieurs divisions subsistent encore. Sa carte géologique de l'Angleterre est un monument qui accuse tout à la fois un talent original et une persévérance vraiment extraordinaire ; car, pour exécuter fidèlement ce travail, Smith n'avait pas reculé devant la tâche pénible d'explorer tout le pays à pied.

André de Luc, par exception, émettait encore les opinions les plus hasardées. Prétendant à de grandes vues théoriques, ce visionnaire était dépourvu précisément de ce qu'il fallait pour arriver à des déductions logiques sur la structure du sol. Esprit aventureux et partial, mêlant le vrai et le faux, de Luc

n'a laissé que des descriptions délayées, diffuses, vagues, que des dissertations nuageuses qui fatiguent le lecteur et laissent la pensée dans une incertitude absolue.

De Saussure, au contraire, fournissait alors des données aussi sages que multiples qui furent consultées avec tant d'avantage par ses successeurs. Sobre jusqu'à la timidité de toute conjecture hypothétique, il préféra se taire prudemment plutôt que de courir le risque de s'égarer dans d'obscurs labyrinthes. Si son *Voyage dans les Alpes* n'est pas une œuvre de génie, si ce consciencieux travail n'a point suggéré à l'auteur de ces aperçus féconds qui servent de base à toute une science, il n'en est pas moins un de ces livres rares qu'on lit et qu'on lira toujours avec profit. Jamais les grands aspects stratigraphiques et orographiques de la région alpine n'ont été plus sûrement ni plus habilement tracés.

Dolomieu exposait ses vues savantes sur les formidables agents des puissances volcaniques et allait chercher dans le feu central la cause terrible de toutes les révolutions du globe, en même temps qu'il démontrait, avec de Saussure, le soulèvement des montagnes par l'examen de la position des galets qui existent dans les couches relevées sur les versants opposés.

De Laméthérie essayait en vain d'esquisser l'histoire des phénomènes géologiques, dont le mécanisme compliqué n'était pas encore suffisamment approfondi.

Alexandre de Humboldt parcourait l'Amérique et l'Asie, d'où il envoyait les immenses résultats de ses

nombreuses investigations, en attendant qu'il consignât dans son *Cosmos* les fruits d'une longue carrière si largement remplie.

Léopold de Buch, d'un autre côté, déployait autant d'énergie que d'aptitude dans ses recherches. Disciple favori de Werner, et tout d'abord partisan de la théorie neptunienne, cet infatigable interrogateur de la nature modifia bientôt ses idées et comprit que toute la science géologique ne résidait pas dans les formations aqueuses. Rejetant à la fois ce que le vulcanisme et le neptunisme avaient de trop exclusif, il fit la juste part des deux actions du feu et de l'eau dans l'ossature du globe.

Son voyage au nord de l'Europe le mit sur la voie de la solution d'un grand problème. De temps immémorial les habitants des côtes de la péninsule scandinave avaient remarqué un abaissement graduel de l'Océan. Ce phénomène étrange frappa l'esprit de Léopold de Buch. L'équilibre même des eaux s'opposant à toute modification du niveau de la mer, et le mouvement de retrait étant un fait incontestable, de Buch, fort de ses études antérieures, vit dans la manifestation de ce phénomène l'effet d'une cause souterraine et finit par rattacher aux réactions internes le soulèvement des montagnes et celui des continents.

Cet habile géologue n'avait d'abord présenté son idée qu'avec la plus extrême réserve; mais, à mesure que les observations s'accumulaient, il devenait plus hardi. Aussi, après quelques études nouvelles, déclarait-il formellement que toutes les terres émergées doivent leur position actuelle à un véritable soulève-

ment. Cette interprétation, nettement conçue, lui expliquait la présence de coquilles marines sur le sommet des plus hauts massifs montagneux. En démontrant que ce ne sont pas les eaux qui se sont élevées jusqu'au faite des montagnes, mais que ce sont, au contraire, ces dernières qui ont surgi du fond des mers, de Buch était parvenu à résoudre les plus grandes difficultés. En effet, cet aperçu, si simple en apparence, a changé la face de la science.

On doit encore à Léopold de Buch de fort intéressantes remarques sur les modifications que certaines roches ont éprouvées dans leur texture par les effets des émanations du foyer central ou par suite du contact des masses éruptives lors de leur épanchement. Aussi ce savant est-il reconnu pour le véritable auteur de la théorie du métamorphisme.

Jusqu'à présent l'histoire de la Géologie ne nous a offert que des vues décousues, sans aucune sorte de liaison rationnelle ; la marche de la science nous saisira désormais par l'unité de direction dans les recherches. Les géologues du dix-neuvième siècle atteindront peu à peu le but que d'autres naturalistes n'avaient fait qu'entrevoir.

A ce moment, la grandiose conception cosmogonique de Laplace vit le jour et gagna immédiatement la faveur générale. L'hypothèse du célèbre mathématicien est, en effet, d'autant plus vraisemblable que non-seulement elle concorde avec les faits positifs de l'évolution du globe, mais que les conséquences qui en découlent sont également en harmonie parfaite avec les phénomènes terrestres. Elle donne aussi du grand système de l'univers une idée beaucoup plus noble et

infiniment plus splendide que toutes les autres théories.

Les leçons des Werner, des Saussure, des Humboldt, des Buch produisent les plus féconds résultats. De nombreux observateurs se partagent l'exploration des continents et fondent partout des écoles géologiques et de riches collections d'étude. Brochant de Villiers et d'Aubuisson des Voisins parlent le haut langage de la science et propagent les saines notions. D'abondants matériaux n'attendent plus qu'un ouvrier expert pour être mis en œuvre.

Enfin la scène scientifique s'illumine : Cuvier paraît, — George Cuvier, cette grande figure paisiblement héroïque, dont le nom seul suffirait à la gloire de notre France.

Qui ne sait que ce puissant génie n'eut qu'à toucher les ossements mutilés de types disparus pour opérer leur résurrection et pour leur faire raconter leur propre histoire ?

Déjà plusieurs naturalistes avaient essayé d'appliquer les ressources de leur talent à la détermination des grandes espèces fossiles. Mais, pour réaliser cette pensée, il fallait posséder une connaissance exacte des lois de l'ostéologie, et la science était loin de fournir les données indispensables. En excellent logicien, Cuvier sentit qu'il importait avant tout de chercher s'il existe des règles qui régissent les rapports des formes des os avec le reste de l'organisation, et qui permettent de déduire de l'observation d'une partie du squelette la structure de son entier. Il comprit de suite que la solution de ce problème résulterait d'une anatomie comparée, qu'il s'occupa immé-

diatement à fonder ; et c'est en ce point surtout qu'ont brillé sa profonde sagacité et son immuable persévérance.

Aussitôt Cuvier se livra à l'examen attentif de tous les débris d'os et de dents fossiles découverts jusqu'alors. Après avoir comparé minutieusement ces éléments disséminés, il reconstruisit l'ensemble des caractères de chaque espèce et arriva ainsi, par une marche analytique rigoureuse, à des lois précises sur la coordination de toutes les parties de l'animal.

Mais Cuvier ne se borna pas uniquement à reconstituer des squelettes complets d'animaux ignorés. Ce savant émérite observa pareillement les espèces fossiles dans leurs rapports avec les couches qui les renferment ; et, après s'être assuré que des générations différentes d'êtres vivants se sont successivement remplacées dans les diverses strates de chaque localité, il démontra positivement cette série de périodes géologiques, déjà entrevues par ses prédécesseurs. L'idée lumineuse de créations détruites et perdues lui dévoila bientôt le mot de la mystérieuse énigme qui, depuis tant de siècles, occupait si fortement les esprits, en même temps que cette importante découverte établissait le fait fondamental sur lequel reposent les preuves les plus évidentes des révolutions du globe.

Cet éclair soudain de son génie porta Cuvier à donner un corps à l'idée des espèces éteintes. Régénérant l'une par l'autre la zoologie et l'anatomie comparée, l'éminent naturaliste en fit sortir tout d'un jet une branche nouvelle, la *Paléontologie*, cette science des êtres disparus. Puis, appliquant l'étude des fos-

siles à la délimitation même des terrains, il dégagea de ses entraves originelles la théorie des formations et fixa avec une inébranlable autorité les points de repère de la chronologie terrestre. Dès lors, la géologie positive était faite.

Autant par ses découvertes inattendues que par la remarquable souplesse de sa belle intelligence qui lui a permis de mener de front toutes les connaissances du savoir humain, Cuvier a tenu constamment éveillée l'admiration de ses contemporains. Tous ses travaux sont empreints de cette ingénieuse précision nécessaire à l'avancement des sciences. Jusqu'à lui, la méthode s'était attachée à démêler et à distinguer; sa perspicacité en a fait un instrument de généralisation.

Si toutes les tablettes de l'histoire géologique n'ont pas été recueillies par Cuvier, tous les succès qui ont été obtenus après lui ont néanmoins ajouté encore à ses mérites; car les observations fructueuses des cinquante dernières années résultent de ses savantes indications.

Il n'avait pas été donné à Cuvier de remonter scientifiquement le cours des âges de l'humanité au-delà des temps historiques ou mythologiques. Cependant, l'illustre naturaliste était loin d'en conclure, ainsi qu'on l'a prétendu, que l'homme n'existait pas avant la dernière grande crise terrestre. Ce qu'il avait pour ainsi dire pressenti a été démontré; M. Boucher de Perthes et plusieurs observateurs distingués ont prouvé la contemporanéité de notre espèce avec des races éteintes.

Alexandre Brongniart, le digne collaborateur de

Cuvier, contribua beaucoup à étendre l'importance des applications de la paléontologie à la géologie. C'est par les principes que les deux savants déduisirent des données si diverses de ces sciences, que le but fut atteint et que la géognosie fut définitivement constituée. Dans un passage de l'*Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris* est exprimée implicitement toute la théorie actuelle sur l'indépendance paléozoologique des formations. Bien que la généralité de cette théorie ne fût pas encore attestée, les notes ajoutées par Brongniart répondent victorieusement à toutes les objections, et les faits ultérieurement reconnus ont pleinement justifié les opinions du célèbre géologue.

A partir de cette époque, les études géologiques prirent un caractère plus sérieux; on leur reconnut un but mieux déterminé, une utilité mieux constatée. Aussi se multiplièrent-elles et s'étendirent-elles avec une rapidité toujours croissante. Eclairés par les enseignements pratiques des Cuvier et des Brongniart, les naturalistes ont enrichi la science d'une multitude de faits nouveaux qui ont fortement contribué à ses merveilleux progrès.

D'un autre côté, les travaux étonnants de Laplace, les intéressantes recherches de Fourier et d'Arago, ainsi que les expériences concluantes de Cordier, ont définitivement affermi l'hypothèse de l'incandescence de la masse interne.

M. Elie de Beaumont est venu à son tour offrir le tribut de son génie, en résumant en corps de doctrine cette belle conception du feu central, qu'il a pliée à toute la rigidité du calcul mathématique pour en faire

dériver, avec toutes ses conséquences, la théorie des soulèvements. Il nous a également fait connaître l'âge relatif des chaînes de montagnes et les lois générales qui ont présidé à leur apparition. Nous devons aussi aux études si habilement dirigées par ce vénérable savant et par son illustre collègue Dufrénoy la grande carte géologique de la France. Les œuvres de M. Elie de Beaumont sont rangées unanimement par les géologues parmi tout ce que leur science possède de plus curieux et de mieux établi.

Des observateurs expérimentés ont successivement comblé les lacunes inévitables; d'autres, non moins autorisés, poursuivent sous nos yeux les utiles recherches. Je citerai MM. Agassiz, d'Archiac, de Barande, de la Bèche, Beudant, Boué, Coquand, G. Cotteau, Daubrée, Delessé, Dervalque, Fournet, Scipion Gras, E. Hébert, Huot, Lartet, Lecoq, Leymerie, Lyell, d'Omalus-d'Hallo, Alcide d'Orbigny, Owen, Antoine Passy, Constant Prévost, Raulin, Marcel de Serres, de Verneuil, etc.

La plus vive émulation s'est emparée des naturalistes sur les nombreux sujets qui touchent à la géologie. Partout ils sont à l'œuvre. Chaque point du globe fournit son contingent de matériaux, et c'est ce vaste ensemble de documents qui constitue la science actuelle.

Sans cette étroite corrélation si savamment établie par l'immortel Cuvier entre le caractère des fossiles et l'âge relatif des couches qui les recèlent, la géologie fut restée un champ toujours ouvert aux hypothèses; car la stratigraphie seule eut été impuissante pour une édification théorique de l'histoire de la terre.

Maintenant, grâce aux résultats acquis après un demi-siècle employé à étendre les observations, à contrôler les faits et à les coordonner, on est arrivé à suivre et à démontrer leur enchaînement. Toujours la science parvient à déterminer l'époque des diverses formations, ainsi que les circonstances de leur gisement. L'édifice est monté, et chacune de ses assises porte en elle des révélations historiques.

Deux écoles sont aujourd'hui en présence. L'une, celle qui a été inaugurée avec tant d'éclat en France par les Cuvier, les Brongniart, les Beaumont admet, dans les périodes de constitution de l'écorce terrestre, des époques de calme interrompues par des cataclysmes ayant occasionné, plusieurs fois, l'extinction de nombreuses familles d'êtres organisés, remplacés plus tard par de nouvelles formes animées. L'autre école veut que tout se soit accompli à la surface de notre planète pacifiquement et lentement; elle prétend, sans aucune preuve à l'appui de son hypothèse, que le monde organique a été créé spontanément par le seul ressort des forces plastiques de la matière, et qu'il s'est successivement transformé de lui-même dans une voie graduellement progressive. La première de ces écoles est la bannière à laquelle se rallient les géologues vraiment sérieux; la seconde appartient à toutes les excentricités de la science.

Si le génie moderne n'est que le réveil de celui de l'antiquité, il peut revendiquer le mérite de se diriger avec plus d'esprit de méthode et plus de sûreté vers le but déterminé; car, pour parvenir au point de rectitude des idées actuelles, il a fallu que la géologie traversât toute une zone de fausses théories, tant il

est vrai que la raison humaine passe toujours par les ténèbres de l'erreur avant d'arriver à la lumière de la réalité.

Ce simple aperçu permet d'apprécier à la fois l'étendue des études géologiques et les difficultés compliquées dont elles sont entourées, en même temps qu'il montre ce qu'il a fallu de recherches, de persévérance et même de génie pour réussir à classer les masses pierreuses dans un ordre chronologique.

Comme toutes les grandes découvertes qui honorent l'intelligence humaine, la géologie eut à soutenir des luttes prolongées contre les préventions les plus injustes, contre l'obstination et l'ignorance. Mais les protestations mal fondées n'ont pu arrêter le développement continu de cette belle science, qui a réalisé les résultats les plus confirmatifs des principes sur lesquels elle s'appuie. Ces principes, ainsi qu'il a été exposé, ont la double sanction du temps et de l'expérience; car il s'ont pas surgi tout-à-coup, ni d'une seule tête, ni dans un seul pays. Ils découlent, au contraire, d'une multitude de recherches commencées depuis que l'on étudie la nature, continuées à travers des siècles avec des intermittences et exécutées par le concours simultané et indépendant de nombreux observateurs dans les contrées les plus différentes. Née des premiers bégayements de l'école orientale, la géologie a constamment stimulé les esprits et ne s'est constituée à l'état de science positive que du jour où, s'affranchissant des voiles trompeurs qui entravaient son essor, elle s'est enfermée résolument dans le domaine des faits réels.

Quand on réfléchit à la marche progressive de la géologie, l'on est justement étonné du nombre prodigieux d'opinions émises pour expliquer les changements dont la surface terrestre a été le théâtre. Les premiers philosophes ne voyaient dans les monuments géologiques que des opérations se rapportant à l'état initial du globe ou à une époque à laquelle les causes naturelles agissaient différemment. Mais les idées se modifièrent à mesure que se multiplièrent les observations et que les événements passés furent plus sagement interprétés. On finit par reconnaître que des phénomènes jusqu'alors attribués à un hasard mystérieux n'étaient autre chose que le résultat nécessaire des lois qui gouvernent le monde, et que ces lois avaient toujours présidé d'une manière uniforme aux modifications matérielles et à l'immense diversité d'effets enregistrés dans les annales de la science.

On conçoit aisément que, si régulier qu'ait été le cours naturel des choses depuis les âges les plus reculés, il était impossible que les hommes d'étude le reconnussent, tant qu'ils restèrent sous l'impression des erreurs prédominantes. Aussi, plutôt que de se livrer à des recherches approfondies sur les effets complexes des divers phénomènes en action, plutôt que d'explorer avec patience les réalités du présent, préféraient-ils appliquer leur imagination à broder des conjectures sur les possibilités du passé. Bien plus, les théories ne paraissaient avoir de droits à leur confiance qu'autant qu'elles s'écartaient davantage de la nature et de l'intensité des causes actuelles. Quelqu'extravagants que puissent nous paraître cer-

tains systèmes, il n'en est pas moins vrai que, si de nos jours pareilles absurdités se produisaient, elles ne manqueraient pas de trouver d'ardents prosélytes. Mais, dans tous les temps, le véritable savant a su rejeter les incohérentes fictions et n'adopter d'autre guide que sa foi dans l'évidence, d'autres preuves que les vérités authentiques qui sont si lisiblement burinées dans les flancs mêmes de notre planète.

A présent que toutes les spéculations hypothétiques ont été renversées par l'expérience raisonnée des faits, la science est en mesure d'évaluer mathématiquement la somme des actions ordinaires, accumulées par le temps, de même qu'elle fait espérer que les ressources de l'observation sont loin d'être épuisées. C'est donc par l'examen attentif des strates fossilifères et par l'étude sévère des phénomènes terrestres que la lumière continuera de se produire.

La Géologie a ouvert des horizons immenses. Aucune science, en si peu de temps, n'a mis au jour un aussi grand nombre de vérités imprévues, n'a renversé autant d'erreurs, n'a dompté plus de préjugés; aucune autre n'a résolu de plus vastes problèmes. Encore à son début, la Géologie positive, si puissamment grandie déjà par ses étonnants progrès, fait sentir toute l'importance qu'elle gagnera dans l'avenir. L'enthousiasme toujours croissant qu'excitent ses études sera l'un des traits caractéristiques de notre siècle.

Il n'est pas non plus de science qui prête davantage à l'élévation de la pensée. Pour celui qui sait généraliser philosophiquement les enseignements de l'observation, pour celui qui possède ce sentiment intime

des choses, les déductions qu'il en tire le conduisent bientôt à reconnaître combien tout est profond dans la nature, combien tout y commande l'admiration; enfin, il comprend la grandeur de la création et la puissance du Créateur.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. BOUTILLIER

Par M. A. DECORDE,

Président.

MONSIEUR,

Le progrès considérable qui s'est accompli de nos jours dans le domaine des sciences paraît être le trait caractéristique de notre époque. On ne délaisse pas sans doute entièrement la littérature. Les arts et les lettres comptent toujours de fervents disciples, et des productions remarquables sont venues récemment encore grossir l'héritage, déjà si riche, que nous avaient légué nos devanciers. Mais on ne peut se dissimuler qu'aujourd'hui les efforts semblent principalement se porter vers les études scientifiques. Les découvertes prodigieuses réalisées depuis un certain nombre d'années dans le cercle des sciences en fournissent la preuve. Elles peuvent justifier, dans une certaine mesure, cette préférence bien marquée.

Je n'ai point la pensée de m'élever contre cette tendance. Chaque siècle a son cachet spécial. S'il est donné au nôtre de se signaler particulièrement par ses conquêtes scientifiques, il aura marqué largement sa place dans l'histoire. Car il aura l'honneur d'avoir ouvert une voie féconde, trop négligée avant lui peut-être et que son esprit de recherches et d'initiative lui a fait découvrir.

Je remarque d'ailleurs, Monsieur, qu'en vous présentant plus spécialement à l'Académie sous le patronage de la science, vous avez voulu cependant nous montrer que vous n'y attachiez aucun esprit d'exclusivisme et qu'à côté du savant nous trouverions aussi chez vous le littérateur.

Les langues du nord sont peu répandues dans notre pays : les productions littéraires auxquelles elles ont donné naissance nous sont donc peu connues. Dans sa belle collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, collection qui date maintenant de près de cinquante ans, M. Guizot avait compris cinq pièces, trois tragédies et deux comédies, appartenant au théâtre suédois. Cette publication, qui était accompagnée d'un *Coup d'œil sur la littérature suédoise*, et quelques articles de M. Xavier Marmier dans la *Revue des deux Mondes*, composent à peu près tout ce que nous connaissons en France des productions littéraires de la Suède. Vous avez cherché, Monsieur, à étendre ce cercle trop restreint. La traduction d'un poème d'Esaias Tegner, *Frithiof*, avait été pour vous comme la première étape de cette croisade littéraire. Encouragé à marcher dans cette voie par cette heureuse tentative, vous avez donné, depuis la traduction d'un

des principaux ouvrages d'une des gloires littéraires de la Suède, la tragédie des *Martyrs*, de Stagnélius. Vous aviez promis de continuer cette œuvre, en publiant le théâtre complet de cet écrivain remarquable, enlevé trop tôt aux lettres et à sa patrie. On ne peut que désirer de vous voir réaliser ce projet si digne d'attention.

Ces travaux littéraires n'ont, du reste, été pour vous qu'un épisode dans vos études habituelles et c'est surtout à la géologie que vous avez consacré toutes vos veilles.

Vous venez de nous retracer avec l'autorité d'un chercheur infatigable et d'un juge compétent, l'histoire de cette science que l'on peut dire née d'hier, tant elle a grandi dans ces derniers temps, mais dont vous avez su retrouver dans le passé les traces affaiblies et presque ignorées. Non content de contribuer vous-même par vos savantes recherches à ses développements, vous vous étiez efforcé déjà d'en faciliter l'accès pour les autres, en publiant, il y a deux ans à peine, un *Exposé sommaire et méthodique des principes généraux sur lesquels elle repose*. Des ouvrages de ce genre sont un véritable service rendu à la science. Nul ne saurait nier l'intérêt considérable que présente la géologie, soit par les lumières qu'elle a fournies sur l'origine de notre planète, soit par les applications pratiques qu'on peut en tirer pour l'agriculture, pour l'exploitation des mines et pour d'autres industries. Mais cette science comporte toute une étude. Elle demande à ses adeptes des connaissances étendues et variées qu'il faut emprunter à plusieurs autres sciences. Elle a même un vocabulaire spécial

dont il faut acquérir l'intelligence. Votre livre, Monsieur, initie à cette étude. Il en fait saisir l'importance et il en facilite les abords. Il contribuera certainement, dans une large mesure, à favoriser l'essor de la science géologique, en la faisant mieux connaître et en y faisant apporter un juste intérêt.

Mais ce n'est point seulement par la théorie, c'est encore par l'exemple que vous avez cherché à en développer le goût. Une relation imprimée dans le Recueil de la Société des Amis des Sciences naturelles, nous a appris que vous aviez formé, dans votre propriété de Roncherolles, une collection minéralogique et géologique des plus intéressantes et des plus curieuses. « Cette collection, dit le narrateur, mérite
« incontestablement le nom de musée. Peu de cabinets de province possèdent un ensemble de matériaux aussi complet; aucune collection d'amateur
« n'est aussi riche et aussi nombreuse; nos dépôts
« publics pourraient y trouver, surtout pour la paléontologie, des échantillons qui leur feraient le
« plus grand honneur (1). »

Que de soins éclairés et incessants, que d'activité à la fois et de patience ne vous a-t-il pas fallu, Monsieur, pour réunir et pour classer dans leur ordre sévère et méthodique les pièces si multiples qui composent ce musée? Quatre mille échantillons pour la minéralogie, cinq mille pour la géologie, plusieurs milliers de fossiles y ont déjà trouvé place; d'autres attendent leur classement. « En voyant une quantité aussi considé-

(1) Recueil de la Société des Amis des sciences naturelles, année 1870-1871, page 135.

nable de belles choses, il est impossible aux plus indifférents, dit le savant guide auquel j'emprunte ces détails, de ne pas éprouver de goût pour la science. » J'ajouterai qu'il n'est pas de meilleure école pour en faire apprécier la grandeur.

C'est donc avec une vive satisfaction, Monsieur, que l'Académie vous voit aujourd'hui prendre place dans ses rangs. Malgré le péril de la tâche qui m'incombe, je m'applaudis cependant d'être en cette circonstance son interprète. Trop étranger aux études qui ont fait le sujet de votre discours, je ne saurais sans doute y répondre avec toute l'étendue que ce sujet comporte. Mais ce travail, si savant et si complet, suffit à lui seul à l'intérêt de cette séance, et je n'aurais pas voulu, en me livrant à de longues recherches pour essayer de reprendre après vous ce que vous avez si bien dit, retarder plus longtemps, au grand détriment de notre Compagnie, votre réception parmi nous.

En résumant à grands traits l'histoire de la géologie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, vous avez dit, Monsieur, qu'au XVIII^e siècle cette science n'existait pas véritablement encore.

Qu'on ouvre, en effet, l'Encyclopédie, on n'y rencontre même pas le mot *géologie*. Si l'on veut y découvrir quelques notions se rattachant à cette science, il faut aller les chercher dans les articles consacrés aux *Fossiles*, à la *Géographie physique*, au *Déluge*, aux *Mines* et aux *Pétrifications*. Nulle part on n'y trouve une vue d'ensemble, ni l'exposé d'une théorie. Tout se borne à un résumé fort rapide de quelques-unes des idées cosmogoniques des anciens, à la réfutation plus

brève encore de l'hypothèse admise au moyen-âge d'une force plastique ou d'une semence universellement répandue. « Le sentiment le plus probable, y
« est-il dit, sur l'état primitif du globe, c'est que la
« mer a autrefois occupé le continent que nous ha-
« bitons. Tout autre système est sujet à des diffi-
« cultés invincibles et dont il est impossible de se
« tirer (1) »

Voulez-vous un autre exemple de l'incertitude des connaissances, à cette époque, pour ce qui regarde la géologie.

Dans ce même ouvrage, qui résumait alors toute la science, je trouve, au mot *Pétrifications*, l'énonciation d'un moyen fort étrange de calculer les époques géologiques. « On s'est demandé, dit l'auteur de cet article, si les pétrifications ne pourraient pas faire reconnaître l'antiquité du globe. »

L'empereur d'Allemagne, François I^{er}, avait fait extraire du lit du Danube des pilotis qui avaient fait partie de la construction d'un pont jeté par Trajan sur ce fleuve. On remarqua que ces pilotis étaient pétrifiés tout autour, de l'épaisseur d'à peu près un travers de doigt. On en conjectura qu'il fallait un nombre donné d'années pour pétrifier une masse d'une certaine dimension. C'était assurément une thèse fort sujette à critique. L'Encyclopédie cependant ne la rejette pas d'une manière absolue. Elle se borne à ajouter que
« cette voie serait peu sûre pour faire découvrir l'âge
« du monde, certaines eaux et certains terrains étant

(1) Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1757, v^o Fossiles, page 210.

« plus propres que d'autres à recevoir les sucs pétri-
« fiants. »

On pourrait multiplier les citations de ce genre et faire voir par là combien la science géologique était alors à l'état rudimentaire. Mais le moment était proche où elle allait se débarrasser de ses vieilles entraves sous l'impulsion des naturalistes et des savants modernes.

Vous avez relevé, Monsieur, avec un soin religieux, les noms de tous ceux qui ont apporté leur pierre à cette œuvre et vous nous avez fait comprendre, par le résumé de leurs travaux, l'étendue du chemin qu'ils avaient parcouru. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de rappeler avec un juste orgueil, que plusieurs de ces noms appartiennent à l'Académie. MM. Boucher de Perthe, d'Orbigny, Antoine Passy ont été ou sont encore membres correspondants de notre Compagnie. Aux procès-verbaux de nos séances figure l'analyse des travaux qu'ils nous ont, à diverses reprises, adressés. L'Académie a toujours suivi avec empressement le récit de leurs découvertes. C'est vous dire assez qu'elle accueillera toujours avec le même intérêt les communications qui lui seront faites par tous ceux qui, à leur exemple, consacrent leurs efforts aux progrès de cette science.

Sans négliger le côté théorique de cette étude, c'est toutefois plus particulièrement au point de vue pratique que l'Académie s'est placée pour en favoriser le développement.

Dès 1826 elle avait mis au concours une étude sur la statistique minéralogique du département de la Seine-Inférieure. Le programme du concours était

plus étendu que ne le semblait indiquer son titre. Il demandait aux compétiteurs « de faire connaître les
« différentes couches minérales qui constituent le
« sol du département; d'indiquer l'ordre de superpo-
« sition de ces couches, de les décrire séparément ou
« par groupes, en signalant les minéraux et les restes
« de corps organisés fossiles qu'elles renferment; et
« de faire ressortir l'influence que la constitution in-
« térieure du sol exerce sur sa configuration exté-
« rieure, sur la distribution et la nature des eaux,
« sur la végétation en général et sur l'agriculture. »

Les concurrents devaient aussi s'attacher à faire connaître, avec précision, « les gisements des subs-
« tances utiles dans les arts que peut renfermer le
« département, à décrire sommairement les établis-
« sements qu'ils alimentent comme matières premiè-
« res et à indiquer ceux qui pourraient encore y être
« introduits avec avantage. Aux mémoires présentés
« devaient être jointes une carte en rapport exact avec
« le texte et des coupes de terrains en quantité suffi-
« sante pour l'intelligence du travail. »

Le prix fut décerné à M. Antoine Passy, dans la séance du 7 août 1829.

Le manuscrit couronné comprenait la matière d'un volume de près de quatre cents pages. Son importance, son utilité étaient trop bien démontrées pour que l'Académie pût avoir la pensée de le laisser enseveli dans ses Archives. Sans s'arrêter devant la dépense que la décision qu'elle allait prendre devait entraîner, elle en vota l'impression dans un volume publié à part de son Précis. M. Antoine Passy fut touché de cet honneur exceptionnel. Il voulut encore perfectionner

son œuvre : pendant deux années entières il s'efforça de la compléter en y ajoutant la description de découvertes nouvelles et de communications importantes qu'il avait reçues, et il publiait, en 1832, sous les auspices et aux frais de l'Académie, en un fort volume in-quarto, sa *Description géologique du département de la Seine-Inférieure*.

Des travaux semblables ont été exécutés depuis pour d'autres départements. Mais notre Compagnie avait une des premières ouvert la voie. Il m'a donc paru utile de rappeler aujourd'hui ces détails un peu oubliés peut-être et qui sont à l'honneur de nos devanciers.

A trente ans de distance et en mettant à profit l'expérience acquise et les progrès réalisés, le lauréat de 1829, devenu membre de l'Institut, dressait, sur la demande de l'Administration, une carte géologique du département de la Seine-Inférieure et il la soumettait à l'Académie avant de la livrer à la publicité.

Je lis dans le Rapport de la commission chargée, en 1862, de l'examen de ce travail que cette carte est, en même temps géologique et agronomique. « Elle
« répond ainsi, dit le Rapporteur, à un double besoin ;
« elle instruit l'homme de science et elle donne de précieux renseignements à l'agriculteur pratique, auquel il importe de connaître, avec le sol qu'il cultive, celui dans lequel il peut puiser des éléments propres à améliorer ses cultures. » (Précis de l'Académie, 1862, page 73.)

C'est cette même pensée de conquérir pour la science des notions nouvelles et de fournir à la pratique des données utiles, qui engageait l'Académie

à demander en 1853, lors du forage du puits artésien de Sotteville, à l'un de ses membres résidants, M. Cléry, ingénieur en chef des mines, un tableau complet, avec échantillons, des terrains traversés par la sonde. (*Précis*, 1853, page 115.) Onze ans plus tard, en 1864, elle mettait au concours, pour le prix fondé par M. Bouctot, une *Etude géologique et paléontologique des falaises du département*. Le rapport de la Commission chargée de juger le concours était confié aux lumières d'un autre ingénieur en chef des mines, M. Harlé. Le prix fut décerné en 1867 à M. Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle du Havre, dont le travail a fait le sujet d'un volume in-8, publié depuis.

Je pourrais rappeler aussi beaucoup d'autres travaux d'une moindre importance ; on y trouverait la preuve géminée que l'Académie s'est toujours vivement intéressée aux progrès de la géologie et qu'elle s'est efforcée d'en favoriser le développement.

La géologie est une branche aujourd'hui considérable de la science. Fidèle à la loi de son institution, notre Compagnie a toujours tenu à honneur d'allier les études scientifiques aux travaux littéraires. C'est là même un des plus grands charmes de nos réunions. Il y a quelque temps, lors de la création dans notre ville d'une société nouvelle, vouée plus spécialement à l'étude des sciences naturelles et dont vous êtes, Monsieur, l'un des membres les plus distingués, on avait pu craindre que les hommes de science ne s'isolassent un peu trop de nous et que notre Compagnie ne finît par devenir une société purement littéraire. De récentes adjonctions doivent nous faire écarter cette crainte. Vous aussi, Monsieur, vous

serez parmi nous un de ceux auxquels il appartiendra de tenir haut placé le drapeau de la science. Vous nous aiderez ainsi à poursuivre dignement notre œuvre collective et à continuer avec succès nos sages traditions.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS,

PENDANT L'ANNÉE 1873-1874,

PAR M. L'ABBÉ JULIEN LOTH,

Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me confier la charge de Secrétaire, et de m'appeler ainsi à remplacer les écrivains distingués qui se sont succédé dans cette fonction, avec tant d'honneur pour eux et de profit pour la Compagnie, j'ai senti que je resterais, malgré ma bonne volonté, bien au-dessous de ma tâche. Mais ce sentiment ne s'est jamais imposé à ma conscience avec plus de vivacité qu'en ce moment où il me faut résumer dans un Rapport succinct et décoloré les travaux d'une année si largement remplie. Et cependant elle s'est ouverte dans le deuil, cette année académique ! Le jour même de notre séance de



rentrée nous rendions les derniers devoirs à l'un de nos confrères les plus sympathiques. M. de Lépinois, emporté par un mal mystérieux et soudain, privait à jamais la Compagnie d'un esprit admirablement doué, d'un écrivain de race, d'un érudit trois fois couronné par l'Institut, d'un artiste délicat et d'un membre des plus dévoués et des plus assidus. Quel genre de talent a manqué à notre regretté confrère, et quelle source de mérites ? Aussi quelque vivacité que nous donnions à l'expression de nos regrets, elle sera toujours inférieure aux sentiments douloureux que nous avons ressentis.

Cette mort ne devait pas être, hélas, la seule.

Nous avons vu disparaître de nos rangs, où il occupait depuis si longtemps une place considérable, M. Edouard Frère, le savant bibliographe, l'ami passionné de nos annales normandes, l'un des derniers survivants de cette phalange d'esprits curieux et instruits qui ont, durant la première moitié de ce siècle, restauré le goût de l'histoire locale et lui ont fourni de si abondants matériaux. M. Frère était aussi par l'âge un des doyens de l'Académie, comme il en était l'ornement par son zèle, la sagesse de ses conseils et la dignité de sa vie.

M. Amédée Méreaux l'a suivi de près dans la tombe. Il serait superflu de rappeler les titres qui assurent à M. Méreaux un rang élevé parmi les musiciens contemporains. Plusieurs de ses compositions sont devenues classiques. Tous savent ici qu'il cultivait avec un égal succès l'art et la littérature, et sa plume féconde a enrichi notre trésor académique d'œuvres aussi agréables que sérieuses. On trouvera

d'ailleurs plus loin sur ces trois académiciens les notices qu'un pieux usage nous a permis de leur consacrer.

On ne répare pas de telles pertes en une année. L'Académie s'est efforcée néanmoins de combler un de ces vides en donnant pour successeur à M. de Lépinos M. le colonel de Saint-Quentin, dont le discours de réception a obtenu un éclatant succès. M. de Saint-Quentin a pris pour thème de son discours un sujet rarement traité jusqu'ici, mais que ses études antérieures, ses ouvrages et les devoirs de sa profession lui ont rendu familier : la description des plaines équatoriales de l'Amérique et leur colonisation. Il a fait passer sous nos yeux ces vastes et merveilleuses régions des Guyanes si chères à la France et en particulier à la Normandie qui en a commencé la colonisation. Il nous a montré ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être, ce qu'elles deviendront nécessairement un jour si l'on sait tirer parti des précieux éléments de force et de grandeur que renferment ces contrées du Nouveau-Monde.

Nous ne faisons qu'indiquer l'objet du travail aussi consciencieusement étudié que brillamment écrit de notre nouveau confrère, parce qu'il trouvera place dans les Mémoires dont l'Académie a voté l'impression. Nous avons la même raison pour ne mentionner que brièvement la réponse faite au récipiendaire par M. le Président. M. Decorde, séduit par l'exposition de M. de St-Quentin est bien près de partager sa confiance dans l'avenir de notre Guyane. Toutefois il ne saurait méconnaître les difficultés de la colonisation, et reprenant avec une vraie poésie la des-

cription des forêts immenses, des vastes solitudes et des fleuves énormes de la région équatoriale, il y voit un premier obstacle à l'œuvre de la civilisation. Ce n'est pas le seul. L'occupation tyrannique et la barbarie des premiers conquérants, les révolutions si nombreuses des Républiques issues de la domination espagnole ont arrêté l'expansion du progrès. Un ordre politique plus assuré, le développement des relations commerciales peuvent faire espérer de meilleurs résultats. Il conclut, comme M. de Saint-Quentin, que c'est surtout avec l'aide des races indigènes, de ces Indiens, Tapuis, dont les fils forment encore le fond de la population amazonienne, qu'on arrivera à une colonisation sérieuse et durable.

Cette séance de réception est la seule que nous ayons à enregistrer, cette année, pour la classe des Lettres.

Nous suivrons dans l'examen des travaux soumis à notre rapport la marche adoptée par notre prédécesseur. Nous ne ferons, pour ainsi dire, que mentionner les œuvres qui doivent enrichir notre Précis, toute analyse devenant superflue, et nous chercherons à donner une idée des utiles et sérieux travaux qui n'ont pu trouver, faute de place, l'hospitalité dont ils étaient si dignes.

M. Buchère a étudié, dans un procès de main-morte en Franche-Comté en 1772, un des anciens droits seigneuriaux les moins connus. La main-morte était en Franche-Comté la condition commune des gens de la campagne, au moins pour une partie de cette province. Les habitants de plusieurs paroisses de la dépendance du chapitre de Saint-Claude ayant résolu de s'affranchir de ce droit, il en résulta un échange de

mémoires des plus instructifs et un procès qui ont fourni à notre honorable confrère la matière d'un travail historique et juridique qui sera lu plus loin avec un vrai profit.

C'est également dans les registres de nos anciennes compagnies judiciaires que M. Gosselin a puisé la substance de son travail : *les Plaidis à masse*. On sait que les archives du Parlement n'ont plus de secrets pour notre studieux confrère. Il y a trouvé l'existence et l'organisation d'une chambre du Bailliage de Rouen, inconnue même aux spécialistes, et qui portait le nom de *Plaidis à masse*. Il nous a initié à l'histoire et aux attributs de cette juridiction dans un travail des plus substantiels inséré au Précis..

M. de Duranville aime depuis longtemps à consacrer ses recherches aux hommes et aux choses de notre province. Cette année il s'est occupé du poète Marbeuf sur lequel il nous a donné des détails biographiques nouveaux et instructifs.

Dans une étude approfondie et faite, comme toujours, d'après les sources, M. de Beaurepaire a présenté l'histoire des derniers Etats de la province de Normandie, de 1643 à 1655. Je n'étonnerai personne en disant que ce mémoire est un beau chapitre de plus ajouté à tous ceux dont notre savant archiviste a enrichi notre histoire provinciale. On y trouve la physionomie, l'ordre et les travaux de ces célèbres assemblées qui personnifiaient en elles, autant que le comportaient les mœurs du temps, les aspirations, les doléances, les intérêts, la vie publique en un mot de notre province.

Une notice consacrée par M. de Lérue à l'Edicule

de la Fierle, ou chapelle Saint-Romain, termine la série des travaux imprimés à la fin du volume, et consacrés à l'histoire locale. C'est le vif désir de voir restauré ce gracieux monument de la renaissance qui a porté M. de Lérue à en donner une description fidèle et à en rappeler le mérite.

La poésie ne pouvait être oubliée, au sein d'une Compagnie qui a compté de tout temps de fervents disciples des muses. L'un d'eux, et non des moins constants ni des moins bien inspirés, M. Frédéric Deschamps, a développé en des vers puissants et harmonieux cette pensée qu'à notre époque on est trop porté à confondre le bien-être avec le bonheur. M. de Saint-Quentin nous a de son côté gratifiés d'une agréable traduction en vers français de deux pièces de poésie provençale, et nous a prouvé que ces productions gracieuses et imagées de la langue d'oc ne perdent rien à passer de leur mélodieux idiome dans notre langue, lorsqu'elle est parlée par un littérateur de son talent.

Enfin, pour être complet, vous trouverez en tête des pièces imprimées les lectures qui ont rempli la séance publique, le remarquable discours de M. Decorde, président, les rapports de M. l'abbé Loth sur le prix Bouctot, de M. de Saint-Quentin sur le prix La Reinty, de M. Semichon sur le prix Dumanoir, dont je ferai le seul éloge qu'ils puissent ambitionner en disant que vous les avez honorés de vos suffrages.

Des travaux qui n'ont pu trouver place dans votre Précis, soit par leur étendue, soit parce qu'ils doivent être imprimés ailleurs, le premier par sa date est la remarquable étude de M. Paul Allard sur la basilique

Saint-Clément de Rome. Notre confrère établit d'abord que la basilique actuelle de Saint-Clément n'est pas comme on le croyait généralement jusqu'ici la basilique du iv^e siècle. Elle a été reconstruite avec le respect le plus scrupuleux du passé à la fin du xi^e siècle, ou au commencement du xii^e siècle, par les soins du cardinal Anastase, titulaire de cette église sous Pascal II. Les fouilles modernes ont mis en lumière cette conclusion en faisant retrouver, sous la basilique actuelle, les restes de l'édifice primitif, dont la construction et l'ornementation présentent les traces successives de diverses époques, du iv^e au xi^e siècle. Ces mêmes fouilles ont révélé au-dessous de cette première basilique d'autres monuments du plus grand intérêt, et dont la réunion est vraiment extraordinaire. Ainsi, sous la basilique du xii^e siècle on peut reconnaître : 1^o une basilique inférieure égale en longueur à celle construite à la surface du sol ; 2^o sous la nef de la basilique inférieure un immense massif de murailles remontant au commencement de la république, peut-être même à l'époque des rois ; 3^o dans l'abside de la basilique inférieure et communiquant avec elle par un antique escalier, deux chambres ornées de stucs qui semblent du ii^e siècle ; 4^o communiquant avec ces chambres un vaste appartement artificiellement converti en caverne et ayant servi au culte de Mitra. M. Allard examine successivement chacun de ses monuments et les décrit avec le soin le plus attentif.

Il s'attache plus spécialement à la salle qu'il appelle le spelaeum de Mitra. Elle forme une sorte de grotte revêtue de rocailles et coupée par des bandes de mo-

saïque. La voûte est comme découpée à jour : onze luminaires les uns ronds, les autres carrés, y ont été pratiqués et y font parvenir la lumière. On a trouvé dans cette grotte dédiée au culte de Mitra si en honneur au III^e siècle, l'image sacrée du Dieu immolant le taureau, et la petite statue représentant Mitra sortant de la pierre même « *petra genitrix*. » Au fond du sanctuaire on voit encore les gradins qui servaient à porter les objets employés dans les différentes cérémonies, et le long des murailles, le double *podium* sur de larges gradins formant un plan incliné, destiné à offrir aux initiés des lits triclinaires.

Après avoir accompagné sa description de savants commentaires, M. Allard termine en félicitant M. de Rossi et le R. P. Mullooly, prieur du couvent de Saint-Clément, d'avoir, par leurs fouilles intelligentes, rendu à notre admiration cet ensemble de monuments, cette belle basilique de Saint-Clément qui plonge par toutes ses racines dans la Rome historique, celle des Rois, de la République, de l'Empire, et du Christianisme naissant.

M. Semichon, fidèle à ses études sur Louis XVI et la Révolution, continue le sujet qu'il avait abordé l'année dernière, et s'occupe des assemblées provinciales en général, puis en particulier de celles de la Normandie. Il se propose dans ce nouveau travail de raconter non-seulement les travaux de ces assemblées, mais encore de montrer aussi les obstacles qu'elles rencontrèrent dans la mauvaise volonté des parlements.

Ce fut le samedi 18 août 1787, à 9 heures du matin, que l'assemblée provinciale de Normandie inaugura sa session, dans une des salles du palais archiépiscopal,

sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld. Après avoir complété ses membres et composé la commission intermédiaire elle s'ajourna après quelques jours de séance au mois de novembre. Le 19 novembre elle se réunit aux Cordeliers, puis le jour suivant se divise en cinq bureaux : 1° imposition et tailles ; 2° contribution et règlement ; 3° commerce et agriculture ; 4° travaux publics ; 5° moyens de remédier à la mendicité.

Dans une série de chapitres dont il a donné lecture à l'Académie, notre honorable confrère relate avec une scrupuleuse attention les opérations de ces divers bureaux, en entremêlant son exposé de judicieuses réflexions. L'assemblée se sépara le 29 novembre 1787, après 31 jours de session. Elle avait résolu avec sagesse et dévouement la plupart des grandes questions de politique, d'intérêt public, d'administration et de charité qui lui avaient été soumises. La Révolution administrative, si vivement désirée, se serait accomplie pacifiquement selon notre honorable confrère, si les événements postérieurs n'étaient venus ruiner toutes les espérances, et si, dans une certaine mesure, le Parlement et les cours souveraines n'avaient entravé, « par leur hostilité persévérante, l'exécution des résolutions de cette patriotique et généreuse institution. »

M. Semichon énumère les torts de notre grande compagnie judiciaire et de la cour des comptes et conclut son travail en rendant un dernier témoignage au zèle, à l'ardent amour du bien public, aux efforts magnanimes des assemblées provinciales. Il croit surtout avoir prouvé que les réformes dont on fait hommage à l'as-

semblée constituante ont été, sinon accomplies, du moins souhaitées et commencées par les assemblées provinciales.

M. de Lérue est venu récréer l'attention de la compagnie consacrée souvent aux travaux d'érudition, par une charmante pièce de vers, intitulée les *Compagnons de route*. Il a voulu célébrer par une poétique et délicate allégorie un de nos anniversaires. Il imagine qu'à la date où se place notre fondation, on vit voyager de compagnie, dans l'Attique, l'esprit, le cœur et la raison. Il décrit dans leurs allures respectives ces trois aimables personnages. Le soir venu on les cherche en vain sous le beau ciel de la Grèce. En vain on les appelle, en vain on les conjure :

Où donc absents de la maison
Avaient passé de compagnie
L'esprit, le cœur et la raison ?

.
Ils étaient à l'Académie.

On ne peut être plus gracieux ni plus flatteur. Heureusement que le vieil Horace a dit :

Pictoribus atque poetis.
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Des riantes fictions de l'imagination nous passons, avec M. Gosselin, dans le domaine du réel, ou, pour parler sans figure, dans le domaine de Bédane. C'est un riche et antique manoir situé sur la rive droite de la Seine dont notre confrère a entrepris de nous raconter l'histoire. M. Gosselin s'est demandé pourquoi on

n'accorderait pas quelque attention à ces vieux châteaux d'autrefois, pourquoi surtout l'érudit avec ses parchemins ne tenterait pas pour eux ce que fait l'artiste avec ses crayons. Il a donc reconstitué le passé du manoir de Bédane qui compte parmi ses propriétaires la famille Le Lieur et parmi ses hôtes Jacques Le Lieur souvent couronné aux Palinods, le futur auteur du *Livre des Fontaines*, le citoyen dévoué qui fut appelé, à diverses reprises, comme échevin, dans les conseils de la ville. Tous les Le Lieur ne ressemblaient pas à celui-là; M. Gosselin nous initie aux faits et gestes d'un Pierre Le Lieur, sieur du Bosgouët, mort conseiller au Parlement en 1548 et qui avait, comme on dit, la tête près du bonnet. A un siècle de distance, il nous montre un autre propriétaire de Bédane, Gédéon, occuper l'attention publique de ses excentricités. Le fief fut vendu en 1658 à Charles Le Mercier, seigneur du Bosc, et en 1692 à la puissante famille des Le Roux de Tilly. Après diverses mutations, Bédane a trouvé dans M. J. Quesney, avocat, un restaurateur intelligent qui lui a rendu son agréable et imposante physionomie.

Nous rangeons enfin, parmi les travaux originaux, les communications faites oralement à l'Académie par M. l'abbé Cochet. Ce confrère éminent veut bien offrir à notre Compagnie la primeur de ses découvertes; nos rapports constatent avec reconnaissance qu'il l'a habituée, depuis de longues années, à cette faveur dont nous sentons tout le prix. C'est ainsi qu'il a fait passer cette année, sous les yeux de la Compagnie, une partie du fameux trésor découvert à Cailly en 1821. M. Cochet a obtenu pour le Musée dix des pièces d'or qui com-

posent le trésor, et qui portent les effigies des empereurs Antonin-le-Pieux, Commode et Marc-Aurèle, plus un collier d'amandes en or massif, d'un travail délicat et d'une valeur considérable. Notre savant confrère fait l'historique de cette découverte et l'accompagne d'une dissertation sur la station romaine de Cailly, écoutée avec la plus favorable attention. Parmi les diverses fouilles qu'il a opérées cette année, M. Cochet signale à l'Académie celles du cimetière de l'église Saint-Laurent de Rouen. Les travaux de la ville, pour la conduite des eaux, ont amené la découverte de plusieurs sépultures que notre savant confrère attribue à l'époque mérovingienne. Il les a explorées attentivement. Les cercueils sont en pierre de Vergelé, d'une forme bien connue. Deux d'entre eux, placés côte à côte, lui ont présenté une particularité qu'il a eu déjà l'occasion de rencontrer : ils étaient sans doute destinés au mari et à la femme. Comme mobilier, il a trouvé une boucle en bronze de l'époque franque, des pièces de ceinturon et des monnaies du temps. Dans une des séances suivantes, M. Cochet entretient l'Académie du rétablissement, dans l'église de Notre-Dame du Havre, d'une inscription qui rappelle un des faits les plus étranges de l'histoire de cette ville, sous Henri IV. Trois jeunes gens nobles et très honorables, du nom de Raoulin, furent tués à la même heure dans une émeute suscitée par leur arrestation. Le père se plaignit au Parlement, qui avait alors à sa tête le président Groulart. Trois fois ses délégués se virent refuser l'entrée de la ville ; enfin, une quatrième fois, une enquête put avoir lieu, mais elle n'amena aucun résultat. Une épitaphe, placée dans l'église Notre-

Dame, avait conservé, jusqu'en 1793, le souvenir de cet événement. La Révolution avait arraché du temple ce mémorial lapidaire, M. Cochet vient de l'y restituer. Le point d'histoire qu'il rappelle, demeuré très obscur, quoique étudié déjà par quelques écrivains, est bien fait pour provoquer les recherches des érudits de notre Compagnie.

Nous abordons sans autre transition, pour ménager, Messieurs, vos moments et la place qui nous est réservée, la troisième partie de notre travail, consacrée aux Rapports. Vous savez quel prix l'Académie attache à ces analyses consciencieuses d'ouvrages le plus souvent importants, dont elle a ainsi la pure essence, sans fatigue, sans autre préoccupation que celle d'écouter celui de ses membres qui veut bien l'éclairer et l'intéresser. Ces rapports sont faits avec autant de goût que de soins. Il en est même de très remarquables. C'est ainsi que la commission du Précis a jugé digne, cette année, des honneurs de l'impression, le rapport de M. Danzas sur un livre de M. Haug, de Munich, consacré au brahminisme et aux brahmes dans l'Inde. Vous lirez, à la fin de ce volume, cette dissertation que vous avez entendue avec l'intérêt le plus soutenu, et qui raconte les origines du brahminisme, les causes de la prépondérance surprenante de cette caste dans l'Inde, et aux pratiques qui l'ont maintenue à travers les siècles. Cette puissance du brahminisme devait finir avec l'indépendance de la patrie. Depuis que la péninsule gangétique est tombée aux mains des marchands de Londres, la situation des brahmes a été en s'amoindrissant. *Les Dieux de la terre* sont devenus de simples employés de l'administration. Toute-

fois notre confrère se demande, en portant les yeux sur ces vieilles races indiennes, si elles ne sont pas réservées à un prochain et salutaire réveil.

Ce rapport étant le seul choisi pour l'impression, nous lui avons donné tout d'abord notre attention. Nous suivrons, pour les autres, l'ordre chronologique.

M. de Beaurepaire a présenté à l'Académie, au nom d'une commission, une analyse raisonnée des divers travaux de M. le colonel de Saint-Quentin.

M. Buchère s'est inspiré du livre de M. Perrault, intitulé : les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668, renvoyé à son examen, pour nous tracer l'historique des événements qui ont précédé et accompagné l'annexion de cette belle province à la France. La conclusion de sa lecture est à signaler. En somme, vers 1667, la Franche-Comté semblait arrivée à l'épuisement de ses ressources et de sa vie propre. Son indépendance toujours menacée était payée trop cher. Les profits de son isolement n'en compensaient plus les dangers. Ses libertés, sans doute, étaient d'un grand prix, mais par l'accumulation des abus elles demeuraient presque stériles. Sa nationalité lui était chère, mais cette nationalité était précaire et incomplète : la géographie y contredisait. Tout au dedans annonçait un état provisoire, destiné à cesser bientôt. Le retour à la monarchie française était donc naturel, et selon le cours des choses. Il l'était même à un tel point qu'il aurait dû se faire plus tôt. Quelque honorable qu'ait été la résistance des Comtois en 1667, leur retour à la mère-patrie a été un bienfait qu'ils apprécient aussi évidemment que

quoique ce soit, et pour nous un bonheur dont le souvenir doit nous demeurer cher.

M. Buchère continue cette première étude en prouvant, à propos d'un travail sur l'instruction primaire au Jura, inséré dans les mémoires de la Société d'Emulation du Jura renvoyés à son examen, que l'annexion de la Franche-Comté à la France avait eu pour les populations les plus heureux résultats, notamment le développement de l'industrie et la propagation de l'instruction. Le Jura, en effet, est le pays où l'instruction primaire est le plus répandue. Les chiffres officiels montrent que le Jura l'emporte sur l'Allemagne et sur la Suisse sous le rapport du nombre des écoles, des instituteurs et des élèves. Presque tous les enfants y reçoivent, dans 794 écoles laïques et 102 congréganistes, une instruction sérieuse. Le département ne recule devant aucun sacrifice pour assurer à chaque commune des maisons d'école parfaitement ordonnées et des maîtres intelligents. Les communes contribuent pour une large part à ces sacrifices. Il n'est pas rare de voir des centres de 500 à 600 habitants faire des dépenses de plus de 20,000 fr., couvertes en partie par des souscriptions volontaires, pour améliorer ou agrandir leurs écoles. Les établissements industriels s'associent à ce mouvement, et de riches propriétaires se plaisent à faire, en faveur de l'instruction, des fondations aussi généreuses qu'intelligentes. Bref, le Jura peut servir de modèle, sous ce rapport, à beaucoup de nos départements plus riches et plus prospères.

M. le vicomte d'Estaintot rend compte à l'Académie du beau livre que lui a offert un de ses membres

correspondants, M. le marquis de Blosseville, et qui a pour titre : « les Puységur. »

Ce sont des souvenirs personnels qui ont porté M. de Blosseville à cette étude sur une famille de gentilshommes non moins distingués par leurs services militaires que par leurs publications scientifiques et littéraires. Les cinq Puységur dont M. d'Estaintot étudie la biographie et les œuvres ont chacun une physionomie caractéristique. Ces cinq générations d'hommes de cœur, dans un espace de deux siècles, se sont associées au mouvement général de la société française.

M. d'Estaintot présente successivement à l'Académie, en s'inspirant du livre de M. de Blosseville, Jacques de Puységur, lieutenant-général des armées de Louis XIII et Louis XIV, un rude homme de guerre qui avait assisté à trente combats, à cent vingt sièges et fait quarante-trois campagnes ; son fils Jacques, devenu maréchal de France ; son petit-fils François-Jacques, lieutenant-général en 1759 et grand-croix de Saint-Louis, et les deux autres générations également composées d'officiers-généraux ou supérieurs de l'armée ou de la marine. Tous ces Puységur ont écrit, soit des mémoires militaires considérés aujourd'hui encore comme des œuvres classiques, soit des écrits de science ou de littérature, voire même de théologie qui décèlent les aptitudes variées de cette race intelligente et valeureuse.

Le rapport de notre confrère écrit avec verve et élégance captive au plus haut point l'attention de la Compagnie

M. d'Estaintot n'a pas été moins heureux dans l'ana-

lyse qu'il a présentée du remarquable ouvrage de M. de Beaurepaire, intitulé « *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789.* » Nous n'avons rien à vous apprendre sur ces trois volumes qui ont fait sensation dans le monde savant, dès leur apparition, et qui sont bien connus de chacun d'entre vous. M. d'Estaintot a eu la bonne fortune de se rendre l'interprète fidèle des sentiments de l'Académie en rendant honneur au travail de notre éminent confrère, après en avoir mis en lumière les nombreux et intéressants enseignements.

Plusieurs ouvrages envoyés à l'Académie par M. Montier, avocat à Pont-Audemer et docteur en droit, ont fourni encore à M. d'Estaintot la matière d'un rapport instructif où il traite en particulier du commerce et de la fabrication dans le Lieuvin, au xvii^e et au xviii^e siècles, des toiles de lin dites de Rouen, d'après les recherches consciencieuses auxquelles s'est livré M. Montier.

Les travaux des sociétés savantes qui veulent bien échanger avec nous leurs volumes sont fréquemment l'objet de communications et d'analyses, accueillies avec satisfaction. M. de Duranville, l'un de nos plus laborieux confrères, ne fait jamais défaut à cette tâche. Il a passé en revue, cette année, plusieurs volumes des annales de la Société académique de Nantes et les mémoires de l'Académie de Dijon.

M. de Lérue, chargé par la Commission des comptes de l'examen de la gestion du trésorier, a trouvé l'occasion de féliciter une fois de plus M. le Dr Hellis du zèle, de l'ordre parfait et du dévouement qu'il apporte à l'exécution de son mandat. Le deuxième volume

des aperçus financiers de M. Neymark inspire à M. de Lérue des considérations pleines de sagesse sur les opérations financières. Il étudie, à propos d'une publication du Dr Duchesne sur les crèches, l'organisation administrative et hospitalière des crèches de la ville de Paris, et est amené à conclure que nos établissements analogues de Rouen, grâce à un ensemble d'efforts secondés par l'administration municipale, ont tout l'honneur de la comparaison. Notre honorable confrère a présenté trois autres rapports, le premier sur un livre qui traite de l'état du Brésil, le second sur un concours ouvert par la Société académique du Var et sur le volume que cette société a consacré à la publication des mémoires des concurrents, le troisième sur le Précis de la Société académique de Saint-Quentin. Enfin, dans une lettre adressée à l'Académie, M. de Lérue l'informe qu'il a été averti du projet de mise en vente de la table de marbre placée à l'extrémité de la salle des Pas Perdus. Cette table, contemporaine du grand Corneille, dernière trace d'une juridiction éteinte, devant laquelle notre grand poète a parlé bien des fois au début de sa carrière, pourrait être conservée, et il appelle sur cet objet la sollicitude de la Compagnie.

Tel est, Messieurs, le résumé aussi succinct que possible des travaux de l'Académie, pour la classe des belles-lettres, pendant l'année qui vient de s'écouler. Ces travaux si variés par leur matière et si importants, pour la plupart, par leurs enseignements, méritaient mieux assurément qu'une nomenclature aride et décolorée. Les limites qui m'ont été imposées par la

composition du Précis sont ma seule excuse. Je me console, en pensant que vous les avez entendus, dans leur intégrité, et que le souvenir, comme celui des belles choses, vous en est demeuré présent. Votre Précis d'ailleurs en publiera plusieurs; nos archives les conservent tous précieusement. Et puis vous voudrez bien vous rappeler, dans votre bienveillance, que c'est la première fois que je remplis cette tâche difficile. Je n'ai jusqu'ici tracé que de simples esquisses, j'apprendrai avec l'expérience à proportionner mes couleurs à l'importance de mes tableaux.

NOTICE
SUR
M. DE LÉPINOIS,

PAR M. L'ABBÉ J. LOTH.

M. Eugène-Louis-Ernest DE BUCHÈRE DE LÉPINOIS naquit le 14 février 1814, dans la commune de Chenoise (Seine-et-Marne). Il fit d'excellentes études au collège de Provins.

Formé par son père à l'amour de l'austère travail, initié par lui aux lois et aux délicatesses de la peinture, de la musique, des arts les plus gracieux ; guidé par des maîtres expérimentés dans ses efforts vers la haute culture intellectuelle, et par une mère pieuse dans la vie religieuse et morale, admirablement doué lui-même de tous les côtés, M. de Lépinos était, lorsqu'il débuta dans les fonctions publiques, un jeune homme accompli.

Il fut nommé, le 15 février 1836, receveur de l'enregistrement à Ambrière (Mayenne) ; le 17 mai 1837 à Carnières (Nord), et le 28 octobre de la même année, premier commis de direction à Chartres.

M. de Lépinois reconnut l'hospitalité chartraine, en lui dédiant son premier livre.

L'Histoire de Chartres parut d'abord en livraisons, puis en deux volumes in-8° (1852-1858) à un moment où la France, glorieuse et prospère, donnait la plus vive attention aux travaux de l'esprit. Elle fit de suite sensation. M. de Lépinois s'était placé résolûment dans les rangs de la bonne école historique, celle qui compose l'histoire avec les documents originaux et non avec les seules traditions, qui puise aux sources mêmes, qui ne craint pas de remuer la poussière des vieux parchemins et sait dérober tous leurs secrets; l'école, qui dans l'étude des siècles passés ne s'arrête pas uniquement aux grands faits, aux hommes marquants, aux institutions prépondérantes, mais entre dans les entrailles mêmes du sujet, interroge les mœurs, les coutumes, la vie commune du peuple, l'origine, le développement, le fonctionnement des plus modestes institutions; qui raconte des faits certains et n'étaye pas de systèmes, qui enfin ne cherche ni les narrations ni les thèses, ni les panégyriques ni les drames, mais veut retracer, avec sincérité, les choses et les hommes, tels qu'ils furent.

Si M. de Lépinois avait tous les scrupules de l'érudition la plus sévère, il s'en faut qu'il soit tombé dans l'abus qu'on en peut faire, ou dans la sécheresse à laquelle elle réduit les narrateurs à courte haleine. Il avait, lui, du souffle et de la vie. Il en animait toutes ses œuvres, l'histoire comme la poésie, l'archéologie comme la critique d'art. Chez lui, a dit un de ses critiques les plus autorisés, « les qualités distinguées de la forme répondent à la richesse du fond.

Le style est simple sans sécheresse, sobre d'ornements, mais vif, serré, clair et coulant ; la netteté de l'expression, la propriété des termes, la vigueur du trait, l'art difficile des transitions, l'enchaînement des détails, l'harmonie de l'ensemble, accusent une plume exercée, maîtresse d'elle-même et ferme dans sa touche. L'esprit du lecteur, promené sans fatigue, ou plutôt avec charme, à travers une multitude d'incidents, s'aperçoit à peine de la longueur du chemin qu'il a parcouru sur les pas d'un guide aussi savant qu'agréable. »

On comprend qu'une telle œuvre ait rencontré dès son apparition les suffrages des hommes compétents. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décerna, en 1852, au premier volume de l'Histoire de Chartres, une mention honorable, et en 1858, au deuxième volume, une mention très honorable.

M. de Lépinois savait mener de front les délassements de l'esprit, les travaux de la science et les devoirs de sa profession. Il avait été nommé, le 20 décembre 1845, vérificateur dans le département de la Charente. Le zèle et l'intelligence qu'il déploya dans l'accomplissement de ses fonctions le firent rechercher de l'Administration centrale, qui l'appela à Paris dans ses bureaux, et lui confia, le 15 décembre 1847, le poste délicat de sous-chef du personnel. Elle sut, du reste, le récompenser, et le nomma, le 17 mai 1859, conservateur des hypothèques à Clermont. Notre confrère travaillait alors à une œuvre considérable, qu'il avait commencée à Chartres, et qu'il continua pendant de longues années de recherches et d'efforts. Nous voulons parler du *Cartulaire de Notre-Dame de*

Chartres. qu'il avait entrepris avec M. Lucien Merlet, le savant archiviste d'Eure-et-Loir, et qu'il put publier en 1866, grâce au généreux concours d'un homme dont la science et les lettres béniront à jamais le nom, M. le duc de Luynes. Présenté à l'examen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le *Cartulaire* fut l'objet d'un rapport de M. de Lasteyrie, qui se termine ainsi :

« La Commission a trouvé dans l'ensemble des qualités solides qu'elle vient de vous exposer plus de motifs qu'il n'en fallait pour placer le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* au premier rang des ouvrages qu'elle avait à vous recommander. » En effet, dans sa séance publique annuelle du 2 août 1867, présidée par M. de Longpérier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décernait la première de ses médailles à l'œuvre de MM. de Lépinois et Lucien Merlet.

Quand un écrivain arrive à cette suprême récompense, si recherchée et si difficile à conquérir, il a ses lettres de noblesse, il appartient désormais à cette élite de la science qui constitue l'honneur et l'autorité d'une nation.

Notre confrère était appelé, le 8 avril 1868, à l'importante conservation des hypothèques de Rouen. A dater de ce moment il nous appartient tout entier. Il me souvient de l'impression que produisit sur moi la rencontre de cet homme éminent. Comme elle fut la même sur tous ceux qui devinrent depuis ses amis, il m'est permis d'en parler. A première vue, on se sentait en face d'une nature excellente et d'une intelligence supérieure. Son abord plein de grâce, son expansion, sa conversation brillante, animée, vous

mettaient sous le charme ; bientôt on découvrait son cœur, un cœur si bon, si sensible, si généreux, si prompt aux nobles enthousiasmes, si passionné pour toutes les grandes causes, qu'il était impossible de le connaître sans l'aimer. La sympathie naissait aussi vite que l'admiration. Et avec cela une si réelle modestie, une bienveillance universelle, un désir si ardent du bien, du beau et du vrai, un ensemble harmonieux de dons si variés : la jeunesse et la fraîcheur de l'imagination avec la maturité de l'âge, la science longuement acquise avec les ardeurs et les élans de la poésie, enfin une dignité de vie, une foi profonde et pratique, une sagesse et une élévation de sentiments, qui inspiraient le respect et attiraient la confiance : voilà les qualités qu'on rencontrait dans cette âme si richement douée, et qu'on allait en appréciant, à mesure qu'on entraît dans son intimité. Peu d'hommes gagnent à être vus de très près. M. de Lépinois n'était pas de ces hommes : on l'aimait vite, on l'estimait de plus en plus.

J'ai hâte d'arriver à son œuvre capitale parmi nous, à celle qui lui assure un souvenir durable et une place d'honneur dans nos annales, je veux dire la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie. A peine installé parmi nous, M. de Lépinois fut frappé du nombre considérable d'écrivains qui se sont consacrés, en Normandie, à l'étude de l'histoire locale. Sans parler des hommes que la mort a moissonnés et qui, depuis le commencement de ce siècle, ont enrichi notre histoire de notices ou d'ouvrages qui font maintenant autorité ; en ne considérant que les auteurs vivants, c'est par centaines qu'on doit compter

dans les cinq départements les érudits laborieux, dévoués, qui ont éclairci par leurs recherches des points obscurs de nos annales ou mis en relief des événements, des institutions, des hommes trop oubliés. Il est long, il est glorieux, le catalogue des ouvrages sortis depuis un demi-siècle des presses normandes, et depuis la simple notice, la brochure, jusqu'au volumineux in-octavo, tous ou presque tous ces écrits ont ajouté à l'histoire de notre province des documents, des rectifications et des commentaires précieux.

Notre confrère se demanda si l'on ne pourrait pas réunir en un faisceau tant de forces dispersées. D'un autre côté, en appréciant les immenses ressources que pourraient fournir encore à l'érudition, s'ils venaient à être rendus au jour, les trésors cachés dans nos bibliothèques et nos archives, il conçut le dessein de faire à Rouen, pour l'Histoire de Normandie, ce qu'on avait déjà fait à Paris pour l'Histoire de France.

Nous étions alors aux premiers jours de 1869. M. de Lépinois fit part de son projet à plusieurs érudits de notre ville, devenus déjà ses amis; il fut accueilli, comme il le méritait, avec empressement et sympathie. On fut six mois à murir cette idée, à la répandre, à lui recruter des adhérents. Les conférences préparatoires se tenaient dans le salon de notre confrère, et ceux qui y prirent part aimeront toujours à se rappeler l'intelligente et cordiale direction qu'il sut leur imprimer. Parmi les ouvriers de la première heure que M. de Lépinois recruta pour l'élaboration de son dessein, nous aimons à rappeler

MM. de Beaurepaire, Semichon, l'abbé Cochet, Bouquet, Ed. Frère, Bachelet, Robert d'Estaintot, de Blosserville, Stéphanon de Merval, Lormier, Nicéas Periaux, si dignes par leurs travaux, devenus en quelques sortes classiques dans l'érudition normande, d'inspirer partout confiance et respect.

L'œuvre ainsi préparée fut soumise au public et ne tarda pas à rencontrer le succès. Nous étions cinq en janvier à caresser ce que nous regardions comme un beau rêve; en juillet, deux cent seize souscripteurs avaient répondu à notre appel. La Société était constituée dans l'Assemblée générale des adhérents, tenue le 1^{er} juillet 1869, à l'hôtel des Sociétés-Savantes.

Si la fondation de la Société de l'Histoire de la Normandie fut parmi nous l'Œuvre principale de M. de Lépinos, hâtons-nous de dire que l'Académie de Rouen eut une large part dans ses prédilections comme dans ses travaux, et cette notice serait par trop incomplète si nous ne tenions pas compte de la vie académique de M. de Lepinois. Assurément ses œuvres, sa réputation, le désignaient, dès son arrivée à Rouen, aux suffrages d'une Compagnie qui s'est toujours fait un honneur et une gloire d'ouvrir ses rangs aux hommes de mérite qui viennent se fixer parmi nous. M. de Lepinois avait déjà donné à Rouen la mesure de son talent d'écrivain et de critique, en publiant dans la *Revue de la Normandie* une étude approfondie de l'Exposition municipale des Beaux-Arts de 1869. Cette étude, qui forme presque un livre, est plutôt un traité sur la peinture moderne qu'un compte-rendu d'exposition. Les questions d'art y sont développées.

avec une rare sagacité ; tous les genres de peinture y sont définis et étudiés aussi consciencieusement que s'ils s'agissait d'un livre didactique. Quant aux tableaux, M. de Lépinois les décrit et les analyse avec une verve, une grâce, un coloris qui n'ont d'égale que la sûreté de ses jugements. Ces pages qui allaient se multipliant dans chacune des livraisons de la *Revue* attiraient de plus en plus l'attention. Nous avons enfin à Rouen un critique d'art, se disait-on. Aussi quand l'Académie appela M. de Lépinois dans ses rangs, ne sachant laquelle de ses trois portes légendaires, des sciences, des lettres et des arts lui ouvrir de préférence, tant ses titres à chacune d'elles lui paraissaient égaux, elle les lui ouvrit toutes les trois.

Elu membre résidant au commencement de l'année 1870, M. de Lépinois débuta par un discours d'art, qui était en même temps une œuvre littéraire de premier ordre et une sorte de réhabilitation historique.

Il prit pour sujet le peintre rouennais, Lemonnier, et après avoir raconté sa vie, et étudié ses œuvres connues et inédites, il le mit en tel relief, il lui restitua si complètement tous ses mérites, j'ose dire toutes ses gloires, qu'on crut connaître pour la première fois cet artiste éminent. La salle entière éclata en applaudissements lorsqu'il s'écria, avec cet accent pénétrant et cet art de bien dire, qu'il possédait à un degré suprême :

« Comment se fait-il, Messieurs, qu'un peintre de cette valeur n'ait pas un plus grand nom ? Comment se fait-il que M. le Conservateur des peintures du

Musée Impérial ne lui ait pas fait l'honneur de le citer au nombre des principaux élèves de Vien, dans l'article du catalogue officiel, consacré à cet éminent réformateur ? Comment se fait-il que le Louvre ne possède aucune de ses toiles ?... La réputation de Lemonnier est rouennaise ; il faut qu'elle soit française. Il le faut... pour cette Compagnie, habituée à doter le monde de ses illustrations ; il le faut enfin, Messieurs, parce que la justice l'exige. »

Jamais, nous le pouvons dire sans exagération, justice plus complète ne fut rendue, en effet, à un artiste trop oublié, par un travail compétent. L'étude de M. de Lépinois est un modèle du genre. L'Académie lui fit les honneurs de sa séance publique annuelle, et plusieurs journaux d'art de la capitale prirent en main cette noble cause, gagnée déjà auprès des auditeurs et des lecteurs de M. de Lépinois.

Ce premier succès académique fut un stimulant pour notre honorable confrère. L'année suivante, il lisait encore à la séance solennelle du 10 août, l'éloge historique d'André-Hippolyte Lemonnier, fils du peintre, membre correspondant depuis près d'un demi-siècle, de l'Académie, esprit fin, poète ingénieux, philosophe aimable et chrétien. André-Hippolyte Lemonnier assistait à la séance où M. de Lépinois avait restitué à l'œuvre de son père toute sa splendeur. Il était venu à lui, après son discours, le beau vieillard, tout ému, tout radieux, et lui avait dit à travers ses larmes : « Je puis mourir, maintenant qu'un hommage solennel a ravivé la mémoire de mon père, au sein de sa ville natale ! » Hélas ! la mort le prit au mot, et l'année suivante, il était lui-

même l'objet des regrets et des éloges de celui qui avait célébré son digne père.

Dans sa séance publique de 1872; M. de Lépinois revenant à une de ses anciennes affections, — car il avait de bonne heure, comme toutes les âmes délicates, sacrifié aux muses, — donne lecture d'un conte en vers plein d'esprit, de finesse et de poésie, intitulé le Voiturier de Provins. Ces pièces importantes n'étaient pas les seules communications que faisait à la Compagnie notre infatigable confrère. Sans parler de ses rapports toujours pleins d'intérêt, nous citerons une amusante et fine comédie, « le Passé de M. Guillaume, » un autre conte en vers « Françoise et Margot » et enfin, sa dernière œuvre, aussi achevée que ses plus parfaites productions, son Rapport sur le prix Gossier, décerné à M. Samuel Frère, l'auteur couronné de l'Examen critique des ouvrages de Deshay's, de Lemonnier, de Lavallée-Poussin et de Le Barbier aîné, peintres rouennais du XVIII^e siècle, lu à la séance publique de 1873.

Les travaux de l'Académie étaient pour ce fécond et vigoureux esprit, plutôt une distraction qu'un labeur. Dans le temps même où il lui offrait ses contes en vers, il mettait la dernière main à une œuvre de longue haleine et d'érudition pure, dont nous avons parlé déjà, et à laquelle il travaillait depuis douze ans. Son livre manuscrit : *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, du XI^e au XIII^e siècle*, qu'il acheva pendant les tristes loisirs et les douleurs que lui apportèrent, comme à nous tous, la guerre de 1870-71, et la brutale occupation Prussienne à Rouen ; ce livre, dis-je,

commencé en des jours heureux et terminé au milieu des plus cruelles angoisses, lui était cher à tous les titres.

C'était son dernier-né, enfanté dans la douleur. Il le présenta avec confiance à l'Institut, pour le concours de la Fons-Mélicoq. Le prix de cette fondation devait être attribué, pour la première fois en 1872, au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France (Paris excepté). Le travail de M. de Lépinos répondait parfaitement au programme. Il l'emporta sur tous ses concurrents, dont plusieurs avaient un nom bien connu dans le monde savant. L'Institut lui décerna le prix dans sa séance du 20 décembre 1872.

Le Rapport de la Commission lui rendit pleine justice, et si il formula quelques réserves, ce fut plus à titre d'indications, comme le dit le Rapporteur, qu'à titre de reproches, « parce que, ce travail étant manuscrit, le consciencieux auteur pourra le perfectionner avant de le livrer à l'impression. »

Le Rapport reconnaît « que l'auteur est passé maître, dans le choix des documents du moyen-âge et dans l'usage qu'on en doit faire. Son style est sobre, précis, quelquefois même un peu sec. » Ce dernier mot étonnera ceux qui connaissent la chaleur et le coloris que M. de Lépinos mettait à tout ce qu'il écrivait ; il s'est sans doute trop défié de ses qualités naturelles, quand il rédigea ce volume historique, dont « l'érudition s'appuie, dit le Commissaire, sur les fondements les plus solides. » Et puis, le moyen de faire du style avec un pareil sujet, quand on pense que « le *Codex diplomaticus*, qui ter-

mine son manuscrit, ne contient pas moins de deux cents documents, reproduits ou analysés, la plupart inédits, tous puisés à la Bibliothèque ou aux Archives nationales ainsi qu'aux Archives du département de l'Oise. » L'Histoire des Comtes de Clermont paraîtra d'ailleurs bientôt. Cette œuvre, qui mérite de prendre place parmi les solides travaux de l'érudition contemporaine, justifiera, aux yeux de tous les hommes compétents, les suffrages de l'Institut.

On comprend qu'après de tels succès, et après une vie littéraire si pleinement remplie, M. de Lépinois ait fixé l'attention du gouvernement, qui lui accorda de tardives mais glorieuses récompenses. Il était nommé, le 12 octobre 1868, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques ; le 21 avril 1870, officier d'Académie, et le 18 avril 1873, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il est mort sans bruit, sans douleur extérieure, sans maladie précise, dans la nuit du 18 novembre 1873, laissant à tous l'exemple d'une vie édifiante et laborieuse et à notre Compagnie les plus chers et les plus durables souvenirs.

NOTICE
SUR
M. ED. FRÈRE,

PAR M. L'ABBÉ J. LOTH.

M. Edouard-Benjamin FRÈRE est né à Rouen, le 27 septembre 1797. Son éducation lui permettait l'accès de toutes les carrières libérales; un goût irrésistible le porta vers les livres. Il fut, de 1827 à 1842, un de ces libraires érudits et appliqués qui rendent autant de services aux lettres que les écrivains, et sut continuer les belles traditions des éditeurs rouennais les plus renommés. Quand il eût fait ample provision de science, il crut pouvoir écrire à son tour, et comme il était passionné pour les traditions et les annales locales, et qu'il les connaissait autant qu'homme au monde, il fit paraître successivement des notices pleines d'érudition sur divers points de notre histoire, et notamment sur les libraires et les livres d'autrefois. Nommé, en 1846, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce de Rouen, il rendit dans ces fonctions des services importants au commerce maritime et industriel de notre contrée. Son instruction étendue, son application constante, son discernement

et son esprit de sagesse étaient appréciés par les membres de la Chambre de Commerce, qui aimaient à recourir à ses lumières et à son expérience.

M. Frère entra à l'Académie en 1845. Il en devint l'un des membres les plus assidus et les plus laborieux. Il enrichit chaque année son précis ou ses archives de travaux d'un mérite et d'un intérêt unanimement reconnus. Son œuvre capitale, *le Manuel du Bibliographe normand*, est entre les mains de tous les érudits. Ses recherches sur les premiers temps de l'imprimerie en Normandie, sa notice sur l'imprimerie et la librairie à Rouen, dans les ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, ses considérations sur les origines typographiques, une Histoire complète de l'imprimerie en Normandie encore manuscrite, le Catalogue raisonné des manuscrits normands de la Bibliothèque de Rouen, etc., montrent qu'il portait ses prédilections sur ce qui se rattachait à ce noble et bel art des livres; mais il n'était pas exclusif, et savait faire de temps à autre d'heureuses excursions dans le domaine des lettres. C'est ainsi qu'il a publié les *Fragments littéraires de Jeanne Gray*, une notice sur les ménestrels en France et en Angleterre, sur la *Littérature scandinave*, une charmante page de l'histoire des *Palinods*.

Cette dernière production marqua son année de présidence. L'Académie l'avait appelé, en effet, en 1867, à diriger ses travaux, et avait voulu lui donner un témoignage solennel de son estime et de sa gratitude.

Une distinction d'un autre genre devait récompenser une carrière si bien remplie. L'administration municipale lui confia, en 1869, la conservation de la riche et importante Bibliothèque de la ville de Rouen. Tous sa-

vent, dans notre ville, avec quel zèle, quel dévouement, quelle complaisance et quelle urbanité M. Frère sut remplir sa mission vis-à-vis du public. Quant au dépôt remis entre ses mains, M. Frère s'occupa, dès le premier instant, d'en compléter le classement et d'en réviser, en l'augmentant de notes nombreuses, le catalogue. Dans une vie de soixante-dix-sept ans, notre vénéré confrère ne connut pas un instant de relâche. Aussi appliqué à ses recherches à son dernier soir qu'aux jours de la maturité, il s'est éteint, on peut le dire, un livre à la main, le mardi 7 avril 1874, paisiblement, en sage et en chrétien.

Si, comme savant, il a fourni une pleine carrière, il laisse, comme homme, un souvenir édifiant. La douceur, la dignité, la sagesse de sa vie lui avaient conquis la vénération et la sympathie universelle. L'Académie se plaisait à voir en lui un de ses modèles, et, j'oserais dire, un de ses oracles. La douleur que sa perte lui a causée n'est que trop justifiée. Heureusement M. Frère a laissé des fils qui continuent dignement les traditions paternelles, et notre Compagnie aime à retrouver son souvenir et son nom dans celui de ses membres qu'elle a eu la bonne fortune de compter, pour trop peu de temps, au nombre de ses plus dignes secrétaires.

CATALOGUE DES ŒUVRES ET NOTICES

DE M. ÉDOUARD FRÈRE.

Recherches sur les premiers temps de l'imprimerie en Normandie ;
Rouen, imp, de F. Baudry, 1829.

Fragments littéraires de Lady Jeanne Grey, reine d'Angleterre,
trad. en français, et précédés d'une Notice sur la vie et les
écrits de cette femme célèbre ; *Rouen*, Ed. Frère, 1852.

Notice sur Th. Licquet; *Revue de Rouen* 1855, 2^e semestre, p. 289-294.

De la Littérature scandinave, par H. Wheaton, etc., trad. de l'anglais, avec notes; *Rouen*, imp. de N. Périaux, 1855.

Voyage historique et pittoresque de Rouen à Paris sur la Seine, en bateau à vapeur; *Rouen*, Ed. Frère, 1857.

Voyage historique et pittoresque de Rouen au Havre sur la Seine, en bateau à vapeur; *Rouen*, Ed. Frère, 1858.

Guide de l'étranger dans Rouen, extr. de l'Itinéraire de Th. Licquet, orné d'une vue et d'un plan de Rouen, et accompagné de la description et de la carte du chemin de fer de Rouen à Paris; *Rouen*, Le Brument, 1845.

NOTA. — Ces trois derniers ouvrages, dont nous indiquons ici la première édition seulement, ont été maintes fois réimprimés en français et traduits en anglais.

De l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen dans les xv^e et xvi^e siècles, et de Martin Morin, célèbre imprimeur rouennais; *Rouen*, A. Le Brument, 1845.

Guide du Voyageur en Normandie, ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province; *Rouen*, A. Le Brument, 1844, in-8 avec quatre gravures et une carte.

Ouvrage plusieurs fois réimprimé.

Coup-d'Œil sur les Ménéstrels en France et en Angleterre; *Rouen*, Péron, 1846.

Notice historique sur la vie et les travaux de Marc-Isambart Brunel; *Rouen*, imp. de A. Péron. 1850; gr. in-8 avec un portrait.

Considérations sur les origines typographiques; *Rouen*, A. Péron, 1850; gr. in-8.

Manuel du Bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique, contenant : 1^o l'indication des ouvrages relatifs à la Normandie, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours; 2^o des notes biographiques, critiques et littéraires sur les écrivains normands, sur les auteurs de publications se rattachant à la Normandie, et sur diverses notabilités de cette

province; 3^o des recherches sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie; *Rouen*. A. Le Brument, 1858; 2 vol. in-8.

Rouen au xvii^e siècle, par Jacques Gomboust, précédé d'une Notice sur quelques anciens plans de Rouen et sur la population de cette ville à diverses époques; *Rouen*, Le Brument; Paris, Jules Tardieu, 1861.

Notice biographique sur M. Aug. de Caze; *Rouen*, imp. de Boissel, 1862.

Société des Bibliophiles normands. — Discours sur l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen, précédé d'une Notice; *Rouen*, Boissel, 1863.

Note sur Pierre Corneille, considéré à tort comme l'auteur du poème *l'Occasion perdue recouverte*; *Rouen*, Boissel, 1864.

Société des Bibliophiles normands. — Approbation et confirmation, par le pape Léon X des statuts et privilèges de la Confrérie de l'Immaculée Conception, dite Académie des Palinods, avec une Notice historique et bibliographique. *Rouen*, Boissel, 1864.

Société des Bibliophiles normands. — Funérailles de Georges d'Amboise, avec une introduction. *Rouen*, Boissel, 1864.

Une séance de l'Académie des Palinods en 1640, discours suivi des Poésies palinodiques de Jacqueline Pascal, de Pierre, Antoine et Thomas Corneille; *Rouen*, Le Brument; Paris, Jules Tardieu, 1867.

Des Livres de liturgie des églises d'Angleterre imprimés à Rouen dans les xv^e et xvi^e siècles; *Rouen*, Le Brument, 1867.

Société des Bibliophiles normands. — Les Eloges de la ville de Bouen, par Antoine de Chesnevarin, avec une Introduction; *Rouen*, Boissel, 1872.

Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque municipale de Rouen, relatifs à la Normandie, précédé d'une Notice sur la Formation de la Bibliothèque et ses accroissements successifs; *Rouen*, Boissel, 1874.

NOTICE

SUR

M. AMÉDÉE MÉREAUX,

PAR M. L'ABBÉ J. LOTH.

M. Amédée LE FROID DE MÉREAUX naquit à Paris en 1802. Fils et petit-fils de musiciens distingués, il fut élevé dans l'amour et la science du bel art auquel il consacra sa vie. Il fit d'excellentes études au collège Charlemagne et puisa dans une forte éducation littéraire ces connaissances variées, ce style agréable et correct, cette haute culture intellectuelle qui devaient porter sa réputation de publiciste aussi loin peut-être que sa renommée de compositeur et d'artiste.

Ses maîtres dans l'harmonie Porta et Reicha l'initèrent à tous les secrets de la science musicale, et M. Méreaux sortait à peine de l'adolescence qu'il publiait des compositions de piano très vite appréciées du monde musical. Il était nommé en 1828 pianiste de Mgr le duc de Bordeaux. La Révolution de 1830 en le séparant de son auguste élève faillit interrompre de si brillants débuts. Il se mit à voyager, faisant partout applaudir son remarquable talent d'exécu-

tion, surtout en Angleterre où il demeura jusqu'en 1834. Il se fixa à Rouen, en 1835. Nous n'avons pas à raconter ici les services éminents que M. Méreaux rendit comme professeur, comme critique, comme compositeur, à l'art musical dans notre ville. Rouen qui passait à bon droit, avant le bouleversement de 89, pour une des cités les plus riches en artistes et les plus éprises des œuvres de goût, n'offrait plus, quand M. Méreaux s'y fixa, le même spectacle. Tant d'hommes et tant de choses avaient disparu avec la tourmente, les esprits avaient été si occupés ailleurs, et il y avait tant de ruines à réparer qu'à peine avait-on songé à faire une place à cet art délicat qui ne s'épanouit que dans le calme et la prospérité. Tout était donc dans ce sens à créer ici. M. Méreaux se donna cette noble tâche et n'y fut pas inférieur. Il répondait par ses concerts historiques et la création de la Société Philharmonique la connaissance et le goût des maîtres classiques, il propageait par ses écrits les saines doctrines musicales, il formait par ses leçons des élèves qui suffiraient à sa réputation : ainsi, MM. Lucien Dautresme, Madoulé, Klein neveu etc. Il joignait l'exemple aux préceptes, et produisait à son tour des compositions nombreuses et variées qui attestent sa science de l'harmonie, sa connaissance parfaite du piano, et la fécondité de son esprit. L'œuvre de M. Méreaux est en effet considérable. Ce qui le distingue par-dessus tout c'est la correction, le respect des règles, la pureté du style, qualités négligées aujourd'hui au point de devenir exceptionnelles. Parmi les productions principales de ce maître, celles qui lui assurent une renommée du-

nable, nous citerons les deux messes solennelles (op. 59 et 93) le grand trio pour piano, violon et violoncelle (op. 102), le quator en *ré* exécuté pour la première fois à l'une de vos séances solennelles, les grandes études pour piano (op. 63) adoptées par le Conservatoire, la sonate élégiaque dédiée à Marmontel (op. 99) et surtout sa belle collection des clavecinistes, son œuvre la plus considérable. Quand cette dernière publication parut, elle fut accueillie dans le monde musical avec une louange unanime, et prit vite sa place parmi les ouvrages classiques.

Nous voudrions pouvoir insister sur cette partie de sa vie, la plus considérable, qui appartient à l'art, mais nous devons nous souvenir ici spécialement de l'académicien. C'est en 1858 que votre Compagnie ouvrit ses rangs à l'éminent artiste. Son discours de réception consacré à l'influence de la musique sur l'éducation morale des peuples produisit une impression profonde et donna la mesure du littérateur et du savant. L'Académie lui confia en 1865 la direction de ses travaux en l'appelant au fauteuil de la présidence. Cette année peut compter parmi les plus fécondes de la vie de M. Méreaux. Il prononça trois discours importants, l'un sur la poésie et son avenir, le second sur la magistrature française et l'ancien Parlement de Normandie, le troisième sur les poètes normands. On y remarque à un égal degré la grâce et la forme, la sagesse des pensées et la richesse de l'imagination. Il dirigeait en même temps avec esprit et courtoisie les pacifiques débats de notre société, et laissait à tous le meilleur souvenir de son urbanité et de son aimable influence.

M. Méreaux avait au plus haut point le tact, la bienveillance et la mesure qui conviennent au gouvernement des sociétés littéraires. Ces qualités lui étaient d'ailleurs naturelles et il les portait partout avec lui. Dans sa carrière de critique d'art, il a su, chose rare, ne blesser personne. Prodigue d'encouragements envers les débutants, sympathique à tous les talents, il aimait à louer. C'est à peine si l'on peut trouver dans la longue série des articles qu'il publia pendant plus de trente ans dans différents journaux un blâme accentué. Son indulgence était universelle, et qui pourrait s'en étonner ? les vrais savants sont indulgents. Les médiocrités seules sont jalouses et tracassières. M. Méreaux était de plus un homme d'esprit, d'un esprit fin, jeune et gai, un causeur charmant, un des représentants de cette grâce et de cette verve françaises qui vont se perdant chaque jour sous l'empire des préoccupations et des habitudes matérielles de notre époque positive.

Par un privilège enviable, M. Méreaux conserva toujours la même fraîcheur, la même activité d'esprit, et il berçait encore sa vieillesse de gracieuses mélodies et de longs projets, lorsque le 25 avril 1874, la mort glaça son cœur et brisa sa lyre.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

Par M. DE SAINT-QUENTIN,

Dans la séance du 24 avril 1874..

Les Plaines équatoriales de l'Amérique.

MESSIEURS,

Si je devais me borner aujourd'hui à reconnaître avec quelle indulgence vous avez apprécié les titres modestes qui me valent l'honneur de prendre place parmi vous, si j'avais seulement à vous exprimer toute ma gratitude, ma tâche serait simple et facile. Je ne me fais point illusion sur la valeur de quelques opuscules produits, comme étude ou comme délassements, en dehors des spécialités d'une laborieuse carrière. Je connais, d'autre part, l'importance, l'étendue, la variété des travaux que l'Académie de Rouen accumule depuis près d'un siècle et demi et qui lui

ont valu son renom. Je sais que là se sont perpétuées les plus saines doctrines de notre littérature; que les plus utiles et les plus graves études permises à l'esprit humain, ont toujours compté, dans cette Compagnie, de fervents adeptes et de dignes représentants. Je sais que les recherches historiques les plus délicates vous sont familières; que la science, la poésie, les beaux-arts font tour à tour le charme de vos réunions, où règnent la bienveillance mutuelle et la cordialité, sans que l'aménité des formes, traditionnelle parmi vous, altère la plus honorable indépendance de la pensée. C'est donc avec sincérité, Messieurs, que j'ai pu vous parler de ma gratitude, et vous dire combien je suis heureux d'être appelé à prendre part à vos travaux.

Mais il me reste un pas de plus à faire pour être admis à la confraternité que je sollicite : je dois, pendant quelques instants encore, essayer de captiver votre attention. Vouloir vous entretenir de choses que personne ici ne sache et ne puisse dire mieux que moi, serait sans doute une prétention exagérée, si les hasards de la vie ne m'avaient fait habiter et parcourir, pendant de longues années, des pays lointains marqués au cachet d'une originalité pleine de grandeur : les régions équatoriales de l'Amérique. Elles sont peu connues et, je le crains, mal étudiées en France, quoique chacun puisse, au premier coup-d'œil, y reconnaître le champ, inculte encore, le plus fertile et le plus vaste qui soit offert, sur notre globe, au développement de l'activité humaine.

Et remarquons, en passant, que vous parler de ces contrées qui comprennent les Guyanes, c'est rester,

en quelque sorte, dans les limites des études historiques locales; car, dès l'origine des découvertes, les navigateurs normands fréquentaient leur littoral; c'est la simple et charmante chronique d'un missionnaire normand, le Père Yves, d'Evreux, qui, retrouvée il y a peu d'années, nous a fait connaître en détail les péripéties de la colonisation tentée par les Français, dès 1612, près de l'embouchure de l'Amazone, et nous a initiés aux mœurs de peuplades alors nombreuses aujourd'hui disparues.

Deux expéditions parties de Rouen, équipées aux frais de Compagnies fondées par nos ancêtres Normands, ont aussi commencé la colonisation du seul lambeau du continent américain qui appartienne encore à la France, depuis la perte de la Louisiane et du Canada.

J'aurais voulu, rassembler d'ineffaçables souvenirs, retracer devant vous les splendeurs que la nature dévoile dans ces contrées où, suivant l'expression pleine d'étonnement naïf des anciens navigateurs, deux fois dans une année le soleil de midi laisse l'homme sans ombre; ces nuits calmes, ce ciel transparent où l'on peut contempler à la fois les constellations qui brillent dans notre hémisphère et celles qui illuminent les régions australes; cette atmosphère aux chaudes effluves; ces sombres et lourdes masses nuageuses qui voilent parfois toute la voute céleste, se résolvent en pluies d'une violence inconnue en Europe, ou sont charriées jusqu'aux Andes par les vents alizés; ces forêts vierges solennelles avec leur végétation exubérante, leurs animaux étrangers; ces savanes immenses où de longues

colonnades de palmiers dessinent seules les méandres des cours d'eau ; ces vastes et mystérieuses régions, où de rares et farouches épaves de la race humaine semblent avoir été violemment dispersées par un grand naufrage, et conservent à peine quelques vestiges de civilisation.

Certes, Messieurs, un pareil tableau pourrait intéresser l'artiste, l'astronome, le naturaliste, le philosophe, le poète, enfin tout homme sensible aux beautés de la nature, mais le cadre de cet entretien ne saurait le contenir dans ses détails nécessaires. Je n'entreprendrai même pas la tâche plus modeste de vous décrire notre Guyane et Cayenne sous un aspect qui éloigne de sinistres souvenirs ; je serais entraîné à des études historiques épineuses qui paraîtraient ici hors de propos. Je considérerai donc, dans son ensemble seulement, l'Amérique équatoriale pour indiquer à grands traits ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, ce qu'elle deviendra nécessairement un jour. Cet examen rapide suffira pour mettre en évidence tout l'intérêt qui s'attache à la possession et au développement de notre colonie Guyanaise, cette part lointaine et trop décriée de l'héritage que nous ont légué nos aïeux.

Permettez-moi, Messieurs, malgré l'aridité inévitable de pareils détails, de vous rappeler quelques traits caractéristiques de la géographie de l'Amérique du Sud.

Le nouveau continent fouillé par le golfe du Mexique se trouve, vers son milieu, réduit à quelques lieues de largeur. Il semble que la chaîne des Cordillères qui le parcourent dans toute sa longueur le

long de l'Océan Pacifique, et dont l'isthme de Panama n'est qu'un prolongement, a pu seule limiter, comme une digue cyclopéenne, l'action érosive du grand courant équatorial, flot immense qui s'engouffre incessamment, le long des côtes de la Colombie, dans la mer des Antilles, pour en ressortir avec violence par le canal de Bohama.

Au sud de l'Isthme les côtes se développent brusquement vers l'ouest, et dès le sixième degré de latitude sud, la masse continentale atteint une largeur de 1,100 lieues terrestres. D'autre part, on ne compte pas moins de 1,700 lieues entre le golfe du Mexique et le cap Horn où la terre d'Amérique va sombrer en s'allongeant en pointe vers l'océan austral, comme le font d'ailleurs tous les continents du globe.

L'immense péninsule du Sud a une orohydrographie beaucoup moins tourmentée, beaucoup moins complexe que celle de l'ancien continent, mais la simplicité imposante des phénomènes géologiques dont elle est la manifestation et la conséquence, lui imprime un caractère grandiose de plus. En effet, les montagnes centrales du Brésil, les Andes équatoriales et la chaîne qui s'en détache vers l'est pour s'immerger au golfe du Mexique, forment comme un cirque de plus de 2,000 lieues de développement, vaste bassin desservi par l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Ces deux grands estuaires, réunis dans un seul cadre, ne sont que des embranchements d'un même système de canalisation naturelle. Leurs sources surgissent à la fois au pied des mêmes montagnes; leurs mille artères se jouent et s'entrelacent dans les plaines de la Nouvelle-Grenade, et les deux

fleuves ne se séparent définitivement pour enserrer la Mésopotamie des Guyanes qu'après avoir manifesté l'unité de leur rôle par une puissante communication naturelle de niveau, je veux parler du Cassiquiare, ce canal creusé par les eaux hésitantes portées simultanément aux deux grands courants qu'il unit, rivière étrange dont les sources ni la direction ne saurait être définies, et dont l'existence fut longtemps contestée et considérée comme paradoxale.

L'indécision dans la direction première des eaux révèle la nature du sol dans cette région; ce n'est qu'une vaste formation lacustre, aux confins de laquelle s'élève, vers l'Océan Atlantique, le massif montagneux des Guyanes.

Il faut avoir une grande pratique des méthodes graphiques pour se rendre compte nettement, au premier examen de plusieurs cartes géographiques, de l'étendue comparative des contrées représentées. La différence des échelles, lorsqu'elle n'est pas une cause d'erreur, laisse au moins du vague dans l'esprit. Pardonnez-moi donc quelques chiffres destinés à mettre en lumière l'importance du bassin dont j'ai indiqué les limites. Sa superficie dépasse 220,000 lieues carrées. La partie couverte de forêts, six fois plus grande que la France, n'est encore aujourd'hui, connue des Européens que par les rives de quelques fleuves. Si ce pays était peuplé proportionnellement à la France, il compterait 257 millions d'habitants, population à peu près égale à celle de l'Europe entière. S'il était peuplé comme certaines parties de la Chine ou de l'Inde, ce que, comporterait certaine-

ment sa fertilité, ce chiffre pourrait être plus que doublé.

Nous avons dit que deux grands cours d'eau, l'Orénoque et l'Amazone, résument la silhouette orohydrographique de ce vaste bassin.

Orénoque, le moindre des deux, a environ cinq cent cinquante lieues de cours. Son développement linéaire approche donc de celui des plus grands fleuves de l'Europe, le Volga et le Danube. Mais quelle différence dans le volume de leurs eaux ! A deux cent cinquante lieues de son embouchure, il a déjà reçu un si grand nombre des riches affluents qui prennent leur origine torrentueuse dans les Andes, qu'il franchit avec un fracas formidable les célèbres cataractes d'Aturès et de Maypurès, derniers obstacles sérieux qui s'opposent à la navigation directe. Il forme alors un fleuve majestueux que grossiront encore cent affluents, et dont les débordements périodiques, aussi réguliers que ceux du Nil, couvrent les plaines immenses qui bordent ses rives.

Les bouches capricieuses de l'Orénoque sillonnent d'un inextricable réseau le Delta qui, avec les grandes cataractes et les inondations périodiques, rappelle invinciblement le Nil et l'Egypte. Mais ici cinquante estuaires, dont sept navigables, déversent une telle masse d'eau, que quelques-uns d'entre eux, se dégorgeant dans le golfe de Paria, suffisent pour le transformer en une Méditerranée d'eau douce. Lorsque ces eaux trouvent ensuite leur issue dans l'Océan, le choc est furieux. Christophe Colomb qui, le premier des navigateurs européens, fut témoin des phé-

nomènes extraordinaires qui en résultent, donna à ces parages les noms de *Bouches du Serpent* et de *Bouche du Dragon*, indiquant ainsi les dangers redoutables qu'il y courut (1). Du reste, il n'hésita pas à voir dans ce puissant courant d'eau douce luttant contre les flots de la mer, la preuve du voisinage d'un vaste continent, découverte qu'il ambitionnait par-dessus tout, car il n'avait encore visité que des îles. Dans l'excès de sa joie, dans sa foi naïve, il crut avoir pénétré jusqu'aux bornes du monde, et s'obstinait à reconnaître en ces lieux les abords du paradis terrestre et le déversoir de la fontaine qui alimentait ses quatre grands fleuves.

Je viens d'esquisser à vos yeux un tableau dont les proportions sont déjà bien imposantes; je ne sais si dans quelques lignes je pourrai vous faire partager le sentiment toujours nouveau d'étonnement mêlé d'admiration que me fait éprouver l'étude du fleuve des Amazones. Il me semble qu'ici les chiffres ne me suffiraient plus. Je ne me bornerai donc pas à vous rappeler ce que chacun sait, à vous dire : l'Amazone est le plus grand fleuve du monde. Son cours principal a un développement de plus de 1,250 lieues. Je veux essayer de faire ressortir de cette assertion abstraite une image que nos études de géographie les plus familières rendent, ce me semble, saisissante. Supposons que l'on trace sur la carte de l'Europe le cours de ce fleuve en le faisant arriver à l'Océan sur nos

(1) Columbus ostium immensi fluminis subiit quod idcirco *Os Draconis* appellatum est quoniam tortuosis vorticibus navigi absorbere posse crederetur.

(Pauli Jovii *Elogia virorum bellica virtute illustrium*, 1571.)

côtes de l'Ouest, par exemple. Son embouchure, même abstraction faite de la vaste baie formée par le prolongement de ses rives, sera aussi large que la Manche devant le Havre; la masse des eaux douces lancées dans l'Océan, refoulera les eaux salées à plus de trente lieues au large; il faudra côtoyer pendant soixante-dix lieues l'une de ses rives avant de commencer à apercevoir l'autre; à mille lieues de son embouchure, à deux cent cinquante lieues de sa source, il faudra encore lui donner une largeur moyenne de 270 mètres qu'a mesurée Lacondamine; si nous traçons le réseau en éventail de ses affluents, nous couvririons tout l'espace compris entre la mer Baltique et les côtes de l'Algérie; les navires du plus fort tonnage pourraient remonter plusieurs de ces affluents pendant deux cents ou deux cent cinquante lieues, et le cours principal jusqu'à la région où la carte d'Europe place Moscou, c'est-à-dire jusqu'à un point presque aussi éloigné de l'embouchure que les côtes de l'Irlande sont éloignées de celles de l'Amérique.

Remarquons que les cataractes ou rapides que j'adopte comme limite de la navigation, cesseront d'être des obstacles infranchissables lorsque des populations actives se presseront sur ces rives, comme elles affluent aujourd'hui sur les bords des grandes rivières de l'Amérique du nord. L'Ohio, par exemple, dont le bassin, naguères fréquenté seulement par quelques tributs sauvages, nourrit maintenant plus de huit millions d'individus de race européenne, est barré dans sa partie inférieure par une succession de rapides. Pour tourner ces obstacles les anglo-américains, que nulles

difficultés n'arrêtent, ont creusé deux magnifiques canaux, l'un à droite dans l'Indiana, l'autre à gauche dans le kentucki, et une agglomération de villes s'est immédiatement formée, dans un petit espace, autour des rapides. Ce que nous considérons, dans le cours de l'Amazone et de ses affluents, comme les seules parties accessibles à la navigation, doit donc un jour grandir encore, et je resterai certainement bien au-dessous de la vérité, quand je dirai que leur développement total est égal à celui de toutes les côtes de la Méditerranée.

Pour étudier, même superficiellement un pareil cours d'eau, pour énumérer et décrire les singularités qu'il présente, il faudrait dépasser de beaucoup les limites, dans lesquelles il convient que je reste. Je noterai seulement que comme si tout devait prendre des proportions extraordinaires dans ce fleuve géant, nous n'avons dans la *barre* ou *mascaret* de la Basse-Seine qu'une pâle image de ce que l'on nomme *prororoca* dans le Bas-Amazone. J'ai été témoin de ce redoutable phénomène, près du cap nord, à l'endroit même où faillit périr La Condamine à son retour du Pérou. L'approche des trois grosses vagues qui formaient la barre, s'entendait de plus d'une lieue. En quelques minutes le niveau de l'eau s'éleva de plusieurs mètres et bientôt cette dénivellation atteignit 15 mètres 50. Je suis retourné sur les lieux dix ans plus tard; les bords de certaines rivières avaient été tellement dévastés que j'avais peine à les reconnaître.

La contrée dont je viens d'esquisser la topographie, présente dans son ensemble une analogie frappante avec l'Indoustan, dont les plaines arrosées par deux

grands fleuves, le Gange et l'Indus, sont adossées aux chaînes élevées de l'Himalaya. La fertilité du sol est la même; les productions sont identiques; le climat des rives du Gange diffère peu de celui des plaines amazoniennes; celles-ci ont même un avantage marqué sous le rapport de la salubrité, car elles sont constamment balayées et rafraîchies par les vents alizés qui viennent de la mer, tandis que les moussons variables de l'Inde y rendent la chaleur insupportable et l'air particulièrement malsain dans certaines saisons.

On se demande donc pourquoi une grande partie du bassin de l'Amazone est déserte, pourquoi le reste n'a qu'une population insignifiante, tandis que l'Inde, dont la superficie est beaucoup moindre, compte plus de deux cents millions d'habitants.

Messieurs, c'est là une question épineuse et que je ne saurais songer à discuter ici d'une manière un peu complète.

L'histoire de nos origines se lie étroitement aux études d'anthropologie et de linguistique qui, depuis moins d'un siècle, ont pris un développement immense et ont conduit à de précieuses découvertes. Mais, il faut le reconnaître, l'ardeur des recherches et la passion exclusive qui entraîne les savants spécialistes et les pousse à tout ramener à leur système, ont engendré les théories les plus bizarres et presque toujours les plus divergentes. Un philosophe très connu (1) plaçait entre les Tropiques, chez les races noires à cheveux crépus, l'origine de toutes les

(1) Volney.

sciences et de la civilisation qui se seraient répandues dans le monde par l'intermédiaire des Egyptiens. Des savants illustres, adonnés à l'étude des hiéroglyphes, considèrent au contraire les premiers habitants de l'Egypte comme les véritables initiateurs de l'humanité. Mais les traducteurs des Védas regardent ceux-ci comme de simples plagiaires des Hindous, tandis que la prodigieuse antiquité attribuée par les Chinois à leurs annales inspire aux sinologues un certain dédain pour celles de tous les autres peuples (1).

Aussi, sans étiqueter les diverses variétés de la famille humaine par la mesure de l'angle facial ou le modelé du crâne, sans poursuivre leurs filiations complexes au moyen des subtilités de la linguistique, sans tenir compte des théories récemment préconisées qui font naître une race autochtone dans chaque contrée, on n'accorde la faculté complète d'analyse qu'au seul homme blanc à l'*arya parfait, pris à son âge adulte et à son point culminant de civilisation* (2), je

(1) Dans la curieuse traduction du livre chinois. *Foè-Kouè-Ki*, d'Abel Rémusat, on trouve une légende qui donne une idée de la manière dont ce peuple comprend l'antiquité. Elle commence ainsi : « Autrefois, il y a dix quadrillions de fois cent quadrillions de kalpas, (le plus petit kalpa est, comme on sait, de seize millions huit cent mille ans, et le grand kalpa, dont il est ici question, est d'un milliard trois cent quarante-six millions d'années), il y avait un saint roi nommé Wou-Tseug-Nian qui régnait sur les quatre parties du monde ; il avait mille fils, etc., etc. » Après cela on doit trouver très modérés les calculs d'un savant moderne (M. G. Rodier) qui établit une chronologie remontant à 24,000 ans en dates *certaines*, et bien au-delà en dates *probables*.

(2) Burnouf.

m'efforce, dans mon insuffisance, d'épeler l'alphabet commun de la science écrit en gros caractères sur toute la surface de notre globe, et je n'y découvre que la confirmation des grandes traditions si souvent contestées de l'histoire de l'homme.

Si l'espèce humaine eût surgi multiple aux époques géologiques dans les différentes contrées habitables, les conditions climatologiques semblables auraient produit des résultats identiques ; dans les plaines chaudes et fertiles de l'Amérique équatoriale, on verrait se presser des populations noires, compactes comme celles qui fourmillent dans l'Inde et dans l'Afrique centrale. Or, il n'en est rien ; la population aborigène de toute l'Amérique est rare et de couleur cuivrée.

Pour se rendre compte de la variété des races, tout en reconnaissant l'antique et *incontestable* unité de notre espèce (1), il suffit d'admettre que, partie de l'Asie occidentale, elle s'est très lentement propagée dans tous les sens jusqu'aux extrémités de la terre habitée. Subissant pendant des siècles, dans chaque zone, l'influence du climat, de la nourriture, des mœurs et des habitudes devenues promptement traditionnelles dans l'isolement, les différences physiques s'accrochèrent de plus en plus, et les types, une fois fixés par un grand nombre de générations, ne sauraient désormais subir d'altération que par une action aussi longue et aussi continue que celle d'où provient la modification première.

De là la grande division en races blanches, cuivrées et noires qui se dessinent sur l'ancien continent à

(1) L'expression est de Humboldt.

peu près suivant les lignes isothermes. Dans l'origine la répartition devait être bien plus précise : elle s'est modifiée par les contacts et les migrations devenues de plus en plus faciles ; mais, pour les masses, la loi se reconnaît encore nettement avec toutes ses conséquences.

Ainsi, au cap de Bonne-Espérance, région tempérée, la race indigène n'est pas encore beaucoup moins noire que les races du Soudan dont elle est nécessairement issue : il faut qu'elle subisse une seconde transformation pour prendre la nuance rationnelle. Mais la race blanche, implantée directement dans la même contrée, conserve son type et sa couleur.

De même la race Américaine qui, abstraction faite du petit groupe hyperboréen des Esquimaux, a un type unique, est certainement issue des grandes familles cuivrées de l'Asie. Il ne reste plus aujourd'hui de doutes sérieux sur cette origine ; elle est confirmée par toutes les recherches ethnographiques modernes, par les déductions rigoureuses de la linguistique et même par d'importantes découvertes archéologiques faites récemment dans la Nouvelle-Californie. Or, le Nouveau-Continent est, de beaucoup, le plus éloigné du berceau de l'espèce humaine, et la configuration des terres ajoute encore aux difficultés que la distance oppose aux grandes migrations ; on doit rigoureusement en conclure qu'il a été peuplé bien plus tard que les autres. Des hordes Asiatiques, se refoulant ou se superposant, l'ont successivement envahi du nord au sud et de l'ouest à l'est. Elles ont naturellement suivi dans leur marche vers le sud des plateaux montagneux dont le climat tempéré était ana-

logue à celui de leur point de départ. Ayant, comme l'indique leur couleur, des aptitudes physiques moyennes, elles ont pu, plus facilement que d'autres, s'implanter sous toutes les latitudes, sans que des migrations, de date relativement récente, aient beaucoup modifié le type général, quoique les peuplades établies dans les régions chaudes soient déjà d'une nuance sensiblement plus foncée que celles qui habitent les régions froides.

Si nous nous reportons à l'époque de la découverte, nous voyons, dans l'Amérique du Nord, des peuples belliqueux et nomades jetés dans l'est jusqu'à l'Atlantique ; comme ils vivent de chasse ils sont disséminés sur un vaste espace. Sur le plateau du Mexique, sur le dos des Cordillères se concentrent des nations organisées en grandes monarchies, livrées à l'agriculture, ayant un culte et un commencement de traditions, enfin dans un état de civilisation embryonnaire assez avancé. Vers l'extrémité sud du continent, les tribus nomades isolées reparaissent et deviennent de plus en plus rares. Elles rappellent les mœurs des peuplades du Nord qui luttent comme elles contre un climat rigoureux ; ce sont les enfants perdus de la grande migration.

Quant aux plaines brûlantes de la zone équatoriale qui font l'objet spécial de notre étude, elles n'avaient encore donné asile qu'aux débris sans homogénéité des populations violemment déplacées. Des tribus assez nombreuses s'étaient fixées le long des grands fleuves qu'elles avaient suivis ; d'autres plus rares et dispersées par la terreur, s'étaient enfoncées dans les profondeurs des forêts où elles ont vécu jusqu'à nos jours éparses et farouches. Dans toute cette région

l'homme dut arriver rapidement à cet état de dégradation morale dans lequel la misère, l'isolement, la rigueur du climat effacent les dernières traces de la civilisation. Et, en effet, tous ces indigènes avaient un caractère commun d'abrutissement; insensibles jusqu'à la stupidité, gloutons, pusillanimes, uniquement occupés du présent, incapables de réflexion, ennemis du travail, indifférents aux motifs d'honneur et de gloire qui émeuvent si puissamment les sauvages du nord, ils passent leur vie sans penser et leur vieillesse sans sortir de l'enfance dont ils conservent tous les défauts. C'est en parlant d'eux que La Condamine disait : « On ne peut voir sans humiliation combien l'homme abandonné à la simple nature, privé d'éducation et de société, diffère peu de la bête. »

Du reste, que pouvaient devenir les membres de certaines tribus isolées dans des contrées où non-seulement ils étaient privés de l'usage des métaux, mais encore où l'humus profond du sol ne leur fournissait pas même un caillou pour leur servir d'arme ou d'instrument de travail ? Ces hommes nos contemporains n'ont pu atteindre l'industrie de l'*âge de pierre* à laquelle sont arrivés et se sont arrêtés certains insulaires de l'Océanie; s'ils n'ont pas été détruits par les bêtes féroces, c'est qu'un poison végétal, le curare, leur permet de foudroyer les plus grands animaux avec une simple sarbacane lançant une flèche de quelques centimètres de longueur; s'il n'ont pas descendu le dernier échelon qui les sépare encore de la brute, c'est qu'ils ont conservé l'adresse nécessaire pour faire du feu en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

Et l'on doit admirer encore les prodiges de patience qu'il leur faut déployer pour que ce seul agent suffise à dégrossir les matériaux d'une hutte, creuser une pirogue, façonner une sarbacane, un arc et des flèches.

Les difficultés variées, inhérentes aux localités diverses occupées par certaines peuplades, ont cependant développé des aptitudes et fait naître des mœurs quelquefois fort remarquables. Citons-en quelques exemples des plus singuliers :

Les Guaraons se sont fixés dans le delta de l'Orénoque; le sol n'est là qu'une vase à moitié liquide, sans cesse humectée par les marées ou les inondations, mais sur laquelle pousse une forêt de palmiers. Dans ces arbres, l'Indien s'est créé une demeure aérienne recouverte de ses feuilles; le tronc lui fournit une pirogue; le cœur, une fécule nourrissante; les fibres de la feuille, une matière textile; le spadice des fleurs une liqueur enivrante. Puis il acquiert une telle habitude de courir sur un sol mouvant, qui engloutirait tout autre que lui, que les nations sauvages voisines admettent comme chose incontestable que son corps est plus léger que celui des autres hommes.

Moins heureux ou moins habiles, les Ottomaques, isolés chaque année pendant six mois par les inondations, habituent leur estomac à se contenter, pendant ce temps, à peu près exclusivement, de quelques boulettes de terre glaise. La nation entière maigrit pendant un semestre et engraisse pendant l'autre.

Les Salivas n'ont qu'une seule médication pour toutes les maladies de leurs enfants : ils les saignent en leur traversant la langue avec un gros os de poisson.

Chez les Achaguas et quelques autres nations dont la législation émane évidemment du Conseil des Anciens, les jeunes filles sont toujours mariées en premières noces aux vieillards. Devenues matrones expertes et veuves, elles sont unies aux jeunes gens, qui ont ainsi la satisfaction, à leur début dans la vie conjugale, de voir leur ménage dirigé avec sagesse et maturité.

Du reste, chez tous ces peuples, les femmes sont esclaves et si misérables que beaucoup de mères enterrent leurs filles au moment de leur naissance, pour les délivrer de la vie, *sans leur faire mal*, disent-elles. Quant aux enfants qui naissent difformes, les Indiens les font impitoyablement disparaître, comme les Spartiates jetaient les enfants mal constitués dans le Barathre, afin de conserver la vigueur et la beauté de la nation.

Un grand nombre de peuplades dans l'Amazone et le Haut-Orénoque étaient anthropophages; quelques-unes le sont encore à l'occasion. « C'est, disait naïvement un respectable missionnaire, une mauvaise habitude de ces pauvres peuples d'ailleurs si bons et doux. » On montre dans le Cassiquiare, l'endroit où résidait un chef des Manitivitanos, qui avait acquis une certaine renommée (renommée de..... gourmet sans doute), parce que, par une prédilection particulière, il mangeait de temps en temps les plus belles et les plus grasses de ses femmes (1).

En 1865, MM. Tavora et West qui faisaient partie d'une expédition envoyée par le gouvernement péru-

(1) Ce fait est rapporté par Humboldt.

vien, dans le Haut-Amazone, furent assassinés et mangés par les Indiens Cashibos. En 1866, M. Soarez Pinto, capitaine de corvette de la marine brésilienne et cinq hommes de son équipage furent encore victimes de ces mêmes Indiens (1).

Je pourrais multiplier ces citations : ce qui précède suffit pour donner une idée de la population aborigène misérable qui végétait dans les régions amazoniennes ; même avant d'être en grande partie réduite et dispersée comme elle l'est aujourd'hui, elle n'aurait jamais constitué un élément susceptible de développement sérieux et suffisant. Nous sommes donc amenés à examiner si les nations Européennes qui, de droit ou de fait, se partagent cette partie délaissée du domaine de l'homme, peuvent y prospérer seules en donnant satisfaction au besoin d'expansion qui les tourmente, ou si le concours d'individus appartenant à des races plus aptes à supporter l'action du climat leur est indispensable.

Un esprit droit, impartial, vraiment philosophique, que ne trouble pas l'intérêt personnel, qui n'est passionné que pour la vérité et n'a d'autre but que le bien, éprouve une singulière anxiété si, pour résoudre ce problème, il cherche des éléments de conviction en dehors des faits généraux. Rien de plus disparate en effet, de plus contradictoire, de plus propre à troubler le jugement, que les relations historiques, les opinions individuelles plus ou moins viciées par l'intérêt, et les diverses spéculations théoriques des hommes à projets.

(1) Rapport sur les travaux de la Société de Géographie, 1867.

L'histoire de la découverte du fleuve des Amazones et des contrées qu'il arrose ne nous apprendra rien à ce sujet; elle est pleine d'intérêt, mais d'un intérêt purement dramatique.

C'est d'abord cette insatiable famille de tigres du nom de *Pizarre*, qui, en 1539, après la conquête du Pérou et du Chili, lance du haut des Cordillères, un de ses membres, Gonzalès Pizarre, dans les plaines mystérieuses où l'on rêve des richesses plus grandes encore que les richesses inouïes arrachées aux habitants des montagnes. Gonzalès déçu dans ses espérances exerce les plus effroyables cruautés sur les sauvages inoffensifs et pauvres, assez malheureux pour se trouver sur son passage. Il rencontre le grand fleuve et fait construire un navire (un brigantin), qui doit l'aider à franchir les obstacles qu'il peut rencontrer en suivant la rive. Mais il est bientôt contraint de retourner sur ses pas; son lieutenant Orellana, à qui le brigantin est confié, l'abandonne pour effectuer seul la grande découverte. Ce traître a effectivement la gloire d'atteindre le premier l'Océan par cette voie inexplorée; mais son crime ne reste pas impuni, il meurt de chagrin de ne pouvoir retrouver l'embouchure du fleuve avec la flotte que le roi d'Espagne lui avait confiée pour fonder un établissement sur ses bords.

Après vingt ans, en 1560, nouvelle tentative faite par les ordres du vice-roi du Pérou. Cette fois Lopez de Aguirre, lieutenant de Pedro de Orsua, chef de l'expédition, ne se contente pas de l'abandonner; il l'assassine, épouse sa veuve, se proclame roi, traverse tout le continent laissant derrière lui un long

sillon de sang. Il gagne les rives de l'Orénoque en suivant le Cassiquiare et saccage avec une incroyable fureur les établissements espagnols fondés dans la province de Vénézuëla. Il adresse à Charles Quint une lettre de défi dans laquelle il s'enorgueillit du titre de Tyran que lui donnent les populations épouvantées. Plus tard vaincu, désespéré, au moment de se livrer pour expirer sur la roue, il dit à sa fille chérie : « Je te destinais une couronne ; je n'ai pu te la donner ; tu ne dois pas tomber vivante aux mains de mes ennemis ! » et il l'étend morte à ses pieds. Le nom d'*El Tyrano* est encore de nos jours un objet d'horreur pour les peuples du Bas-Orénoque.

Après le passage de ces sinistres météores, les régions Amazoniennes restèrent ensevelies dans une obscurité plus profonde que jamais. Pendant près d'un siècle elles furent le sol classique des chimères et des féeries. Le mystère qui les entourait y fit renaître et grandir les légendes les plus étranges. C'est là que des hommes graves ont placé ces peuples qui ont un œil dans le front, une tête de chien ou la bouche au-dessous de l'estomac ; c'est là qu'ils ont trouvé tout ce que les anciens nous rapportent des Garamantes, des Arimaspes et des Hyperboréens. Plus tard, La Condamine lui-même était bien près d'admettre l'existence du peuple d'Amazones rêvé par Orellana et dont le nom est resté au grand fleuve. De nos jours encore, sur tout le cours du Haut-Orénoque, les indigènes redoutent les attaques du terrible homme sauvage velu dont les pieds ont les doigts tournés en arrière, et un écrivain brésilien sérieux soutient qu'il existe des peuplades in-

diennes dont l'épine dorsale se prolonge en forme de queue prenante.

Mais, de toutes ces fables, la plus célèbre et la plus brillante est celle du royaume apocryphe du Dorado. Il y a longtemps qu'on regarde son histoire comme un conte de fées, et voyez, cependant, comme il est peu sage d'oublier que toutes les croyances populaires, même les plus absurdes en apparence, reposent sur des faits réels mais mal observés. Voilà que depuis quelques années, après l'extinction de peuplades indigènes qui paraissent s'être imposé le devoir de garder un secret trop dangereux pour leur repos, on trouve, à fleur de sol, à la Guiane, des masses d'or qui rappellent les gisements fantastiques de l'empire du Roi doré.

Quoi qu'il en soit, si, pendant le cours d'un siècle, la renommée universelle de richesses immenses cachées dans les profondeurs des forêts surexcita toutes les convoitises, la terreur qu'inspiraient ces régions inconnues paralysa les passions vulgaires. C'est à peine si, pendant cette longue période, on recueille le souvenir de quelques missionnaires qui, poussés par leur zèle, bravèrent le danger et furent martyrisés par les sauvages. Ce furent deux religieux franciscains qui, cent ans après Orellana, parcoururent enfin de nouveau la route qu'il avait suivie entre le Pérou et l'embouchure de l'Amazone.

A partir de cette époque les communications devinrent fréquentes, les missions se multiplièrent; et comme l'influence religieuse est la seule qui soit assez puissante pour entr'ouvrir l'esprit borné des Indiens, pour contenir leurs instincts brutaux et pour

fixer leur humeur vagabonde, peut-être on aurait fini par concentrer quelques groupes importants sans l'influence délétère et dissolvante de l'esclavage introduit par les Portugais. Le dévouement et la persévérance des missionnaires, ces *précurseurs* de la civilisation, comme les appelle Humboldt, ne purent atténuer le mal que causèrent les violences et l'avidité des chasseurs d'hommes.

C'est, d'ailleurs, à des religieux instruits, le P. d'Acuña pour l'Amazone, les PP. Gili et Gumilla pour l'Orénoque, que l'on doit les premières descriptions topographiques et les premières études d'histoire naturelle relatives à ces contrées.

Du côté de la mer, les tentatives pour atteindre le Dorado furent plus hardies et plus multipliées. On se rappelle les entreprises désastreuses des Espagnols Berreo, de Nero et autres, ainsi que la vie romanesque, les projets insensés et la fin tragique de l'anglais Walter Raleigh, ce type le plus accompli et le plus chevaleresque des aventuriers intrépides si nombreux à cet époque.

Mais je n'ai pas l'intention de poursuivre une histoire que vous connaissez et qui ne nous fournirait aucun fil conducteur pour nous guider à travers les difficultés des projets de colonisation. Les relations que j'ai indiquées, celles plus scientifiques et plus récentes de La Condamine, en 1745, et de Humboldt, en 1800, ainsi que celles de quelques voyageurs sérieux, les études de la nature comme celles de Buffon et Ulloa, nous seraient aussi d'un faible secours. Je ne parlerai même pas de l'opinion qu'ont pu se faire en passant les touristes modernes qui ont écrit sur

tout au point de vue anecdotique et pittoresque. Un voyageur m'est toujours suspect non lorsqu'il raconte, mais lorsqu'il apprécie. Il est en effet un danger moral auquel il échappe rarement, et le péril est d'autant plus grand que l'écueil se cache dans notre for intérieur, surgit dans notre esprit, dans notre cœur, grandit par nos passions et naît même parfois de nos dispositions physiques. C'est cette influence secrète qui, aux yeux de l'un, pare des plus vives couleurs le même tableau qu'un autre verra sous l'aspect le plus sombre. Leurs récits seront contradictoires et ils se tromperont tous les deux. Leurs erreurs grandiront encore si elles ont pour interprète de seconde main un écrivain dont l'imagination soit quelque peu inflammable.

Voulez-vous en juger ? écoutons tour-à-tour deux hommes de bonne foi et qui inspirent le respect. Laissons d'abord parler Buffon, qui écrivait peu de temps après la désastreuse expédition de Kourou, tentative de colonisation qui, en 1763, fit périr en quelques mois 13,000 émigrants européens.

« Nous avons peint, dit-il, les déserts de l'Arabie-Pétrée, ces solitudes nues où l'homme n'a jamais respiré sous l'ombrage, où la terre sans verdure n'offre aucune subsistance aux animaux... et n'est pas même humectée d'une simple rosée.

« Opposons ce tableau d'une sécheresse absolue dans une terre trop ancienne à celui des vastes plaines de fange, des savanes noyées du nouveau continent; nous y verrons par excès ce que l'autre n'offrait que par défaut : des fleuves d'une largeur immense, tels que l'Amazone et l'Orénoque roulant

à grands flots leurs vagues écumantes et se débordant en toute liberté semblent menacer la terre de leur envahissement ; des eaux stagnantes, répandues près et loin de leur cours, couvrent le limon vaseux qu'elles ont déposé, et ces vastes marécages, exhalant leurs vapeurs en brouillards fétides, communiqueraient à l'air l'infection de la terre, si bientôt elles ne retombaient en pluies précipitées par l'orage.... et ces broussailles de mangles qui, jetés sur les confins indécis des deux éléments, ne sont peuplés que d'animaux immondes qui pullulent dans ces repaires, cloaques de la nature, où tout retrace l'image des déjections monstrueuses de l'antique limon. Les énormes serpents tracent de larges sillons sur cette terre bourbeuse. Les crocodiles, les crapauds, les lézards et mille autres reptiles à larges pattes en pétrissent la fange. Des milliers d'insectes gonflés par la chaleur humide en soulèvent la vase, et tout ce peuple impur, rampant sur le limon ou bourdonnant dans l'air qu'il obscurcit encore, toute cette vermine dont fourmille la terre, attire de nombreuses cohortes d'oiseaux ravisseurs, dont les cris confus mêlés aux croassements des reptiles, en troublant le silence de ces affreux déserts, semblent ajouter la crainte à l'horreur pour en écarter l'homme et en interdire l'entrée aux autres êtres sensibles !.... »

Ne nous laissons pas trop émouvoir par ce terrible tableau tracé, sous l'impression d'événements sinistres, par un homme qui n'avait d'ailleurs jamais franchi les tropiques ; et donnons maintenant la parole au P. d'Acuña qui, après avoir consacré de longues années à la conversion des Indiens du Chili

et du Pérou, descendit le cours de l'Amazone et publia la première relation de la découverte de ce fleuve (1).

« Tout du long de la rivière des Amazones, dit le pieux explorateur, et même dans toutes les provinces voisines, l'air est si tempéré, et la disposition du temps si réglée, qu'il n'y a jamais de chaleur excessive qui abatte, ni de froid piquant qui glace, ni variété de saison qui dérange.

.... « Il n'y a que les inondations d'incommodes parce qu'elles gênent les semailles et les récoltes pendant quelques mois de l'année, et qu'elles rendent alors la terre trop humide.... Ceux qui habitent aux pieds des montagnes souffrent plus de la chaleur que ceux qui habitent la plaine le long de notre rivière ; la raison de cela est que les brises de mer soufflent tous les jours, rafraîchissent l'air et soulagent beaucoup tous ces peuples, et aussi quoique toute cette longueur de pays soit voisine de la ligne équinoxiale, le soleil n'y est point nuisible ni même le serein de la nuit.

« L'air n'est point du tout malsain le long de cette rivière.... Sa douce température fait que les bords sont couverts de mille sorte de beaux arbres, et que la verdure y conservant perpétuellement la fraîcheur de l'air, mille paysages s'y présentent à nos yeux, toujours plus beaux, et toujours diversifiés comme à l'envi les uns des autres, et nous font voir que l'art a encore beaucoup à apprendre de la nature quand elle se montre si excellente et si rare.... La terre est fort basse, il est vrai, presque par tous les bords de la rivière, mais elle s'élève peu à peu, en s'éloignant,

(1) A défaut du texte espagnol je suivrai une ancienne traduction due à l'Académicien Gomberville en 17....

par de petites collines qui aboutissent à de belles plaines toujours couvertes de fleurs sans un seul arbre. On voit au delà de beaux vallons tapissés d'herbes épaisses entretenues par la fraîcheur des ruisseaux qui y coulent. . . . En un mot le pays de la rivière des Amazones se pourrait nommer sans exagération un *Paradis terrestre*! . . . »

Ainsi, Messieurs, dans la même contrée où Buffon, encore sous l'impression d'un événement sinistre, voit les horreurs du chaos, de la mort et de l'enfer, un vénérable missionnaire, entraîné par son enthousiasme de découvreur, n'hésite pas à reconnaître l'image du paradis. Mais si nous nous rappelons que l'exagération, bien qu'elle porte en soi l'un des stigmates les plus palpables de l'erreur, est cependant toujours basée sur des faits réels, nous devons admettre qu'il y a quelque chose de vrai dans les deux appréciations si opposées que vous venez d'entendre.

Je regrette de ne pouvoir, sans abuser outre mesure de votre patience, vous présenter comme troisième terme de cette étude quelques passages empruntés au célèbre auteur du *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*. La volumineuse relation de Humboldt est comme une mine inépuisable où chaque coup de pioche fait découvrir les matières les plus variées et les plus précieuses, quoique trop souvent alourdies par les prodigalités de l'érudition germanique. Le savant associe les études les plus vastes de la géologie aux recherches les plus minutieuses de l'entomologie microscopique. Ici il calculera que la hauteur du pic Nevado de Sorata est de 7,696 mètres, ou que l'étendue de l'inondation annuelle de l'Orénoque dépasse 17,000

lieues carrées; là, que le nombre des moustiques qui gênent ses observations astronomiques n'est pas au-dessous de un million par pied cube d'air. Il classe à cette occasion cinq espèces nouvelles de ces insectes tipulaires, constate que les femelles sont beaucoup plus voraces que les mâles, et il décrit avec une attention spéciale le moucheron féroce, *Culex ferox*, qui est à notre cousin vulgaire, le moucheron bourdonnant, *Culex pipiens*, ce que sont les loups affamés de la Sibérie aux inoffensifs chacals de l'Afrique. J'ai puisé plus d'une fois dans ce trésor si riche quoique confus; je me contenterai de constater ici que l'opinion qui s'y manifeste partout est précisément celle que je voudrais vous faire partager; elle se résume ainsi: les plaines équatoriales de l'Amérique sont admirables, fertiles, riches, pleines d'avenir, mais incultes et sauvages, et la nature indomptée n'y attend, pour se soumettre, que l'intervention intelligente de l'homme civilisé.

Quant au problème d'aptitude des races que nous avons posé, n'en demandons pas la solution aux appréciations individuelles; cherchons-là dans les faits généraux et dans les règles absolues qui en découlent; interrogeons le passé afin d'entrevoir l'avenir; et, dégagés de toute préoccupation, appliquons-nous à bien voir ce qui est, afin de ne vouloir que ce qui se peut.

L'histoire de l'invasion et des progrès des Européens dans les deux Amériques est certainement, dans son ensemble, l'un des épisodes les plus tragiques des annales de l'humanité. Il y a, toutefois, une distinction radicale à faire entre les rôles joués dans ce

grand drame par la race anglo-saxonne et les races latines.

Dans l'Amérique du nord, les colons Anglais ont de tout temps traqué et refoulé les indigènes; en contact avec eux depuis deux ou trois siècles, ils ne les ont ni soumis, ni civilisés, ni assimilés. S'ils avaient formé une population serrée, agricole, utilisable, cette population eut peut-être été exploitée comme l'est celle de l'Inde par les Anglais, ou comme l'est celle de Java par les Hollandais. Mais vagabonde et disséminée dans une région aussi favorable que l'Europe à la race blanche, elle n'est guère qu'un obstacle, elle doit disparaître comme disparaissent les indigènes de la nouvelle Zélande et ceux de l'Australie du Sud. Systématique ou non, le fait brutal de son extermination se dessine dans un avenir prochain. La race européenne restera seule debout sur le sol. Toutefois remarquez qu'en approchant des régions tropicales, cette race envahissante, subissant fatalement les lois que la nature impose, dut avoir recours aux Africains pour la culture, et vous avez encore présente à l'esprit la lutte sanglante qui, aux Etats-Unis, transforma, il y a peu d'années, les esclaves en travailleurs libres. Là, d'ailleurs, comme dans le Nord, la race des Indiens aborigènes est condamnée à la destruction, tandis qu'un redoutable antagonisme entre les blancs propriétaires du sol et les noirs affranchis prend chaque jour des proportions de plus en plus menaçantes. Un publiciste célèbre, M. de Tocqueville, disait il y a un demi-siècle, dans son livre sur la *Démocratie en Amérique* :

« Jusqu'à présent, où les blancs ont été les plus

« puissants, ils ont tenu les nègres dans l'avilissement
 « ou dans l'esclavage; partout où les nègres ont été
 « les plus forts ils ont *détruit* les blancs; c'est le seul
 « compte qui se soit jamais ouvert entre les deux races. »

Aujourd'hui les blancs émancipent partout les noirs et ont cessé de les avilir. Les noirs sauront-ils se mettre à la hauteur du rôle que leur impose leur fusion dans des populations civilisées?

Nous trouvons encore des Anglais maîtres de la petite partie des Guyanes que leur ont définitivement attribuée les traités de 1814. En 1834 ils ont émancipé leurs esclaves et ont immédiatement provoqué une immigration européenne dans la colonie pour maintenir les cultures délaissées par les nouveaux libres. Une expérience de quelques années leur suffit pour constater une fois pour toutes que ce système était désastreux et impraticable (1). Toujours logiques et

(1) Dans la séance de la chambre des Communes du 22 mars 1842, lord Stanley qui, à son grand honneur, a été l'un des plus actifs promoteurs de l'émancipation des esclaves, s'exprimait ainsi huit ans après l'accomplissement de ce grand acte :

« Quant à la question des immigrations, tous les faits tendent à
 « prouver que les résultats ont été satisfaisants quant aux immi-
 « grants de race africaine. Mais il n'en a pas été de même pour la
 « race européenne, et je suis obligé de déclarer que tous les im-
 « migrants de cette nature, venus à Démérari, la Jamaïque et la
 « Trinité ont eu beaucoup à souffrir du climat. Aussi est-il bien
 « prouvé aujourd'hui que c'est seulement de la race noire que
 « les colonies peuvent attendre utilement l'augmentation de leurs
 « cultivateurs. »

Les Anglais ont agi en conséquence. En France c'est bien différent ; les faits les plus éclatants ne peuvent ébranler nos théoriciens. Voyez deux publications faites en 1874 : *La Guyane française*, par H. Mourié.

positifs, dès 1841 ils accordaient une prime de 150 fr. pour chaque immigrant qui serait amené dans la colonie des pays intertropicaux de l'Afrique et de l'Amérique. Plus tard ce système a été largement appliqué à l'immigration des Hindous et des Chinois. La race blanche suit d'elle-même ce mouvement dans la proportion convenable et sans autre incitation que celle de son intérêt. Or, en 1814, la Guyane anglaise comptait seulement 18,000 à 20,000 habitants, et était une charge pour sa métropole. En 1861, sa population s'élevait à 148,000 âmes. En 1872, date du dernier recensement publié, le nombre des habitants atteignait 193,500, dont environ 20,000 de race européenne plus ou moins pure, mais dont 1,444 seulement sont des blancs nés en Europe. Les revenus locaux s'élevaient à plus de 9 millions 400 mille francs et couvraient toutes les dépenses. La colonie consommait pour 55 millions de francs de marchandises venant d'Angleterre et y importait pour 36 millions de produits de son sol (1).

Ce n'est pas sans quelque tristesse que je subis l'obligation de parler de notre Guyane après avoir présenté le tableau de la prospérité de la colonie anglaise voisine. Nous aussi, nous avons repris possession de Cayenne à l'époque de la Restauration. Cette colonie comptait alors vingt mille habitants, produisait peu, mais était une charge assez légère. Aujourd'hui elle a encore vingt mille habitants, ses produits agricoles sont à peu près nuls; la valeur de ses

(1) Toutes ces données statistiques sont extraites du *Whitakers Almanack* 1873 et 1874.

exportations n'a pris quelque importance que depuis le développement de l'exploitation des mines d'or, et depuis les mesures récentes qui ont amené l'introduction de quelques milliers de travailleurs hindous. Quant aux importations, elles représentent encore à peu près exclusivement la consommation de l'établissement pénitentiaire qui a absorbé l'ancienne colonie sans être lui-même susceptible de développement.. Il est vrai que loin d'imiter les errements logiques si heureusement suivis par l'Angleterre, nous avons vingt fois tenté la colonisation par des Européens, et que vingt insuccès n'ont pas encore convaincu les rêveurs de notre pays.

La première apparition des Espagnols dans les Antilles fut marquée par une catastrophe. Les indigènes furent anéantis, victimes des mesures oppressives et de l'insatiable avidité des aventuriers qui se jetèrent tout d'abord sur cette proie, et il fallut aussi demander des esclaves noirs à la côte d'Afrique pour continuer l'exploitation de ce beau domaine. Les conquérants du Mexique, du Pérou et du Chili ne furent ni moins rapaces ni moins féroces; mais là il s'agissait de vastes empires; les rois d'Espagne en régularisèrent bientôt le gouvernement et intervinrent à l'envi en faveur des peuples soumis. La preuve de l'efficacité de cette intervention est irréfutable : loin de diminuer, la population indigène de ces provinces s'est considérablement accrue depuis la conquête.

Les esclaves noirs n'y furent introduits que pour la culture des régions basses où seuls ils pouvaient être forcés au travail sans périr de douleur et de

fatigue. Les Indiens, que l'on avait d'abord tenté d'y assujétir, avaient succombé ou s'étaient dispersés dans les forêts.

Aujourd'hui blancs, indiens et noirs ont, par masses ou par croisement, formé une population locale nouvelle, qui, suivant sa nuance, se groupe de préférence et sans coercition dans les régions plus ou moins chaudes. On peut donc entrevoir le jour où grandiront dans ces contrées des nations vigoureuses puisant dans leurs origines multiples une intelligence développée et des aptitudes physiques appropriées au climat. Malheureusement cet avenir est éloigné, car les anciennes colonies espagnoles émancipées, traversent encore ces agitations souvent stériles et toujours cruelles, qu'enfantent aussi bien l'inexpérience qu'une maturité malade, chez les peuples qui ont brisé trop brusquement la chaîne de leurs traditions.

Les Portugais, qui occupèrent le Brésil, se sont assimilés plus facilement encore, et sur une plus large échelle, non seulement les indigènes, mais encore une partie des nombreux immigrants demandés à l'Afrique. Si plusieurs peuplades indiennes, établies sur les bords de l'Amazone lors de sa découverte, ont été dispersées ou détruites, c'est une faute dont ils cherchent à atténuer les conséquences fâcheuses. Plus heureux que les colons espagnols, ils se sont séparés sans secousse de la métropole et leur sage gouvernement poursuit avec prudence l'œuvre de sa transformation sociale et des immigrations intelligentes qui assurent sa grandeur future. Une prospérité croissante est la juste récompense de cette sagesse.

L'exploitation des lignes régulières de bateaux à vapeur qui sillonnent le cours principal de l'Amazone devient de plus en plus fructueuse. L'exploration des affluents déserts et inconnus, l'étude du tracé des voies ferrées qui doivent relier le grand fleuve à la mer du Sud se poursuivent avec persévérance et chaque jour marque un progrès de la civilisation sur la barbarie.

L'aptitude remarquable que montrent les peuples de la Péninsule Ibérique pour la colonisation des régions intertropicales, s'explique par plusieurs raisons. A l'origine de leur histoire on voit les autochtones mêlés aux Phéniciens et aux Carthaginois, puis à beaucoup de familles israélites, dès le temps des Romains. Plus tard les Arabes et les Berbères, qui eurent toujours avec eux un grand nombre de noirs, envahirent la Péninsule et la dominèrent en totalité ou en partie pendant près de sept siècles. Enfin, même avant la découverte de l'Amérique, les Espagnols et les Portugais tiraient de nombreux esclaves de l'Afrique. Les mémoires d'un voyageur hollandais publiés en 1550, constatent qu'à cette époque encore, il y avait, à Lisbonne, autant de noirs asservis que de Portugais libres. Il est donc indubitable que dans l'ethno-généalogie des deux nations Ibériques il faut tenir compte de très notables éléments sémitiques et éthiopiens, au moins dans la masse populaire appelée à supporter les labeurs de la terre.

Je me hâte de résumer en quelques mots les faits qui peuvent nous servir d'enseignement.

La race anglo-saxonne est celle qui colonise avec

le plus de succès. Sans prétendre justifier et surtout conseiller certains moyens qu'elle pratique et qui ont été justement flétris par des hommes graves jusque dans le sein du Parlement d'Angleterre, constatons qu'elle procède de trois manières :

Lorsque le pays où elle se présente a un climat tempéré comme l'Amérique du nord, la Nouvelle-Zélande, l'Australie du sud, elle supprime la race locale et se substitue à elle.

Lorsqu'il s'agit d'une contrée intertropicale, si, comme l'Inde, elle est occupée par des peuples nombreux, elle les domine et les exploite; si, comme la Guyane, elle est déserte, elle y introduit une population demandée aux régions similaires du globe, et n'y réside encore qu'à titre de race dirigeante.

Toujours personnelle et fière, elle ne cherche nulle part l'assimilation; toujours logique, elle réussit partout.

Les races ibériques qui, elles aussi, ont créé de vastes colonies, doivent leurs succès à un procédé complètement différent. Éminemment assimilables, elles tendent rapidement à se fondre dans les populations indigènes, et à donner naissance à une nouvelle race locale. Mais, *sur aucun point du globe*, elles n'ont, pas plus que la race anglo-saxonne, constitué *seules* la population d'une région intertropicale.

Témoins trop longtemps aveugles et découragés, sur le sol presque désert de notre Guyane, de ce double et éclatant succès, nous nous sommes obstinés, pendant plus de deux siècles, à renouveler sans cesse les tentatives de colonisation avec le seul élément européen, essai toujours fatal parce qu'il est

contre nature dès que l'on supprime l'action lente du temps et des migrations progressives. N'ayant devant nous ni sauvages indomptables à combattre, ni population industrielle et souple à utiliser, nous pouvons, sans attenter aux lois sacrées de l'humanité, exploiter largement notre domaine. Rappelons-nous que sa situation à l'entrée majestueuse d'un monde nouveau qui se développe, lui assure dans l'avenir une importance exceptionnelle, et préparons au moins ses destinées. La découverte de gisements aurifères d'une richesse inespérée, a mis aux mains de l'administration actuelle un levier puissant que déjà elle utilise avec succès. Serait-ce l'aurore d'une ère nouvelle qui s'ouvrirait pour notre Guyane? Espérons-le; car l'honneur de la France autant que son intérêt exige que, comme ses émules, elle prenne une part active aux conquêtes pacifiques que la civilisation réalise chaque jour dans les régions fécondées par le plus riche et le plus puissant fleuve du monde, dans les PLAINES ÉQUATORIALES DE L'AMÉRIQUE.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. DE SAINT-QUENTIN

Par M. A. DECORDE,

Président.

Vous n'attendez pas de moi sans doute, Monsieur, que je vienne, en regard du tableau que vous avez si bien tracé d'un pays si différent du nôtre et si peu connu encore, présenter des aperçus nouveaux et élever une discussion que je serais impuissant à soutenir. Vous avez parlé de choses que vous avez vues, de contrées que vous avez explorées, et au talent de bien dire s'ajoutait pour vos descriptions l'autorité qui s'attache à l'observation savante et à l'expérience. Je n'ai, pour ma part, aucun de ces avantages. C'est à des lectures que j'ai dû rapidement faire, pour ne point retarder votre réception parmi nous, qu'il m'a fallu emprunter quelques réflexions fort discutables peut-être, et pour colorer cette science de seconde main, il me manque la palette brillante où vous avez si largement puisé.

Et cependant, Monsieur, malgré l'embarras que j'éprouve à vous répondre, je ne puis qu'applaudir au choix du sujet que vous avez adopté. Les études géographiques ont pris de nos jours un développement considérable; l'émigration qui fait sortir, chaque année, de notre vieille Europe des milliers d'habitants, cherche maintenant des régions nouvelles; ce n'est pas le seul amour des aventures ou de la science, c'est aussi le désir d'ouvrir à la civilisation et au commerce de nouveaux débouchés, qui guide les pas des Livingstone, des Garnier et de leurs émules dans leurs périlleuses expéditions; le moment est donc opportun pour appeler l'attention sur des contrées encore peu explorées et pour donner d'utiles conseils à ceux qui ont à cœur de les coloniser.

Plus qu'à tout autre d'ailleurs il vous appartenait d'en parler. Depuis près de deux siècles l'histoire de votre famille est liée à l'histoire de notre Guyane. Deux de vos aïeux maternels, les chevaliers d'Audiffredi, ont été tour à tour chargés d'explorer le vaste territoire qui y confine et où reste pendante la question des limites tracées par le traité d'Utrecht. Votre père, comme contrôleur colonial de la marine à Cayenné, plusieurs de vos frères comme magistrats, y ont conquis, après eux, l'estime et la considération générales. Rouennais de naissance, votre beau-père, M. Ronmy, y a laissé aussi les souvenirs les plus honorables, soit comme commandant du génie pendant vingt-cinq ans, soit comme président du conseil colonial. A son exemple, vous aviez fait de notre colonie Guyanaise votre seconde patrie. Pendant

vingt années vous y avez, comme lui, dirigé le service du génie. Je ne saurais énumérer les travaux hydrographiques, de même que les publications nombreuses dans lesquelles vous vous êtes fait le défenseur convaincu de ses intérêts. Je me bornerai à rappeler votre important mémoire sur la question des limites déjà traitée par vos deux ancêtres, et vos savantes recherches sur l'histoire de la Guyane et sur l'étude de la langue créole. Vous aviez donc toute autorité, Monsieur, pour nous entretenir de ces régions intéressantes. Vos traditions de famille, vos souvenirs personnels, vos travaux antérieurs vous dictaient, pour ainsi dire, votre sujet.

Séduit par le charme de votre récit, entraîné par la logique de vos déductions, je suis bien près, je vous l'avoue, de partager votre confiance dans l'avenir de cette Amérique équatoriale, si déshéritée encore et qui semble offrir cependant un si vaste champ à l'activité humaine. Je voudrais comme vous voir notre Guyane, « cette terre aux tragiques aventures (1) », se réhabiliter, pour ainsi dire, au contact de cette colonisation que vous désirez et devenir, grâce à sa situation limitrophe, le poste avancé par lequel le progrès et la civilisation devront y pénétrer. Les souvenirs normands que vous avez si heureusement rappelés, le nom de *France équinoxiale* qui fut un moment donné à ces contrées suffiraient, à eux seuls, pour faire ambitionner la réalisation de ce projet considérable, quand même de plus grands intérêts n'y seraient pas en outre engagés. Et pourquoi, en effet, la zone équatoriale n'aurait-elle pas aussi son jour et son heure ?

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome XVI, page 235.

« La Californie, disiez-vous, en 1858, est restée déserte quatre siècles et demi ; que de progrès y ont été accomplis dans ces vingt dernières années (1) ! »

On ne saurait, néanmoins, méconnaître les difficultés de l'entreprise et les obstacles presque insurmontables que semble opposer aux efforts des colons la nature du pays. Au dire des voyageurs les plus accrédités, dans ces contrées humides et chaudes, dont le climat est le plus souvent mortel pour l'étranger, l'Européen se trouve saisi d'étonnement à la vue de ces forêts immenses où les colosses de la végétation sont enchaînés par des lianes robustes, enveloppés par les fougères et les plantes parasites, que baignent des torrents infranchissables et que défend tout ce qu'une nature vierge peut offrir d'entraves aux conquêtes de l'homme. Ailleurs ce sont des plaines immenses, vastes solitudes, où l'herbe serrée s'élève jusqu'à une hauteur de dix à douze pieds, où pendant des centaines de lieues, l'œil ne rencontre pas le moindre coteau.

« Il n'est pas, dit un écrivain (2), jusqu'à la fécondité même du sol qui ne soit redoutable. Les terres d'alluvion qui bordent le fleuve des Amazones, ont une force de production tellement exubérante qu'elle apporte un obstacle à toute colonisation. Le sol, trop fécond, développe, avec les germes qu'on lui confie, des plantes sauvages en abondance ; et les pousses d'arbres et de lianes obligent à une lutte

(1) La Guyane Française et ses limites vers l'Amazone ; in-8° de 112 pages, avec cartes ; Extrait de la *Revue Coloniale*, 1858, page 93, note 1.

(2) M. E. Reclus : *Le Brésil et la colonisation* ; — *Revue des Deux Mondes*, tome 39, 2^e période, 1862, page 936.

« de tous les instants l'agriculteur qui veut sauver
« le fruit de son premier travail.... Au milieu de
« cette grande vie de la nature la petite vie de l'homme
« existe à peine ; elle se maintient difficilement contre
« les assauts des forces ambiantes. (1) »

Et ces fleuves énormes dont vous avez si bien signalé, Monsieur, le développement immense, que d'obstacles n'apportent-ils pas aussi aux labeurs du colon comme aux efforts du navigateur !

Le Mississipi était appelé par les Indigènes du Nord le *Père des Eaux*. Avec plus de raison les naturels de l'Amérique méridionale donnaient « à cette mer
« d'eau douce » que nous appelons l'Amazone, le nom de *Fleuve Roi*.

« Tout est colossal, dit l'écrivain moderne que je
« citais tout à l'heure, dans cette artère centrale
« de l'Amérique, qui rend à l'Océan l'immense quan-
« tité de pluie et de neige reçue par un bassin de
« sept millions de kilomètres carrés. » Un seul nom
ne suffisait pas pour désigner son parcours de 4,800
kilomètres. Au-dessus du Rio Negro jusqu'à l'embou-
chure de l'Ucayalé, c'est le Rio dos Solimoes ou
Rivière des Poisons ; plus haut, jusqu'à sa source,
c'est le Marañon. « Il est si profond que les sondes de
« 50, de 80 et même de 100 mètres ne peuvent pas
« toujours en mesurer les gouffres et que les frégates
« peuvent le remonter sur mille lieues de distance.
« Il est si large qu'en certains endroits on n'en dis-
« tingue pas les deux bords et qu'à l'embouchure du
« Madeira, du Tapajoz, du Rio Negro et d'autres

(1) E. Reclus, *ibid.* page 932.

« grands affluents, on voit l'horizon reposer au loin
« sur les eaux comme si l'on se trouvait en pleine
« mer. Il reçoit par dizaines des fleuves qui n'ont pas
« leurs égaux en Europe et dont plusieurs, encore
« inexplorés, appartiennent au domaine de la Fable.
« Comme la mer, il est habité par les dauphins;
« comme elle, il a ses tourmentes, et lors des grandes
« marées les trois vagues successives de son *prororoca*
« se dressent à plusieurs mètres de hauteur. Ses deux
« bords servent de limites à deux faunes distinctes
« et même de nombreuses espèces d'oiseaux n'osent
« franchir sa large nappe d'eau pour se rendre d'une
« rive à l'autre. »

La rapidité de son cours en rend la remonte extrêmement laborieuse. Avant l'introduction des bateaux à vapeur, que subventionne aujourd'hui le gouvernement brésilien, une embarcation mettait cinq mois entiers pour remonter de la ville de Para, à l'aide du vent alizé, qui souffle régulièrement dans la direction de l'Ouest, jusqu'à la barre du Rio Negro; il lui fallait ensuite cinq autres mois pour atteindre la frontière du Pérou.

Ses crues périodiques ont quelque chose d'effrayant. Chaque année, à partir du mois de février, grossi par la fonte des neiges et par les pluies torrentielles, il s'élève graduellement jusqu'à douze mètres au-dessus de l'étiage. « Les îles basses, dit un
« témoin oculaire, disparaissent; le rivage inondé,
« les lagunes éparses s'unissent au fleuve pour
« former de véritables mers intérieures. Les ani-
« maux cherchent un refuge au haut des arbres et
« les Indiens qui habitent la rive campent sur des

« radeaux. Vers le 8 juillet, quand le fleuve com-
« mence à baisser, nouveaux dangers. L'eau, ren-
« trant dans son lit, ronge les bords longtemps
« détremvés. Elle entraîne avec elle des masses
« énormes de terres toutes chargées des arbres et
« des animaux qu'elles portaient. Les îles même
« sont exposées à une destruction soudaine. Tout
« fuit devant ces longs radeaux de troncs entrelacés,
« qui se nouent et se dénouent, s'accumulent autour
« des promontoires et s'entassent à plusieurs étages
« le long des rives (1). »

Vivement frappée par cette grandeur de la nature, l'imagination des voyageurs et des historiens a fait de ces contrées la terre des légendes.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur, c'est aux sources de l'Orénoque que l'on avait placé ce fameux pays d'El Dorado qui fit si longtemps le désespoir des explorateurs et des géographes. C'est sur les bords du Marânon qu'Orellana a dit avoir vu ces tribus belliqueuses de femmes qui ont donné leur nom au fleuve.

Écrivain impartial, vous avez dû flétrir la trahison de ce premier navigateur de l'Amazone. Mais le récit de sa découverte ne tient-il pas aussi du merveilleux ?

Ce fut en décembre 1539, que le frère du conquérant du Pérou, Gonzalès Pizarre, séduit par les récits qui lui étaient faits de l'El Dorado, entreprit d'aller conquérir cette contrée fabuleuse. Quatre ans auparavant, Diégo de Ortaz était entré le premier dans les bouches de l'Orénoque; mais il avait tenté

(1) E. Reclus, *ibid.*, page 936.

sans succès d'en remonter le cours. Gonzalès Pizarre partit de Quito à la recherche du pays de l'or. Il franchit, non sans peine, avec 400 Espagnols et 4,000 Indiens la Cordillère des Andes et il atteignit la rivière de Coca au point où elle devient navigable. Il y fit construire un léger brigantin, le chargea de vivres et de provisions et en confia la direction à son lieutenant général Francisco d'Orellana, avec cinquante hommes. Orellana descendit la Coca, entra dans une seconde rivière plus grande, le Rio del Napo, et pénétra, en décembre 1540, un an après son départ de Quito, dans un grand fleuve inconnu. Il était alors éloigné du corps principal de l'expédition qui n'avait pas pu suivre les bords de la rivière. L'équipage murmure. Quelques-uns veulent retourner sur leurs pas et rejoindre Pizarre. Orellana les domine par son énergie. Il fait descendre à terre et abandonne seuls sur la rive deux des plus résistants, le dominicain Gaspard de Carvajal et Sanchez de Vargues. Puis, maître de son équipage, il se laisse aller au cours du grand fleuve. La descente est pleine de périls. Le brigantin, naviguant sur des eaux inconnues, subit des avaries qu'il faut réparer; on franchit des espaces de deux cents lieues, à travers l'immensité des forêts, sans rencontrer une cabane, ni un habitant. Le 12 mai 1541, dans la province de Machiparo, l'expédition est attaquée par deux mille Indiens, auxquels il faut chèrement disputer sa vie et qui mettent dix-huit hommes hors de combat. Un mois après, c'est contre une tribu commandée, suivant son récit, par des Amazones qu'il faut recommencer la lutte et l'on perd encore quelques hommes dans ce

nouvel engagement. Enfin, le 8 août 1541, près de vingt mois depuis son départ de Quito, Orellana pénètre dans le vaste golfe qui forme l'embouchure du fleuve et que son compatriote, Vincent Pinçon, avait découvert en 1500. Quelques jours après, il touchait à l'île de Cubagna; il y achetait un navire plus capable de tenir la mer et il faisait voile pour l'Espagne, portant au Roi 200,000 mares d'or et les émeraudes que Pizarre lui avait confiées en partant. Les noms des conquérants du Pérou et du Mexique sont dans toutes les mémoires. Celui du premier navigateur de l'Amazone est moins connu. N'eut-il pas été juste de conserver au grand fleuve, qu'il descendit le premier, le nom d'*Orellana* qui lui fut donné pendant quelque temps?

Deux siècles plus tard, un événement qui ne touche qu'à l'intérêt privé, mais dont les détails tiennent également du prodige, s'accomplissait dans ces mêmes parages.

L'un des membres de l'Académie des Sciences envoyé à l'Équateur en 1735, pour prendre la mesure du méridien terrestre, Godin des Odonnais, n'avait quitté le Pérou qu'après le départ de La Condamine. Il avait descendu, comme lui, le fleuve des Amazones pour gagner Cayenne et la France; mais ne pouvant emmener sa femme à cause du mauvais état de sa santé, il avait dû partir seul, la laissant à Quito avec son père et ses deux frères. Après d'assez longs retards, instruite enfin par des messages qu'un armement, envoyé par le roi de Portugal à la sollicitation de son mari, devait l'attendre dans les hautes

Missions du fleuve, M^{me} des Odonnais résolut d'entreprendre aussi cet immense voyage. Elle partit de Riobamba, quarante lieues au Sud de Quito, le 1^{er} octobre 1769, avec sa famille, accompagnée d'une escorte de trente Indiens pour porter les provisions et les bagages. Les chemins à suivre jusqu'au premier point d'embarquement sur un affluent de l'Amazone, n'étaient point praticables, même pour des mulets; les hommes faisaient la route à pied; M^{me} des Odonnais et le jeune fils d'un de ses frères étaient portés par les Indiens. Les périls du voyage s'augmentèrent de l'invasion de la petite vérole qui sévissait alors chez les indigènes riverains du fleuve et de la désertion de la plupart des Indiens de l'escorte. Le canot sur lequel on s'était embarqué se brise; on construit un radeau; il heurte contre un écueil et il est submergé. Réduits à suivre à pied les sinuosités du fleuve, à travers les obstacles de toute sorte que leur oppose la végétation luxuriante des tropiques, sans vivres, sans vêtements, les malheureux voyageurs succombent de fatigue et de faim. Restée seule survivante dans cette affreuse solitude, M^{me} des Odonnais erre à l'aventure pendant neuf jours entiers. Un peu d'eau, des fruits sauvages lui rendent à peine quelque force; elle échappe, comme par miracle, à l'atteinte des reptiles et des fauves et aux périls de toute sorte accumulés sur ses pas. Elle est enfin recueillie par deux Indiens dont la pirogue descendait le fleuve. Ceux-ci la conduisent à la mission des Jésuites d'Andoas, d'où elle peut enfin, grâce aux concours des autorités portugaises, être conduite à Cayenne.

Cette dramatique aventure est racontée, avec les détails les plus précis, dans une lettre écrite par M. Godin des Odonnais à son confrère de l'Académie des Sciences, M. de La Condamine, après le retour de sa femme en France (1). « Si vous lisiez dans un roman, dit-il dans cette lettre, qu'une femme délicate, accoutumée à jouir de toutes les commodités de la vie, précipitée dans une rivière profonde, retirée à demi-noyée, s'enfonce dans un bois sans route et y marche plusieurs semaines, se perd, souffre la faim, la soif, la fatigue jusqu'à l'épuisement, voit expirer sous ses yeux ses deux frères plus robustes qu'elle, un neveu à peine sorti de l'enfance, trois jeunes femmes ses domestiques; qu'elle survit à cette catastrophe, que restée seule deux jours et deux nuits dans cette solitude où abondent les tigres et beaucoup de serpents dangereux, elle se relève, se remet en chemin couverte de lambeaux, erre dans la forêt sans issue jusqu'au huitième jour qu'elle se retrouve sur le bord du Bobonosa, vous accuseriez l'auteur du roman de manquer à la vraisemblance. Un historien ne doit à son lecteur que la simple vérité. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lettres originales que j'ai entre les mains, de plusieurs missionnaires de l'Amazone, qui ont pris part à ce triste événement. »

La descente que, quelques années auparavant, La

(1) Cette lettre datée de Saint-Amand (Berry), 28 juillet 1773, a été imprimée à la suite de la Relation abrégée du voyage de La Condamine dans l'intérieur de l'Amérique méridionale; Maëstricht, 1778, in-8°, page 329.

Condamine avait faite de l'Amazone, avait été également marquée par divers incidents qui méritent aussi d'être rappelés.

On ne connaissait, depuis Orellana, que deux tentatives nouvelles de navigation de ce fleuve, celle du Portugais Pedro Texeira en 1638, et celle du Père Fritz, Jésuite allemand, attaché aux missions espagnoles des bords du Marânon, en 1690. Après l'accomplissement de sa mission scientifique à l'Équateur, La Condamine résolut de prendre cette voie pour retourner en Europe. Il voulait faire servir son voyage aux progrès de la science, en relevant avec soin toutes les observations nécessaires pour donner une carte exacte du cours du fleuve et d'une partie de ses affluents. Il y avait déjà sept ans qu'il avait quitté la France pour se rendre à Quito et il n'y devait rentrer, qu'après une absence de près de dix années. La seule descente de l'Amazone et le passage de l'embouchure du fleuve à Cayenne devaient lui demander sept mois et demi.

Le voyage se fit d'abord en radeau. On était arrêté çà et là tantôt par des crues de dix pieds de haut dans une seule nuit, et il fallait attendre que les eaux eussent baissé pour continuer la route; tantôt par des tournants d'eau et des rapides qu'on ne pouvait franchir qu'avec les plus grandes difficultés. Au Pongo, le fleuve, dont la hauteur avait diminué de vingt-cinq pieds en trente-six heures, continuait à décroître, lorsqu'au milieu de la nuit le bras d'un arbre caché sous l'eau s'étant engagé entre les pièces de bois et les lianes du radeau, où il pénétrait de plus en plus à mesure que l'eau baissait, le voyageur se trouva

quelques instants suspendu en l'air avec son radeau.
« Heureusement j'étais éveillé, dit-il, mais ce ne fut
« qu'avec de grands efforts que nous trouvâmes le
« moyen de dégager le radeau et de le remettre à
« flot. » A la mission espagnole de la Laguna, le radeau fut remplacé par deux canots de quarante-deux pieds de long, larges seulement de trois, formés chacun d'un seul tronc d'arbre et équipés de huit rameurs indiens. On marchait jour et nuit, le jour à la rame; la nuit, deux Indiens veillaient l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, et on se laissait aller au fil de l'eau. « Nous ne faisons chaque jour, dit l'auteur, dans sa Relation, qu'une halte de deux ou trois heures, pendant laquelle je prenais un peu de repos. Le reste du temps, j'étais continuellement occupé à observer, avec la boussole, les changements de direction du cours de la rivière et avec la montre, le temps que nous employions d'un détour à l'autre, à mesurer la vitesse du courant, celle du canot, la largeur et la profondeur du fleuve, la longueur des îles, les embouchures des rivières, pour ne rien omettre, s'il était possible, dans la carte que je levais de son cours. Trois heures par jour, l'officier espagnol qui m'accompagnait, M. Maldonado, me relayait dans ce travail. Nous évitions de prendre terre dans les endroits dangereux et suspects, où le hasard pouvait nous faire rencontrer des sauvages ennemis (1). »

Je ne fais qu'indiquer bien d'autres péripéties du

(1) Journal du voyage fait par ordre du Roi à l'Équateur, par M. de La Cendamine, 1751, in-4°, page 191

voyage, une tempête épouvantable essuyée dans des parages où la largeur du fleuve dépassait une lieue ; — dans un autre endroit, le canot, en approchant de terre, poussé par une vague contre un tronc d'arbre caché sous les eaux et qui ouvre dans la carène une voie d'eau considérable ; — les souffrances causées par les maringouins et les moustiques, « qui sont, » dit l'auteur, la plus grande incommodité de cette « navigation ; » — le changement d'embarcation, à l'arrivée dans les Missions portugaises, pour prendre des pirogues plus grandes, montées de quatorze rameurs avec un patron pour les diriger ; — enfin le passage du *Prororoca*, qui précipite, avec un bruit formidable, ses trois vagues successives de douze à quinze pieds de hauteur et cause, surtout aux pleines lunes, des ravages considérables sur les rives. Il fallut s'arrêter plusieurs jours pour attendre que cette époque redoutable fût passée. La frayeur des rameurs indiens était telle qu'ils refusaient d'avancer.

Au milieu de toutes les épreuves subies dans l'intérêt de la science, je rencontre, dans la Relation de La Condamine, un fait qui rappelle l'histoire de De Clieu et de son Caféyer.

Il avait choisi avec soin, à son départ du Pérou, quelques jeunes rejetons de quinquina, qu'il voulait transplanter à Cayenne et même emporter en France pour le jardin des Plantes. Trois pieds du précieux végétal avaient résisté à tous les périls du voyage et allaient arriver bien portants à la Guyane, lorsqu'à la hauteur du cap d'Orange un coup de mer atteignit par le travers la pirogue et faillit la renverser. La caisse qui contenait les jeunes arbres était fortement

amarrée à la poupe. Mais le bordage fut brisé par la vague et les trois pieds de quinquina furent engloutis par la mer. « Je les gardais à vue, dit La Condamine, « depuis huit mois. Je me flattais de les conduire à « Cayenne pour les y laisser reprendre et en envoyer « ensuite en France. J'eus le déplaisir de leur voir « faire naufrage au port, après tous les soins que j'y « avais pris dans un voyage de plus de douze cents « lieues. »

Je me laisse entraîner, vous le voyez, Monsieur, à examiner, au point de vue, pour ainsi dire, anecdotique, la grande question que vous avez si savamment traitée et je m'aperçois que c'est presque une conférence, comme la mode est d'en faire aujourd'hui, plutôt qu'une réponse à votre discours que je viens de vous présenter. Je me hâte de rentrer dans la question même.

Votre conclusion, basée sur l'expérience, est qu'il ne faut point tenter de nouveau la colonisation de ces régions puissantes et pourtant si peu utiles encore à l'humanité, avec l'élément européen, mais avec des races plus en rapport avec le climat. C'est l'opinion qu'exprime comme vous, Monsieur, l'écrivain moderne auquel j'ai emprunté les traits principaux de sa description du Fleuve-Roi. « Les véritables colons « qu'il faut à ce vaste bassin de l'Amazone, dit-il, « ce ne sont point les Européens que le climat énerve « et que la nostalgie tue, ce sont les fils de ces In- « diens Tapuis, qui forment encore, malgré leur dis- « persion, le fond de la population Amazonienne et « qui ne sont pas obligés de subir les dures et si

« souvent fatales épreuves de l'acclimatation physique et morale (1). »

D'où viennent ces Tapuis? Leurs premiers ancêtres sont-ils descendus des plateaux de l'Asie Centrale? Par quelles prodigieuses migrations seraient-ils arrivés au centre de l'Amérique? Graves et mystérieux problèmes que la science moderne a cherché à éclaircir, mais sur la solution desquels on peut encore conserver bien des doutes. Un fait cependant me frappe. Je lis dans certaines relations que cette population amazonienne ressemble d'une manière étonnante aux Chinois (2). Y aurait-il là l'indice d'une communauté d'origine? Peut-on en augurer que les qualités laborieuses et patientes de la race chinoise se retrouveraient, au besoin, dans cette population américaine pour aider à la colonisation du pays?

La nature n'a peut-être pas non plus été le seul obstacle qui se soit opposé jusqu'ici au progrès de ces contrées. L'occupation tyrannique et la barbarie des premiers conquérants, les révolutions si nombreuses des diverses républiques issues des débris de la domination espagnole ont dû en arrêter considérablement l'expansion. Un ordre politique plus assuré et le développement des relations commerciales peuvent faire espérer de meilleurs résultats.

La ligne de navigation de l'Amazone paraît particulièrement appelée à jouer un grand rôle dans cette œuvre de rénovation. Si l'on peut parvenir, par des travaux semblables à ceux exécutés dans l'Amérique

(1) E. Reclus, *loc. citato*, page 954.

(2) E. Reclus, page 940.

du Nord, à éviter les cascades et les rapides qui empêchent les navires de remonter jusqu'au pied des Andes, quelle admirable voie de communication sera alors ouverte entre l'Atlantique, c'est-à-dire l'Europe et les riches plateaux des Cordilières et les rivages du Pacifique. « On ne saurait, dit M. Elisée Reclus, s'exagérer, dans cette hypothèse, l'importance du réseau fluvial de l'Amazone. Alors le grand fleuve, artère aujourd'hui presque inutile d'un territoire immense où sont perdus 250,000 habitants, encore sauvages pour la plupart ou réduits en servitude, deviendra la principale voie d'échange pour une population plus considérable déjà que celle de tout l'empire brésilien et composée en entier d'hommes libres. Ce sera là une véritable révolution commerciale pour l'Amérique du sud, et du coup, l'importance économique de l'Amazone sera plus que vingtpliée. Il n'est pas douteux qu'alors les colons de toute race n'obéissent à l'appel du commerce et ne viennent en foule animer les solitudes de l'Amazone (1). »

Il y a cependant une ombre encore à ce tableau peut-être un peu enthousiaste. Les hommes d'État du Brésil paraissent avoir gardé jusqu'ici avec un soin jaloux l'embouchure du grand fleuve, en se réservant, par un tarif exorbitant, le monopole absolu du trafic. Il faut aussi que cette barrière tombe pour que les déserts qu'il arrose se changent en régions fécondes et peuplées. Le succès est encore éloigné peut-être, mais le débat est ouvert. Ainsi que vous, Mon-

(1) Page 959.

sieur, des esprits éminents et pratiques ont appelé sur ce point, par leurs discours comme par leurs écrits, l'attention publique. Espérons que ces efforts généreux porteront leurs fruits et que la France, dont l'intérêt se trouve également engagé dans cette grande cause, ne demeurera pas étrangère à cette pacifique conquête !

— 1202 —

LES DERNIERS ÉTATS

DE LA

PROVINCE DE NORMANDIE

PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.



Quel que soit l'intérêt que nous prenions à tout ce qui concerne la liberté politique, je doute fort qu'il nous fût possible de parcourir, sans ennui, la longue suite de nos États provinciaux pendant les ^{xv^e}, ^{xvi^e} et ^{xvii^e} siècles. En retracer l'histoire serait, d'ailleurs, un travail trop considérable pour mes forces, et je dois avouer que je suis loin d'en avoir rassemblé les matériaux, bien que je m'en occupe depuis plusieurs années.

Je n'aurai encore que trop sujet de craindre d'épuiser la patience de ceux qui liront ce mémoire, en me bornant à étudier spécialement et en détail quelques unes de ces assemblées. J'ai fait choix des dernières qui sont assez peu connues et sur lesquelles

j'ai pu me procurer quelques renseignements nouveaux et circonstanciés.

Lorsque Louis XIV monta sur le trône, il y avait près de quatre ans que nos États n'avaient été convoqués. L'insurrection des *Nu-pieds*, le mécontentement général qui avait donné lieu à ce mouvement séditieux, avaient dû sembler des motifs parfaitement valables pour suspendre ou pour abolir cette institution. C'était une garantie telle quelle contre le pouvoir arbitraire. Dans tous les temps et sous tous les règnes, les États avaient régulièrement fourni, chaque année, l'occasion d'émettre des vœux, toujours ardents, parfois exagérés et irréalisables, pour le soulagement du peuple et pour la diminution des impôts. Ils avaient, dans une certaine mesure, empêché la puissance royale de prescrire contre l'ancienne liberté de la province, et sauvegardé le principe que les impositions ne sont légitimes qu'autant qu'elles sont votées par les représentants du pays. Avec un homme du caractère de Richelieu, qui avait besoin de sommes énormes et d'une autorité absolue pour mener à fin ses grandes entreprises, de telles conventions auraient eu peu de chance de renaître et d'être reconnues pour une des parties essentielles de ce que, plus tard, sous Louis XVI, à la veille de la Révolution, l'avocat De la Foy appelait la *Constitution Normande* (1).

Mais après la mort de ce redoutable ministre qui, suivant l'expression du cardinal de Retz « des degrés du trône foudroyoit plutôt qu'il ne gouvernoit les humains », il y eut une sorte de détente dans l'adminis-

(1) V. son ouvrage : *de la Constitution du duché ou État souverain de Normandie*, 1789.

tration du royaume. Bientôt on entraît, sous les plus favorables auspices, dans un nouveau règne, règne d'une femme et d'un enfant, où les grands que l'on avait voulu abattre redressèrent la tête, où tous commencèrent à respirer et à espérer. Les exploits de Condé protégeaient le berceau du Roi ; ils assuraient l'intégrité du royaume ; ils promettaient une paix prochaine et glorieuse. On allait donc, enfin, pouvoir s'occuper de soulager les misères du peuple, ces misères auxquelles Louis XIII, à ses derniers moments, se reprochait d'avoir été trop insensible (1). Anne d'Autriche, qui avait eu sa part de chagrins et de disgrâces, était naturellement portée, en faisant un retour sur elle-même, à recevoir les plaintes qui lui venaient des diverses provinces, plaintes qui, maintenant, éclataient d'autant plus vivement qu'elles avaient été plus rigoureusement comprimées. C'était le temps où le duc de la Feuillade disait qu'il n'y avait plus que quatre petits mots dans la langue française : *La Reine est si bonne* (2).

Aussi ne fut-on pas surpris de voir que, sur la demande du duc de Longueville, la régente ne fit aucune difficulté de rendre à la Normandie l'usage de ses États particuliers. Comment leur tenir plus longtemps rigueur de leurs remontrances intempestives lorsque, même du vivant du feu Roi, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, le Bureau des finances

(1) *Histoire de Louis XIII*, par le père Griffet. On y voit rapportées les paroles de Louis XIII, au père Dinet, son confesseur. — V. aussi *Une vocation et une disgrâce à la Cour de Louis XIII*, du P. Ch. Daniel.

(2) Mémoires du Cardinal de Retz.

avaient obtenu leur pardon de la complicité ou de la faiblesse qu'on avait eu à leur reprocher dans les troubles de 1639 ?

L'époque de la réunion fut fixée au 18 novembre de l'année 1643 (1). Les lettres du Roi au gouverneur de Normandie portaient la date du 10 octobre ; les lettres du gouverneur aux gens du bailliage, celle du 17. Du 29 octobre au 3 novembre, les élections se firent à Pont-l'Évêque, à Pont-Audemer, à Pont-de-l'Arche, à Rouen, pour les vicomtés dont ces villes étaient les chefs-lieux. Les quatre députés du tiers état qui y furent nommés, se joignant à Rouen, dans une assemblée de ville, aux ecclésiastiques et nobles du bailliage et aux conseillers et officiers de l'hôtel-commun, nommèrent, avec eux, l'ecclésiastique et le noble du bailliage et deux conseillers échevins pris parmi les vingt-quatre du Conseil.

(1) C'était une époque un peu tardive. Aux États de décembre 1616, les députés de la Normandie avaient inséré dans leur cahier le vœu qui fut, plus d'une fois, renouvelé, d'obtenir une plus prompte convocation des États : « Qu'il plaise à votre Majesté ordonner que doresnavant les États de la province de Normandie se tiendront en la ville de Rouen au mois de septembre afin que les députés puissent avoir la commodité et le temps de faire à votre dite Majesté leurs très humbles remontrances et avant que l'assiette des tailles soit donnée. »

C'est au mois de septembre que Hercule Grisel, dans ses *Fasti Rothomagenses* place la session régulière des États de Normandie :

Neustriacæ fiunt et nunc comitia terræ,

Quin et ab imbre aliis mensibus esse solent.

Conveniunt procures, Rector cum præside mullo,

Et lecti e triplici conditione viri.

Hi sua proponunt, illi regalia ; finem

Quæris ! Habent reges unde petantur opes.

Si l'on en juge par la séance de l'Hôtel-de-Ville, cette élection ne fut guère de nature à passionner la multitude. On est frappé du petit nombre de ceux qui y prirent part.

Voici, dans l'ordre qui leur fut assigné, ceux qui se présentèrent comme électeurs : le lieutenant général et le procureur du Roi du bailliage, les conseillers échevins en leur bureau, à leur place accoutumée ; le grand vicaire de l'archevêque sur un siège à part au bout du bureau ; les deux délégués du chapitre, aux deux premières places du banc des conseillers anciens ; les conseillers anciens, les pensionnaires et quarteniers en leurs bancs ordinaires ; les prieurs et les autres ecclésiastiques sur des *formes* (1) placées derrière le bureau vers la cheminée ; les nobles sur le banc des pensionnaires ; les députés des vicomtés sur une *forme* derrière les quarteniers. Les curés ou vicaires qui n'avaient pu trouver place derrière le bureau avaient été obligés de s'asseoir avec les bourgeois, sur des *formes* rangées transversalement au bout de la salle.

Gardons-nous de croire que cette disposition fût arbitraire : elle avait été arrêtée à la suite de longues contestations entre la ville et les privilégiés, et ce n'avait pas été sans peine que ceux-ci avaient dû céder le premier rang aux conseillers échevins. On comptait en tout, outre les membres du Conseil, sept prieurs, quatre-vingt-quatre curés, vingt-quatre nobles, et seize bourgeois. Il résulte de ces chiffres que la noblesse avait pris à cette élection moins d'in-

(1) Le mot *forme* signifie une sorte de banc.

térêt que le clergé ; il en résulte aussi que le nombre des bourgeois convoqués avait dû être fort restreint, eu égard à la population de la ville.

On recueillit les suffrages suivant l'ordre accoutumé en commençant par les gens du Roi du bailliage, par les conseillers échevins du bureau, par le grand vicaire. Vinrent ensuite les députés du chapitre, les conseillers anciens, le procureur syndic, les pensionnaires, les quarteniers, les ecclésiastiques, les nobles, les notables bourgeois et tout à la fin, les députés du tiers état des quatre vicomtés, auxquels il semblait qu'on eût dû faire plus d'honneur, puisque, seuls, dans cette assemblée, ils avaient un droit acquis de séance aux États.

Le vote se fit, sur l'appel du sergent, probablement sans bulletin de vote, et de vive voix ; ce qui assurait un avantage marqué aux premiers votants, c'est-à-dire aux conseillers échevins. Ceux qui, portés sur la liste, avaient fait défaut furent condamnés à soixante sous d'amende.

Préalablement à l'appel, le sergent avait donné lecture des lettres du Roi au duc de Longueville, des lettres de celui-ci aux gens du bailliage, et des procurations des députés des quatre vicomtés.

On élut, pour l'église, Charles Dufour, curé de Saint-Maclou ; — pour la noblesse, Jean du Fay, comte de Maulévrier, bailli de Rouen ; — pour conseillers échevins, François de Brévedent, sieur de Sahurs, et Thomas Auber, sieur de Heudebouville.

Dans les autres bailliages les choses se passèrent différemment. C'était devant le lieutenant général du bailli et non à l'Hôtel-de-Ville du chef-lieu que la no-

blesse et le clergé nommaient leurs députés, et ce n'avait pas été sans une extrême répugnance ni sans avoir longuement et vivement disputé que les ecclésiastiques et les nobles du bailliage de Rouen s'étaient vus obligés, par une exception assez singulière, de confondre leurs votes avec ceux d'une administration municipale (1576-1579) (1). Dans le bailliage de Caux, qui était fort étendu et qui avait pour capitale Caudebec, ville de peu d'importance et placée à l'extrémité de cette circonscription, les vicomtés alternaient entre elles pour l'élection du noble et de l'ecclésiastique. Par une autre singularité, le clergé de la ville de Rouen, pour l'élection de l'ecclésiastique, était exclusivement représenté par le grand vicaire de l'archevêque et par les deux délégués du chapitre (2); le clergé était censé ne faire qu'un corps avec la mère église. (3)

(1) Pendant longtemps ce fut également à l'Hôtel-de-Ville et dans la même assemblée qui nommait le noble et l'ecclésiastique qu'était désigné le délégué du tiers État de la vicomté de Rouen. Cet usage ne fut aboli que sous le règne de Henri III. A partir de 1571, les élections se firent à la cohue du bailliage et devant le lieutenant général du bailli.

(2) Les chanoines déléguaient à l'Hôtel-de-Ville ceux d'entre eux qui étaient inscrits sur la table *ad beneficia conferenda*. Cette désignation ne se faisait que lorsqu'ils avaient reçu notification de la réunion, en salle capitulaire, par le procureur syndic de la ville, et dans les derniers temps, par deux officiers de l'administration municipale.

(3) Il y eut des protestations contre cet usage. Le 15 novembre 1612, le curé de Saint-Patrice, parlant en son nom et en celui des autres curés de la ville, « représenta qu'ils n'étaient appelés en l'Hôtel-de-Ville pour y donner leurs suffrages comme les autres curés du bailliage, ce qu'ils requéroient leur être accordé, attendu qu'ils n'étoient de pire condition que les autres curés et qu'ils contribuoient aussi bien qu'eux à la subvention des

Celui des paroisses situées en dehors de la cité métropolitaine aurait donc eu la prépondérance dans l'élection, et cependant on voit que le député fut toujours choisi parmi les ecclésiastiques de Rouen et assez ordinairement parmi les chanoines.

Le lendemain de l'élection, il y eut dîner à l'Hôtel-de-Ville. On y invita MM. les députés de l'église et de la noblesse du bailliage et les députés des quatre vicomtés avec MM. le bailli, le lieutenant général, le premier avocat général du parlement, le premier avocat du Roi au bailliage, le procureur du Roi au même siège, les conseillers échevins en charge, les anciens conseillers et les quatre officiers de la ville.

A la suite du dîner, on s'assembla pour délibérer sur les remontrances qui seraient proposées aux États. La plupart des articles qui furent alors adoptés passèrent plus tard dans le cahier des États ; le procureur syndic de la province, Jacques Baudry, se contenta d'en modifier la rédaction.

Le soir eut lieu, dans la grande salle de l'archevêché, la cérémonie de l'ouverture des États en présence du duc de Longueville, gouverneur de la province ; de François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général ; du sieur de la Vrillière,

États. » Cette réclamation fut combattue par le grand vicaire et par les chanoines. En même temps que les curés de Rouen insistaient pour être appelés à l'élection, ceux des paroisses extérieures, par l'organe du curé de Canteleu, demandaient à être dispensés d'y prendre part. On continua d'en exclure ceux qui y prétendaient, et d'y appeler, sous menace d'amende, ceux qui s'en défendaient, comme d'une occasion de fatigues et de dépenses...

conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire des commandements de S. M. ayant le département des affaires de la province; — du sieur du Houssay, intendant et contrôleur général des finances de S. M., ayant aussi le département des affaires de la province; — de M. Faucon de Ris, premier président du parlement; — des présidents de la même cour; — de M. Colardin de Boisolivier, président de la Cour des aides; — des intendants des trois généralités de Normandie; — du procureur général du parlement et des receveurs généraux des généralités (1). Le greffier des commissaires, Guillaume Aubourg, donna lecture des lettres-patentes du Roi qui contenaient le détail de toutes les impositions qu'on demandait à la province; après quoi, on entendit deux harangues, l'une, du premier président, homme disert, auquel quelques-uns ont voulu attribuer le mérite d'un opuscule célèbre de saint Evremont (2), l'autre, de M. Charles Dufour, curé de Saint-Maclou, député du clergé du bailliage de Rouen.

Ensuite, un autre greffier, le greffier particulier des États, Alain de la Londe, fit l'appel des députés, suivant l'ordre ancien des bailliages et des vicomtés : bailliage de Rouen, vicomtés de Rouen, de Pont-de-l'Arche, de Pont-Audemer et d'Auge; bailliage de Caux, vicomtés de Caudebec, de Montivilliers, d'Arques, de Neufchâtel, de Gournay et la Ferté-en-

(1) Le rang assigné à ces fonctionnaires avait été matière à contestation, comme on le verra par le récit du président Bigot de Monville que nous donnerons à la suite de ce mémoire.

(2) *Entretien du Père Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt.*

Bray; bailliage de Caen, vicomtés de Caen, de Bayeux, de Falaise, de Vire; bailliage du Cotentin, vicomtés de Coutances, de Saint-Lô, de Carentan, de Valognes, d'Avranches, de Mortain et châteltenie de Tinchebray; bailliage d'Evreux, vicomtés d'Evreux, de Beaumont-le-Roger, de Conches et Breteuil, d'Orbec; bailliage de Gisors, vicomtés de Gisors, de Vernon, châteltenie de Pontoise, prévôtés de Chaumont et Magny, vicomtés d'Andely et de Lyons; bailliage d'Alençon, vicomtés d'Alençon, d'Argentan, de Domfront, de Verneuil, du Perche et châteltenie de Nogent-le-Rotrou.

On remarquera que les limites de la Normandie, en tant que circonscription financière ou politique, ne concordaient pas exactement avec celles de la même province, envisagée comme circonscription judiciaire. Ainsi, la ville et la châteltenie de Pontoise, les prévôtés de Chaumont et de Magny, que nous venons de citer comme députant aux États de Normandie, faisaient partie du gouvernement de l'Ile-de-France et étaient comprises dans le ressort du parlement de Paris. La vicomté du Perche et la châteltenie de Nogent-le-Rotrou étaient également en dehors de notre province, et pourtant elles étaient représentées aux États de Normandie.

En somme, le nombre des députés était d'une cinquantaine. Il n'y eut à faire défaut que celui de la vicomté du Perche et de Nogent-le-Rotrou.

A la cérémonie de l'ouverture, ils avaient été rangés par ordres : clergé, noblesse, tiers état. Lorsque le gouverneur de la province et les autres commissaires se furent retirés, et après que l'appel eût été fait, ils

s'assemblèrent par bailliages, tout en conservant, dans chaque baillage, la distinction des ordres. Leur premier acte fut le choix d'un président. A la majorité des voix, on nomma à cette fonction messire Louis de Roncherolles, doyen de Notre-Dame d'Écouis, représentant du clergé du bailliage de Gisors, personnage distingué par son talent et par son caractère et qui devint plus tard archidiacre du Vexin normand et vicaire général de Mgr de Harlay. M. de Roncherolles prit possession du fauteuil et fit immédiatement prêter à tous les députés un serment qui nous paraîtra bien étrange avec nos habitudes parlementaires, le serment de tenir secret tout ce qui serait résolu et arrêté. Cette formalité remplie, la séance fut levée après que le président en eût indiqué une autre pour le même jour à quatre heures du soir.

Dans cette seconde séance, on aborda la délibération des articles qu'il convenait d'insérer dans le cahier. Il y en eut qui furent proposés d'un *avis uniforme*, d'autres qui le furent au nom d'un ordre, d'un bailliage, ou même d'une ville en particulier. Le greffier enregistra confusément les remontrances faites sous ces différentes formes. La même confusion se retrouve dans le cahier général et est ainsi justifiée dans le préambule :

« Il est difficile, dans la confusion en laquelle les désordres du temps nous ont jeté, d'observer ordre de plaintes, l'oppression que nous souffrons en toutes nos parties requérant un remède également présent pour la conservation du tout : et bien que l'ecclésiastique qui porte la parole pour tous les ordres en général deust le premier faire paroître ses doléances,

néanmoins, en plusieurs rencontres n'ayant esté non plus que la Noblesse distingué de traitement d'avec les Roturiers, comme dans le débris d'un commun naufrage, chacun s'attachera confusément à cette dernière table de la présente convocation. » Les délibération continuèrent les jeudi, vendredi et samedi et furent reprises le mercredi 25 novembre. Les jours intermédiaires furent employés à la rédaction du cahier dont fut chargé, en vertu même de son titre, le procureur syndic.

Le jeudi 16, en la grande salle de l'archevêché, Baudry donna lecture de ce document qui était, à vrai dire, l'œuvre capitale des États : tous les députés y apposèrent leur signature.

Le même jour, au même lieu, il y eut une séance solennelle en présence du duc de Longueville et des commissaires dont nous avons rappelé les noms.

M. de Roncherolles fit alors ce qu'on appelait la *Réponse*. C'était, en effet, la réponse de la province à la demande du Roi, et l'on peut croire qu'honoré de la mission de parler, au nom des trois ordres, le président n'oublia pas d'exposer leurs légitimes griefs et de faire le tableau le plus touchant qu'il put du malheureux état de la Normandie. Il préparait ainsi les commissaires à entendre favorablement les plaintes articulées dans le cahier dont le procureur syndic recommença la lecture.

Il n'y a point de journaux du temps pour nous faire connaître la harangue de M. de Roncherolles. A défaut de mieux, nous citerons la mention qu'en fit David Ferrant, dans sa dix-neuvième partie de la *Muse Normande* de l'année 1644.

Notre curay, que le bon Dieu benie
Que ne dit ty n'ouvrant le z' Estats,
(Monsieur présent à sa queremonie)?
Y renonchit, palant pour Normandie,
Que tout y allet tresbuchant haut en bas :
Y leur prosnit qu'en sa franchise entiere
Ne luyset pu l'Eglise notte mere,
Qu'on z'oppressoit la Noblesse en tous lieux :
Le Tiers Etat n'a rien qui le deffende.
Pis y conclud comme un homme pieux
Pu no z' espere, et mains y no z' amende.

Après avoir entendu la Réponse, Mgr le duc de Longueville prit l'avis des commissaires et donna l'ordre aux députés de venir le trouver en son hôtel, à l'abbatiale de Saint-Ouen, vers deux heures de l'après-midi, pour conférer avec lui sur chaque article « ainsi qu'il étoit de raison et qu'on avoit coutume de faire. »

Dans l'intervalle il y eut un second dîner à l'Hôtel-de-Ville. On y convia les députés ecclésiastiques et nobles des sept bailliages avec Messieurs les vingt-quatre du conseil et les officiers de la municipalité, le procureur syndic, le trésorier des États et le député de Caen. C'étoit ce qu'on appelloit le *festin de la Réponse*. L'usage n'étoit pas d'y inviter les députés du tiers état, pas même ceux des quatre vicomtés du bailliage, ni les pensionnaires et quarteniers.

C'est à cela que se bornaient les fêtes offertes aux députés de la province. Nos États n'avaient pas comme ceux de Bretagne leurs interminables banquets. On n'y buvait pas comme à Rennes; on n'y jouait pas comme à Pézénas où le burlesque d'Assoucy, attiré par la réunion des députés du Languedoc, alla

tenter la fortune. Cependant Molière qu'il y rencontra avec sa troupe n'avait pas dédaigné de venir dans notre ville. Un acte découvert par notre ami M. Goselin et dont l'Académie de Rouen a eu la primeur nous montre ce célèbre comédien à Rouen, peu de jours avant l'ouverture des États de 1643, et l'on peut admettre que cette réunion ne fut point étrangère à son voyage.

De deux heures à sept heures du soir, les députés s'entretenaient avec les commissaires sur les articles du cahier. La journée ne put suffire à cette besogne. Le lendemain, vendredi vingt-sept, les conférences furent reprises à deux heures et furent continuées jusqu'à huit. La longue durée de ces discussions nous donne lieu de penser que plusieurs articles furent supprimés et que d'autres furent modifiés d'un commun accord. Dans la rédaction définitive tous sont suivis de l'une ou l'autre de ces mentions : *Au Roy*, ou bien, *Au Roy et en sont les commissaires d'avis*. La première n'était qu'à moitié favorable ; la seconde indiquait une adhésion complète au vœu formulé par les députés.

Au bas du cahier, les commissaires mirent leur ordonnance portant que la levée des deniers serait faite en l'année suivante 1644, « conformément aux lettres patentes et commission sur ce expédiées, selon la forme portée par icelle, et ce par provision jusqu'à ce que par S. M. autrement en eût été ordonné. »

Le samedi 29, à huit heures du matin, il y eut une dernière réunion à l'archevêché. Le procureur syndic en profita pour communiquer deux arrêts

de la Chambre des comptes qui donnaient satisfaction à une plainte des États. Chaque député reçut un exemplaire de ces arrêts qu'il dut remettre aux juges de sa localité et faire lire et afficher aux marchés de sa vicomté.

On vit dans cette circonstance combien le procureur syndic, Jacques Baudry, était honoré et estimé de tous les ordres. Un député de la noblesse, M. d'Orgeville, rappela tous les services que cet avocat avait rendus à la province et conclut en demandant qu'on augmentât ses appointements. Cette proposition fut universellement approuvée, et l'augmentation allait être votée sans difficulté. Mais Baudry refusa, bien que les députés insistassent, le pressant de demander ce qu'il voulait, avec assurance qu'on le lui accorderait. Il finit cependant par déclarer qu'il n'avait point touché ses gages et taxations et même qu'on ne l'avait point remboursé des frais qu'il avait faits, dans l'intérêt commun, pendant les quatre dernières années, parce qu'il avait refusé de se rendre à l'appel des Trésoriers de France qui, laissant de côté les députés de la dernière convention résidant à Rouen, l'avaient invité à l'audition du compte particulier des États. Ce compte comprenait, entre autres dépenses, les gratifications à faire aux gouverneurs et aux lieutenants généraux, les taxations en faveur des commissaires du Roi *pour s'être tenus prêts à assister à des États qui pourtant n'avaient point été convoqués*, d'autres taxations, plus singulières et dont jusqu'alors on n'avait point entendu parler, en faveur des deux secrétaires d'État chargés du département de la Normandie et deux de leurs premiers commis. Il se

contenta de demander, pour le cas où la compagnie admettrait ces emplois nouveaux, à être payé, par privilège, de ses gages arriérés et de l'indemnité qui lui était due. C'était le moins qu'on pût faire pour lui ; il n'y eut donc aucune objection contre sa demande. Par condescendance, on approuva les allocations dont il avait signalé l'irrégularité, en y mettant cette condition, qu'à l'avenir elles ne figureraient au compte des États que du consentement des députés.

On renouvela ensuite la gratification au duc de Longueville qui fut portée de 22,000 à 40,000 livres, les gratifications au marquis de Beuvron et à M. de Matignon, les deux lieutenants généraux, l'une et l'autre de 6,000 livres. Une députation avait été nommée, quelques jours auparavant, pour prier le gouverneur d'agréer cette augmentation, ce qu'il fit sans peine, malgré tout son dévouement à la cause du peuple.

On écarta une demande faite par le secrétaire du marquis de Beuvron, au nom des deux lieutenants généraux, pour qu'il leur fût accordé une somme supplémentaire de 3,000 livres à chacun ; cette allocation aurait eu pour objet le paiement des gardes qu'ils devaient avoir près d'eux dans le but de s'opposer aux pillages que les *soldats et courcux* faisoient dans la province. Assemblés par bailliages, les députés furent unanimes à reconnaître que la misère du temps et l'impuissance du tiers état ne permettait pas, pour le moment, cette dépense inusitée. Afin de rendre le refus moins pénible pour l'amour-propre de ces puissants personnages, une députation, composée de deux mem-

bres de chaque ordre, fut chargée d'aller leur présenter les excuses de l'assemblée.

A la dernière heure, les échevins de Rouen renouvelèrent, pour la troisième fois, leur prétention d'avoir deux voix délibératives au lieu d'une, et même, sur leur requête, Baudry donna lecture d'un ancien arrêt du conseil d'État, qui leur était favorable. Les députés persistèrent cependant à leur contester ce privilège. C'en était un en effet, et bien suffisant, à leur gré, que de leur en reconnaître une seule, puisque de toutes les villes de la Normandie, il n'y avait que Caen et Rouen à être représentées directement aux États par une délégation municipale.

Il ne restait plus aux députés qu'à désigner ceux d'entre eux qui devaient porter le cahier au Roi et assister à l'audition des comptes des États. On nomma pour le port du cahier, ce qui était la commission la plus enviée et la plus honorable, Louis de Roncherolles et Charles Dufour, pour l'église; — Jean du Fay comte de Maulévrier, et Thomas de Franquetot, pour la noblesse; — Jean Mausavois et Guillaume Duval pour le tiers état. On leur donna « pouvoir
« de poursuivre vers la majesté du Roi et les seigneurs de son Conseil, la réponse et l'expédition
« des articles du cahier arrêté et signé des députés
« sans aucune chose augmenter ni diminuer. »

La commission pour l'audition des comptes fut ainsi composée : Robert Deslandes, curé de Saint-Victor, Pierre Duval, curé des Loges, pour l'église; — François de Morainville, sieur d'Orgeville, Michel de Blainville pour la noblesse; — Jacques de Beausse et Richard Maze pour le tiers état.

Cette double nomination se fit, à l'archevêché, devant un notaire de Rouen, convoqué à cet effet. Le vote eut lieu par bailliages, c'est-à-dire que l'on recueillit les suffrages suivant l'ordre de ces circonscriptions et des vicomtés. Rien n'autorise à croire que les députés n'aient donné leurs votes qu'aux députés de leur ordre ni que la voix d'un député des ordres privilégiés ait eu plus de pouvoir que celle d'un député du tiers état. Il y avait certainement des cas où les voix se comptaient sans distinction d'ordres. S'il en eût été autrement, la prétention des échevins de Rouen n'eût soulevé de protestation que dans un seul ordre; or, la protestation fut générale. L'opposition qu'il rencontrèrent nous prouve encore que le vote par bailliages ne s'entendait pas en ce sens que chaque bailliage comptait pour une voix. Autrement l'opposition ne se fût fait sentir que dans le bailliage de Rouen.

Ces nominations de commissions étaient faites lorsque M. Du Buisson, trésorier des États, vint dire aux députés que le duc de Longueville eût été bien aise de voir M. de Grosmesnil nommé comme troisième gentilhomme pour le port du cahier. Bien qu'en général on déferât assez volontiers au désir du gouverneur, on crut devoir s'en tenir à la députation telle qu'elle avait été désignée. Les bailliages de Caux et d'Alençon furent seuls favorables à cette demande. Les autres n'y voulurent point entendre; ils annoncèrent que, dans le cas où l'on augmenterait le nombre des gentilshommes, ils demanderaient que l'on augmentât, dans le même temps et dans la même proportion, le nombre des délégués de l'église et du tiers

état. On aimait à tenir la balance égale entre tous les ordres. A part certaines prérogatives d'honneur, il n'y avait peut être pas, en France, d'États provinciaux où l'on se rapprochât plus de l'égalité que dans ceux de la Normandie.

A cette session de 1643, les États affirmèrent leur droit de faire comparaître devant eux le capitaine des archers du sel et le grand prévôt de la province.

Le premier fit défaut; il ne vint pas rendre raison de la conduite de ses archers, comme on disait qu'il devait le faire et qu'il l'avait toujours fait. Peut-être connaissait-il les dispositions des députés à son égard et cette plainte qu'ils insérèrent dans leur cahier :

« Tous les pauvres misérables vous demandent justice de la cruauté des Archers qui leur empêchent l'usage de l'eau de la mer, outrageans ceux qu'ils en trouvent saisis, la liberté de cet élément commun aux barbares et aux bestes ne doit pas moins estre permise à vos sujets; aussi leur a-elle esté tousjours assurée par les responces de nos Roys vos prédecesseurs sur semblable complainte. »

Qu'eût-il pu faire, après tout, pour satisfaire à leurs griefs, obligé qu'il était par sa fonction de faire observer l'ordonnance des gabelles de 1639, odieuse aux ecclésiastiques, à la noblesse et au peuple, et la principale cause de l'insurrection des Nu-pieds (1).

(1) Ordonnance pour les gabelles janvier 1639 : Art. 27.
« S'estant aussy introduit depuis quelque temps un très grand abus qui est que quelques personnes vont querir de l'eau de mer laquelle ils emportent et voicturent dans leurs maisons et la vendent aux peuples, les abusant du pretexte qu'elle peult servir à saller leurs potages, ce qui aporte une diminution à nos

Comme on n'avait point directement autorité sur lui, on supplia les commissaires de le condamner à l'amende portée par les réponses du Roi aux cahiers précédents.

Quant à M. de Foville, grand prévôt de Normandie, il comparut escorté de plusieurs de ses lieutenants et reçut les plaintes qu'on avait à faire contre quelques-uns de ses subordonnés, notamment contre le sieur d'Auchy dit Bethencourt, de Nullemont près d'Aumale, accusé d'abus de pouvoir et d'homicide. On lui ordonna de faire tenir, le lendemain, sa compagnie sous les armes et prête à monter à cheval, pour être passée en revue par deux délégués de la noblesse : Michel de Blainville, sieur de Pierre, et Guillaume Desportes, sieur de Chamfremont.

Commencés le 18 novembre 1643, les États ne furent clos que le samedi 18. Rarement ils avaient eu une session aussi longue. Rarement aussi leur cahier avait été aussi développé.

Il comprend 72 articles et forme un volume in-4° de 56 pages. Ce document, même en faisant une grande part à l'exagération, donne une idée fort peu avantageuse de l'état de notre province aux premières

droits de gabelles, cause des maladies contagieuses, flux de sang et d'autres, dont quantité en sont morts et meurent journellement. A quoy estant nécessaire de pourveoir, tant pour la conservation de nos peuples que de nos droits, nous avons faict et faisons très expresses inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'aller querir de ladite eaue de mer, la vendre, achapter et en uzer, à peine contre les vendeurs d'estre punys des mêmes peynes ordonnées contre les faux saonniers. »

années du règne de Louis XIV. Qu'y voyons nous, en effet? Un nombre infini d'offices, tous créés dans un but purement fiscal, bien qu'on eût allégué, à l'appui de leur établissement, des motifs d'intérêt public qui ne trompaient personne; — une énorme surcharge d'impôts; — les rentes de l'État non payées au mépris de la foi publique; — les traitements notablement diminués; — partout le commerce en souffrance; — les ponts et chaussées à l'abandon; — les villes hors d'état de suffire à leurs charges parce qu'on les accablait de subsides et qu'on réunissait en même temps leurs octrois aux fermes du Roi; — les soldats français redoutés tout autant que des soldats étrangers et mis à la disposition des traitants; — ceux-ci parlant et agissant en maîtres, sous la protection d'une autorité nouvelle les commissaires départis ou intendants, également suspects au peuple et à la magistrature; — aucun ménagement pour les contribuables sur lesquels on faisait peser, dans tout ce qu'il avait de rigoureux et d'inique, le principe de la solidarité en matière de tailles.

Ce sont là quelques uns des traits du tableau; ils sont tracés avec une vigueur qui parfois n'est pas dépourvue d'une certaine éloquence, mais qui le plus souvent est gâtée par le mauvais goût et par l'enflure. On pourra en juger par quelques citations :

« Les prisons regorgent en tous lieux de gens que la seule misère et non aucun défaut de bonne volonté ont empêché de payer au Roy, non point leurs tailles, mais celles de leurs voisins que leur chétive condition a mis en état de ne craindre aucune exécution.

Il en est mort plus de cinquante dans la seule prison de Pontaudemer. »

« Les exploits de justice se font par des sergents, et les incursions des ennemis à main armée et par troupes de gens de guerre. De quel nom donc peut-on qualifier l'envoy que les traitans font dans les paroisses de compagnies de soldats pour recueillir leur *taille*, car il la faut ainsi nommer puisqu'ils en ont traité? Le ravage de ces exploitans traîne après soy la désolation de tous les lieux par où ils passent et fait au peuple plus de mal qu'il n'en recevroit des troupes ennemies, de la violence desquelles il se défendrait par la force. »

« Et pourtant le peuple n'est pas criminel, et la taille qu'il doit n'est pas un intérêt de satisfaction pour faulte qu'il ait faicte, auquel cas les obligations seroient solidaires, et un seul pourroit estre engagé pour le tout. C'est une capitation qui, du commencement volontairement consentie pour fournir aux dépenses de guerre nécessaires, est, par l'utilité de son usage et facilité des sujets, tournée dans la nécessité de vous la payer tous les ans, encor que parmy nous elle retienne toujours son premier nom d'octroy et que, pour ce sujet, en toutes les provinces, lesquelles ont retenu la liberté des Etats, elle n'est demandée que par la commission de leur convocation dont elle est le sujet principal. »

Cette opinion sur l'origine et sur la légitimité de la taille est assez éloignée de la doctrine que devaient professer et que professaient déjà un grand nombre de jurisconsultes. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est la manière dont sont jugées les mesures

rigoureuses prises contre la ville de Rouen et contre la province, à la suite de la révolte des Nu-pieds. D'accusés qu'ils étaient, les États deviennent accusateurs. L'on verra par leurs remontrances que, si Gassion et Séguier avaient rétabli, comme ils s'en flattaient, l'autorité du Roi, ils n'avaient rien gagné sur les esprits et que la répression dont ils furent les exécuteurs restait comme un des principaux griefs de la province contre le gouvernement du feu roi ou plutôt de son implacable ministre.

« Ha, sire ! que le prétexte de ces Nuds-pieds (dont le nom nous est si terrible qu'il confond notre imagination des diverses idées des maux que nous en ressentons) a rechaussé de gens et revestu de nos dépouilles la nudité de leur fortune ! Quelque vile canaille que l'insolence des partisans avoit inconsidérément jetté au désespoir se porta à des actions d'indignation et de vengeance contr'eux sans intéresser le respect deu au gouvernement ny se départir en aucune façon de leur fidélité. C'estoient de simples tumultes que nulle personne de condition ne favorisoit ni de dessein ni de complicité. Au contraire, les magistrats et tous ceux qui avoient quelque espèce de bien s'opposèrent, de toute leur force, au progrès de ces violences. Néanmoins, le tout estant calme, au lieu d'un léger dédommagement qui pouvoit satisfaire les pertes des intéressez en ces émotions et sans en prendre plus exacte connoissance, la ville capitale de cette province a esté foudroyée d'une quantité si prodigieuse d'impôts et de subsides qu'il ne luy reste plus de marque des tesmoignages dont nos Roys avoient cy-devant honoré le sentiment de ses

services. Ses octrois sont tournez en nécessitez rigoureuses de levées unies à vos fermes, ses privilèges violez, ses bourgeois opprimez de logemens de gens de guerre qui dans les siècles précédens n'en avoient approché que pour deffendre ses murailles, et ne s'y consomme aucune sorte de denrée qui ne porte les marques de sa calamité. »

Le contrôle des teintures qui avait poussé le peuple de Rouen à la révolte continuait d'être l'objet des mêmes attaques, des mêmes critiques. Les lettres patentes qui l'avaient établi invoquaient mensongèrement l'intérêt de l'industrie. Il fallait empêcher « les étrangers de se servir des avantages que les Français avoient sur les peuples voisins soit pour la manufacture des étoffes, soit pour la bonté des drogues qui croissaient en France; prendre des mesures pour que les teinturiers ne mêlassent plus parmi le pastel, parmi la guelde et la voide, des teintures défendues, telles que le nil, le bois d'Inde et le tournesol, dans la crainte que les fraudes ne fissent passer le commerce de la draperie aux Anglais et aux Flamands. »

La ville de Rouen, en réponse à ces allégations, affirmait que l'établissement du contrôle avait ruiné la meilleure et la plus notable des manufactures de Normandie et réduit à l'aumône plus de cinq mille familles de pauvres artisans. Elle accusait de mensonge l'auteur de l'imposition sur les garances venant de l'étranger, pour avoir fait accroire au Conseil que le climat de la Normandie n'était pas antipathique à la culture de cette plante indispensable.

A leur tour et avec plus de hardiesse, les États proclamaient que la source de tous les malheurs avait

été « ce funeste aviz du prétendu controlle des teintures, que les partisans qui l'avoient proposé n'y avoient vu qu'un moyen de faire une fortune rapide; qu'ils abusoient de la substance du pauvre peuple, qu'ils estoient teints de son sang et que c'estoit cette seule teinture qui requéroit le contrôle de la justice du Roi. »

L'hostilité n'étoit guère moindre contre les Intendants et commissaires départis parmi lesquels se trouvait alors, dans la haute Normandie, le père du célèbre Blaise Pascal.

« Ce ne sont pas officiers des ordonnances de vostre Estat ny les juges establis par les loix de vostre Royaume, mais ministres envoyez pour l'exécution des ordres conceuz sous le nom de votre Majesté, pour fournir plus facilement au compte du traitant. » — On s'en prenait à eux des maux que causaient tant de commissions extraordinaires et des abus des exploitans; on réclamait à grands cris leur révocation, comme un des plus grands services que l'on pût rendre au peuple. « Il est vraysemblable, disait-on au Roi, qu'en les révoquant vous ferez plaisir à MM. les commissaires lesquels, sans commandement bien exprès, n'auroient pas quitté le séjour délicieux de votre cour et les splendeurs de votre conseil, où ils ne voient qu'abondance d'honneurs et de biens, pour habiter ces lieux d'horreur et de désolation que nous ont causé les traitants, où le pain n'est paistry que de larmes des misérables et la boisson si chère que l'eau ne se peut boire qu'en l'acheptant à prix d'argent. »

Deux articles, entr'autres, montrent à quels expé-

dients le gouvernement avait été réduit pour faire face aux dépenses de la guerre.

Un arrêt du Conseil du 15 mars 1642 avait retranché aux officiers un quartier de leurs gages de l'année 1641. un quartier et demi des années 1642 et 1643. Parmi ces fonctionnaires on avait compris de pauvres gens tels qu'auneurs de toiles et de draps, courtiers de vin et de cidre et de laine, priseurs de foin et visiteurs de bois qui avaient à peine de quoi vivre au moyen des faibles émoluments qui leur avaient été attribués. Ces malheureux poursuivis, emprisonnés, sans pitié, à la requête du traitant, avaient obtenu un arrêt du Conseil qui leur était favorable; mais le traitant obtint peu de temps après et sur simple requête un arrêt qui annulait le premier. « Ce procédé n'estoit point dans la justice, ainsi que le faisaient observer les États. Un arrest sur requeste ne devoit point éluder un précédent arrest contradictoire, et au fond ces retranchements ne concernoient point ces misérables qui n'avoient aucuns gages de S. M. »

Le retranchement des rentes fut un abus encore plus criant. Celles qui avaient été assignées sur les aides, primitivement créées au denier 12, furent réduites par arrêt du Conseil de l'année 1637, au denier 18, réduction qui fut bientôt, il est vrai, rejetée par un autre arrêt, mais en obligeant les rentiers à payer trois années et un quartier, ce qui n'empêcha pas, dès que cette retenue eût été opérée, de réduire les rentes au denier 22. De l'année 1637 à 1643, il se trouva qu'on n'avait pas retenu moins de onze quartiers sous prétexte de confirmation. Les rentes constituées sur les douanes et traites foraines

ne furent pas mieux respectées. Mais les plus mal acquittées étaient sans contredit celles de la recette générale des finances dont on n'avait payé depuis six ans qu'un seul quartier. Les receveurs généraux alléguaient le manque de fonds et la nécessité de faire passer l'*Épargne* avant les particuliers. L'exposé de cette situation, fait avec netteté dans le cahier des États, est suivi de cette apostrophe au Roi : « Sire, ces rentes sont vos debtes les plus légitimes ; elles ont été créées pour le service de votre Estat, sous l'assurance de la foy publique, à laquelle les particuliers ont fié leurs fortunes ; plusieurs d'entr'eux ayant vendu ce qu'ils avoient de patrimoine pour y fournir sont les plus favorables. Elles font le pain de la veuve et de l'orphelin qui crient à la faim après tous les fauteurs de ces retranchements, et tel dont tout le bien consistoit en rente de cette nature, d'une condition assez bonne, est maintenant réduit à la mendicité. Toute l'aumône qu'ils demandent de votre piété est que vous leur payez ce que votre justice vous oblige de leur rendre. »

Ce n'était pas seulement aux traitants que les États avaient affaire, mais encore à de grands seigneurs dont la cupidité n'était pas moins grande et dont le crédit était plus à redouter. Ils durent remontrer combien était injuste et ruineuse pour le peuple la vente des *paluds et marais* de Caen et du Cotentin, de ces terres que la nature leur avait données, dont on avait voulu les déposséder d'abord en faveur du comte de Soissons, plus tard en faveur du chancelier et du duc de Beaufort. L'Intendant de Caen, M. de la Poterie, avait été chargé de cette commission on ne

peut plus impopulaire. On pense si les députés voyaient de bon œil la pompeuse escorte de gardes dont s'entourait ce commissaire et qui vivait aux dépens du peuple.

Mais suivant eux « le plus rude et le plus hardi de tous les tributs qui gênent les marchands estoit celui de ce poix qu'une augmentation prodigieuse de deux deniers, qui en revenoient au Roi, avoit fait monter en un instant jusques à 4 sous, qui n'alloient point aux coffres de S. Majesté mais en bourse particulière, dont l'interest ne devoit contrepoiser à la ruine du pauvre peuple qui en demandoit la révocation. »

Cette bourse particulière n'était autre que celle du prince de Condé. Il avait succédé à la duchesse d'Aiguillon qui s'était fait adjuger, en sa qualité de nièce de Richelieu et pour un prix modique, les droits de contrôle de Rouen, le Havre, Dieppe, Honfleur et Harfleur.

Le cahier fut répondu par le Roi étant en son conseil, la Reine régente présente, le 17 mars 1644.

A l'article principal, celui par lequel on demandait une diminution de moitié sur les sommes contenues dans la commission, la décharge entière des subsistances et des étapes et de l'*Équivalent*, il fut fait cette réponse :

« Les dépenses immenses de la guerre et le bien des affaires du Roy ne luy permettent pas d'entendre, quant à présent, aux demandes mentionnées au présent article, auxquelles il se réserve de pourvoir, lorsque Dieu luy aura donné la paix et à ses alliés, pour laquelle leurs Majestez s'employent et travaillent incessamment. »

Quelques articles furent répondus favorablement. On rendit à Rouen et à Caen leurs canons ; — on accorda 6,000 livres pour l'entretien du pont de Rouen ; — on promit de ne point laisser à la charge des villes les Espagnols pris à Rocroy et qui étaient loin d'être traités avec les égards dûs à des prisonniers de guerre ; — on renvoya au parlement les articles où l'on concluait à la réforme de quelques dispositions de la coutume de Normandie.

C'étaient assurément des concessions qui avaient leur importance ; mais combien elles étaient loin de répondre aux espérances que l'on avaient conçues ! Le chantre populaire de la *Muse Normande* que nous avons déjà cité exprime, à sa manière, la déception que l'on éprouva, en voyant persister la plupart des abus dont on avait demandé la réforme :

Huit jours après, oyant la mangerie
 Mise o Çayers faits par no Magistrats,
 Que maints gripeux fezeist dans ste patrie
 Sans aver dret, adveu ny Signeurie
 Je devredais en feçant chent hélas :
 Disant, faut ty qu'une si bonne mere
 Ayt engendré stengeance de vipere
 Qui la depiche à sen mal ennuyeux,
 Que nos moyens de ces vautours dépende.
 Ayez esgard à nos clameurs, ô Cieux,
Pu no z'espere et mains y no z'amende.

Y ny a cachots, prisons, Conciergerie,
 Où no n'ayt mis le zommes comme à tas,
 Pour assouber de ces gens la furie,
 L'iau de la mer, mesme o poure est ravie,
 Prins, on ly fait pire qu'à des forçats :

Aussi ce Duc, ce Prince débonnaire
Promit qu'o Roy y direct tout st affaire
Et qu'il feret punir tels factieux.
Le S. Esprit dans leu Conseil descende
Afin qu'en pleurs no ne die douteux
Pu no z'espere et mains y no z'amende !

De 1643 il nous faut passer à 1655, pour trouver en Normandie une session des États provinciaux. Une interruption aussi longue ne peut guère s'expliquer que par les alarmes que donnait à l'autorité l'esprit de faction qui régnait dans notre province, et qui, un instant comprimé, se ranima, de nouveau, en 1649, ouvertement excité par ceux-là même dont l'on devait attendre le bon exemple, par le gouverneur et par les cours souveraines. Lorsque la Fronde eût été vaincue, le sentiment des maux qu'elle avait causés produisit un effet tout différent de celui que l'on avait annoncé. La liberté politique, compromise par trop d'excès, fut sacrifiée à la majesté royale; la France fut entraînée du côté du Roi, auquel, par dégoût de l'anarchie, on abandonna désormais, sans discuter, l'entière disposition du gouvernement.

Dans ces circonstances nouvelles, la convocation de l'assemblée provinciale ne sembla pas autre chose qu'une concession toute gratuite du chef de l'État, une manifestation éclatante de la réconciliation qui s'était opérée entre le duc de Longueville repentant et la cour qui lui avait pardonné.

La réunion avait été fixée au 26 novembre 1654; mais elle fut différée d'abord jusqu'au 25 janvier, ensuite jusqu'au 3 février 1655 (1).

Les élections se firent suivant les formes que nous avons fait connaître. Ce fut, le mardi 3 novembre, qu'on y procéda, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Il y eut à y prendre part cent trente-un ecclésiastiques, trente-sept nobles et, outre les membres de l'administration municipale au complet, un certain nombre de notables bourgeois qui avaient été convoqués par les quarteniers et auxquels s'étaient joints les centeniers. Le sergent de la ville donna lecture des listes. Ceux qui ne se trouvèrent pas présents à l'appel de leur nom, furent condamnés à 6 livres d'amende. Vers la fin de la séance, lorsqu'on vint à recueillir les votes, il ne restait plus dans la salle que vingt bourgeois. Les autres s'étaient retirés *trouvant que l'heure était trop avancée*. Aux élections pour les États généraux, le 11 juillet 1651, les bourgeois convoqués n'avaient pas montré plus de patience. Au moment du vote, le greffier avait constaté qu'ils s'étaient retirés pour ce même motif que *l'heure était trop avancée*. Cette fois encore, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer, aux élections pour les États de 1643, et comme nous venons de le voir, aux élections pour ceux de 1654, le clergé l'avait emporté sur la noblesse, par le nombre des électeurs qu'il avait fournis; pour 353 curés et religieux on n'avait compté, en effet que 122 nobles.

(1) Les lettres du Roi au gouverneur portaient la date du 31 septembre 1654; celles du gouverneur aux baillis portaient la date du 27 septembre (Archives de Dieppe).

Si favorable que soit l'opinion que nous nous formions de la véracité du greffier municipal, de la régularité des habitudes à cette époque, nous hésitons à croire que l'ennui de rentrer trop tard à leur logis par des rues désertes ou mal éclairées ait été l'unique ou même la principale cause de cette retraite des bourgeois. On les voit s'en aller sans rien dire ni faire, ou plutôt en ne faisant que ce qui était rigoureusement nécessaire pour éviter l'amende, et dans le même temps, nous entendons les échevins se plaindre de la non-comparance à l'Hôtel-de-Ville des députés du tiers état des vicomtés de Pont-de-l'Arche, de Pont-Audemer et d'Auge. N'est-on pas fondé à se demander si les uns et les autres n'auraient point été rebutés par les distinctions que, dans l'enceinte de l'Hôtel-de-Ville, on réservait aux membres de l'administration et aux deux ordres privilégiés ?

Cette indifférence de la bourgeoisie en matière d'administration et de politique était alors assez générale en France. Elle n'a point échappé à l'attention de M. Augustin Thierry qui la signale à propos de la tentative faite pour la réunion des Etats généraux en 1649 et 1651. Les échevins en souffrirent plus d'une fois, voyant par là diminuer l'éclat et l'importance de leurs fonctions.

C'est la conclusion que nous nous croyons fondé à tirer des paroles prononcées, le 4 juillet 1656, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, devant le duc de Longueville, par le premier échevin de Rouen, au nom de ses collègues, lors du renouvellement du Bureau :

« Votre Altesse nous permettra, s'il lui plaît, de commencer ce discours par une espèce d'estonne-

ment ou plutost d'admiration, voyant icy en ce jour un si grand concours de peuple, une si grande multitude de personnes et avec une telle affluence qu'il est quasi impossible que ceste maison en puisse contenir la moindre partie. Sur quoi il nous semble fort à propos d'appliquer en ce rencontre les paroles du prophète Jérémie quand il s'escrie sur la ville de Hierusalem en ces termes : *Quomodo sedet sola civitas plena populo ?* Attendu que nous avons veu autrefois, Monseigneur, que, s'il falloit faire quelque assemblée en la ville, s'il estoit question d'y convoquer le peuple, pour y entendre les volonteZ du Roy ou pour y délibérer de quelques affaires concernant le bien de la province, du public ou de la ville, aucuns n'y comparoissent pas ou ne s'y trouvoient, en sorte que l'on estoit le plus souvent contraint et obligé de remettre et différer les assemblées en un autre jour, mesme mulcter ou menacer d'amende le peuple pour l'y faire convenir, et si pour lors peu de personnes s'y rencontroient, et *tunc temporis facta erat civitas vacua quasi vidua gentium.* »

C'était bien là, en effet, ce qui était arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le 3 novembre 1654, lorsque l'on nomma pour l'église Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen ; pour la noblesse Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, châtelain de Villers ; pour conseillers échevins, Jean Prieur sieur de Mezenguemare et François de Lemperrière sieur de Montigny.

Nous ne saurions dire s'il s'était présenté plus de monde au bailliage, pour l'élection du député du tiers état qui fut Vincent Savary, cultivateur de Sierville en la sergenterie de Pavilly.

L'archevêque, ayant été prévenu des intentions de l'assemblée, se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Il fut reçu à la première porte par deux quarteniers ; il alla, précédé de son aumônier qui portait sa croix, faire sa prière dans la chapelle municipale. A la suite de cette cérémonie, il entra dans la salle des délibérations, et fut s'asseoir sur une chaire de velours placée au coin du bureau.

Prenant alors la parole, il exprima sa joie de trouver l'occasion, au sein d'une assemblée aussi célèbre, de rendre sa reconnaissance publique à cette grande ville de Rouen pour les témoignages d'amitié et de bienveillance qu'il en avait reçus en toute rencontre ; l'occasion aussi de l'assurer de son affection et de son dévouement. Allant au devant des vœux de tous, il déclara « qu'il se sentoit obligé de représenter au Roi que la province estoit très redevable à sa bonté de ce qu'il lui plaisoit la restablir dans ses privileges et lui rendre les marques de son ancienne liberté par la convocation de ses Etats. Sa Majesté ayant esté eslevée à la piété avec grand soin ne pouvoit donner de preuves plus sensibles de sa compassion pour les misères de son peuple qu'en luy permettant de s'approcher de luy, de lui porter ses plaintes pour y donner les remèdes par une bonté paternelle et toute royale, ce qui devoit faire concevoir à tous de grandes espérances d'un succès bien avantageux. Lui même s'offroit de bon-cœur d'y contribuer en tout ce qu'on pourroit désirer de luy, n'estimant rien de bas où il s'agissoit du service et du soulagement de la province. »

Il rappela, à ce propos, un souvenir cher à la ville :

« Feu son grand oncle et illustre prédécesseur, qui avoit donné toute sa vie à son peuple, n'avoit-il pas, avec grande satisfaction, reçu la nomination qui avoit esté faite de sa personne en pareille assemblée, ayant suivi en cela l'exemple d'un Roger, archevesque de Rouen, depuis pape sous le nom de Clément VI, lequel s'estoit chargé des plaintes de la province et les avoit été présenter au Roy ? »

Dans cette circonstance, l'archevêque ne se contentait pas d'agir comme son oncle; il reproduisait son langage, à en juger par l'analyse qu'on en retrouve dans les registres de l'Hôtel-de-Ville :

« Cette députation, avait dit l'ancien archevêque, à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, le 1^{er} décembre 1627, cette députation n'est pas sans exemple. Pierre Roger de la maison de Roziere, au pays de Limousin, estant archevesque de Rouen et depuis pape sous le nom de Clément sixième, fust député de la province de Normandie avec les évesques d'Avranches et de Bayeux pour représenter au roy Philippe de Valois les grandes et insupportables levées qui se faisoient sur la province, et fist tant par la force de son éloquence qu'il obtint décharge de tels impôts avec promesse du Roy pour l'avenir qu'il ne se feroit plus aucune levée sur le peuple sans le consentement des trois estats, d'où est venue depuis la tenue d'iceux. Pour lui il avoit si grande affection au bien de la province qu'il employroit volontiers tout ce qui despendroit de son pouvoir pour faire réussir quelque avantage à ladite province de sa députation. à quoi il conjuroit et prioit toute la compagnie de sa part afin d'en obtenir quelque fruict. »

Le neveu protestait qu'il ne trouverait rien de bas dès qu'il s'agirait du service de la Normandie. L'oncle avait déclaré qu'il ne voulait à l'Hôtel-de-Ville d'autre marque de dignité que celle de premier bourgeois.

Ces paroles m'ont paru mériter d'être rapportées. Elles valurent, dans le temps, aux prélats qui les prononcèrent, la confiance de la cité et le titre de protecteurs des libertés du pays.

Dès le 25 janvier, tous les députés étaient réunis à Rouen. Mais l'ouverture de la session ayant été différée de quelques jours à cause de l'indisposition du duc de Longueville, afin d'employer utilement ce délai, les députés prirent l'habitude de s'assembler journellement chez l'archevêque, et là de conférer ensemble sur les mémoires dont ils avaient été chargés. Ces mémoires avaient été élaborés dans des réunions présidées, dans chaque bailliage et dans chaque vicomté, par les lieutenants généraux et particuliers des baillis. Ainsi nous voyons à Alençon, le 8 janvier 1655, une commission désignée pour rédiger les articles de ce qu'il était à propos de soumettre aux délibérations des États. Elle était composée d'officiers du Roi et d'avocats, c'est-à-dire précisément de ceux que les règlements excluaient des assemblées provinciales. La rédaction de ces articles avait été étudiée et arrêtée en présence d'Antoine de la Fournerie, sieur du Plessis-Bochard, lieutenant particulier au siège présidial d'Alençon (1).

Enfin, le 3 février, à huit heures du matin, les États

(1) Archives du département de l'Orne.

s'assemblèrent à l'archevêché. Ce serait tromper l'attente de ceux qui voudront bien lire ces lignes que de leur laisser espérer, dans le récit qui va suivre, des faits d'un intérêt général. Il ne sera guère question que de cérémonial. Toutefois ce point, si secondaire qu'il paraisse, a son importance pour une histoire particulière de province. C'est un tableau des mœurs de l'époque, et, si je ne me trompe, un tableau unique en son genre. On a conservé un assez bon nombre de cahiers imprimés des États de Normandie. Mais on y chercherait vainement quelques renseignements sur la manière de procéder, sur l'organisation intérieure de ces assemblées, dont le nom, il faut bien le dire, est plus célèbre que leur histoire n'est connue. Nous n'avons, pour nous renseigner à cet égard, qu'un très petit nombre de procès-verbaux, écourtés et incomplets, dont aucun auteur n'a parlé, et dont on paraît avoir ignoré l'existence. Les plus détaillés sont ceux de 1643 et de 1655, l'un et l'autre parfaitement authentiques puisqu'ils ont été rédigés par Alain De la Londe, greffier des députés (1). J'ai analysé le premier dans la première partie de ce travail; il me reste à faire connaître le second. C'est à ce document que sont empruntés une bonne partie des détails qui sont ici rassemblés.

Les députés sortirent de la chambre de l'archevêque précédés de leurs quatre huissiers. Ils se rendirent dans la salle de la juridiction des Hauts-Jours, lieu désigné pour leurs séances habituelles. Chaque bailliage marchait séparément et à son rang, selon

(1) Bibliothèque de Rouen; manuscrit du Fonds Martainville.

l'ordre de son appel, conduit par le député de l'église en robe et en bonnet, à l'exception des prélats qui étaient en rochet. L'ecclésiastique était suivi du noble vêtu à l'ordinaire avec l'épée au côté; après celui-ci marchaient les députés du tiers état, en leurs habits ordinaires, à la réserve des conseillers échevins de Rouen qui étaient en robe courte avec toque de velours. Entr'eux deux se trouvait le procureur syndic, également en habit court et en toque de velours, suivi du greffier.

A peine étaient-ils dans la salle de la juridiction qu'on vint les prévenir de l'arrivée à l'archevêché du duc de Longueville et des commissaires du Roi.

Ils reprirent leur marche dans le même ordre et entrèrent dans la salle d'audience ou salle des États que l'on avait eu soin de tendre de tapisseries. Les ecclésiastiques prirent séance à droite; les nobles à gauche, les uns et les autres sur des sièges *endossés* et couverts de tapis, en suivant l'ordre des bailliages. L'archevêque de Rouen, député du bailliage de Rouen, et l'évêque de Séez, Mgr Rouxel de Médavy (1), eurent seuls des fauteuils de velours. On fit une autre exception en faveur de l'évêque de Séez, à raison de la dignité de son caractère. Les ecclésiastiques lui accordèrent séance auprès de l'archevêque, député du premier bailliage, mais en retenant que ce serait sans tirer à conséquence pour l'avenir. Du reste, ce prélat, à la marche et en opinant, dut reprendre le rang du bailliage d'Alençon qui était le dernier.

Vers le bas de la salle, entre les sièges de Mes-

(1) Plus tard archevêque de Rouen.

sieurs de l'église et ceux de Messieurs de la noblesse, on avait mis un banc couvert d'un tapis, mais non *endossé*, où se placèrent le procureur syndic et à ses côtés les deux échevins, députés de la ville de Rouen.

Derrière eux étaient deux tabourets, l'un à droite pour le greffier, l'autre à gauche pour l'échevin, député de la ville de Caen.

Plus loin étaient non plus des fauteuils, sièges ou tabourets, mais des bancs pour le tiers état des vicomtés des sept bailliages. Chaque bailliage avait le sien et gardait l'ordre de son appel.

Lorsque tous eurent pris leurs places, le duc de Longueville fit son entrée, suivi des commissaires du Roi qui jamais n'avaient été plus nombreux. Il alla prendre séance sous un dais de velours dans un fauteuil de pareille étoffe, posé sur un marchepied que recouvrait un tapis, ledit marchepied élevé de six à sept pouces, long et large de huit à neuf pieds.

Cette circonstance nous paraîtra sans doute assez indifférente. Telle n'eût pas été l'opinion de Claude Groulard, premier président au parlement. Une pareille distinction en faveur d'un gouverneur de province, tout prince du sang qu'il était, à l'exclusion du chef de la première cour de Normandie, lui eût paru un grave abus, et ce n'est pas sans amertume, que dans ses mémoires, il contesta cette marque d'honneur au duc de Montpensier.

Les commissaires étaient assis des deux côtés dans des chaises à bras, savoir : à droite le marquis de Beuvron, lieutenant général pour le Roi en Normandie, Jacques Poërier comte d'Amfreville, second président au parlement ; — à gauche M. de Faucon

de Ris, premier président, et Nicolas Turgot sieur de Lanteuil, président au parlement;—plus loin, M. Robert de Franquetot, M. de Mesgrigny, président en la même cour, Pierre de Becdelièvre, premier président en la Cour des aides, Gaspard Le Duc, trésorier général de France au Bureau des finances de Caen, Philippe Maignart de Bernières, procureur général au parlement, Alexandre Bigot de Monville, et Charles Bretel d'Etalleville, présidents au parlement, Georges Langlois de Mauteville, premier président en la Cour des comptes, Richard Osmont, trésorier général de France au Bureau des finances de Rouen, Pierre Pecqueult, trésorier général de France au Bureau des finances de Caen, et Jean Antoine Ranchin, receveur général des finances de Rouen.

Au dessous d'eux il y avait un bureau pour Jean Lespeudry, greffier des commissaires, appelé communément greffier des États, officier royal qu'il ne faut pas confondre avec le greffier particulier des députés.

En face de ce personnage on avait mis trois sièges pour les trois Intendants ou Commissaires départis des généralités de Rouen, Caen et Alençon, MM. Dyel de Miromesnil, Favier du Boullay et Morant.

En songeant au rôle, non seulement important mais prépondérant, que devaient jouer ces fonctionnaires créés par le génie administratif de Richelieu et qui sont les aïeux directs des préfets du nouveau régime, on est, tout d'abord, quelque peu surpris du rang inférieur qui leur est assigné dans une circonstance solennelle où les préséances avaient été certainement réglées avec une minutieuse attention. Mais en nous reportant aux États de 1643, en nous rap-

pelant les plaintes passionnées que firent alors, contre cette magistrature nouvelle, les députés de notre province, et surtout en nous rappelant que son abolition avait été réclamée, dès les premiers troubles de la Fronde, par toutes les cours du royaume, on trouvera que c'était déjà avoir beaucoup fait que d'avoir osé introduire au sein même des États provinciaux, et avec le titre de commissaires du Roi, des administrateurs aussi haïs et aussi redoutés. Subalternes encore aujourd'hui, ils devaient, dans peu d'années, braver les rancunes et la jalousie des juridictions ordinaires, remplacer les États, et en fin de compte demeurer maîtres de la place.

Le reste de la salle était rempli de personnes considérables de tous les ordres et d'une grande foule de peuple.

Les séances prises et le silence fait, le gouverneur commanda au greffier de donner lecture de la commission du Roi (datée de Paris, 15 octobre précédent), par laquelle Sa Majesté ordonnait l'imposition des tailles et subsistances de l'année 1655. Après quoi, le gouverneur exposa succinctement les volontés du Roi, et le premier président, M. Faucon de Ris, dans une sorte de harangue, s'attacha à justifier l'élévation des impôts par les nécessités urgentes du royaume.

Sur l'ordre du duc de Longueville, le greffier remit alors au procureur syndic les lettres de cachet adressées par le Roi aux députés.

A ce moment, les représentants des trois ordres se levèrent et vinrent se ranger autour du procureur syndic dans l'espace resté vide entre les sièges de l'église, ceux de la noblesse et les bancs du tiers

état. Ils entendirent respectueusement la lecture de ces lettres par lesquelles le Roi les invitait à se montrer favorables à ses demandes ainsi qu'aux propositions qui leur seraient faites, en son nom, par ses commissaires (Paris, 28 décembre 1654).

Après avoir conféré entre'eux pendant quelques instants sur la commission, sur les lettres de cachet et sur les propositions du duc de Longueville, développées par le premier président, les députés décidèrent de solliciter, par l'organe de l'archevêque, la communication de la commission et un délai convenable pour préparer la *Réponse*.

Une requête fut, en effet, présentée dans ce sens par l'archevêque, et lorsque chacun eut repris sa place, le gouverneur, de l'avis de tous les commissaires, accorda aux députés un délai de dix jours pour présenter leur réponse. Sur cela, il se leva et sortit de la salle, accompagné de tous les commissaires du Roi. Ainsi se termina la cérémonie dite de l'*Ouverture*.

De leur côté, les députés se retirèrent dans la salle de la juridiction des Hauts-Jours où il fut procédé à leur appel nominal et à la vérification de leurs pouvoirs. Cet appel se fit par le greffier De la Londe et dans l'ordre que nous avons dit pour l'assemblée de 1643. Il se trouva pour le bailliage de Caux deux prétendants à la qualité de député de l'église : Michel Doublet, curé du Grand-Torcy, prieur de Pubel, l'un des syndics du clergé du diocèse de Rouen (1), et

(1) La dalle tumulaire de ce personnage, retrouvée par M. l'abbé Cochet, a été transportée au Musée d'Antiquités de Rouen. (Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 279 et 405.)

Antoine Rasset, curé d'Harcanville; pour la vicomté d'Evreux, trois prétendants à la qualité de député du tiers état : Jacques Fardon, ancien échevin, Jacques Chéron, de Passy, et Pierre Jean, bourgeois d'Ivry-la-Chaussée. On refusa d'admettre Jean de Levilly qui se présentait pour le tiers état de la vicomté de Coutances, et Nicolas Bernard, châtelain de Maisons, envoyé par l'Hôtel-de-Ville de Caen, le premier parce qu'il était receveur des tailles, le second, parce qu'il était trésorier général de France au Bureau des finances de Caen. On admit un bourgeois, comme représentant de la vicomté de Saint-Silvin, bien qu'il ne parût pas par les anciens registres que jusque là cette vicomté eût eu un député particulier; mais on eut soin de retenir que ce serait sans rien préjuger pour l'avenir. Il n'y eut à faire défaut que les députés des vicomtés de Carentan, de Mortain et de Chaumont et Magny. Leur absence, quoique regrettée et punie d'amende, fut moins remarquée que celle de l'adjudicataire général des gabelles et du prévôt général que l'on prétendait être astreints à comparaître pour rendre compte de leur conduite, et de celle des vice-baillis, de leurs officiers et de leurs archers.

A la suite de cet appel, le procureur syndic avertit les députés que, suivant l'usage, leur premier acte devait être la nomination d'un président à prendre dans l'ordre ecclésiastique. Il représenta, en même temps, que, dans la circonstance présente, il ne pouvait s'agir d'élection, mais simplement de la reconnaissance d'un droit, puisque parmi ses membres, l'assemblée avait l'honneur de compter l'archevêque, primat de la province et en cette qualité chef du pre-

mier des trois ordres. Ce point fut admis sans difficulté, ainsi qu'il l'avait été, en 1627, pour Mgr François II de Harlay.

Ce jour-là, un dîner fut offert par les officiers municipaux à l'archevêque, au député de la noblesse, aux députés des quatre vicomtés du bailliage, au premier avocat général du parlement, au premier avocat du Roi et au procureur du Roi du bailliage auxquels se joignirent les conseillers-échevins, les Anciens et les quatre officiers de la ville (1).

Dans la soirée, on s'occupa de la rédaction du cahier particulier du bailliage de Rouen. Dans cette séance importante les places avaient été très exactement réglées et l'on eut soin d'en dresser un procès-verbal qui pût faire loi pour l'avenir. L'archevêque était au bout de la table dans une chaire de tapisserie sur laquelle avait été posé un carreau de velours. D'un côté, vers la cheminée, étaient M. Le Baron, lieutenant particulier, M. Le Grand, avocat du Roi, M. de Neufmoulin, procureur du Roi, deux de MM. les échevins et un des Anciens. De l'autre côté, M. Hue de la Trouerie, premier avocat général au parlement, le

(1) « Il sera remarqué que lesdits Estats ayant esté terméz au lundi 20^e jour de janvier et n'ayant peu estre ouverts ledit jour, à cause d'une indisposition survenue à Mgr le duc de Longueville, mais remis à ce jourd'huy, troisième de febvrier, que les dits sieurs eschevins ont envoyé à l'Hostel-Dieu une partie des viandes qui avoient esté achetées et préparées pour le festin dudit jour 25^e janvier et qu'ils en ont faist distribuer une autre partie à quelques pauvres de la ville. » Les pensionnaires et les quartiers n'étaient point invités à ce dîner. (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.)

marquis de Flavacourt, quatre échevins et un autre des Anciens.

A une seconde table, le long de la muraille, prirent place le reste des Anciens, les quatre officiers de la ville et les députés des quatre vicomtés.

L'archevêque était entré en carrosse dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et s'était avancé jusqu'à la porte de la grande salle où les conseillers vinrent le recevoir. Il était accompagné de deux députés de la ville, MM. de Mezanguemare et de Lemperrière qui étaient allés le prendre à l'archevêché.

L'évêque de Séez, Mgr Rouxel de Médavy, fut introduit à l'Hôtel-de-Ville par l'archevêque, et on lui donna une place d'honneur, dans une chaire de tapisserie avec carreau de velours, au-dessus du lieutenant particulier, M. Le Baron.

On a soin de faire observer, dans le registre de la ville, que ces deux prélats, M. de Flavacourt, les gens du Roi, et les échevins conservèrent leurs sièges pendant la délibération, tandis qu'on invita les Anciens à reprendre leurs places accoutumées et les députés des quatre vicomtés à se ranger derrière les échevins près des quarteniers.

On commença par demander à ces députés qu'ils eussent à représenter leurs mémoires. Ils répondirent qu'ils les avaient déposés entre les mains du procureur syndic, sur la demande que celui-ci leur en avait faite, l'un des jours précédents, aux conférences tenues à l'archevêché. On leur répliqua qu'en agissant de la sorte ils avaient manqué à leur devoir envers la ville; qu'on ne leur faisait l'honneur de les appeler que pour donner connaissance de ces docu-

ments afin de s'en aider, si on le trouvait bon, dans la rédaction du cahier du bailliage. La faute parut même assez grave pour qu'on décidât d'en porter plainte devant l'assemblée générale, afin que leurs successeurs, bien avertis, se gardassent de contrevenir à l'ordre ancien, sous prétexte d'aucunes conférences particulières.

On passa ensuite à la délibération des articles dont nous présenterons une courte analyse. On demandait au Roi d'assurer la liberté du commerce sur mer ; — de favoriser la manufacture des cartes qui était alors l'une des plus importantes du pays ; — on s'éleva contre l'aliénation projetée des quatre forêts du bailliage ; — contre la nouvelle fabrique de liards qui n'étaient ni or ni argent. — Sous prétexte de rembourser les propriétaires des droits de péage le long de la Seine, on avait établi un droit de 45 sous par muid de vin voituré par cette rivière : les droits de péage continuaient, et, de plus, il fallait payer les 45 sous ; on réclamait donc ou le remboursement des péages ou la suppression de l'imposition. — Le pont de Rouen n'avait pas encore été rétabli, bien qu'on eût vu se présenter, pour se faire adjuger ce travail, dès les premières années du règne de Louis XIII, des ingénieurs de Hollande, d'Italie, de France, notamment Salomon de Caus, qui, dans cette circonstance, fit valoir son titre d'*originnaire du pays de Rouen* ; pour procurer à la ville le moyen de le reconstruire on lui avait attribué, il y avait long temps déjà, une imposition de 30 livres à percevoir annuellement sur les généralités de Rouen et de Caen et un octroi de 20 sous par muid de vin entrant à Rouen. Mais cette impo-

sition avait été supprimée; l'octroi de 20 sous avait été réuni aux fermes du Roi, et l'on s'était contenté d'accorder à la ville 4,000 livres à prendre sur les ponts et chaussées, secours insuffisant et qui bientôt avait été retiré. Rouen réclamait la restitution de son octroi et de plus la jouissance de 24 livres par muid de sel qui précédemment lui avaient été accordées pour l'ouvrage des fortifications et pour l'entretien des fontaines.—Rouen réclamait encore la franchise de ses foires, les privilèges dont les rois l'avaient dotée, en considération de ses services. Pendant très longtemps ses bourgeois avaient joui du privilège le plus sérieux de la noblesse, celui d'être exempts de la taille pour toutes les terres qu'ils faisaient valoir par leurs mains, en quelque lieu de la province qu'elles fussent situées. Maintenant on prétendait les assujettir au paiement du quart du revenu de ces terres, et on leur annonçait qu'au bout de trois ans ils seraient employés aux rôles des subsistances et des étapes comme les naturels taillables et gens du plat pays.

L'article relatif au commerce vaut la peine d'être rapporté *in extenso* :

« Entre tous les moyens qui peuvent contribuer au bonheur d'un royaume, celui des manufactures ayant été jugé un des plus importants, les plus grands politiques ont toujours recherché avec soin tout ce qui pouvoit servir à leur établissement et conservation. Ceste province, qui donnoit de l'employ à un très-grand nombre de ses habitans dans l'appareil des draperies et faisoit subsister presque toute sa campagne par la fabrique des toilles, auroit

participé à cette félicité, si les estrangers et l'excès des subsides ne l'avoient arrestée. Le Roy, ayant reconnu le préjudice que recevoient ses pauvres sujets de l'apport des draperies de Hollande et d'Angleterre, avoit eu la bonté d'en deffendre l'entrée suivant les concordats faits entre ceste couronne et l'estat d'Angleterre. Mais depuis un an, en vertu d'un arrest surpris, les Anglois et les Hollandois ont recommencé leurs premières licences et remplissent ce royaume de leurs drapperies toutes teintes et apprêtées, et le droit qui se prend à présent pour la sortie des toilles ayant esté augmenté de plus de moitié, et de 12 livres que payoit un ballot de 225 livres pesant estant monté jusques à 36 livres, cette surcharge en a diverty le commerce et donné occasion aux estrangers et entr'autres aux habitans de la province de Silésie en Allemagne d'entreprendre ceste manufacture. Les Anglois pour la transmettre chez eux tirent des familles entières d'ouvriers, et les Hollandois, dans ce mesme dessein, enlèvent tous les fils de lin qu'ils peuvent trouver. Sa Majesté sera très-humblement suppliée de vouloir réitérer ses deffenses sur l'apport des draperies estrangères, faire réduire le droit de sortie pour les toilles et deffendre l'enlèvement du fil sous peine de confiscation, et ainsi, en rétablissant les manufactures de son royaume, conserver la vie à quantité de ses pauvres subjects qui n'ont d'autre travail et subsistance que dans l'appareil et fabrique desdits ouvrages. »

Ces articles furent adoptés par l'assemblée des États et passèrent dans le cahier général dont nous

n'aurons plus qu'à citer quelques extraits, en les faisant suivre des réponses du Roi :

ART. 1. — « Votre province de Normandie se jette aux pieds de Votre Majesté pour la conjurer d'abaisser ses yeux sur ses misères et de la secourir dans les nécessités pressantes du soulagement que lui fait espérer la liberté de son assemblée interrompue depuis onze ans; et vous supplie que, suivant la charte normande, elle en jouisse annuellement comme elle faisoit autrefois. »

« Au Roy et en sont les Commissaires d'avis. »

« Le Roy fera expédier ses lettres de convocation pour l'assemblée des dits États, quand Sa Majesté le jugera à propos, sur les avis qui en seront donnés par le gouverneur de la province. »

ART. 2. — « Le sujet de nos assemblées est la communication des volontés de V. M. sur les levées qu'elle demande pour l'année suivante, ce qui montre que toute autre imposition que celle qui est envoyée par la commission de la tenue de nos États est illégitime, la dite commission portant toujours une clause de style ordinaire : Défenses aux trésoriers de France, Élus et tous autres, à peine de la vie, d'imposer autre ni plus grande somme que celle qui y est employée.

« Pour quoi vous demandons qu'aucune levée ne puisse estre faite après la commission des États sinon pour urgente nécessité, auquel cas leur procureur syndic en aura communication, pour, après en avoir conféré aux députés du port du cahier de l'année précédente, y venir dire ce que de raison, suivant notre charte normande et les réponses du feu Roy Henry III à nos demandes de 1579, 1581 et 1582. »

« Au Roy et en sont les Commissaires d'avis. »

« Ne sera faite aucune imposition pour les affaires des particuliers sans communication au syndic, et s'il arrive des affaires pressées pour le Roy, elles seront exécutées sans communication. »

ART. 3. — « D'autant que les réponses qu'il plait à V. M. nous donner ne sont point registrées dans les compagnies souveraines, qui ne défèrent qu'à votre sceau, encore que ce soient ordonnances concertées en votre Conseil, nous demandons qu'il vous plaise ordonner que, sur les dites réponses, nous soient données des lettres patentes, adressées aux compagnies souveraines, afin qu'elles y soient enregistrées et exécutées selon leur teneur. »

« Seront délivrées toutes expéditions nécessaires conformément aux réponses faites au présent cahier. »

DERNIER ARTICLE. — « Il y a si grande diversité en l'élection des députés des trois ordres que, cela causant beaucoup de contestation, nous sommes obligés, pour y remédier à l'avenir, de demander à V. M. qu'il luy plaise nous donner un règlement certain qui soit commun à tous les bailliages de ceste province. »

« Lorsque S. M. enverra ses lettres de convocation pour la tenue des Etats, il sera mandé aux baillis d'envoyer leur certification de l'usage de l'assemblée des dits Etats pour en estre délibéré en la présence des commissaires de S. M., et en cas de difficulté, il en sera fait remontrance à S. M. pour y estre par elle pourveu ainsi qu'il appartiendra. »

On peut juger par ces réponses du Roi aux deux premiers articles qu'il n'entendait laisser à ces assemblées qu'une autorité précaire et purement nomi-

nale, puisqu'il ne voulait promettre ni de les convoquer régulièrement, ni de soumettre à leur vote les impositions, objet primitif de leur réunion. Dans cette session dont nous venons de rappeler les actes, n'était-il pas dérisoire de communiquer aux députés, en février 1655, la commission des tailles qui avait été rendue exécutoire dès la fin de l'année précédente et de maintenir, pourtant, dans cette commission des formules qui, en affirmant la prérogative des États, étaient en contradiction évidente avec le pouvoir que le Roi s'attribuait?

Aussi comprenons-nous peu la satisfaction qu'éprouvèrent les échevins de Rouen, du résultat de cette convention. Ils avaient, il est vrai, été maintenus dans le privilège d'avoir deux voix, l'une avec les députés du bailliage, l'autre pour la ville, conformément aux arrêts du Conseil d'État des 12 octobre 1588 et 8 novembre 1614; — on avait infligé un blâme aux députés du tiers état des quatre vicomtés pour s'être dispensés de représenter leurs cahiers à l'assemblée municipale le jour de l'ouverture; — on avait même fait à l'un des échevins l'honneur, honneur fort recherché, de le désigner pour porter le cahier au Roi avec les députés du clergé et de la noblesse. Mais tout cela ne valait guère les félicitations et les remerciements que le conseil municipal adressa à ses délégués. Ces beaux réglemens, ces belles ordonnances, comme il les appelait, qui consacraient de nouveaux privilèges, prérogatives et prééminences, déposés soigneusement dans les archives, devaient être lettre morte, et personne n'en devait plus entendre parler.

Il y eut pourtant un article auquel le gouvernement prêta une sérieuse attention, parce qu'on y signalait un moyen de se procurer de l'argent, et que tout expédient était bon pour les traitants. Cet article était dirigé contre les anoblis :

« Quand la noblesse indique ses franchises, elle n'entend parler que pour la véritable, pour cette généreuse naissance qui n'est pas plutôt animée du sang que de la vertu de ses ancêtres ;... mais non de ces ménagers qui, par leur trafic ou mesquinerie de leur épargne, ayant amassé quelque argent, se sont persuadés qu'ils pouvoient, au prix de leurs finances, acheter ce beau don de la nature ou de la grâce et que, dessous le masque d'une peau de parchemin... ils passeroient pour autres qu'ils ne sont, non pour servir l'estat, mais en affaiblir les forces par le mélange d'un sang impur et roturier avec le noble et généreux. Et nous sommes surpris qu'au tems que V. M. nous énonce qu'elle est obligée, à son grand regret, de continuer l'excès des levées qui se font en ceste province, par une grande multitude de lettres d'anoblissement elle exempte tous ceux qui en auroient porté la plus grande partie. Cet abus est si grand et la prostitution de ce titre d'honneur fait à si vil prix qu'il s'est vendu à qui en a voulu, sans enqueste d'autre mérite que du moyen d'en payer la finance qui vous en est due, au dessous de celle d'une lettre de bulle de quelque métier. Ce qui fait demander à la vraie noblesse la révocation de tous ces anoblissements acheptés par argent depuis 1610, et s'il y en a quelques-uns qui prétendent les avoir acquis par services rendus à l'Estat, qu'il plaise

à V. M. ordonner que, dedans les sièges royaux et paroisses où sont à présent leurs domiciles et dedans celles où ils estoient, lors de l'obtention desdictes lettres d'anoblissement, elles seront lues et mises au greffe avec mémoires spécifiques des services prétendus rendus, signés d'eux ou de leurs enfans, s'ils sont décédés, et que durant trois mois, tous gentilshommes de la province et paroissiens dudit domicile pourront coucher opposition à la vérification des dites lettres, laquelle ne pourra estre faite qu'après les dits trois mois et les opposans ouïs en leurs oppositions. »

Nous verrons bientôt que les États ne tardèrent pas à regretter d'avoir adopté un pareil article, lorsqu'ils virent qu'on s'en faisait une arme non-seulement contre les anoblis, mais contre toute la noblesse de la province.

Les États de 1655 furent les derniers qui furent convoqués en Normandie et suivant les formes anciennes.

En 1657, il y eut cependant encore une assemblée d'États, et c'est la dernière dont il nous reste à parler. Le document le plus important qui nous en ait été conservé est la Remontrance faite au Roi par l'archevêque de Rouen, au nom de la province. Dom Pommeraye l'a publiée, sous la date de 1658, aux pages 672 et suivantes de son *Histoire des archevêques de Rouen*.

Il est vrai qu'à la page 670 il annonce cette harangue comme ayant été prononcée devant leurs Majestés en 1652, lorsque le second des Harlay fut choisi « pour représenter au Roy et à son Conseil les plaintes des trois états de la Normandie ».

Mais il est clair que cette date de 1652 est erronée, d'abord parce qu'on ne trouve aucune mention d'États en 1652, ni dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, ni dans ceux du Chapitre; en second lieu parce qu'il est question, dans le cours de cette harangue, du sacre de Louis XIV, qui n'eut lieu, comme on sait, qu'en 1654. D'ailleurs cette harangue avait été publiée vers le temps où elle fut prononcée, et l'imprimé porte la date de 1658. Je n'insiste sur ce point que parce que la double date donnée par Dom Pommeraye a induit en erreur M. Canel, auteur de savantes recherches sur les États de Normandie.

Il fallait, du reste, que ces États de 1657, eussent laissé un bien faible souvenir parmi les contemporains, puisque, à part cette mention qui s'en trouve dans Dom Pommeraye, nulle part, à ma connaissance, dans aucun travail historique, on ne parle des États de 1657.

Farin qui, dans son *Histoire de Rouen*, publiée en 1668, a donné la liste des députés aux États de Normandie pour le bailliage de Rouen, s'arrête à l'année 1655.

On trouve une mention précise et, pour ainsi dire, officielle de ces États de 1657, dans des lettres-patentes du Roi en forme de déclaration, du 8 octobre 1658, par lesquelles Sa Majesté déclare « que, nonobstant la demande à elle faite par le 42^e article du cahier des États de la province du 29 décembre dernier et la réponse faite par elle à icelui, son intention n'a esté et n'est de révoquer que les anoblis depuis son avènement à la couronne, se réservant toutefois de confirmer ceux à qui elle avoit accordé

cette grâce en considération de longs et notables services rendus au pays (1). »

Le fait de la réunion des États de Normandie vers la fin de l'année 1657 est donc incontestable. Mais comment se fit cette réunion et que furent ces États ? Il faut conclure des premières lignes de la harangue de François de Harlay (2) que l'assemblée se tint, en présence du Roi, à Paris même, et que cette fois, tout-à-fait par exception, Louis XIV se contenta de mander près de sa personne les députés qui avaient assisté à la dernière réunion des États.

Comme, dans cette circonstance, il n'y eut pas d'élections nouvelles, mais une invitation adressée, directement de la part du Roi, aux députés de 1655, on s'explique le silence gardé sur cette assemblée par les registres de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, silence qui, à première vue, paraît inexplicable.

Ceux du chapitre de la cathédrale ne contiennent que cette courte indication qui suffit, du reste, pour confirmer ce que nous venons d'énoncer.

« 30 novembre 1657. M. l'archidiacre Paris est dispensé pendant qu'il sera obligé de rester à Paris,

(1) Autre indication non moins précise dans le livre intitulé : *Ordonnances, Edits et Déclarations concernant l'Autorité de la Cour des Aydes de Normandie*, Rouen, 1682, p. 2 : « La création d'une eslection à Pontoise a été révoquée ; il en est fait mention en la réponse sur l'art. XI du cahier des Estats de l'an 1657. »

(2) « Sire, vostre province de Normandie n'a pas si tost appris l'ordre qu'ont receu les deputez de se rendre sans délai près de la personne de vostre Majesté qu'elle a regardé ce précieux moment comme celui du recouvrement de sa liberté et de son bonheur. »

pour la résultante des États de la province tenus, il y a trois ans, dont il estoit l'un des députés. »

D'autres délibérations capitulaires font voir que, dans cette assemblée, les privilèges de l'église furent, de nouveau, mis en question, et que le chapitre se crut particulièrement obligé de quelques uns des résultats obtenus, à l'archevêque, au grand archidiacre, syndic du clergé de la province, et au gouverneur le duc de Longueville. (1)

Le cahier des remontrances auquel il est fait allusion dans les lettres-patentes précitées ne m'est pas connu. Je suis porté à croire qu'il n'a pas été imprimé, bien que certainement le Roi y ait fait réponse. Mais on peut, jusqu'à un certain point, suppléer à la perte de ce document par la harangue de l'archevêque prononcée, sans aucun doute, au moment de la présentation du cahier, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1658. Le tableau qui y est tracé de la Normandie n'est pas moins lugubre que dans la plupart des cahiers que j'ai eu l'occasion de parcourir.

Le prélat compare notre province à cette femme du lévite qui fut violée par les enfants de Bélial et dont le cadavre, partagé en douze morceaux, fut envoyé aux douze tribus d'Israël. « Voilà, Sire, s'écria-t-il, la véritable image et le portrait au naturel du misé-

(1) « 13 décembre, M. le Trésorier a esté prié d'écrire, de la part de la compagnie, à M. l'archevesque pour le prier d'employer son autorité pour la confirmation des privilèges des ecclésiastiques et particulièrement de ceste église. — 9 janvier 1658. M. le grand archidiacre, syndic du clergé de la province, a esté remercié de tous les soins qu'il a pris. »

nable estat de notre province, et c'est à l'exemple de ce lévite que je lève en votre présence le ton de ma voix plaintive. En effet, n'est-ce pas elle qui a presté son sein, depuis quarante ans, au luxe désordonné d'une infinité de particuliers? Combien de ces gens se sont-ils enrichis de ses dépouilles? De qui n'a-t-elle pas contenté ou l'avarice ou l'ambition? Elle s'est vue violée dans sa religion par l'impiété des hérétiques; violée dans ses immunités par la perte générale de son clergé et de sa noblesse; méprisée dans ses magistrats par une infinité d'officiers et de commissions extraordinaires qui ont avili leurs charges; ravagée et pillée impunément dans son tiers estat par la licence effrénée soit des partisans insatiables, soit des soldats affamez. Y auroit-il un seul point de terre dans sa vaste estendue qui n'eust servy de théâtre à ses malheurs ou de témoin à ses larmes? Ouy, Sire, ce puissant corps est porté par terre. Ce n'est plus qu'un cadavre. Je dis trop peu. Ce cadavre a esté déchiré en morceaux. Sire, voyez ce spectacle, voyez ce crime et remédiez aux maux d'un clergé si religieux, d'une noblesse si courageuse, d'un peuple si fidelle. »

Parlant ensuite des misères du tiers état, l'orateur s'excuse de ne savoir ni par où commencer ni par où finir. Il montre au Roi les maisons des particuliers environnées ou remplies de fusiliers qui les traitent avec la dernière inhumanité; toutes les prisons de la Normandie retentissant de la voix de ces misérables et de leurs gémissements; les paysans obligés d'abandonner leurs chaumières et leurs champs à vil prix; plus de 1,200 contribuables dans les cachots, vic-

times de cette clause de la solidarité introduite dans les commissions des tailles, qui ne sont coupables que parce qu'ils sont impuissants, qui ne sont criminels que parce qu'ils sont pauvres. On leur reproche d'être ingrats, et ils sont destitués de toute sorte de moyens. Ce n'est point leur volonté qui les fait rebelles, c'est la volonté des commissaires, en leur imposant un poids et un joug insupportables.

Après les États de 1655, où les députés s'étaient imprudemment élevés contre les anoblis, il ne leur fallut pas longtemps pour reconnaître que, les nouvelles familles étant confondues avec les anciennes par le moyen des alliances, la honte que l'on ferait aux premières rejaillirait inévitablement sur les secondes et que l'honneur de toute la noblesse se trouverait atteint. Ils eussent voulu effacer cette imprudente dénonciation à laquelle ils s'étaient laissés entraîner, et ils s'étonnaient de voir que, tous les autres articles étant tombés dans l'oubli, celui qu'ils auraient désiré supprimer fût le seul auquel le gouvernement prêtât quelque attention. « On avoit recherché plus sévèrement que jamais les titres de cette noblesse où l'avarice feignait des défauts pour satisfaire ses prétentions; on avoit vidé en sa présence les sépulcres de ses devanciers; elle avoit veu avec indignation troubler le sommeil de ses morts et cribler pour la quatrième fois depuis vingt années les cendres de ses pères. » Au nom des États, l'archevêque prit en main la défense de cette noblesse persécutée. « Agréez, dit-il au Roi, que sans aucune de ces distinctions qui ne vont qu'à des taxes ruineuses à toute la province, ils se jettent tous ensemble à vos genoux pour obtenir

avec uniformité la conservation de leurs privilèges. Trouvez bon qu'ils partagent en commun avec leurs biens le sang et les services de leurs pères avec les grâces de Vostre Majesté. »

Dom Pommeraye qui écrivait son histoire du vivant de Mgr de Harlay n'a pas manqué de vanter la force de cette harangue. Il est aisé de voir, cependant, qu'elle n'est pas à l'abri du reproche que l'on peut adresser à la plupart des œuvres oratoires de ce temps : en visant à l'énergie elle aboutit à l'exagération et à l'enflure.

Ce qui, pour nous, doit en faire le principal mérite c'est que ce furent pour ainsi parler, les dernières paroles de la liberté provinciale, et assurément ce n'est pas un médiocre honneur pour l'église de Rouen que ce soit un de ses archevêques qui les ait prononcées.

Louis XIV ne convoqua plus les États de Normandie. Non seulement il ne les convoqua plus, il les abolit, mais d'une manière indirecte. Deux arrêts du Conseil d'État rendus sur les propositions de Colbert, le 6 décembre 1666, confirmés par lettres-patentes du 19 février 1667, abolirent les charges de procureur syndic et de trésorier des États, et dès lors la suppression fut accomplie. Le parlement garda le silence; n'était-il pas le médiateur naturel entre le prince et ses sujets? La Chambre des comptes, au moment de l'enregistrement, exprima timidement un regret. Le clergé avait ses assemblées; il lui suffisait d'en maintenir l'usage pour assurer la défense de ses intérêts particuliers. La noblesse n'attachait qu'une très faible valeur à des titres conférés

par l'élection et indépendants de la dignité des fiefs. Quant au tiers état, il pouvait, non sans quelque raison, se demander quel profit il avait tiré de tant de réunions et de remontrances.

Ainsi, au milieu de l'indifférence de tous ou peu s'en fallait, fut consommée la ruine d'une institution libérale qui remontait au moyen-âge et qu'on ne devait remplacer qu'en 1788.

En somme, ne pourrait-on pas dire, pour la justification de Louis XIV et de Colbert, que la Normandie méritait de perdre ses États puisqu'elle y tenait si peu ?

Notes sur les États de Normandie de 1643, tirées des Mémoires du Président Bigot de Monville Bibliothèque de Rouen. Y. 63 B (1).

Les États de Normandie, n'estant plus qu'une ombre de l'ancienne liberté, n'avoient point esté tenus depuis plusieurs années, n'estans plus nécessaires au Roy qui est en possession de faire toute sorte de levées de deniers sans le consentement des dits États. Quand le comte de Guiche, à présent mareschal de Gramont, fut pourveu de la charge de lieutenant de Roy en la haute Normandie, il désira, pour son installation, de les tenir, ce qui fut en janvier

(1) Ce récit m'avait été signalé par mon ami M. le vicomte Robert d'Estaintot qui prépare, pour la Société de l'Histoire de Normandie, une édition des Mémoires de Bigot de Monville.

1638 ; et depuis, cette assemblée avoit esté intermise ; mais M. de Longueville désira les tenir en cette année et en fit sceller les commissions dès le mois d'octobre et termier la convocation à la fin de novembre, ne désirant venir en la province qu'aprez que le restablissement du Parlement en son ancienne forme lui auroit concilié les affections du peuple.

Les changements arrivez depuis l'an 1638 donnèrent lieu à changement du nombre des commissaires. Car outre M. de Saint-Jouin, maître des Requestes, on employa pour commissaires MM. Le Roy, sieur de la Potterie, et Dyel, sieur de Miromesnil, conseillers d'Estat, et Favier, sieur du Boullay, maître des Requestes, ces trois derniers en qualité d'Intendants de justice des trois généralités de Normandie, et ce nonobstant les remonstrances que nous en avions faites, ainsy qu'il est dit cy-dessus. On y adjousta aussi les trois présidents du Parlement de la création du semestre. D'ailleurs, M. de Plainbosc, premier président de la Chambre des comptes qui, selon l'ordinaire, fut employé comme commissaire, se trouva absent, et M. des Hameaux, premier président de la Cour des aides estant à Venise comme ambassadeur, fut commis le sieur de Boisolivier Colardin, comme plus ancien président de la Cour des aides. Le surplus des commissaires estoient en mesme nombre de l'Assemblée de l'an 1638.

Au jour destiné pour faire l'ouverture des Estats, nous nous rendismes, ainsi qu'il est usité, en la maison abbatiale de Saint-Ouen où estoit logé M. de Longueville, où d'abord les maîtres des Requestes et conseillers d'Estat, prenant occasion de leur nombre

et de celui des présidents du Parlement, demandèrent que MM. les présidents du Parlement prissent tous séance d'un costé et leur quitassent l'autre costé, au lieu qu'il estoit ordinaire que le lieutenant général de S. M. en la haute Normandie estant à la droite du gouverneur et le P. P. du Parlement à la gauche, les autres présidents ensuite, selon l'ordre de leur réception occupoient les premières places de l'un et de l'autre costé. Ils offroient mesmes en cas que le lieutenant de Roy fût absent, de céder aux présidents du Parlement tel costé qu'ils voudroient choisir, et disoient qu'ils eussent peu demander la mesme séance que le Roy avoit fait observer en sa présence au conseil tenu pour le jugement des ducs de la Valette et de Vendosme, où les conseillers d'Estat occupoient les premières places.

Mais les présidents du Parlement soutinrent qu'il n'y avoit aucun subject d'innovation, qu'il ne s'agissait pas de tenir le Conseil du Roy où les conseillers d'Estat sont en leur fonction ordinaire et où les présidents du Parlement, estans appelez extraordinairement, n'ont autre place que celle qu'il plaist au Roy leur assigner, qui en sa présence règle ses subjectz comme bon luy semble, mais d'une assemblée réglée et ordinaire où il ne falloit rien innover, leur estant assez avantageux que des Intendans de province fussent introduits où jamais ils n'avoient assisté.

Ainsy les conseillers d'Estat et maîtres des Requestes se réduisirent à dire qu'ils ne debvoient céder la préséance qu'aux présidents de l'ancienne érection et non à ceux de la création du semestre qui n'avoient été encor admis aux Estats et augmentoient

nouvellement le nombre des commissaires, à quoy les anciens présidents respondirent que c'estoit à ceux de la création du semestre à démesler cette difficulté à laquelle ils ne prenoient point d'intérêt.

Et déjà les nouveaux présidents, après que cette contestation eût duré quelque temps, se résolvoient à se mettre tous du côté droit et céder la gauche aux commissaires et maîtres des Requestes, lesquels craignirent que l'on ne trouvast mauvais au Conseil qu'ils eussent ainsi déprimé les nouveaux officiers, les distinguant d'avec les anciens, et ainsi ils déclarèrent qu'ils le cédoient à tous les présidents du Parlement et qu'ils se contentoient d'employer leur protestation au registre, et les présidents y employèrent leur protestation contraire.

M. de Plainbose, premier président de la Chambre des comptes fut employé au nombre des commissaires, quoy qu'il ne fût pas à Rouen; mais au lieu de M. Des Hameaux, premier président de la Cour des aides, qui estoit destiné ambassadeur à Vénise, on y employa M. de Boisolivier, lequel, en ordre de réception, précédoit les autres présidens de ladite Cour des aides. On fit quelque difficulté de l'admettre au nombre des commissaires tant à cause que sa charge estoit odieuse, estant l'une de celles de la Cour des aides de Caen que parce qu'il estoit accusé de fabrication de fausse monnoye, dont on disoit qu'il n'estoit pas... justifié. Il en fut parlé pour lors à Saint-Ouen; mais M. de Longueville, à la recommandation de M. de Miromesnil, amy dudit sieur de Boisolivier, fit cesser ce discours, et ledit sieur de Boisolivier se contenta de prendre séance au dessous des maîtres

des Requestes et conseillers d'Estat qui, aux Estats précédents, avoient eu leurs séances au dessous des premiers présidents de la Cour des comptes et Cour des aides et s'estoient contentez de faire leur protestation.

Les séances des commissaires des Estats estans ainsi réglées, l'ouverture en fut faite par les harangues de M. de Longueville et de M. le P. P., qui parlèrent chacun selon leur style ordinaire, et ensuite le sieur Dufour, curé de Saint-Maclou de Rouen, député du clergé dudit bailliage, par un discours fort éloquent, remercia M. de Longueville, au nom de toute la province, des soins qu'il avoit pris de faire rendre au Parlement son ancienne forme et compara ceux qui en avoient désiré la division à cette femme que Salomon avoit jugé n'être pas la vraie mère, parce qu'elle avoit dit *Dividatur*.

Cette harangue estoit conforme à ses sentimens, et au contraire le sieur Baudry, procureur des Estats, employa en son cahier la demande de la révocation des édits qui avoient esté vérifiez pour rembourser le party du semestre. Tardif et ses associez s'en plainquirent à l'instant à M. de Longueville et demandèrent que cet article fût osté du cahier, comme tendant à empêcher l'establissement de ce qui leur avoit esté accordé pour cause favorable et agréable à la province. Mais ledit sieur Baudry dict qu'il avoit dressé son cahier par ordre des députés des divers Estats de la province et qu'il estoit au pouvoir de MM. les commissaires, en l'examinant, de dire sur chaque article ce que bon leur sembleroit. Mais le désir qu'il avoit toujours faict paroître de butter les

intérêts du Parlement et les habitudes qu'il avoit très estroictes avec ceux qui avoient fomenté le semestre firent croire qu'il estoit premier et principal auteur de cet article.

MM. les commissaires sur cet article mirent seulement : *Au Roy*, et sur tous les autres concernant le soulagement de la province, ils mirent : *Au Roy et en sont les commissaires d'avis*. Mesmes sur celui de la commission des Palus et marais et sur quelques articles ils firent, par provision, défense d'exécuter lesdictes commissions, et quoy qu'ils ne pussent rien faire depuis pour ledit Tardif, si est-ce qu'il ne laissa pas, en l'année suivante, de leur imputer fausement que le procureur des Etats n'avoit agy en cela que par leur induction, ainsy qu'il sera remarqué cy-après.

Aux festins qui se firent aux jours de l'ouverture et closture des Etats, les anciens présidents ne purent empescher les nouveaux d'y assister; mais ceux-cy y furent traitez de telle sorte qu'ils n'en tirèrent aucun avantage.

Nomination par les États de Normandie d'une commission pour porter au Roi le cahier de l'assemblée (1).

Du samedi avant midi, 28 novembre 1643, à Rouen, en l'assemblée des Etats.

Furent présents M^{re} Louis de Roncherolles,

(1) Archives du Tabellionage de Rouen; registre de l'année 1643, *Meubles*. Je dois la communication de ce registre à l'obligeance de mon ami M. Édouard Gosselin.

presbtre, haut-doyen de l'église collégiale Notre-Dame d'Escouis, président de l'assemblée, délégué pour les gens d'église du bailliage de Gisors; — noble et discrète personne M^e Ch. Dufour, protonotaire apostolique, curé de l'église Saint-Maclou de Rouen et prieur de Beaussault, délégué pour les gens de l'église du bailliage de Rouen, M. Jean du Fay, chevalier, comte de Maulévrier, bailli de Rouen, délégué pour les gens nobles dudit bailliage de Rouen, nobles hommes François de Brèvedent, sieur de Sahurs, et Thomas Auber, sieur d'Heudebouville, premier et second conseillers eschevins de ceste ville de Rouen, délégués pour la dicte ville, Jean Jullian, de la paroisse de Quiévreville-la-Millon, délégué pour le tiers estat de la viconté de Rouen, Jean Mausçavoir, délégué pour le tiers estat de la viconté du Pont-de-l'Arche, Jean Forey, délégué pour le tiers estat de la viconté du Pont-l'Evesque; — M^e Jean Martin, presbtre, curé de la paroisse de Compainville, délégué pour les gens d'église du bailliage de Caux, Antoine Verdier, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Arques, Estienne Senglier, délégué pour le tiers estat de la viconté de Neufchatel; — M^e Robert Deslandes presbtre, curé de la paroisse Saint-Victor, délégué pour les gens d'église du bailliage de Caen, Michel de Bauville, chevalier, sieur et patron de Pierre-court, délégué pour les gens nobles dudit bailliage, Pierre du Hellandel, délégué pour le tiers estat de la viconté de Baieux, Enguerrant Delange, délégué pour le tiers estat de la viconté de Fallaize, Richard Maze, délégué pour le tiers estat de la viconté de Vire; — M^e Thomas de Franquetot, che-

valier, seigneur et patron de Carquebu, délégué pour les gens nobles du bailliage de Costentin, Charles Foubert, délégué pour le tiers estat de la viconté de Coutances, Pierre Ravend, délégué pour le tiers estat de la viconté de Saint-Lo, Jean Touchard, délégué pour le tiers estat de la viconté de Carenten, Pierre Le Rossignol, délégué pour le tiers estat de la viconté de Valongnes, Jean Gaudin, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Avranches, Jean Baujard, délégué pour le tiers estat de la viconté de Mortaing; — discrète personne M^e Pierre Le Franc, presbtre, curé de la paroisse de Vielles, délégué pour les gens d'église du bailliage d'Evreux, Jacques de Beauce, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Evreux, Jean Goubert, délégué pour le tiers estat de la viconté de Beaumont le Roger, Jacques Benard, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Orbec; — Louis Le Pelletyer, escuier, sieur de Longuemare, délégué pour les gens nobles du bailliage de Gisors, Jullien Le Cousturier, délégué pour le tiers estat de la viconté et chastellenie de Gisors, Simon Le Tellier, délégué pour le tiers estat de la viconté de Vernon, M^e Sébastien Gruel, délégué pour le tiers estat de la viconté et chastellenie de Pontoise, Pierre Audou, député pour le tiers estat de la viconté de Chaumont et accroissement de Maigny, François Duval, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Andely, Guillaume Coullas, délégué pour le tiers estat de la viconté de Lyons; — M^e Pierre Duval, presbtre, curé des Loges et doien d'Allençon, délégué pour les gens d'église du bailliage d'Allençon, Nicolas Cheradame, délégué pour le tiers estat de la viconté d'Argentan et Yes-

mes, François Le Chevalier, délégué pour le tiers estat de la viconté de Damfront et Guillaume Le Cousturier, délégué pour le tiers estat de la viconté de Verneuil.

Lesquelz, ès dites qualités, suivant le pouvoir des procurations par chacun d'eux respectivement portées, de leur bon gré, ont député et nommé leurs procureurs généraux et spéciaux, les dits sieurs de Roncherolles et Dufour, pour les gens d'église; les seigneurs comte de Maulévrier et de Franquetot, pour les gens nobles; et les dits Mausçavoir et Guillaume Duval, pour les gens du tiers estat; et M^e Jacques Baudry, escuier, avocat en la Court, procureur général des Estats de Normandie;

Ont donné pouvoir de poursuivre vers la Majesté du Roy et nos seigneurs de son Conseil la responce et expédition des articles du cahier arrêté et signé desdits députez sans aucune chose augmenter ny diminuer.

Suivent les signatures, d'après lesquelles nous avons rectifié les noms d'homme transcrits par le notaire dans la présente procuration.



UN PROCÈS DE MAIN-MORTE

EN 1772,

Par M. BUCHÈRE.

Parmi les anciens droits seigneuriaux abolis en 1789, l'un des moins connus est le droit de Main-morte. Né de l'abus du pouvoir, dans un temps où les seigneurs faisaient défricher par leurs serfs les terres de leurs domaines, il a paru à quelques auteurs un adoucissement de cet esclavage. Le seigneur semblait faire un don aux vilains soumis à son autorité, en leur concédant quelques portions de terres en friche, dont il se réservait de reprendre possession si ceux-ci mouraient sans enfants. Les publicistes favorables au droit de main-morte l'ont présenté comme un contrat *do ut des*, au moyen duquel les seigneurs avaient tiré de la misère ceux auxquels étaient accordées des concessions. Le président Bouhier, l'un des plus ardents défenseurs de ce droit, s'en expliquait en ces termes : « Le bien public en cela s'accorde avec

« celui des seigneurs ; car suivant la remarque judi-
 « cieuse de Godefroy, *reipublicæ interest ut censiti terræ*
 « *inhærent*. Tout le monde sait que le produit prin-
 « cipal des revenus d'un Etat dépend du produit des
 « terres. Il faut donc avoir attention qu'elles soient
 « bien cultivées, et l'expérience nous apprend qu'elles
 « le sont avec plus de soin dans les lieux de main-
 « morte, que dans les autres, où le plus souvent elles
 « tombent en friche, faute de cultivateurs... Unique-
 « ment occupés de l'agriculture, on ne voit pas les
 « main-mortables se fatiguer en procès, ou aspirer à
 « des positions qui les détournent du métier de leurs
 « pères. Ils ne songent qu'à faire fructifier les terres
 « et à multiplier le nombre des citoyens, ce qui fait
 « en même temps la force et la richesse de l'Etat.
 « Ainsi, loin de les plaindre, comme on le fait commu-
 « nément, il faudrait s'écrier avec le poète :

« O fortunatos nimium, sua si bona norint,
 « Agricolas... »

L'opinion du président Bouhier était loin d'être partagée par tous les jurisconsultes. Dumoulin disait, en parlant de la main-morte : « *Quod nihil magis im-
 « pium, nihil homine christiano magis indignum esse aut
 « reperiri queat.* »

Ducange, dans son Glossaire, regarde ce droit comme un véritable esclavage, et cite à l'appui de son opinion une charte de l'abbé Suger, de 1152, qui le définit ainsi : « *Exactio consuetudinis pessimæ, quæ
 « manus-mortua dicitur.* » Et ce passage d'une chro-
 nique de l'évêque d'Autun, publiée en 1162, « *Servitus
 « manus-mortuæ humani generis inhumana.* »

Saint François-de-Salles, le vénérable évêque de Genève, en déplorait l'existence. Il écrivait au pape, sur ce sujet, que son Eglise jouissait de droits qui sont trop à la charge des peuples. Tel est celui qui leur défend de disposer de la moindre partie de leurs biens en faveur de leurs proches parents, souvent plus pauvres et ayant plus de besoins que l'évêque de Genève. Ces droits, disait-il, sont indignes d'un évêque qui doit se contenter d'être le père du peuple, sans exiger des servitudes honteuses, qui sentent plus le paganisme que la liberté de l'Eglise chrétienne (1).

Au XVIII^e siècle, ce droit seigneurial était combattu par la plupart des écrivains de l'époque, et le Parlement de Paris déclarait, dans de nombreux arrêts, qu'il n'y avait pas et ne pouvait y avoir en France de main-morte personnelle, ni de droit de suite ou d'esclavage. Le plus notable de ces arrêts fut rendu le 17 juin 1760, entre le marquis de la Tournelle et un héritier du S^r Truchot, sur les conclusions de l'avocat général Séguier. Ce magistrat, après avoir combattu avec énergie le droit de main-morte réclamé au nom du seigneur, se résumait ainsi : « La douceur de nos mœurs, épurées par des principes d'humanité, nous fait regarder tout ce qui touche à l'esclavage comme odieux et défavorable ; notre religion elle-même, dont la morale respire la liberté, ne nous permet pas d'applaudir aux fondements et aux effets de cette espèce de servitude. »

Cependant, le droit de main-morte continuait à

(1) *Vie de saint François de Salles*, par l'abbé de Chassolier, t. I, p. 367.

subsister en France avec ses déplorables conséquences. Un édit du roi, du mois d'août 1779, l'avait aboli d'une manière expresse et complète sur toutes les terres de ses domaines, et avait engagé les seigneurs laïcs et ecclésiastiques à suivre cet exemple; mais il se perpétua en dehors des domaines du roi, et ne fut complètement supprimé que par un décret du 4 août 1789, confirmé par la loi des 15 et 18 mars 1790.

Il serait difficile de définir exactement le droit de main-morte; il variait suivant les provinces et les coutumes. Ce nom même est employé, dans le droit ancien, avec deux significations distinctes. On appelait *gens de main-morte*, les corps et communautés perpétuels qui, par une subrogation successive de personnes regardées comme se remplaçant dans l'exercice de leurs droits, ne donnaient lieu à aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince et de la justice. Les immeubles concédés à ces corporations ou communautés, prenaient le nom de *biens de main-morte*, et ce terme est encore appliqué dans notre droit moderne aux immeubles appartenant aux corporations et communautés régulièrement autorisées par l'Etat. Dans un autre sens, le seul dont nous ayons l'intention de nous occuper ici, le nom de main-morte désignait un droit seigneurial dont nous nous proposons d'étudier les effets. Dans ce dernier sens, la main-morte est définie par Merlin, « un droit que les
« seigneurs se sont très anciennement arrogé par la
« force, et par la pauvreté de ceux qui s'y sont soumis,
« et en vertu duquel les hommes se trouvent réduits

« à la condition servile, attachés à la glèbe, privés
« quelquefois du droit de disposer de leurs biens,
« obligés de les laisser au seigneur, et quelquefois
« aussi poursuivis par ce seigneur en quelque endroit
« qu'ils aillent faire leur résidence. »

La soumission et la reconnaissance de ce droit étaient, dans certains cas, purement volontaires. De pieuses personnes faisaient, par des motifs de religion, l'abandon de leurs propriétés à des moines ou à des seigneurs ecclésiastiques. La soumission avait alors lieu avec un cérémonial spécial : « La cérémonie du dévouement se faisait dans l'église ; le prosélyte s'approchait de l'autel, il y plaçait dévotement ses mains, y courbait la tête, et dans cette situation prononçait la formule de sa profession. Il déclarait qu'il offrait à Dieu, à la Sainte-Trinité et aux Saints patrons de l'église, ses biens et sa personne ; qu'il s'engageait à les servir comme esclave, pendant tout le temps de sa vie. Les plus zélés s'entouraient le col d'une corde, pour exprimer le sacrifice entier qu'ils faisaient de leurs biens et de leur vie. » (1) Mais, dans la plupart des cas, le droit de main-morte ne résultait pas d'une soumission volontaire, elle était la condition des concessions de terres faites par le seigneur aux habitants qui s'établissaient sur ses domaines.

Il serait long et difficile de rechercher quels étaient dans les différentes provinces les effets du droit de main-morte. Il faudrait feuilleter de nombreux volumes, étudier les diverses coutumes, et

(1) De Glatigny, Dissertation sur la servitude et son abolition en France, p. 351.

peut-être ce travail ne donnerait-il encore que des notions incertaines. Mais on peut constater, dans certains mémoires du temps, les principales conséquences de ce droit seigneurial.

Le hasard a fait tomber entre mes mains les pièces authentiques d'un procès de main-morte, intenté en 1772 dans la province de Franche-Comté. Il m'a paru intéressant de recueillir, à titre de document historique, une partie des mémoires écrits à l'occasion de ce procès, qui font connaître les résultats que ce droit avait encore à cette époque pour les main-mortables de ce pays. La réponse des seigneurs aux plaintes de leur serfs permet d'apprécier d'une manière exacte l'étendue du droit qu'ils prétendaient leur appartenir.

D'après Dunod (1), la main-morte était, en Franche-Comté, la condition commune des gens de la campagne. La difficulté de cultiver les montagnes qui couvrent une grande partie de cette province avait forcé les seigneurs à attirer autour d'eux, à l'aide de concessions, des hommes robustes et laborieux, qui fussent constamment attachés à leurs travaux. Les concessions étaient faites sous la réserve du droit de reversion au seigneur dans certains cas déterminés. En général, les effets de cette réserve étaient de deux sortes dans cette province. Elle empêchait le main-mortable de disposer de ses biens par acte de dernière volonté, si ce n'est au profit des parents qui vivaient en commun avec lui. De plus, les biens concédés ne pouvaient être aliénés ni hypo-

(1) Dunod, *Traité de la main-morte*.

théqués sans le consentement du seigneur, et pour obtenir ce consentement, l'acquéreur devait payer au seigneur un droit de mutation, fixé ordinairement à un sou par livre. Celui-ci avait en outre le droit de s'emparer de l'objet vendu en se mettant au lieu et place de l'acquéreur. Cette dernière réserve qui portait le nom de *droit de lods* était un accessoire du droit de main-morte.

Les conséquences de la première de ces conditions étaient terrible pour le main-mortable. Il ne lui suffisait pas en effet, pour y échapper, de ne point disposer par testament au profit d'un étranger. Le bien de main morte ne passait aux enfants du possesseur, lors de son décès, que si ces enfants résidaient avec lui. Un exemple que nous trouvons dans un écrit publié en 1773 (1) donne une idée précise des rigueurs de cette réserve. La paroisse de Bouchoux, située dans le mont Jura, faisait partie des domaines de l'évêché de Saint-Claude, et était assujétie au droit de main-morte. Un père de famille de cette paroisse tombe malade au mois de mai 1770; deux jours avant sa mort, le fermier du chapitre présente une requête au juge (2) pour être autorisé à mettre les scellés sur les biens de la succession. Ces formalités sont remplies le jour même du décès, et la cabane est occupée par le fermier du chapitre et des recors, malgré la présence d'une fille du défunt qui résidait avec son

(1) Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude.

(2) La justice était alors administrée dans ce domaine par une haute judicature, dont les juges étaient nommés par l'évêque.

mari dans la maison de son père depuis dix-huit années, et y avait eu quatre enfants. Le chapitre soutenait qu'elle avait passé les six premiers mois de son mariage dans la famille de son mari, et que cette absence suffisait pour rompre la communion d'habitation qui seule permettait au main-mortable de transmettre ses biens à ses enfants. La fille du défunt fut obligée de s'adresser à la juridiction supérieure, et elle obtint du Parlement de Besançon, un arrêt du 14 juin 1771, qui l'autorisa à prouver qu'elle avait passé chez son père la première nuit de ses noces, fait suffisant aux termes de la coutume pour conserver les avantages attachés à la communauté d'habitation.

Il est facile de comprendre combien des actes de cette nature soulevaient les plaintes et les récriminations des mains-mortables. A la fin du XVIII^e siècle tous cherchaient à secouer le joug de ce droit seigneurial, et les arrêts favorables du Parlement de Paris encourageaient ces résistances. C'est un procès de cette nature, qui a donné lieu à la production des mémoires dont nous allons mettre une partie sous vos yeux. Mais, pour en bien faire comprendre la portée, il est utile de rappeler en peu de mots l'histoire de l'abbaye seigneuriale contre laquelle il fut intenté.

L'abbaye de Saint-Claude, située dans une gorge étroite du plateau supérieur des monts-Jura, était une des plus anciennes et des plus riches abbayes de la France. Etablie sur les ruines d'un monastère fondé, dès le V^e siècle de l'ère chrétienne, par de saints anachorètes qui s'étaient retirés dans ces montagnes alors inaccessibles, elle porta longtemps le nom de

Saint-Oyant, un de ses premiers fondateurs. (1) Une charte de Charlemagne, confirmée et augmentée par un diplôme du roi Lothaire, avait donné au monastère une grande étendue du Mont-Jura et des forêts qui couvraient ce pays. Ces concessions, étendues plus tard par plusieurs des ducs de Bourgogne devenus princes de la Franche-Comté, furent confirmées, après la conquête de cette province, par lettres-patentes du roi Louis XIV, en date du mois d'avril 1668.

Pendant cette période de siècles, l'abbaye s'était considérablement augmentée; des villes et des villages s'étaient élevés au milieu de ces montagnes arides. Les abbés de Saint-Oyant, qui avaient pris, vers la fin du XII^e siècle, le titre d'abbés de Saint-Claude, du nom d'un de leurs chefs les plus vénérés, avaient attiré autour d'eux de nombreuses populations. De rudes travaux étaient nécessaires pour défricher les forêts; l'abbaye avait eu à soutenir des luttes fréquentes avec les seigneurs voisins. Suivant les habitudes féodales, elle s'était entourée de nombreux vassaux, à l'aide de concessions territoriales; mais elle n'avait eu garde d'oublier de les soumettre au droit de réversion et de main-morte en usage dans la province de Franche Comté, et chaque fois que de nouveaux villages se formaient sur le domaine de l'abbaye, les habitants étaient appelés à reconnaître

(1) Le monastère qui donna naissance à l'abbaye de Saint-Oyant est connu dans les chartes anciennes sous le nom de *condal*, vieux mot celtique qui signifie confluent. Il était situé au confluent de la Bienne et du Tacon, où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Claude.

la main-morte générale et territoriale des terres qui leur étaient concédées, soit entre les mains des abbés eux-mêmes, soit par des actes dressés par des notaires ou tabellions commis à cet effet par le Parlement qui siégeait alors à Dôle.

Vers la fin du ^{xiii}e siècle, la ville de Saint-Oyant ou de Saint-Claude, bâtie autour des murs de l'abbaye, avait acquis le droit de bourgeoisie, d'où découlait le droit de former une administration municipale composée d'un certain nombre d'échevins et de prudhommes. Mais les abbés, seigneurs du vaste domaine de l'ancien monastère, avaient conservé le droit de justice. Il était exercé par le cellérier de l'abbaye, qui tenait ses assises à des époques déterminées. Plus tard, un des religieux, nommé par le prieur, fut chargé, sous le nom de *grand-juge*, de connaître des appellations des sentences du cellérier, et en 1530, Pierre de la Beaume, prieur de Saint-Claude, investit un laïque de ces fonctions. Postérieurement à cette époque, la juridiction civile et criminelle fut confiée à un tribunal laïque, nommé la grande judicature, qui connut de l'appel de tous les jugements rendus par les baillages et prévôtés, dépendant du domaine de l'abbaye.

Mais, si la ville de Saint-Claude avait obtenu ses franchises, il n'en était pas de même des villages qui s'étaient formés sur les terres du domaine. Les habitants des campagnes restaient soumis à l'exercice des droits seigneuriaux et notamment aux conséquences du droit de main-morte. En 1742, la sécularisation de l'abbaye avait été suivie de l'érection d'un évêché dans la ville de Saint-Claude, et le chapitre avait hérité des privi-

lèges et droits seigneuriaux appartenant aux anciens abbés.

En 1772, les habitants de quelques villages résolurent de s'affranchir du droit de main-morte et se réunirent pour obtenir l'abolition de ce droit féodal. Ils adressèrent au roi plusieurs mémoires dans lesquels, contestant les titres mêmes invoqués par le Chapitre, ils exposaient les tristes résultats de leur position. La discussion des titres est aujourd'hui sans intérêt; mais il est instructif de citer textuellement les passages de ces mémoires qui énoncent les griefs des habitants et les effets du droit de main-morte, ainsi que la réponse du chapitre sur ce droit, si curieux à étudier au point de vue historique. Permettez-moi de vous en citer quelques pages; ils s'expriment ainsi :

« Les communautés de Long-Chaumois, d'Orcières, des Rousses, de Bois-d'Amont, etc., dans la terre de Saint-Claude, au comté de Bourgogne, remontent très-humblement à Votre Majesté et à nos seigneurs de son conseil, que les sujets les plus malheureux de son royaume, sollicitent aujourd'hui de son autorité, l'acte le plus digne de sa bienfaisance; ils réclament le droit de vivre et de mourir sous la sujétion de V. M. seulement, et de se dévouer pour eux-mêmes à des travaux qui ailleurs assurent l'aisance et la félicité des familles, et qui ne sont chez eux qu'une source d'amertumes et de privations. . . . »

Il est trop vrai que dans la Franche-Comté, il se trouve des particuliers et des villages entiers qui partagent l'abaissement des supplians; il est quelques contrées, pour qui les droits heureux de la liberté ne

sont encore qu'un nom. Le statut municipal de la province renferme un titre relatif à la situation des serfs, code monstrueux, qu'on rougit de voir figurer parmi les lois d'une nation policée.

Le serf ne cultive jamais pour lui ; chaque famille main-mortable est étrangère dans sa propre habitation ; elle ne peut même se flatter qu'un jour le prix accumulé de ses soins et de son économie puisse se convertir en un patrimoine stable ; jamais le laboureur ne peut se promettre de jouir des charmes de la propriété, dont l'attrait est si puissant et sert si efficacement à encourager son industrie ; il n'y a pas de propriétés dans ce pays, si ce n'est celle des successeurs des Bénédictins.

Aussi le cultivateur qui voudrait étendre ses travaux ne doit-il pas espérer de trouver des avances pour ses engrais et ses labours, ni des facilités pour l'augmentation de ses exploitations ; il ne jouit d'aucun crédit, parce qu'on sait qu'il ne peut jouir en propre d'aucun fonds ; il ne peut tenter aucune entreprise, parce qu'il ne peut ni aliéner, ni hypothéquer son bien ; les enfants eux-mêmes, voient avec douleur que la terre que leurs bras retournent et qu'ils mouillent de leurs sueurs, ne deviendra pas leur patrimoine ; ils savent qu'au moment où ils perdront leur père, l'héritage sera perdu pour eux sans retour ; que des étrangers impérieux viendront les chasser de la maison qui les a vus naître et du fonds qu'ils auront eu l'imprudence d'améliorer.

Il est néanmoins un moyen par lequel les parents peuvent éluder cette cruelle expulsion ; mais ce moyen par lui-même est une nouvelle absurdité. Le fils de-

vient préférable au seigneur, il succède à son père, lorsqu'il a toute sa vie partagé sa chaumière et ses travaux ; c'est ce qu'on appelle avoir un *meix* ou manoir commun, gêne qui s'oppose aux progrès de l'industrie et de la population, en ôtant aux jeunes gens la faculté de sortir de chez eux, d'acquérir des connaissances, de contracter des mariages ; institution digne de la barbarie de ces temps, où chaque petite enclave formait une domination circonscrite, où chaque seigneur s'attribuait le droit d'y lier irrévocablement le sujet qu'il avait pu y faire entrer ; où un usufruit momentané pouvait être un appât suffisant pour le malheureux que les guerres ou les révolutions poussaient dans le piège après l'avoir dépouillé de tout.

Les règles de cette communauté de *meix*, de cette association nécessaire entre un parent et ses héritiers ne sont indiquées par aucune disposition de la coutume ; on ne sait ni ce qui constitue positivement cette association ni ce qui la dissout réellement. Dans les provinces voisines, on a interprété cette nécessité de communauté, de la manière la plus favorable aux serfs ; il suffit que l'un des enfants ait demeuré avec son père, pour rappeler à la succession les autres enfants qui auraient pendant quelque temps quitté la maison. Mais chez les suppliants, les effets de cette séparation sont irrévocables ; l'enfant, que des convenances de profession ou de goût ont éloigné de la maison paternelle, a la douleur de se voir exclu par le parent que le hasard ou son indolence même y ont fixé. Le mariage force une fille à quitter la maison de son père ; cette nécessité même ne l'exempte pas

de la rigueur de la règle : elle est privée dès ce moment du droit de succéder ; elle perd jusqu'à sa légitime.

On n'a imaginé qu'un remède pour tempérer l'injustice de cette décision, remède aussi bizarre que la loi est monstrueuse, et qu'on devrait rougir de proposer sérieusement à des tribunaux respectables. La fille serve peut se faire expédier par un notaire une attestation qui constate que, la première nuit de ses nocces, elle a couché dans la maison de son père ; ils appellent cela l'acte de *repret*, dénomination qui ne présente aucun sens. Au moyen de cette étrange précaution, cette fille conserve les avantages attachés à sa communion ; mais si elle manque à la formalité, tout est perdu pour elle, et le secours même de la restitution lui est refusé.

Ainsi, chaque maison, dans cette contrée, ne semble être qu'un harem, où des êtres, renfermés et associés, souvent malgré eux, les uns aux autres, se multiplient pour l'intérêt et l'utilité du seigneur qui les y retient. Un père qui a marié plusieurs de ses fils garde chez lui les nouveaux ménages. On voit rarement sympathiser entre elles les femmes que le hasard rassemble, que l'intérêt divise ; la réunion même qu'on leur impose et la contrainte qui en résulte aigrissent leurs chagrins, en leur en mettant sans cesse les objets sous les yeux ; quelquefois l'animosité rend la retraite de l'une des parties indispensable ; la portion qui devrait revenir à celui qui se retire, devient le patrimoine de celui qui l'a chassé ; la dépouille de la partie la plus tolérante, devient le prix de l'opiniâtreté de l'autre partie. Ainsi, la femme qui avait

épousé un fils de famille dans l'attente d'une succession que la nature lui assurait, se voit, par un accident inévitable, frustrée de ses espérances les plus justes; les enfants même, que l'institution contractuelle regarde ainsi que le père, participent à la privation de celui-ci, et tandis qu'en France, une condamnation à la mort civile, infligée à un père, laisse aux enfants la liberté de prendre sa place et de succéder à ses droits, ici les enfants deviennent les victimes innocentes d'un genre de faute que la barbarie a créée et dont ils ne sont pas coupables.....

La jurisprudence a ajouté au fardeau déjà si accablant de la servitude; les arrêts qui semblaient devoir relâcher les chaînes des mains-mortables, les ont serrées plus étroitement. La coutume, déjà si sévère à leur égard, a été négligée, parce qu'elle a paru les traiter trop doucement; elle permettait aux communiars de recevoir par donations entre vifs; elle leur assurait ce droit, en les déclarant capables de succession, capacité qui, suivant les dispositions de la loi, marche d'un pas égal avec celle de recevoir des donations. Les nouveaux arrêts les ont dépouillés de ces avantages, et, par un renversement de tous les principes qui jugent que la donation entre vifs se consomme au moment où elle est stipulée et qu'elle est indépendante d'une condition éventuelle, on juge qu'au moyen d'un événement imprévu ce qui était valable dans le principe devient caduc dans la suite.

Lorsque des biens mortuaires sont cédés par une donation entre vifs à un donataire communier avec le donateur, si la communion cesse avant la mort du donateur, une distinction décide de la validité du don;

on examine si le donateur, à son décès, laisse d'autres enfants communiars, ou n'en laisse pas; s'il en laisse, comme le seigneur est exclu par eux et comme l'anéantissement de la donation ne lui fait aucun profit, on la laisse subsister sans difficultés; mais si le donateur n'a pas d'autres enfants que le donataire, son exclusion faisant tomber l'héritage dans les mains du seigneur, on ne manque pas de la prononcer; les biens sont censés faire partie de la succession du défunt, de même que s'il ne les avait jamais donnés, et le seigneur les prend avec tout le reste (1).

A la vérité, le colon a la faculté de transmettre son usufruit à tout acheteur qui veut bien courir les risques d'une si mauvaise acquisition; mais cette transmission même devient pour les maîtres l'objet d'un abus exorbitant; ils s'arrogent dans ce cas un droit de *lods*, comme s'il y avait réellement une tradition de propriété. La coutume n'a pas fixé ce *lods*, attendu qu'elle n'a pas effectivement supposé qu'il y eût vente; mais les abbés, qui interprétaient en leur faveur le silence même de la loi, mettaient à un taux arbitraire le consentement qu'ils donnaient aux mutations, et leurs successeurs, entraînés par l'usage, se font payer le quart ou le tiers de la valeur du fonds, sous le titre de *lods*. Bien plus, un caprice, une mauvaise humeur de leur part, peut empêcher le possesseur de subroger un tiers à ce faible droit qu'il a sur l'héritage; les seigneurs sont les maîtres de refuser leur agrément à la mutation; rien ne peut les contraindre à le donner. Entreprendre de s'en

(1) Dunod, *Traité de la main-morte*, p. 87.

passer, c'est un crime irrémissible qui est puni de la confiscation de l'héritage ; cette manière de dépouiller un possesseur a aussi son nom juridique, et s'appelle droit de *commise*.

Et que résulte-t-il de cet asservissement ? Le possesseur d'un héritage mortuaire fait un commerce, contracte des dettes ; il veut vendre son sol pour subvenir à ses engagements. S'il n'a pas d'enfants dans son meix, les chanoines, qui attendent sa mort pour recueillir sa succession, n'ont garde de permettre qu'il se dessaisisse du fonds ; il reste sans ressources pour remplir ses obligations, sans espoir de se relever de ses pertes. Les ayant-cause des religieux de Saint-Claude entrent paisiblement dans son héritage, et les créanciers, qui viennent demander leur paiement, s'en retournent privés de tout recours. Si, au contraire, le commerçant qui veut vendre son héritage se trouve avoir des enfants habitant avec lui, les chanoines, exclus par ces héritiers, se prêtent ordinairement à la vente ; mais c'est le sujet d'une autre opération également mortelle pour la confiance et le commerce. Les assurances que le vendeur aurait données, les hypothèques qu'il aurait constituées sur le fonds, les chanoines sont les maîtres d'en changer l'ordre, de les anéantir ; l'hypothèque ne pouvant avoir d'effet qu'autant qu'elle est avouée d'eux, ils vendent à leur gré ce consentement au créancier qui veut l'acheter au plus haut prix ; ils peuvent, à leur volonté, payer la dette la plus récente et rendre vaine la plus ancienne.

La dot des femmes, cet objet si favorable, si privilégié, et auquel les ordonnances assurent l'hypo-

thèque, même sur les biens substitués, la dot des femmes n'a d'hypothèque qu'avec l'attache des seigneurs. Il n'en était pas ainsi autrefois ; mais telle est la jurisprudence admise par des décisions dont malheureusement les auteurs ne peuvent pas toujours oublier qu'ils ont des serfs dans leurs terres.

Les *lods* de vente portés à un tiers de l'héritage, les consentements d'hypothèque dont le prix est absolument arbitraire et, par conséquent, toujours considérable, voilà déjà deux causes qui restreignent l'usufruit du détenteur. Mais ce n'est pas tout : les seigneurs qui enlèvent par ces moyens une moitié de l'héritage, emportent le reste par l'effet d'un autre droit qu'ils exercent avec la même justice. Ce droit est particulier aux mainmortables de la contrée, car on ne le connaît pas dans le reste de la Bourgogne, qui n'a fait autrefois qu'une même province avec la Franche-Comté. Lorsqu'un particulier vend son héritage, et ne le vend pas autant qu'il vaut, ce qui arrive ordinairement à cause du peu de sûreté que l'on trouve à traiter avec le possesseur, le seigneur tire de là un avantage singulier : la vente faite par le possesseur est regardée simplement comme une démission de sa part ; alors, les chanoines ouvrent une enchère devant eux ; quelquefois les acquéreurs qui se présentent portent le fonds au double de ce qui avait été stipulé par la première vente, et il ne faut pas croire que cette plus-value tourne au profit du vendeur ; les seigneurs s'en emparent en disant que c'est un droit de *retenue*.

Telles sont les maximes absurdes que l'ignorance des siècles passés et le hazard ont fait imaginer pour

décider les différends qui s'élèvent au sujet de la servitude. Les formulaires de cette espèce de tyrannie supposent plusieurs modifications dans l'esclavage ; ils admettent une servitude de corps, une servitude de biens, une servitude mixte.

... Les serfs en Franche-Comté ne sont plus, il est vrai, ces hommes dégradés, qu'un maître impérieux pouvait revendiquer en quelque lieu qu'ils se réfugiassent, et forcer partout à retourner à leur opprobre. Ce ne sont plus ces êtres méprisables, qu'un tyran appelé seigneur conduisait comme de vils animaux à un accouplement fructueux pour lui-même, et à qui il interdisait à son gré une union douce ou une profession honorable. Les serfs peuvent aujourd'hui, sans l'attache du seigneur, devenir époux ou ecclésiastiques, mais leur situation en est-elle pour cela plus avantageuse ?

Voici en quoi consiste le malheur de leur condition actuelle : tout ce qu'acquiert le serf, il l'acquiert pour le seigneur en quelque sorte ; quelque soit l'immeuble qu'il possède dans la contrée, il ne peut se flatter d'en avoir autre chose que l'usufruit ; il ne peut le transmettre à ses proches, à ses enfants même, que sous les restrictions dont on a parlé ; le fruit de ses soins est d'enrichir à sa mort les maîtres qui l'ont asservi pendant sa vie.

C'est lui qui communique à l'héritage le vice de sa servitude dont il est personnellement atteint ; inutilement, abandonnerait-il une partie du sol qu'il cultive si infructueusement pour sa famille ; inutilement acquerrait-il dans la contrée des héritages francs et libres ; la tache dont il est flétri s'étendrait dès le mo-

ment à cette nouvelle propriété, et les droits que les seigneurs ont sur lui, ils les auraient au même instant sur son bien.

La servitude personnelle, qui doit son origine à tout ce que les horreurs des guerres civiles ont produit de plus déplorable, se contracte aujourd'hui de deux manières, par la naissance et par l'habitation. Le fils du serf, né dans l'enclave de l'habitation du seigneur, est serf comme son père; telles sont les dispositions des deux coutumes de Bourgogne. (1) A Dijon, on ne déclare né serf que celui qui non-seulement est issu de parents mainmortables, mais qui est né dans un lieu de main-morte : l'enfant, quoique issu de parents serfs, est libre s'il a eu le bonheur de voir le jour dans un lieu de franchise, lorsque son père y était domicilié ; mais à Besançon, on ne considère nullement le lieu de la naissance ; on y déclare serf le fils du mortuaire quoique né en terre de franchise.

Suivant la coutume, l'homme libre peut devenir serf, en recevant gratuitement de la main d'un seigneur une maison où il puisse loger et un fonds suffisant pour le nourrir. Sitôt qu'il a accepté cette libéralité perfide, il est enlacé dans les filets de celui qui la lui a faite. Le statut présume qu'il a donné sa liberté en échange de l'héritage, qu'il s'est vendu volontairement pour avoir de quoi vivre, et dès ce moment, ce qu'il a acquis, devient en ses mains soumis aux règles de la main-morte.

Mais la jurisprudence a enchéri sur la rigueur de

(1) Coutumes de Franche-Comté, art. 3; coutumes du Duché de Bourgogne, art. 9.

la loi municipale; elle a admis une autre cause d'où se forme la servitude, c'est l'habitation. L'air contagieux des pays de main-morte porte une atteinte mortelle à la liberté de ceux qui ont eu l'imprudence de le respirer. Un particulier a-t-il acheté et occupé, pendant une année seulement, une maison de la contrée mortuaire, il est réduit par cela seul en servitude, il est au bout de ce temps le serf des chanoines de Saint-Claude. Ses enfants tombent dans le même avilissement; sa dégradation est imprescriptible; les biens francs qu'il peut acquérir par la suite, ceux qu'il possédait antérieurement, tout subit la mortuaire.

Le mariage qu'un homme libre contracte avec une femme serf peut aussi lui devenir funeste à lui et à sa postérité; il ne saurait qu'avec des précautions inouïes aller partager l'habitation ou le meix de sa femme; s'il ose y entrer, il est présumé, dès ce moment, s'être soumis à la servitude, et ce n'est qu'en fuyant qu'il peut se préserver de la perte de sa liberté. S'il décède dans cette habitation, il est censé mort dans l'état de servitude et laisse à ses enfants la servitude pour héritage. On ne connaît qu'un expédient pour éviter cette disgrâce, encore, les auteurs ont-ils gravement examiné s'il devait avoir son effet. On arrache le serf, lors de sa mort, de la maison de sa femme désolée; on le transporte dans une terre étrangère, mais libre; une famille en pleurs suit son père expirant, dans des lieux inconnus, et a souvent la douleur de voir qu'un transport périlleux pour le malade, mais dont la liberté commune est le prix, a abrégé ses jours ou même a causé sa mort. Il en est de même

si le mari survit à sa femme, et continue à occuper pendant un an la maison qu'il a habitée avec elle.

La servitude réelle est celle qui n'est imprimée que sur la chose; c'est la tache de l'héritage et non du possesseur; elle est moins révoltante que l'autre, puisque, après avoir ruiné les enfants d'un cultivateur, elle leur laisse au moins la ressource d'aller porter ailleurs leur désespoir et leur industrie; elle ne les jette pas dans l'impuissance de faire librement d'autres acquisitions; elle laisse la liberté aux enfants; c'est là ce qui la distingue de la servitude personnelle; on ne peut pas dire qu'elle soit plus douce, mais elle est moins atroce.

Ce qu'il y a de plus inconcevable dans les maximes qu'on observe sur cette matière, c'est la facilité avec laquelle on autorise cette espèce d'attentat sur la liberté des sujets de Votre Majesté. Il semblerait que pour les couvrir d'une flétrissure aussi odieuse que celle de la servitude, il faudrait des preuves plus claires que le jour, ou de l'ancien état d'esclavage, ou de circonstances nouvelles qui en ont imprimé le caractère. On admet cependant comme titres, des reconnaissances qui souvent ont été dictées aux mendiants d'une paroisse; on a décidé quelque fois sur de simples indices, et c'est ainsi qu'on anéantit la liberté des sujets de l'État. »

Je me borne à la citation de cette partie du long mémoire qui, plus loin, conteste la valeur et l'authenticité des titres produits par le chapitre. Cette discussion serait sans intérêt. Mais il faut aussi lire quelques pages de la réponse des chanoines de Saint-

Claude, pour être certain de connaître exactement les conséquences des droits réclamés par les seigneurs, sans crainte d'être trompé par les exagérations des plaintes des mainmortables.

« Il devrait suffire, ce semble, dit le mémoire en réponse, qu'une loi ait reçu la sanction qui lie un sujet de l'Etat à son observation, qu'elle subsistât dans son intégrité, qu'elle fût la base des engagements dans les rapports de la société, et qu'elle fît règle en jugement, pour qu'il fût interdit à toutes personnes privées d'en censurer les motifs et d'en attaquer l'existence ou l'exécution. Est-ce donc à quelques têtes échauffées des sommets du mont Jura, qu'il convient de s'élever contre la législation municipale d'une ou de plusieurs provinces, dans lesquelles le droit seigneurial de main-morte a été établi et s'exerce sous les yeux de la puissance publique, qui en a réglé les effets et les modifications ? La main-morte est gênante sans doute sous quelque aspect, mais c'est un droit établi, *dura lex, sed scripta*. On ne devrait pas demander au seigneur si la charge est pénible pour les sujets, mais seulement si le droit est acquis. Dès qu'il en fournit les preuves, il est quitte de toute réponse aux objections sur les inconvénients. »

Le mémoire examine ici l'origine du droit de main-morte, et les édits des rois qui l'ont maintenu en France, et affirme que ce droit est favorable à l'acquittement des charges royales et seigneuriales ; puis il continue dans les termes suivants :

« Ces premières observations devraient dispenser de toute discussion ultérieure sur la nature et les

effets de la main-morte ; mais ne laissons pas aux parties adverses l'avantage de croire qu'on a redouté tout éclaircissement en cette partie.

Le droit de main-morte est celui de reversion des terres au seigneur dans le cas prévu par les coutumes ou les conventions ; les effets de ce droit, dérivé de la loi des emphytéoses, sont réels ou personnels. Les personnels consistent, dans le Duché de Bourgogne, en ce que le mainmortable ne peut disposer, par aucun acte de dernière volonté, de ses biens qu'au profit de ses parents qui sont en communion avec lui ; les effets réels sont que le bien de main-morte ne peut-être aliéné ni hypothéqué sans le consentement du seigneur, et que si la possession réelle en est prise sans ce consentement, en cas d'aliénation, il y a lieu à commise.

Il est évident que ce droit a sa source dans la concession primitive des terres, et sous ce point de vue, il est de toute justice que le vassal, l'emphytéote, le mainmortable, abandonnant la culture du fonds, ou cessant de se conformer à la loi que la convention ou la coutume lui ont imposée, le seigneur rentre dans son ancienne propriété. Les motifs de l'établissement et des règlements propres à la main-morte ne sont pas équivoques ; ils furent de fixer le colon à la culture du fond. La loi de rester en société ou communion fut imposée aux familles, soit pour favoriser et étendre la population, soit pour les mettre plus en état de faire valoir les terres, en réunissant sous un chef un plus grand nombre d'ouvriers ou de cultivateurs. *Vis unita fortior*. L'unité d'intérêt est encore pour les mainmortables une nouvelle source d'industrie et d'économie.

Ces vérités, confirmées par la plus longue expérience, seront toujours inaccessibles aux attaques et aux vaines clameurs de la théorie licencieuse qu'on a voulu leur opposer. Il sera toujours facile aux apologistes de la franchise et de la liberté nationales, de présenter les objets sous une face propre à donner de la faveur à l'opinion qu'ils s'en forment, et même à intéresser les âmes qui se livrent sans examen au mouvement de sensibilité naturelle. Mais les défenseurs des habitants de terre de Saint-Claude, n'auraient-ils pas abusé de cet avantage en surprenant la crédulité des partisans qu'ils ont voulu se ménager ? Nous pourrions leur dire, s'ils nous accusent de singularité, que la plupart des objets pouvant être considérés sous des aspects absolument opposés, il est prudent de ne pas s'en fier trop légèrement au premier coup-d'œil et à la manière ordinaire de concevoir les choses.

La liberté, par exemple, c'est une observation d'un auteur accrédité, est indubitablement le plus grand des biens et la servitude le plus grand des maux ; mais il faut savoir si ce qu'on appelle la liberté dans l'ordre actuel des sociétés, n'est pas souvent un avantage très funeste, et si la servitude modifiée par la bonté d'un maître et par l'intérêt qu'il a de se conserver son sujet, ne présenterait pas une situation plus heureuse qu'une liberté illusoire, dont l'effet est presque toujours de faire périr de misère l'infortuné qui la possède.

Si la solution de ce problème offre des difficultés, celui de l'utilité ou des inconvénients de la main-morte telle quelle est, et mieux connue que par les écrits des parties adverses, est bien plus facile à ré-

soudre. Elles en ont défiguré la nature, les principes et les effets. On suppose perpétuellement que les mainmortables ont été, dans l'origine, les victimes de l'usurpation et de la tyrannie, et ils ne furent que des hommes dénués de biens, auxquels l'humanité accorde des asiles et des ressources contre la misère par la concession de terres à cultiver pour leur subsistance et celle de leur famille; on suppose que les gens de main-morte n'ont aucune propriété de biens meubles ou immeubles, et ce sont presque les seuls gens de la campagne qui soient riches en fonds de terres; les habitants des villages de franchises ne sont communément que de simples fermiers. Le mobilier, l'argent, le bétail, les rentes et obligations des mainmortables, sont dans leur libre et totale disposition.

Les biens qui leur appartiennent en franchise, ils sont les maîtres d'en disposer par toute espèce de contrats et d'actes entrevifs. Leurs permissions en lieux de main-morte, sont dévolues à leurs parents communiars; encore peuvent-ils les distribuer à leur gré entre ces parents; ils peuvent les aliéner, les échanger, du consentement, il est vrai, du seigneur, c'est la loi statutaire; mais outre que le consentement ne leur est presque jamais refusé, si c'est l'intérêt ou le besoin réel qui porte le mainmortable à aliéner, il arrive ou que le seigneur ne peut empêcher la vente, ou qu'il demeure chargé de fournir à la subsistance du sujet.

L'homme franc qui va s'établir en lieu de main-morte, en contracte la condition; mais d'une part, le changement est volontaire et conforme à ses in-

térêts ; il est juste, d'un autre côté, que prenant la place et l'habitation de l'ancien sujet, il subisse la charge et la loi qu'il s'était imposées ; sans quoi, il arriverait, au préjudice des droits légitimes du seigneur, que sa terre serait bientôt dépeuplée des cultivateurs qu'il y avait reçus et établis. L'homme de main-morte qui veut quitter le lieu de son origine et acquérir la franchise, a la double ressource de recourir à son seigneur pour l'obtenir par convention, ou à la justice, si le seigneur refuse de l'affranchir. Il doit, il est vrai, abandonner le fonds de terre ; mais cette terre devait cesser de lui appartenir dès qu'il se soustrairait à la charge primitive de la culture. L'emphytéote, le sujet en censive sont dans le même cas. Il faut savoir, au surplus, qu'il n'arrive presque jamais que le mainmortable se dépouille de ses propriétés lorsqu'il veut s'affranchir. Il y met bon ordre par les arrangements qu'il prend avec ses communiars, par les actes de partage, dans lesquels le sujet qui veut s'affranchir, se fait donner les biens francs, ou de l'argent, ou des meubles, arrangement que le seigneur ne peut contredire.

Cette simple ébauche suffit pour effacer l'idée de ces étranges différences que l'on a voulu mettre entre la condition des mainmortables et celle des autres habitants des campagnes. Ces esclaves prétendus du chapitre de Saint-Claude et des autres seigneurs du comté de Bourgogne, sont presque tous des paysans commodes, industrieux, plus instruits, plus avisés et moins dépendants que ceux des autres villages. C'est la plus misérable supposition d'avoir allégué que la main-morte était regardée comme une flétris-

sure et un obstacle aux mariages. La population des lieux en main-morte, bien supérieure à celle des autres campagnes, est une preuve vivante du contraire; en faudrait-il une autre que l'exposé même des habitants qui réclament? Ils exposent dans leurs écrits, qu'ils sont au nombre de dix à douze mille; douze mille habitants pour six villages! le nombre est honnête assurément.

Au surplus, le dépouillement des registres publics des paroisses et les contrôles des actes, des contrats de mariage, feraient voir que les différences soit par rapport au nombre, soit du côté de la quotité des constitutions dotales, sont toutes à l'avantage des lieux de condition mainmortable, comparés à ceux de franchise. Il serait encore un autre moyen d'éclaircissement sur ces faits, celui de la comparaison des rôles des tailles et impositions royales. De plus grands détails seraient superflus; l'administration sentira qu'on en a trop dit sur un sujet qui a plusieurs fois été mis sous ses yeux, et qui ne devait plus y reparaître. »

Ce mémoire, dont nous n'avons supprimé que la partie relative à la discussion des Titres du Chapitre, ne dément en aucun point sérieux les plaintes des mainmortables sur les effets légaux du droit de main-morte. Il fut suivi de lettres patentes du Conseil du Roi, en date du 18 février 1772, qui renvoyèrent la connaissance et l'examen du procès au Parlement de Besançon.

Il nous a été impossible de nous procurer l'arrêt intervenu au Parlement, et nous avons lieu de penser que la contestation n'était pas terminée à l'époque où

le décret du 4 août 1789 abolit pour toujours et dans toute la France le droit de main-morte et les conséquences qu'il entraînait. Peu importe, au surplus, la solution du procès. Notre seul but aujourd'hui, est d'ajouter un document historique à ceux publiés antérieurement sur les effets de ce droit seigneurial.



LE POÈTE PIERRE DE MARBEUF,

Par M. DE DURANVILLE.

Le poète Pierre Marbeuf, qui n'a pas maintenant de réputation, n'est pas toutefois sans quelque mérite. L'abbé Goujet lui a consacré six pages dans sa *Bibliothèque française*. Peut-être sa vie se trouvait-elle dans ces notices manuscrites de Guillaume Colletet, qui ont malheureusement péri, en 1871, dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Ces manuscrits pouvaient servir à l'histoire littéraire de la Normandie; on y a trouvé la vie de deux poètes dieppois, Jean Doublet et Angot de l'Eperonnière, dont des sociétés de bibliophiles de notre département ont reproduit les poésies. L'auteur n'est pas ce parasite *crotté jusqu'à l'échine* dont a parlé Boileau, mais son père, cet amant de Claudine, sur lequel Théophile Gautier a donné un

chapitre dans ses *Grotesques*. Regrettons la perte des notices rédigées par Guillaume Colletet; regrettons la perte de tant de richesses littéraires que le pétrole a fait disparaître. Du reste, s'il existait dans ces manuscrits une notice sur le poète Marbeuf, il est probable que l'abbé Goujet l'avait connue. N'ayant pu découvrir le lieu de la naissance de ce poète, il le suppose natif de l'Anjou, ce qui est une erreur. L'auteur d'un article sur Marbeuf, contenu dans des *Annales poétiques* qui parurent en 1780, le considérait comme Normand, ce dont il voyait la preuve dans les vers suivants adressés à une Anglaise :

A m'assujettir sous vos lois
L'amour mon maistre s'étudie,
Puisqu'autrefois la Normandie
Se vit sujette des Anglois,
Encore que nulle Françoise
Ne m'ait donné le nom d'amant
S'étonnerait-on qu'une Angloise
Fût la maîtresse d'un Normand ?

La *Biographie universelle* fait naître Marbeuf dans les environs de Pont-de-l'Arche, et, dans ce cas, il faudrait peut-être s'arrêter au village d'Ymare, situé dans le canton de Boos, son père s'intitulant, et plus tard Pierre de Marbeuf s'intitulant lui-même, sieur d'Ymare et de Sahurs en partie. Des documents dus à l'obligeance de notre honorable confrère, M. Gosselin, m'ont été fort utiles.

Il résulte de plusieurs actes, et notamment d'un acte daté du 23 août 1625, que Pierre de Marbeuf,

était fils de François de Marbeuf et de Catherine Hellouin, demeurant à Rouen sur la paroisse Sainte-Etienne-la-Grande-Eglise. L'*Armorial de Normandie* par Chevillard donne les armoiries de *Marbeuf, sieur de Sahurs et d'Ymare* : d'azur, a la fasce d'or, chargée de trois rencontres de bœufs de sable.

Après avoir fait en partie ses études au collège de la Flèche, où les jésuites avaient un collège, Pierre de Marbeuf alla les continuer, et probablement faire son droit à Orléans, où se révéla son penchant pour la poésie au détriment d'études plus sérieuses.

En 1618, il mit au jour le *Psaltérion chrétien dédié à la mère de Dieu, l'immaculée vierge Marie*; Rouen, chez Jean le Boullenger, in-18 de 64 pages. Le même volume contient sous la même date, et avec pagination distincte, la *Poésie meslée du même auteur*, 54 pages. En tête du *Psaltérion* il y a quatre pages de prose, qui commencent ainsi : « Amphion (disent les poètes) par
« les doux charmes de sa lyre anima les rochers.
« Orphée attira les forêts, et Arion accoisa les ondes
« courroucées. Ronsard, plus harmonieux qu'Am-
« phion, et plus mélodieux qu'Arion, a par le son des
« agréables accords de sa voix extasié les hommes,
« ravissant, comme un Hercule françois, les chœurs
« les plus barbares par les oreilles. Toutefois je l'ad-
« mirerois davantage (encore que je l'advoue pour le
« prince des poètes) s'il n'eust abastardy ses concep-
« tions divines par des amours follastres, et d'autant
« plus que je tasche d'imiter sa poésie, d'autant plus
« je désire délaisser cette folle. Etréformant les opi-
« nions fantastiques et erronées de ceux qui croient
« que sans la fontaine de l'amour les ruisseaux des

« neuf sœurs se tariroient, je veux consacrer ma
« plume aux choses saintes; car de marier le chaste
« Apollon et l'impudique Vénus, ce seroit faire tort
« aux lauriers, qui ne doivent être entez avec les
« myrthes. » Quoique Malherbe fût venu, Marbeuf
n'appartenait à son école ni pour les pensées ni pour
les règles de la versification; les *hiatus* se rencontrent
fréquemment dans ses vers, ainsi que dans ceux des
poètes du xvi^e siècle; puis il admet ces *concelli* qui
furent en grande vogue chez nous dans la première
moitié du xvii^e siècle. Du reste, le poète du Vendo-
mois, que Marbeuf met au-dessus d'Amphion, ce
poète qui eut tant de renommée dans les cours de
Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III,
qui fut récompensé si largement par la ville de Tou-
louse et par la reine Marie Stuart, n'était pas encore
descendu de ce piédestal où des critiques de nos jours
ont voulu le replacer.

Le *Psaltérion* est précédé d'une dédicace en vers au
père Frédéric Flouet, le *très honoré maître en philo-
sophie* de Pierre de Marbeuf. Puis viennent, suivant
l'usage du temps, des félicitations adressés au poète,
savoir un anagramme, deux sonnets, une ode, un
quatrain et deux petites pièces latines d'une incro-
yable exagération.

Un nommé Piédevant, lui adressait ces vers :

Quand la Parque eut fait une fois
Le phénix des poètes françois
Sous l'oubli du tombeau descendre,
Phébus prit des Muses soucy
Et fit naître ce poète icy
Comme un phéniceau de sa cendre.

Muses qui pleurez à l'écart
 Le destin de votre Ronsard,
 Venez, venez boire à plein vase
 Et ravigourez vos esprits,
 Puisqu'on voit soudre en ce pourprix
 L'eau fille du pied de Pégase.

Un nommé R. de Couronne, faisant une pitoyable allusion à cette Europe enlevée jadis par Jupiter, ne craignait pas de dire :

Marbeus Europam rapit, æquora nomine tranat.

Un nommé Prévost, d'Evreux, disait que le sieur de Marbeuf méritait plus d'éloges qu'Homère.

Marbee, mæonio majora mereris Homero ;
 Ante tuum lumen cœca pœsis erat.

Le *Psaltérion* contient onze pièces de longueurs différentes. L'une, qui est intitulée : *le Mondain converti*, a cent vingt strophes. J'ai trouvé sur la marge d'un exemplaire ayant appartenu à Langlois, de Pont-de-l'Arche, une note de sa main relative à une pièce intitulée : *les Regrets d'une âme pénitente*. Il se demande si des Barreaux n'en aurait pas eu connaissance, quand il composa ce fameux sonnet, témoignage du repentir d'un homme dont la langue avait été celle de l'athéïsme. Des Barreaux dit, en s'adressant au dieu vengeur de l'impiété :

Appaise ton désir, puisqu'il t'est glorieux ;
 Offense-toi des pleurs qui tombent de mes yeux ;
 Tonne, frappe, il est temps, rends-moi guerre pour guerre ;
 J'adore en périssant la raison qui t'aigrit.

Voici ce qu'on lit dans les *Regrets d'une âme pénitente* :

Mais plus tost que désarmer,
Faut armer
Contre moi vostre vengeance,
M'écrasant, me foudroyant,
Poudroyant
Par vostre toute puissance.
Ouy, mon Dieu, condamnez moy,
Damnez moy,
Ne faites miséricorde :
Tous les feux et tous les fers
Des enfers
J'ay mérité, je l'accorde.

Le second ouvrage, la *Poesie meslée du mesme auteur*, est précédé d'une dédicace à son père *escuyer, sieur d'Ymare et de Sahurs en partie*, dédicace quelque peu ampoulée, dans laquelle il le compare au soleil, mais à « un soleil qui, paraissant sur la surface de ce « livre, esblouit les yeux de ceux qui, regardant de « trop près, s'opposeroient à son céleste flambeau. » Voici les titres des pièces contenues dans ce second ouvrage : *Eloge de la Normandie*, ode en cinquante-cinq strophes; *sur les bacchanales*; *Lamentations sur la destruction de Hiérusalem*, tirées du premier chapitre de *Hiérémie*; *Poème héroïque, le duel*; *Invectives contre le duel*; des *Gayetez* au nombre de six; *le Navire*; *le Lys*.

L'ode sur la Normandie est peut-être ce qu'il y a de mieux dans ce recueil : rien d'étonnant; on doit rencontrer naturellement les meilleures inspirations, et plus de chance pour réussir, quand on parle du pays natal. Je transcris ici quelques strophes qui donneront une idée du style de leur auteur; c'est

ainsi qu'il décrit l'ancienne province que nous sommes heureux et fiers d'habiter :

On croit, voyant son terroir,
Que le céleste pouvoir
A ramassé sa puissance
Pour bien-heurer ce pays
Et ces champs toujours fleuris
Par leur bénigne influence.

Cérès lui a présenté
Pour don la félicité
La faisant bonne nourrice :
Bacchus n'est si abondant,
Car trop de vin trop souvent
Engendre trop de malice.

Les vignes d'Oudale peuvent bien ne pas avoir produit d'aussi bon vin que celles de la Bourgogne et du Bordelais ; mais la Normandie possédait, il y a deux siècles, un bon nombre de vignobles, qui n'existent plus, et sur lesquels M. l'abbé Cochet a fait une savante dissertation. Le poète trouve un dédommagement à l'infériorité de la production dans l'amoindrissement d'un inconvénient moral. Puis, personnifiant la Normandie, décrivant sa belle stature et ses riches atours, il ajoute :

Bref on vient de toutes pars
Honoré les léopars
Aussi bien que leur princesse,
Et volontiers les mortels
Luy dresseroient des autels
Ainsy qu'à une déesse.

Que, s'il se trouvoit quelqu'un
Qui voulust luy en faire un
Où par annuel office
Respandant avec du lait
Le sang de quelque agnelet
On luy offrit sacrifice.

Je promets en vérité
Qu'à cette divinité
J'offrirois pour mon offrande
Le plus gaillard, le plus beau
Et le plus neigeux agneau
Qui fust dedans ceste bande.

Ouy, j'offrirois le plus beau
De tout ce laineux troupeau,
Qui seroit plus agreable
A la nymphe des Danois
Que nostre agneau rouennois
Autant amoureux qu'aimable.

Marbeuf, ayant fait un poème héroïque sur le duel, en conçut quelques remords, et fit une *Invective contre le duel*. On sait combien les combats singuliers furent fréquents dans les premières années du xvii^e siècle : la noblesse, surexcitée par le souvenir des guerres civiles, auxquelles elle avait pris part, soit sous le drapeau de la Ligue, soit sous celui du Béarnais, gardait toujours un esprit batailleur ; le nombre des adversaires se doublait et se triplait dans les rixes particulières ; il se présentait des champions pour soutenir l'offenseur et l'offensé. Les mémoires du temps fournissent sur ce point beaucoup de renseignements, et l'on sait notamment que le père de

M^{me} de Sévigné, s'étant rendu à l'église de Saint-Gervais pour y faire ses pâques, s'éloigna de la table de communion, quand un laquais vint l'avertir que Bouteville le réclamait pour le soutenir, et qu'il fut blessé grièvement à l'occasion d'une querelle dont le motif lui était étranger, peut-être même inconnu. Cette ardeur frénétique provoqua des édits redoutables, par suite desquels la tête de Bouteville roula sur l'échafaud. Voici comment se termine l'invective dont il s'agit :

Voulez-vous donc, ô généreux guerriers,
Vous acquérir d'honorables lauriers,
C'est de l'honneur que de mettre sa vie
Pour son pays, et non pour sa furie.
C'est de l'honneur d'espandre pour son roy
Son noble sang et défendre sa foy.
C'est deshonneur que laisser sa patrie
Pour satisfaire à la fôle furie.
C'est deshonneur que de laisser son roy,
Laisser son Dieu et combattre pour soy.

La dernière pièce intitulée : le *Lys*, se termine par ces quatre vers en l'honneur de Louis XIII :

Comme ce lys est beau par excellence !
Puisse fleurir le lys de notre France !
Puisse fleurir le prince de nos lys !
Puisse fleurir le juste roy Louis !

On vit paraître, en 1628, un *Recueil des vers de M. de Marbeuf, chevalier, seigneur d'Ymare et de Sahurs en partie; Rouen, de l'imprimerie de David du Petit-Val*. Ce n'est pas une réimpression du volume précédent

avec addition de plusieurs pièces ; rien de ce qui parut en 1618 ne se trouve dans le volume de 1628. Il contient un grand nombre de pièces diverses dont les principales sont : *le Procès d'amour ; la Description du temple de Justice ; le Tableau de la beauté de la mort ; Vœu de Silvandre au dieu Pan ; les Amours, les changements et les désespoirs de Silvandre*. Le volume se termine par vingt-cinq pages de vers latins réunis sous le titre d'*Epigrammata*.

Dans le *Procez d'amour*, poème d'environ cinq cents vers, dédié au roi, Marbeuf veut établir que mieux vaut servir les Muses que d'écouter l'amour.

La Description d'un temple de la Justice, dédiée à Louis-le-Juste, par le comte de Moret, est écrite en prose et en vers. Il s'agit de ce fils légitime d'Henri IV, qui, plus tard, après s'être battu à Castelnaudary, aurait, suivant une tradition plus ou moins authentique, fini ses jours dans un ermitage. Marbeuf décrit les divers emblèmes placés sur une thèse de philosophie dont le jeune comte soutint les propositions en présence du roi. Après la description de chaque partie du temple, de la voûte, des autels, des statues et des inscriptions, on trouve une ou deux strophes. Il est fait mention de cette prise de la Rochelle à laquelle le cardinal de Richelieu avait attaché tant d'importance. La strophe suivante adressée au monarque, qui, le premier, porta le surnom de Juste, me paraît être d'une assez bonne facture.

Destins, prononcez hardiment
Qu'à ce monarque chacun cède,
Et qu'il possède justement
La justice qui le possède.

Il est l'amour de l'univers,
Il est la terreur des pervers,
Il est un Achille aux alarmes,
Aux conseils il est un Nestor,
Mais il ne prend le fer des armes,
Que pour rendre le siècle d'or.

Le *Vœu de Silvandre* sur le sujet de ce temple de la Justice est dédié à messire Alexandre Faucon, chevalier, seigneur de Ry et de Charleval, premier président au Parlement de Normandie.

En examinant le *Tableau de la beauté de la mort présentée à Hylas, seigneur de mérite, lequel ne pouvoit gouter les félicités de la vie dans les appréhensions de la mort*, il me semble que le poète qui, en tête de son premier volume professait une si grande admiration pour le chef de la Pleïade, a mis le pied dans l'école de Malherbe. Qu'on en juge par les strophes suivantes :

Le sommeil et la mort, également aimables,
Ne sont point différents ;
La nature auroit tort d'avoir fait dissemblables
Deux si proches parents.

Au repos du sommeil la mort n'est point contraire ;
C'est la mesme douceur,
Et lassé, te plains-tu, si, recherchant le frère,
Tu rencontres la sœur ?

Que l'homme donc s'assure, ayant en sa pensée,
Chaque fois qu'il s'endort,
Que, pour revivre encore, il fit la nuit passée,
Un essay de la mort.

Les Amours, les changements et le désespoir de Silvandre, composé d'un grand nombre de pièces de diverses formes, nous révèlent plusieurs circonstances de la vie de Marbeuf, et nous apprennent qu'un grand changement s'était opéré dans la disposition de son esprit. Un de ceux qui lui adressaient des louanges lors de la publication de son premier recueil le félicitait de n'y avoir pas mis de poésies érotiques :

Or puisque tu nous fais l'honneur
De nous partir à ton bonheur,
Ton nom d'une chanson jolie
Sera chanté plus longuement
Que ceux qui ont dit doctement
Suyvant l'amoureuse folie.

Du Bellay connut Cupidon,
Ronsard a senti son brandon,
Sur des Portes tomba sa flame,
Tu es chaste en tous tes travaux ;
Donc, malgré tous tes corivaux
Chacun te donnera la palme.

Marbeuf lui-même dans la préface du *Psaltérion* blâmait Ronsard d'avoir *abastardy les conceptions divines par des amours follastres*. Le contraste est grand entre le *Psaltérion* et le recueil de 1628, entre *les Amours, les changements et le désespoir*, et la paraphrase de la prose *Dies iræ* contenue dans le même recueil de 1628. Cette collection de pièces érotiques plus ou moins chastes est entremêlée de quelques notes en prose, qui fournissent des explications sur la vie du poète. Ayant obtenu la charge de maître

des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, et prenant le nom idyllique de Silvandre, Marbeuf adressait un vœu au dieu Pan pour Mgr de Fleury, surintendant général et maître des eaux et forêts.

« En mil six cens dix neuf, » dit-il « lorsque le
« Grand Conseil estoit à Orléans, une jeune damoi-
« selle de Paris gagna mes premières affections, et
« me fit perdre mes premières estudes. » Il la chanta
sous le nom d'Hélène; mais voici bientôt Jeanne,
Madeleine, Gabrielle, puis Philis, *miracle d'amour*, à
laquelle il adresse sept sonnets. Une Amaranthe est
qualifiée de princesse : l'aurait-elle été réellement ?
on a pensé qu'elle aurait pu appartenir à la maison
de Lorraine ; Marbeuf avait demeuré pendant quel-
que temps dans ce duché de Lorraine ; il eut à se
louer de la protection du duc.

Une pièce intitulée *le Mysogyne* est assez originale,
et mérite d'autant plus d'être transcrite qu'on a dit
qu'elle se rapportait à la vie même de l'auteur ; ce
qui n'est pas exact.

L'amour durant mon premier âge
Avec les fers du mariage
Lioit mon corps et ma raison :
Mais à présent ma femme est morte,
Et j'ay la clef de cette porte
Qui me retenoit en prison.

Tous mes soins s'en vont en fumées
Avec ces torches allumées
Quand au tombeau je la conduy :
J'ai donc raison si je célèbre,
Au lieu d'une oraison funèbre,
Un chant de triomphe aujourd'huy.

La bien-séance, en sa mémoire
Me fait porter la couleur noire :
Mais je vous diray nettement
Que c'est pour me rompre la mode,
Et que ce deuil ne m'incommode,
Ne passant pas le vestement.

Bien vite avec cet équipage
Je dresse aux enfers un voyage
Pour dire à ce vieux nautonnier
Qu'il passe tost sa vaine idole,
Et que je donne une pistole
Pour ma femme au lieu d'un denier.

J'ay le dessein dans ma pensée,
Alors qu'elle sera passée,
De faire ma plainte à Pluton,
Qu'un diable, pour me rendre infâme,
Dessous la forme d'une fame
Me fit épouser Alecton.

Je diray qu'au lieu de Cerbère
Il peut enchaîner ma mégère,
Étant assuré que sa voix,
Encor qu'elle n'ait qu'une teste,
Fait plus de bruit que cette beste
Laquelle en a jusques à trois.

Ainsi je veux faire trophée
D'aller aux enfers comme Orphée :
Mais, si ce sot veut séjourner
Afin que sa femme revienne,
J'y descens afin que la mienne
N'en puisse jamais retourner.

On ne doit voir dans ces vers qu'un simple jeu d'esprit. L'auteur de l'article *Marbeuf* dans la *Biographie universelle* veut y trouver une satire contre toutes les femmes en général et contre celle de Marbeuf en particulier. Il est certain que rien dans ces vers ne saurait s'adresser à tout le sexe féminin. Mais voici des documents qui établissent que, le 10 février 1627, il y eut contrat de mariage entre Pierre de Marbeuf, écuyer sieur d'Ymare et de Sahurs, maître particulier des eaux et forêts de la vicomté du Pont-de-l'Arche, fils et présomptif héritier de François de Marbeuf, et de damoiselle Cathérine Hellouin et damoiselle Madeleine de Grouchet, fille de défunt Charles de Grouchet, conseiller au Parlement, vivant sieur du Mesnil et de Soquence. Dans un acte du 25 juillet 1647, Madeleine de Grouchet se dit veuve de Pierre de Marbeuf, sieur d'Ymare et de Sahurs, vivant conseiller du roi, maître des eaux et forêts, tutrice de ses enfants mineurs; enfin, le 1^{er} février 1652, elle comparait avec son fils, François de Marbeuf, avocat à la cour; ils empruntent 20,000 livres pour retraire la sieurie de Sahurs, qui avait été vendue. Voilà certainement des preuves incontestables : le *Mysogyne* parut en 1628; Marbeuf s'était marié en 1627, et celle qu'il épousa en 1627 lui survécut.

L'auteur du *Moréri normand* dit que Marbeuf offrit plusieurs pièces latines et françaises à l'Académie des Palinods, et que, dans les années 1634 et 1635, il remporta le prix, en même temps qu'un de ses parents, François de Marbeuf. Il avait de la prédilection pour le nom réel ou supposé d'Amaranthe, sous

lequel il avait chanté un des objets de sa passion. Or il se mit à l'œuvre pour composer un chant royal intitulé : l'*Amaranthe*, et le fit précéder d'un préambule, dans lequel il expose ce qu'il y avait de difficultés à vaincre pour qu'un chant royal fût couronné par les Palinods.

« Je vous donne cette pièce » dit-il, « non comme
« bien faite, mais comme l'exemple de celles qui
« sont difficiles à bien faire : les Normans ont eu
« l'ancienneté en telle vénération qu'ils renouvel-
« lent tous les ans cette vieille poésie; leur poème
« particulier s'appelle chant royal; le sujet est la
« conception de la Vierge sans péché originel; le
« titre général de toutes leurs compositions porte
« les Palinods, et le vainqueur pour prix emporte
« la palme : ... Les règles de cette composition
« sont rigoureuses. Il faut répéter en mesmes vers
« six fois dedans soixante et six vers, et l'on ne
« peut user que cinq sortes de rymes, qu'il faut
« marier ensemble avec un ordre tellement contraint
« que ceux qui voudront chatier leur nature d'avoir
« trop d'inclination à composer des vers, pour la
« retenir, doivent envoyer leur esprit dedans cette
« galère. »

Marbeuf possédait à Sahurs un manoir, et une chapelle connue maintenant sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Faix, ou de Notre-Dame-du-Vœu. Elle est située au hameau de Marbeuf, ou du Marais, et passe pour avoir été construite, en 1525, aux frais de ce Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, l'époux de Diane de Poitiers, dont le tombeau est un des plus beaux ornements de la Cathédrale de Rouen.

Il fit placer ses armoiries et celles de Diane aux voûtes et aux portes.

M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, donne la description de cette délicieuse construction tout en pierre de taille, qui se termine par un chevet à trois pans, et dont les deux travées ont des voûtes très élégantes ; on trouve dans son intérieur une jolie piscine, et des lambris du xvi^e siècle ; les vitraux qui remplissaient les fenêtres avant la révolution n'existent plus. Un joli portique du xvi^e siècle, respecté par la hache des démolisseurs, donnait accès à un manoir maintenant détruit. Marbeuf, ayant voulu redonner une nouvelle vie à cette chapelle, l'archevêque de Rouen, François II Harlay du Champvallon, arrière-petit-fils des fondateurs, octroyait à cette chapelle, le 11 mars 1636, le vocable de Notre-Dame-de-la-Paix, ainsi que des privilèges ; il voulait que Pierre de Marbeuf et les membres de sa famille pussent y être inhumés. L'auteur du *Moréri normand* dit que la dévotion vint à Marbeuf après les écarts de sa jeunesse, et l'archevêque disait en parlant de lui : *Petrus Marbeus, vir equestri gradu regiâque forestariâ præfecturâ conspicuus, nec minus sinceræ fidei quam politiarum litterarum nomine bonis omnibus charus.*

Les Espagnols ayant fait invasion dans la Picardie en 1636, l'archevêque fit célébrer des prières publiques dans cette chapelle. La reine Anne d'Autriche tourna ses regards vers la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix ; se voyant en état de grossesse et désirant obtenir une heureuse délivrance, elle y fit porter une vierge d'argent du poids de vingt-quatre marcs.

Marbeuf, touché de ce beau présent, fit une ode *sur le sujet de l'image de la Vierge envoyée par la Reyne en la chappelle de Nostre-Dame-de-la-Paix le jour mesme qu'elle a senty son fruict*. Anne d'Autriche se fit relire cette ode plusieurs fois, et chargea son secrétaire d'écrire au poète pour lui en exprimer sa satisfaction.

Il est présumable que Pierre de Marbeuf fut inhumé dans sa chapelle d'après le droit qui avait été concédé pour lui et les siens : peut-être ses cendres s'y trouvent-elles encore.



HISTOIRE LOCALE

L'ÉDICULE DE LA FIERTE

OU

BESLE DE LA VIEILLE-TOUR, A ROUEN,

Par M. J.-A. DE LÉRUE.

Il n'est personne à Rouen qui ne connaisse l'histoire du privilège de Saint-Romain, ou qui n'ait, au moins, entendu parler de cette exceptionnelle et très remarquable délégation du *droit de grâce* octroyée par les rois de France au Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, et qui a reçu annuellement son exécution *officielle* (1) depuis le xii^e siècle jusqu'à 1790, en faveur d'un ou de plusieurs prisonniers accusés de meurtre.

(1) Cette expression laisse entière l'opinion de quelques auteurs qui pensent que la délivrance annuelle du prisonnier par le clergé remontait en réalité, quoique sans le caractère du droit, à une époque bien antérieure au xii^e siècle.

Les récits des historiens Normands tant anciens que modernes, Estienne Pasquier, Dom Pommeraye, Farin, A. Floquet, Deville, Licquet, E. H. Langlois, etc., se sont étendus longuement sur ce sujet, notamment M. Floquet, dont l'histoire du privilège de Saint-Romain (Rouen, 1833) est regardée à juste titre comme un modèle du genre pour l'intérêt des descriptions et la précision des faits. Quant aux détails compliqués de la cérémonie de la Fierle, ils sont scrupuleusement rapportés, non-seulement dans cet ouvrage, mais encore, avec un attrait de naïveté de plus, dans l'abrégé historique de Rouen par Oursel (Rouen, Besongne 1778) et dans le Dictionnaire historique de Thomas Corneille. (1)

(1) Ces ouvrages sont déjà si loin de nous et en général assez peu connus pour qu'on nous permette de leur emprunter ici quelques passages qui nous ont paru offrir de l'intérêt.

« Le privilège de Saint-Romain est peut être le plus beau qui
 « ait jamais été attribué à aucun chapitre de la catholicité.....
 « Accordé à la sollicitation de saint Ouen, chancelier de France,
 « par le roi Dagobert en 645 (c'était une concession privée sans
 « doute puisque la preuve officielle manque) il a été confirmé par
 « l'Echiquier de Normandie en 1485, par Charles VIII, Roi de
 « France, présent à Rouen, par Louis XII en 1502, par Henri II,
 « Henri III et leurs successeurs. »

(Abrégé histor. Oursel, Rouen.)

« La place de la Vieille-Tour a tiré son nom d'une tour énorme
 « qui faisait partie du palais des Ducs de Normandie (il s'agit
 « non d'un premier château fort bâti par Raoul I^{er} en 910, mais
 « de la seconde forteresse-Palais construite par Richard I^{er} en 946
 « sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les Halles). » Cette
 tour édiflée au milieu d'un grand espace servant de place
 d'armes était le siège effectif de la souveraineté de nos ducs, pré-
 cisément au même titre féodal que la Tour du Louvre, où tous les

Nous n'avons pas la prétention d'insister davantage sur les circonstances du privilège, après ce qui

possesseurs de fiefs du royaume relevant du Roi étaient tenus de venir, à chaque prise de possession, rendre hommage « à leur
« seigneur Suzerain. C'est par cette raison, et pour supprimer
« d'un coup la possession ducal et son symbole apparent, que
« Philippe Auguste, après avoir reconquis la Normandie, fit dé-
« molir la vieille tour de Richard, afin que tous les vassaux de sa
« couronne vinssent désormais lui rendre hommage à la Tour du
« Louvre. »

(Même ouvrage, 1778.)

« Le monument de la Renaissance, qui s'élève au milieu de
« la façade nord des Halles, a quelque célébrité. C'était là qu'au
« premier étage avait lieu tous les ans, le jour de l'Ascension,
« la Levée de la Fierie pour la délivrance d'un criminel. Ce pri-
« vilège, maintenu jusqu'à la Révolution, avait été accordé à
« l'église de Rouen, en souvenir du condamné qui avait accom-
« pagné Saint Romain dans sa dangereuse expédition contre la
« Gargouille, animal monstrueux qui infectait les environs de
« Rouen. »

(Edouard Frère, Guide du voyageur en Normandie,
Rouen, 1844.)

« L'an 1024, Eudes, évêque de Bayeux, qui avait été vice-roi en
« Angleterre de Guillaume le Conquérant, fut arrêté par le Duc,
« qui voulait lui faire rendre compte de sa négociation. Il l'en-
« voya à Rouen où il fut mis en prison dans la Vieille Tour. »

(Farin, hist. de Rouen, édition de 1738, page 18.)

« On voit encore à Rouen (1716) une partie de l'ancien Palais
« des ducs de Normandie, dans la place de la Vieille Tour où
« sont à présent les halles et magasins publics » (il s'agit proba-
blement des fondations de la forteresse, sur lesquelles on a
quelques raisons de supposer que le bâtiment des halles a été
élevé).

(Moreri, suppl. tome II, page 445-1716.)

« Saint Romain, successeur d'Hidulfus à l'évêché de Rouen
« (vii^e siècle) fit abattre un temple consacré à Vénus que les an-

a été si savamment et si complètement dit par nos devanciers. D'ailleurs ceux qu'intimident les sévé-

« ciens Gaulois avaient bâti dans la ville (1) et ayant appris qu'en
« la forêt de Rouvray, *près du faubourg*, un serpent d'une gran-
« deur monstrueuse faisait un carnage horrible d'hommes et de
« bêtes, il entreprit de l'aller chasser en le conjurant. Ne trou-
« vant personne qui osât l'accompagner, il demanda deux crimi-
« nels, l'un meurtrier et l'autre larron. Le serpent, dit-on, ne
« les eût pas plutôt aperçus qu'il accourut pour les dévorer. La
« frayeur obligea le voleur à fuir et le meurtrier demeura seul
« avec saint Romain, qui, ayant jeté son étole au col du serpent,
« lui ota toute sa fureur ; en sorte qu'il se laissa lier et conduire
« par ce prisonnier, *qui fut absous de ses crimes pour n'avoir*
« *point quitté saint Romain*. Les cendres du serpent, que l'on
« brûla dans la place, furent jetées à la rivière. Saint Ouen, suc-
« cesseur de saint Romain, pour conserver la mémoire du fait,
« obtint du Roi Dagobert dont il était le chancelier, le privilège
« de délivrer tous les ans un prisonnier coupable de meurtre ;
« ce qui se pratique encore aujourd'hui (1708) de la manière
« suivante :

« Quinze jours avant l'Ascension, quatre chanoines en surplis
« et en aumusses, accompagnés de quatre de leurs chapelains et
« conduits par leur huissier, vont sommer les officiers du Roi,
« tant en la grande Chambre du Parlement qu'au bailliage, de
« faire cesser envers tous les criminels détenus dans les prisons
« toutes poursuites extraordinaires jusqu'à ce que le privilège
« soit sorti son plein effet. Après le lundi des Rogations, où les
« processions se font plus solennellement qu'en aucune ville du

(1) Farin rapporte, d'après les anciens auteurs appuyés par la tra-
dition constante, que ce temple, consacré à Roth « du temps de Saint-
Mellon » était placé sur le flanc regardant le sud du Mont-aux-Malades
proche de la source d'où sort la fontaine Galaor. Là, dit-il, est une
voûte entaillée dans la roche, de 10 pieds de large sur 12 de haut, où
on a placé une image de la Vierge, et où l'on voit descendre les eaux
de plusieurs endroits, se ramassant sous cette voûte pour être portées
ensuite dans la ville par un grand canal de pierre. Cette cuve fut re-
construite et agrandie en 1713. Elle est fermée par une porte de fer
grillée contenant une inscription commémorative. (Hist. de Ronen.
3^e éd. p. 28).

rités de l'histoire trouveraient encore la trace des splendeurs singulières de l'antique cérémonie de la Levée de la Fierté dans bon nombre de poètes qui se sont plu, en tout temps, à raconter les merveilles du passé. Bornons-nous à rappeler brièvement que les uns, de même que nos vieux peintres verriers, ont exercé leur imagination sur cette face de la légende qui montre le saint archevêque de Rouen délivrant la ville d'un dragon monstrueux, la Gargouille ; tandis que les autres ont adopté la version d'après

« Royaume et vont ensemble avec quantité de chasses que l'on
« porte le lundi à Saint-Eloi, le mardi à Saint-Gervais et le mer-
« credi à Saint-Nicaise, deux chanoines prêtres, avec leur notaire
« aussi prêtre, procèdent à l'examen des prisonniers pour savoir
« s'ils prétendent se servir de la grâce du privilège, et reçoivent
« ensuite leurs dépositions en forme de confession. Ils vont de
« prison en prison les recevoir, et le jour de la fête de l'Ascen-
« sion les prisonniers sont sommairement recollés pour dire s'ils
« persistent en leurs dépositions et dire s'ils y veulent encore
« ajouter. Ce même jour sur les sept heures du matin, tous les
« chanoines prêtres s'assemblent dans le Chapitre, et, après
« avoir invoqué la grâce du Saint-Esprit et fait serment de ne
« rien révéler des dépositions des criminels, ils en entendent la
« lecture. Les commissaires recueillent ensuite les délibérations
« et on écrit le nom de la personne qui est nommée pour jouir
« du privilège, *ainsi que tous ses complices*, dans un cartel scellé
« et cacheté des sceaux du Chapitre, que l'on envoie aussitôt
« par un prêtre chapelain à Messieurs du Parlement, qui sont
« dans la grande Chambre du Palais, toutes les Chambres assem-
« blées en robes rouges. Ils confirment la nomination du prison-
« nier, suivant laquelle celui-ci est absous à pur et à plein, *et*
« *pour l'intérêt civil il y satisfait en suite*. Après cela tous les cha-
« noines, accompagnés des Chapelains qui sont en grand nombre,
« vont en procession en une grande place de la ville appelée la
« Vieille Tour, conduisant les chasses de l'Eglise et chantant
« des motets, qui sont mêlés du son de quantité de haut-bois et

laquelle saint Romain, navré des maladies pestilentielles dont les inondations de la Seine étaient périodiquement la cause et qui décimaient la population, fit exécuter à l'aide des prisonniers et des vagabonds, des travaux pénibles qui eurent pour effet de resserrer le lit du fleuve et de mettre ainsi un terme à de mortelles émanations.

C'est cette dernière interprétation du miracle de saint Romain qui a inspiré les beaux vers du poète Santeuil :

« de trompettes. Il y a en ce lieu-là un *haut théâtre de pierre*,
« sur lequel on porte la châsse de saint Romain. On y amène le
« prisonnier qui, après une courte confession de ses péchés et
« l'absolution donnée par le prêtre, soulève cette châsse pas trois
« fois de ses épaules. Le peuple, qui est à l'entour sans nombre
« criant à haute voix (sic) Noël ! Noël ! chaque fois qu'elle est
« levée. Ensuite tout le clergé retourne processionnellement à
« Notre-Dame, le prisonnier suivant *tête nue, couronné de fleurs*,
« et soutenant la châsse *par un des bouts où ses fers sont att-*
« *chés*. Toute la procession étant entrée dans le chœur, on com-
« mence la grande messe qui ne se dit quelquefois qu'à six ou
« sept heures du soir (quel jeûne pour l'officiant !) à cause des
« difficultés qui surviennent pour le choix du prisonnier. La
« messe dite, on l'amène en la maison du maître de la confrérie
« de Saint-Romain où il est traité magnifiquement, couché et
« servi quelque pauvre qu'il puisse être (n'est-il pas, en effet,
« l'hôte véritable du saint Evêque dont la charité, s'étendant
« par de-là la tombe, vient de lui donner la vie avec le pardon ?)
« Le lendemain il est conduit au chapitre où, en présence de
« tous ceux qui peuvent trouver place, un des chanoines, choisi
« pour cela, lui représente publiquement l'énormité de ses
« fautes dont ensuite le pénitencier lui donne une nouvelle absolu-
« tion. »

— André du Chêne, *antiquit. des villes de France*; — Jouvin de Rochefort, *voyage de France*; — Thomas Corneille, *dict. histor.* 1708, tome III, pages 299 et suiv.

Tangit exundans aqua civitatem,
 Voce Romanus jubet efficaci,
 Audiunt fluctus, docilisque cedit
 Unde jubenti.

Quant aux historiens proprement dits, à ces érudits toujours un peu sceptiques qui semblent avoir trouvé dans leur berceau ce qu'ils appellent orgueilleusement le flambeau de la critique, et qui n'est souvent qu'un microscope dont ils se servent pour déflorer nos plus belles imaginations, on sait qu'ils se bornent à attribuer l'origine du Privilège de la Fierté à la victoire finale remportée dans nos vallées par saint Germain, saint Hellier et surtout saint Romain contre les dernières pratiques du paganisme, en d'autres termes : au résultat de la lutte poursuivie pendant les premiers siècles par les esprits de lumière, évêques moralisateurs et administrateurs, cénobites extatiques, catéchumènes ardents, tous ces enfants inspirés du Christ, contre les esprits du mal, qui constituaient la légion immonde du polythéisme, et que l'on symbolisait au moyen âge par des figures de serpents et de dragons monstrueux.

Que ce soit là, au rapport de la critique, ou de l'histoire physique ou de la légende morale, le *miracle* apparaît toujours, et sa commémoration durant six cents années était tellement naturelle et dans l'ordre humain de la reconnaissance, qu'elle se poursuivrait sans doute encore aujourd'hui si la Révolution de 1789 n'y avait mis obstacle

Quoi qu'il en soit, c'est là un des plus grands souvenirs historiques de notre cité, et, ne fût-on qu'archéologue et simplement jaloux des fastes et des honneurs de sa ville, il y a lieu de s'étonner de l'indifférence profonde avec laquelle la population rouennaise voit s'émietter, se dégrader chaque jour, à la veille peut-être d'une ruine imminente, le seul témoignage subsistant du privilège souverain que notre métropole a si longtemps possédé.

Cette preuve dernière de nos gloires antiques, ce monument témoignage, unique en Europe aux points de vue de l'origine, de la destination, et peut-être aussi de la correction artistique, c'est, tout le monde l'a compris, le petit édifice élevé sous le nom de Besle de la Vieille-Tour ou de chapelle Saint-Romain, sur la place qui confine au bâtiment des vieilles halles aux toiles de Rouen.

Non loin de l'endroit qu'il occupe, existait, dans l'origine de l'exercice — usuel ou officiel — du privilège de la Fierte, une chapelle qui, vers le ^{xiv}^e siècle, commençait à tomber en ruines. Cette chapelle, dont on ne connaît pas au juste l'emplacement et les proportions, mais qui dépendait de la paroisse de Saint-Pierre *du Châtel*, fut reconstruite, dans sa forme actuelle, en 1542, près d'un ancien édifice, menaçant ruine, lui aussi, que l'on cite comme ayant été attenant au Palais-Ducal. On sait que ce palais, construit par Richard I^{er} en 960, occupé pendant deux cents ans par lui et ses successeurs, fut démoli ainsi que sa tour seigneuriale, l'an 1204, par Philippe-Auguste, et finalement remplacé, vers le milieu du ^{xiii}^e siècle, par le bâtiment des Halles, un des plus anciens

et des plus beaux édifices d'utilité publique de la Normandie (1).

Ajoutons que la grande place d'armes du château, où se tient aujourd'hui le marché supérieur de la Vieille-Tour, possédait alors une fontaine monumentale dont le piédestal, encore existant, supportait une statue d'Alexandre-le-Grand.

De même que dans la Piazza del Popolo, l'ancien forum de la ville éternelle où les monuments antiques, petits et grands, se trouvent placés sans souci de l'harmonie et de la rectitude de l'ensemble, cette fontaine de la Vieille-Tour, qui indiquait probablement le centre des dépendances du Château ducal, n'est pas orientée avec la voûte de pierre qui est le point central nord-sud du bâtiment des halles. Ainsi encore l'Edicule de la Fierté est sensiblement bâti en fausse équerre du massif des constructions du XIII^e siècle. Du reste, cet édicule, de même que la chapelle primitive qu'il a remplacée, est toujours resté isolé et indépendant des autres constructions militaires ou civiles élevées en cet endroit.

Voici ce qu'en dit E.-H. Langlois, dans une notice insérée à la suite de l'ouvrage de M. Floquet :

« Cet élégant édifice fut construit en 1542, temps
« vers lequel Jean Goujon, non moins habile archi-
« tecte que grand sculpteur, embellissait Rouen de
« chefs-d'œuvre dont plusieurs occupent encore le

(1) L'Académie des arts de peinture et de dessin fondée par le peintre Descamps, en 1741, a tenu pendant quelque temps ses réunions dans une des salles inférieures de la Halle aux toiles.

« premier rang dans nos richesses monumentales.
« Cette coïncidence d'époques pourrait, avec quelque
« vraisemblance, faire soupçonner que l'excellent
« artiste ne fut pas étranger au plan de la chapelle
« Saint-Romain, dont le style florentin se rapproche,
« sous certains rapports, de plusieurs compositions
« architecturales du célèbre auteur de la Fontaine des
« Innocents..... »

L'édifice se compose de six corps superposés qui, s'élevant d'une assez large base, se réduisent vers le faite à de fort petites proportions, ce qui donne à l'ensemble une physionomie svelte et quelque chose de pyramidal. Le corps du rez-de-chaussée, de 20 p. de largeur sur 25 de retour, est percé de trois ouvertures dont la principale regardant le nord communique de la haute à la basse Vieille-Tour. Cette partie inférieure de la construction a trois faces décorées de colonnes corinthiennes supportant un entablement au-dessus duquel se trouve, à 19 pieds du pavé, la plate-forme sur laquelle avait lieu la levée de la Fierté (1). On y accède par deux larges escaliers ou perrons découverts..... C'est ce corps supérieur qui forme, à proprement parler, la chapelle Saint-Romain. Il présente à peu près les mêmes dispositions que celui qui lui sert de base, sauf qu'il se trouve isolé du bâtiment des halles par un espace de 42 pieds qu'abrite un toit en appentis; c'est là que se trouve la porte communiquant dans l'intérieur des Halles.

(1) Voir la reproduction, probablement fidèle, qui s'en trouve dans la belle gravure du temps (costumes du xvi^e siècle), gravure que M^{lle} E. Langlois a gravée de nouveau au frontispice de l'ouvrage de M. Floquet.

Cette espèce de péristyle est couronné, sur chacune de ses quatre faces, par un fronton dont le tympan était décoré de sculptures aujourd'hui très frustes, comme toutes les parties du monument délicatement élaborées; sur chaque angle de ce corps intermédiaire repose un acrostère profondément strié, surmonté d'un vase. Du centre des quatre frontons surgit un petit édifice à peu près carré, de la plus exquise élégance, enrichi de colonnes, de pilastres et percé de douze portiques à jour. Des aigles, supportant, sur leurs ailes à demi-éployées, des guirlandes de feuillages et de fleurs, sont placées au-dessus de la corniche de ce joli motif. Un campanile à jour, également élégant, surmonté de deux plus petits, forme enfin la pointe ou le final de la chapelle.....

Sa hauteur totale paraît être de 70 à 75 pieds.

Les armes de Rouen et celles de la province se voyaient autrefois sur plusieurs parties de ce monument que le temps a cruellement maltraité. Il réclamerait aujourd'hui, dans ses membres supérieurs surtout, des réparations urgentes qu'on n'hésiterait pas à faire si l'on songeait que, même abstraction faite des souvenirs historiques qui s'y rattachent, *il n'est rien du même genre, dans Rouen et dans beaucoup d'autres lieux importants de France, qui puisse compenser la ruine totale de cette gracieuse production de la renaissance des arts* (1). »

(1) Tel était aussi l'avis énergiquement exprimé par M. de Jolimont, qui fut à la fois peintre, ingénieur et écrivain, dans son in-folio : *Monuments de la ville de Rouen*. Paris, Leblanc, 1822.

Cet appel, aussi consciencieux que bien inspiré, a été fait en 1832; mais personne ne paraît l'avoir entendu. Le temps n'était pas venu encore des restaurations intelligentes d'édifices anciens tant civils que religieux qui, depuis, dans nos contrées, ont eu l'honneur de tracer la voie à d'autres localités historiques. Peut-être aussi le *libéralisme* de fraîche date de la municipalité de cette époque craignit-il de se compromettre dans la restauration d'un monument qui parle de l'association du pouvoir de nos anciens souverains avec le droit de pardon transmis aux ministres de l'Eglise; peut-être l'origine religieuse de ce monument ou même la nécessité de satisfaire alors à d'autres exigences des constructions civiles, a-t-elle été pour quelque chose dans ce long silence qui s'est fait autour d'une œuvre dont l'histoire et la beauté sollicitaient si instamment d'elles-mêmes l'attention et le respect. Comment, aussi, l'Ecole des arts, qui s'est assemblée presque sous ses voûtes, n'a-t-elle pas eu la pensée ou le pouvoir d'obtenir qu'on les restaurât? Comment, surtout, les dispositions prises en dernier lieu pour la translation définitive des reliques de saint Romain n'ont-elles pas donné l'idée de rendre un dernier hommage à la mémoire du saint évêque en restituant à sa chapelle sa primitive et artistique physionomie?....

Je cherche la cause d'une telle lacune, et en vérité je ne l'aperçois pas.

Toutefois nous avons là confiance qu'aujourd'hui, à une époque où tous se font honneur de relever de leurs ruines édifices et souvenirs historiques, les autorités civiles et ecclésiastiques ne repousseront pas

nos modestes indications. Elles sont puisées dans ce que nous croyons être le vœu public, et nous serons heureux de l'avoir traduit si l'antique Besle de la Vieille-Tour lui doit enfin sa renaissance et sa conservation.



LES PLAIDS A MASSE,

Par M. GOSSELIN.

Au nombre des sections qui composaient l'ancien bailliage de Rouen, il en est une dont la dénomination excite un sentiment de curiosité, c'est celle des *Plaids à masse*. Bien qu'elle ait fonctionné jusqu'à la dernière heure, c'est-à-dire jusqu'en 1790, elle n'a laissé, même chez les plus anciens praticiens du Palais, aucun souvenir. Ses registres existent cependant encore; je les ai vus et compulsés souvent, depuis le plus ancien qui porte la date du 9 décembre 1483, jusqu'au dernier qui finit en 1790. Ce nom de *Plaids à masse* est le seul, parmi toutes les autres sections, qui ne dise rien à l'esprit; les autres dénominations s'expliquent d'elles-mêmes; on comprend qu'aux plaids de meubles on jugeait les questions

mobilières; les plaids d'héritages étaient spéciaux pour les procès relatifs aux biens immeubles; l'audience des pauvres, les assises mercuriales, les audiences de rapport, les grandes assises se comprennent à peu près et leurs noms se rencontrent souvent dans les écrits des anciens jurisconsultes. Les plaids à masse sollicitent donc un examen particulier; c'est cet examen que je vais essayer.

Le plaid, (ou les plaids,) emporte l'idée d'une audience où l'on plaidait, tandis que l'audience des rapports était consacrée à l'examen des pièces et à l'instruction par écrit. Les différentes sections du bailliage étaient présidées par le lieutenant-général, ou par le lieutenant particulier, ou même par un simple juge en cas d'empêchement; une seule était strictement réservée au lieutenant-général, c'est celle des plaids à masse; nul autre que lui n'avait le droit de la présider. Ces plaids étaient tenus tous les quinze jours; ils duraient deux jours, le vendredi et le samedi. Au xvr^e siècle, ils paraissent avoir été réservés pour l'expédition des décrets d'héritages, mais, plus tard, on y jugea toute matière sans distinction. L'intitulé des registres est ainsi conçu : Plaids à mace de la ville et « banlieue de Rouen. » Un huissier ou sergent spécial était attaché à ces plaids; il portait le titre de sergent à masse de la ville et banlieue de Rouen. Le territoire sur lequel il avait le droit d'exercer son ministère avait été érigé en fief noble sous le titre de sergenterie à mace de la ville et banlieue de Rouen, mais il m'a été impossible de découvrir à quelle époque cette érection avait eu lieu. Dans les aveux qu'il passait au Roi on voit que le sergent à masse avait

la faculté d'exercer son ministère par lui-même ou par des commis de son choix; « il avait le privilège
« exclusif d'exploiter dans la ville et banlieue de
« Rouen et de faire, privativement à tous autres
« huissiers et sergents, les lectures d'arrêts, sentences, oppositions à ban et autres, et de faire les
« hauts exploits d'armée et d'entrée du roi; il avait
« le droit de prendre chaque année, le jour de la
« Toussaint, deux plats de poisson frais sur la ferme
« de la pêche du domaine du roi. Il était tenu à com-
« paraître en personne, ou par son commis, avec la
« masse à la main, tous les quinze jours, pendant
« l'audience de vendredi et samedi, lorsque les plaids
« de ladite sergenterie de la ville et banlieue de
« Rouen se tenaient au bailliage, comme aussi d'as-
« sister le lieutenant-général avec ladite masse en
« main lorsqu'il se fait quelque cérémonie dans la
« ville, comme lorsque l'on chante le *Te Deum* et aux
« processions générales. » (1)

En sa qualité de tenant d'un fief noble, le sergent à masse figurait sur les rôles de la noblesse pour le service du ban et arrière-ban. Il fut, en cette qualité, convoqué en l'année 1594, mais ayant fait constater qu'il était bourgeois de Rouen et qu'à ce titre, en vertu des lettres patentes données par François I^{er} en 1543, il ne devait pas le service, il en fut exempté.

Dans ce rôle de 1594, on voit que le revenu du fief était de 400 livres et que la sergenterie se composait : du fief aux Poitevins, du fief du grand poids de la

(1) Archives de la Seine-Inférieure, aveux de la sergenterie à masse.

vicomté de l'eau, du fief du petit poids de la même vicomté et enfin *du fief appelé la sergenterie à mace de la ville et banlieue de Rouen*.

Le sergent à masse était donc un personnage d'une certaine importance.

De plus, son origine était au moins aussi ancienne que celle des lieutenants généraux du bailli, puisqu'elle remonte certainement à l'année 1257, sinon même au-delà. Il existe, en effet, aux archives de la Seine-Inférieure, un exploit d'assignation délivré cette année-là, par un nommé Robert de Grey, qui se dit sergent à masse du duc de Normandie. Un peu plus tard on trouve le *sergent à masse de la ville et banlieue de Rouen* en pleine possession de sa charge et délivrant les assignations même devant l'Echiquier.

Quant à la masse en elle-même, il n'y a point lieu d'en parler longuement; chacun sait qu'elle était un signe d'honneur et d'autorité que les plus hauts dignitaires avaient coutume de faire porter devant eux; les chefs de l'université de Paris, les prélats, les princes et autres avaient leurs massiers; on vient de voir qu'en 1257, le duc de Normandie avait son sergent à masse; mais je n'ai vu nulle part un sergent à masse attaché à la personne du lieutenant général du bailli. Comment donc celui de Rouen avait-il obtenu un tel privilège? C'est ce qu'il serait assez difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante, autrement que par conjecture.

Ainsi, je suppose que la *sergenterie de la ville et banlieue de Rouen* aura été érigée en fief au profit de l'un des sergents royaux à masse en récompense de ser-

vices signalés et qu'à partir de cette érection elle aura pris le nom de sergenterie à masse.

Mais la ville de Rouen ayant obtenu du bailli que, par préférence aux six autres sergenteries qui composaient le ressort de la vicomté, deux jours par quinzaine seraient réservés aux affaires de la ville et banlieue, on fixa ces audiences aux vendredi et samedi, et, tout naturellement, elles reçurent la dénomination de plaids à masse.

Comme c'était, en quelque sorte, une section privilégiée, ne jugeant que les affaires dans lesquelles le sergent à masse avait donné les assignations, celui-ci était tenu d'y faire le service et d'y porter l'insigne de sa profession. Mais par la même raison que c'était une section privilégiée, le lieutenant-général se réserva le droit exclusif de la présider et ne souffrit jamais que, même en cas de maladie, le lieutenant particulier ni aucun autre juge pût l'y remplacer.

Il faut dire que dès le xiv^e siècle le lieutenant-général était l'un des plus puissants personnages de la magistrature non-seulement dans la ville et dans le ressort du bailliage de Rouen, mais jusque dans la province entière. Il avait droit d'aller tenir des assises dans telle ville de son ressort qu'il lui plaisait de désigner; il pouvait appeler devant lui les juges des bailliages secondaires, se faire rendre compte de leur conduite et même critiquer leurs sentences. N'ayant au-dessus de lui que le grand sénéchal, il donnait à ses audiences tout l'apparat possible.

Ce fut ainsi qu'après s'être réservé de présider les

plaids de la ville et banlieue, il finit par attacher à sa personne le sergent et à l'obliger non-seulement à tenir haut sa masse pendant les audiences, mais encore à la porter devant lui quand il venait aux plaids, quand il retournait chez lui et quand il assistait à quelque cérémonie, aux *Te Deum* ou aux processions : puis, quand ces usages furent à peu près établis, le lieutenant-général leur donna force de loi en les faisant insérer dans les aveux que le sergent était tenu de passer devant lui pour son fief.

La masse était un certain bâton à tête d'or, surmonté d'une couronne fermée, avec cette inscription : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Deux siècles durant, le lieutenant-général put jouir paisiblement des honneurs de la masse, mais son ambition n'était pas encore satisfaite ; il voulut, à l'exemple de son collègue de Paris, tenir ses grandes assises en robe rouge, et il y réussit sans rencontrer aucune opposition, soit de la part du grand sénéchal, soit de la part de l'Echiquier qui, n'étant pas encore permanent, n'éprouvait aucun ombrage au sujet des honneurs dont le lieutenant-général se montrait si avide.

Il en fut ainsi jusqu'à l'époque de l'érection de l'Echiquier en Parlement ; mais alors les dispositions de cette cour changèrent complètement. Le lieutenant-général ayant compris qu'en face de l'autorité souveraine du Parlement, la sienne allait se trouver considérablement amoindrie, essaya de la soutenir en s'entourant de plus d'apparat que jamais et en affichant une indépendance et des prétentions à l'égalité qui devaient à la fin tourner contre lui en éveillant les susceptibilités de nos seigneurs de la Cour.

A l'importance déjà grande de sa charge il joignait le titre envié de maire perpétuel de Rouen; de plus, il était de droit président des assemblées des échevins à l'Hôtel-de-Ville; enfin il avait le pas sur MM. du Bureau des finances et sur les vicaires de Mgr l'archevêque. Néanmoins il n'était pas encore satisfait. Non content de porter la robe écartate quand il tenait ses assises, il rêvait de s'en revêtir dans les cérémonies publiques, et il éprouvait une profonde humiliation toutes les fois que, pour un *Te Deum*, ou pour quelque autre cause, le Parlement se rendait à Notre-Dame en robes rouges, tandis que lui, qui conduisait le corps de ville, était tenu de s'y rendre en robe noire. Il se sentait d'autant plus humilié qu'il savait que depuis déjà longtemps son collègue de Paris portait toujours la robe rouge dans les cérémonies publiques.

Cependant malgré ce désir, commun à tous les lieutenants-généraux qui s'étaient succédé depuis l'érection de l'Echiquier perpétuel, aucun d'eux n'avait encore osé imiter celui de Paris. Mais, en l'année 1550, le sieur Jacques de Brèvedent, qui avait, en 1547, succédé au malheureux Jean de Moges, mort assassiné, plus hardi que ses devanciers, ou plus ambitieux, se résolut à risquer l'aventure. Il choisit pour cela l'occasion des processions de la Fête-Dieu.

Le 12 juin, la Cour était réunie et venait de décider que toutes les autorités assisteraient à ces processions, lorsque le sieur de Brèvedent, ayant frappé à la porte de la chambre du conseil et ayant été introduit, présenta sa requête aux fins « d'être autorisé à « figurer dans le cortège, ainsi que dans tous autres

« actes et cérémonies publics, revêtu de la robe
« rouge, à l'instar du lieutenant-général civil de Paris. »

Le Parlement, devenu fort ombrageux au sujet de toutes les prérogatives dont jouissait déjà le lieutenant-général, aurait bien voulu ne pas les augmenter encore en lui accordant l'autorisation sollicitée; mais le moyen de refuser ce que le Parlement de Paris avait accordé depuis si longtemps? Ne verrait-on pas dans ce refus le reflet d'une mesquine jalousie? Tout donc bien pesé et considéré, on décida d'accorder la fin de la requête, mais avec certaine restriction et à certaines conditions; en conséquence, le sieur de Brèvedent fut introduit de nouveau, et lecture de l'arrêt lui fut donnée. La cour déclarait autoriser ledit sieur lieutenant-général à assister aux prochaines processions en robe rouge, mais à la condition expresse *que le chaperon de sa robe serait noir, à bourlet, et non rouge comme ceux de messieurs*, et ce, bien entendu, *pour cette fois et sans tirer à conséquence pour l'avenir* (1).

Ces mots, « sans tirer à conséquence, » révélaient toute la pensée de la cour. Si elle donnait pour cette fois son consentement, elle voulait qu'il demeurât bien entendu qu'elle aurait toujours le droit de le refuser, et que jamais, dans aucune cérémonie publique, le lieutenant-général ne pourrait paraître en robe rouge, si préalablement il n'en avait pas demandé et obtenu la permission. Bien entendu, d'ailleurs, que son droit de présider les grandes assises en robe rouge ne lui était pas contesté (2).

(1) Reg. secr., 12 juin 1550.

(2) Le 14 mars 1567, Jean de Brèvedent fut reçu lieutenant-

A chaque fois donc qu'une cérémonie publique avait lieu, procession générale, réjouissances, *Te Deum*, le lieutenant-général présentait sa supplique et paraissait ensuite en robe rouge à la cérémonie, mais toujours avec le *chaperon noir*, à *bourlet*.

Une fois, cependant, il oublia ou crut pouvoir se dispenser de demander l'autorisation accoutumée, ce fut en novembre 1661. Marie-Thérèse venait de mettre au monde le Dauphin de France. Heureux de cet événement, le jeune roi Louis XIV en fit adresser partout la nouvelle et demanda que des prières fussent adressées à Dieu et que des réjouissances publiques fussent ordonnées pour les populations. Le 5 novembre, l'archevêque de Rouen et le premier président du Parlement reçurent chacun une lettre de cachet par laquelle le roi faisait connaître sa volonté, et le lendemain 6, tous les corps judiciaires et les autres autorités, assemblés à l'église métropolitaine, assistèrent à la grande messe, aux *Te Deum* et feu de joie ordonnés pour la circonstance.

Tout s'était passé suivant l'ordre habituel. Messieurs du Parlement avaient pris les premières places, et comme cela se reproduisait dans toutes les fêtes publiques qui se célébraient à l'église cathédrale, MM. de la Cour des Comptes arrivant ensuite, « avaient fait
« leur protestation ordinaire que la séance de messieurs
« du Parlement aux premières chaires du côté droit ne
« leur pourrait préjudicier en leur prétention, » à quoi le président Duval avait fait la réponse ordinaire

général en remplacement de son père (Jacques), démissionnaire après vingt ans de bons services. Voir l'arrêt de réception.

aussi, « que suivant l'intention de Sa Majesté, le Parlement leur laissait toujours dix chaires de ce même côté pour leur séance. »

Cet incident clos, le corps de la ville arriva conduit par le sieur de Brèvedent, lieutenant du bailliage, *en robe rouge* (1) :

Après quoi « le *Te Deum* ayant été solennellement
« chanté, Lecarpentier, M^e des ouvrages de la ville,
« est venu de la part des échevins demander à
« mons^r le président Bigot quand il auroit agréable
« d'allumer le feu de joie préparé devant le grand
« portail. Alors aucun de messieurs ayant fait instance de ce que le sieur lieutenant-général *estoit*
« *en robe rouge*, M^r le président Bigot, après les
« avis de messieurs les présidents et conseillers
« estant aux deux côtés du chœur (on délibérait dans
« l'église), lesquels ont arrêté que le dit lieutenant
« serait adverty de venir au palais après la cérémonie
« achevée.

« Et peu de temps après est sorty M^r le président
« Bigot, le lieutenant-général et le sieur Duquesne
« du Boscage, échevin; et, parvenus au parvis de
« l'église, a été présenté au dit sieur président Bigot
« une torche allumée; au dit de Brèvedent une autre
« et au dit Duquesne la troisième.

« Après avoir fait trois tours à l'entour du bûcher,
« les trompettes sonnantes et les tambours battants,
« le dit sieur président Bigot y a mis le feu, après luy
« les dits lieutenant-général et Duquesne. Ce qui a

(1) Marc-Antoine de Brèvedent, successeur de Pierre Roques de Varengville, qui avait succédé à Artus Godard sieur du Becquet.

« été suivi des acclamations de vive le Roy ! des fan-
« fares des dites trompettes et du bruit des tam-
« bours..... Messieurs ayant repris leurs places au
« chœur, M. le président Bigot a commandé à Le Cou-
« turier, huissier, d'aller dire, de la part de la Cour,
« au sieur de Brèvedent qu'après la cérémonie il eût
« à se rendre au Palais.....

« De retour au Palais, messieurs ayant pris séance
« à la chambre du Conseil, a été fait entrer le lieute-
« nant-général auquel M. le président Bigot a dit que
« la Cour l'ayant vu assister à la cérémonie *en robe*
« *rouge* contre la teneur de l'arrêt donné les chambres
« assemblées au mois de juillet 1660 (1), elle l'avait
« demandé pour en rendre raison.

« Le dit lieutenant-général *estant debout derrière le*
« *banc du bureau* et fait couvrir a dit : qu'il rendroit
« toujours bonne raison de ses actions; et particuliè-
« rement de celle-là. Qu'il n'a point assisté en robe
« rouge à la cérémonie, en intention de rien entre-
« prendre contre le gré de la Cour. Que cet arrêt ne
« lui a point été congneu. Que dans les papiers de sa
« famille, *sans en avoir fait recherche pour aucun des-*
« *sein* qu'il eût de rien entreprendre, il a trouvé un
« arrêt donné les chambres assemblées en juin 1550
« et des pièces par lesquelles il a cru être fondé en
« droit, titre et possession de porter la robe rouge
« aux processions générales, ainsy qu'il fait en tenant
« les assises mercuriales, *non comme président du Pré-*
« *sidial*, mais comme lieutenant-général, et qu'ainsi
« il n'a rien fait par entreprise. Et que, s'il tâche de

(1) Cet arrêt n'existe pas dans les Registres.

« soutenir la dignité de sa charge, il espère de la Cour
« qu'elle lui fera l'honneur de l'y protéger et main-
« tenir. »

Le sieur de Brèvedent eut beau dire, sa cause, pour cette fois au moins, était perdue. Il existait entre lui, le président Bigot et plusieurs conseillers une profonde inimitié. En vain il déclara les récuser; la cour décida qu'en matière d'affaires générales les récusions n'étaient pas admises; puis délibérant au fond, elle renvoya le jugement de l'affaire aux chambres assemblées d'après la Saint-Martin, mais elle décida qu'en attendant le lieutenant-général s'abstiendrait de porter la robe rouge aux cérémonies publiques.

Le lendemain, il y eut à Notre-Dame une messe solennelle d'action de grâces, à laquelle les mêmes autorités assistèrent, mais on n'y vit point le lieutenant-général; les échevins y parurent, mais conduits, cette fois, par Duquesne du Bocage seul.

Cependant l'arrêt des Chambres assemblées fut favorable au lieutenant-général de Brèvedent; il lui maintint le droit à la robe rouge aux cérémonies publiques, mais toujours à la condition d'en demander l'autorisation et de porter le chaperon noir à bourrelet. Il se le tint pour dit, et si, dans toutes les cérémonies dont nos registres ont conservé la trace, on voit constamment le lieutenant-général revêtu de cette robe, mener le corps de ville et allumer le feu de joie, c'est que la veille, il s'était mis en règle avec le Parlement. (1)

(1) Voir l'arrêt des 25 février 1666, 5 juillet 1667, 21 juin 1672, 2 mai 1691 et autres postérieurs.

Mais tandis qu'il avait ces démêlés avec la Cour, le lieutenant-général civil soutenait un long procès contre le lieutenant-général criminel. Celui-ci, jaloux des prérogatives dont jouissait son collègue du civil, alors que, portant l'un et l'autre le même titre de *lieutenant-général*, il semblait que le criminel dût jouir des mêmes honneurs et droits que le civil, s'avisa un jour de se faire fabriquer une masse semblable à celle du lieutenant-général civil et de la faire porter devant lui par un sergent ! Mais ici commença la difficulté : un seul sergent avait le droit de porter la masse, c'était celui de la *sergenterie royale à masse de la ville et banlieue de Rouen*, soit qu'il la portât lui-même ou qu'il la fit porter par un des sergents ses commis. De temps immémorial, cet honneur avait été le privilège exclusif du lieutenant-général civil et jamais, depuis la création du lieutenant-général criminel, aucun n'avait encore élevé la prétention de le partager. Dumontier (Pierre), conseiller du roi et son lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, est le premier et le seul qui ait eu cette ambition. C'était en juin 1672. Déjà la procession du jour de la Fête-Dieu était sortie une fois, et Antoine de Brèvedent, lieutenant-général civil, y avait figuré en robe rouge, précédé de sa masse que portait Jean Lesauvage, l'un des sergents commis par Jacques Meillibus, propriétaire de la *sergenterie royale à masse*. Dumontier, jaloux de tant d'honneurs accordés à son collègue du civil, s'étant fait faire, secrètement, une masse, prétendit la faire porter devant lui à la procession suivante, c'est-à-dire le jour de l'octave du Saint-Sacrement. A cet effet, il fit appeler

Jacques Champagne, second sergent commis par Meillibus, fit briller à ses yeux sa masse dorée et lui intima l'ordre de la porter devant lui à la procession. Mais l'abaissement des caractères et la servilité n'étaient pas alors ce que l'on essaie trop souvent de les peindre aujourd'hui. Le modeste sergent, le dernier dans l'échelle de la hiérarchie, refusa net d'obéir au lieutenant-général criminel et osa lui dire que, ne lui devant pas ce service, il ne le ferait pas. Furieux qu'il était d'un refus si hardi et si catégorique, le sieur Dumontier, se rendant à la fois juge et partie, condamna le sergent Champagne à payer une amende et le fit ensuite assigner pour faire décider qui des deux avait raison.

L'affaire fut portée d'abord devant les juges du bailliage, puis par appel devant le Parlement. Chacun s'y expliqua : Theroude, avocat du sergent Champagne, soutint qu'il n'était obligé à porter la masse que devant le sieur de Brèvedent et que, s'il existait entre ce dernier et le lieutenant criminel un procès sur le règlement de leurs prérogatives, il n'avait pas à s'en préoccuper.

Durand, pour le sieur Dumontier, prétendit que le sergent à masse étant du nombre des sergents du bailliage et devant à son tour amener les malfaiteurs au lieutenant criminel, devait également prêter serment devant lui aussi bien que devant le lieutenant civil ; que conséquemment, puisque Meillibus a commis deux sergents à masse, le second doit rendre au lieutenant criminel les mêmes honneurs que le premier rend au civil, que pour ne l'avoir pas fait le

jour de l'octave de la Fête-Dieu, Champagne doit être mulcté d'amende.

Enfin le sieur de Brèvedent, par l'organe de Me de Cahagne, son avocat, s'attachant à établir son droit exclusif par l'ancienneté de son origine, répondit en ces termes : « Toutes nouveautés sont odieuses. Un
« officier ne doit jamais rien entreprendre contre ce qui
« a été pratiqué de tout temps. D'ailleurs « la posses-
« sion du lieutenant-général est établie sur des rai-
« sons essentielles. Il est le seul juge dans la pro-
« vince qui ait droit de faire porter devant lui la
« masse. Lui seul a des plaids à masse, qui sont desti-
« nés pour les décrets et non à d'autres jours, comme
« à Lyon et à Thoulouse.

« Les lieutenants-généraux ont droit, tant dans leur
« juridiction et dans leurs actes publics, que même
« dans leurs actions et dans leurs visites particu-
« lières, de se faire assister de certains officiers avec
« certaines marques de leur magistrature; et cela
« n'est ni contesté, ni envié par les lieutenants cri-
« minels.

« . . . Ceux de Rouen n'ont jamais joui de cette
« prérogative ni quand ils vont dans leur juridiction
« ni dans les fonctions de leur charge. Au contraire,
« le lieutenant-général civil a toujours fait porter la
« masse devant lui tant à ses assises qu'à ses plaids
« à masse et aux cérémonies publiques. C'est une
« marque d'honneur qui l'accompagne tant que l'au-
« dience dure et jusqu'à sa maison; ce sont ces jours-
« là que les affaires publiques et générales sont trai-
« tées et publiées. Le lieutenant-général de Rouen a

« ce droit par privilège par dessus les autres lieutenants généraux. Devant lui seul les officiers du bailliage doivent comparoir; les hautes justices, les officiers de police, le vicomte de Rouen et le vicomte de l'eau et tous les officiers du bailliage, même le lieutenant criminel viennent à ses assises *merciales* pour y renouveler leur serment. — Les ordonnances sont remplies du pouvoir et des fonctions du lieutenant-général et lui attribuent le droit de faire porter sa masse quand il va dans les autres sièges. Dans les vicomtés et aux assises, quand il s'y présente, tous les officiers comparaissent devant lui, et il peut les blâmer et corriger leurs sentences. C'est pourquoi ils sont appelés lieutenants-généraux et non les lieutenants criminels qui ont si peu cette qualité que le Parlement de Paris la fait rayer autant de fois qu'ils la prennent. Il est donc ridicule à un lieutenant criminel de vouloir interdire un officier qui a prêté serment devant le lieutenant-général et de le mulcter d'amende sous prétexte qu'il ne veut comparoir devant lui avec sa masse.

Après ce plaidoyer, auquel Dumontier ne trouva pas un mot à répliquer, la Cour renvoya le sergent Champagne à l'exercice des fonctions de sa charge, et, sans se prononcer sur la querelle d'entre le lieutenant-général civil et le lieutenant-général criminel, les renvoya instruire leur procès.

Ce procès demeura sans solution pendant plus de douze ans. Mais Pierre Dumontier n'était point pressé d'en finir avec le lieutenant-général civil de Brèvedent dont il ne pouvait méconnaître le droit. Seu-

lement il attendait qu'une mutation eût lieu dans la sergenterie à masse et il espérait qu'un nouveau venu se montrerait plus docile que ne l'avait été Champagne. Cette mutation s'étant produite en l'année 1684, il essaya d'en profiter. Marseline avait remplacé le sergent Champagne. Les processions du premier jour de la Fête-Dieu avaient eu lieu en grande pompe comme à l'ordinaire et le lieutenant-général civil de Brèvedent y avait figuré avec son sergent portant devant lui la masse. Cet appareil avait sans doute réveillé les prétentions assoupies du sieur Dumontier, car à la procession de l'octave du Saint-Sacrement il se présenta avec une masse toute neuve et voulut obliger Marseline à la porter. Mais aussi énergiquement que Champagne, Marseline s'y refusa en soutenant que le lieutenant-général criminel n'avait aucun droit à un tel honneur; qu'il s'était fait faire cette masse clandestinement, à l'insu du lieutenant-général civil et que lui, Marseline, ne la porterait pas.

Là-dessus Dumontier prononça l'interdiction du sergent, lequel appela son supérieur devant le Parlement qui leva l'interdiction, sans rien préjuger sur le procès pendant entre les deux lieutenants-généraux depuis l'année 1673.

Mais ce procès ne devait jamais finir. Comme Pierre Dumontier était le seul des lieutenants criminels qui eût essayé de s'arroger l'honneur de la masse, Haillet, son successeur, n'ayant élevé à cet égard aucune prétention, l'affaire en resta là et jamais plus le lieutenant-général civil ne fut inquiété ni par Lepesant de Boisguilbert, ni par Haillet de Couronne, qui lui

succéda, et qui le laissèrent jouir sans conteste de ce beau privilège jusqu'au jour où la Révolution de 1790 les anéantit tous.

Si je me suis étendu outre mesure sur les détails infiniment petits que j'ai rencontrés en étudiant les *plaid*s à masse, c'est que derrière chacun d'eux il en surgit incessamment de nouveaux dont l'intérêt absorbe malgré soi. On voudrait tout voir, tout étudier pour tout raconter, parce que dans chacun de ces faits, qui ne datent pas d'un siècle, se rencontrent des traits de mœurs ou des usages si complètement inconnus ou oubliés qu'ils semblent appartenir aux temps les plus reculés. On trouve tout naturel aujourd'hui que la croix soit portée devant un évêque, mais que ne dirait-on pas si le Président d'un tribunal faisait porter devant lui, par un huissier, soit une masse, soit tout autre signe de son autorité. Hochets de la vanité, dirait-on, superfétation ridicule. On aurait peut-être raison, parce que la vraie dignité ne consiste ni dans le costume, ni dans les marques extérieures ; mais prenons garde ! si pour le penseur la vraie dignité gît dans le caractère et dans la vertu, cela ne suffit pas au vulgaire : il lui faut à lui les marques extérieures, le costume, l'apparat, ce qui frappe ses yeux et constitue le prestige de l'autorité.

Les hommes d'autrefois avaient si bien compris cette vérité qu'il n'y avait si petite cérémonie, ni si petit acte public qui ne comportât un grand cérémonial. C'était, aux jours de réjouissances publiques, après le *Te Deum* à Notre-Dame, le bûcher cérémonieusement allumé par les autorités sur la place du Parvis. Si l'on célébrait avec une grande pompe la

naissance d'un prince ou le succès d'une bataille, on entourait aussi la proclamation d'un traité de paix d'un appareil imposant qui devait frapper les esprits. Au Palais de Justice cela se faisait ainsi. Je lis : « Le
« premier huissier du Parlement, vêtu *de sa robe*
« *rouge*, ayant sur sa tête son bonnet fourré à quatre
« cornes de toile avec broderies d'or, assisté de qua-
« tre huissiers de la Cour, en robes violettes, tenant
« leurs baguettes, escortés de plusieurs officiers de
« la cinquantaine et des arquebusiers auxquels M. le
« premier président avait donné ordre de se trouver
« à cet effet, sont sortis de la grand'chambre étant
« descendus jusques sur le milieu du grand escalier
« du Palais, quinze ou vingt *officiers* de la cinquan-
« taine étant à cheval dans la cour du Palais et autant
« des arquebusiers étant en deux lignes sur le grand
« escalier, le premier huissier publiait la paix à
« haute voix en ces termes :

« De par le Roi,

« On fait à savoir à tous qu'il appartiendra qu'une
« bonne, ferme stable et solide paix, avec une amitié
« et réconciliation entière et sincère, a été faite et
« accordée entre très-haut, très-excellent et très-
« puissant prince Louis, par la grâce de Dieu, Roi
« de France et de Navarre, notre souverain Sei-
« gneur, et très-haut très-excellent et très-puissant
« Prince, etc.

« Laquelle publication ainsi faite en la présence
« des capitaines et officiers des deux compagnies de
« la cinquantaine et des arquebusiers, trompettes,
« tambours, a été suivie de grandes et hautes accla-
« mations du peuple criant de toute part : *Vive le Roi.*

« — En suite le premier huissier était reconduit par
« les officiers de la cinquantaine et arquebusiers
« jusques dans la grand'chambre. » (1)

C'est avec cette solennité que se faisait ordinairement à Rouen la proclamation de la paix, et c'est ainsi que fut proclamée celle du traité d'Utrecht en 1713.

Mais il est temps de finir ces détails sur des points en eux-mêmes si peu intéressants, et je regretterais d'y avoir retenu l'attention du lecteur, si je ne savais qu'en histoire rien n'est à négliger. Pour beaucoup de personnes le *plaid à masse* est chose tout à fait ignorée, et pour un grand nombre les démêlés du lieutenant-général et du Parlement pourront présenter un intérêt de curiosité. En faut-il davantage pour m'excuser d'avoir écrit ces lignes?

(1) Regist. du Parlement 7 janvier 1679, 21 juin 1713 et 7 décembre 1714.



Le Brahminisme et les Brahmes dans l'Inde,

D'APRÈS UN MÉMOIRE
DE M. HAUG A L'ACADÉMIE DE MUNICH,

PAR M. BANZAS.

M. Haug est un indianiste de grande valeur. Non content de connaissances profondes acquises dans les bibliothèques de l'Europe sur la langue et la littérature sanscrédanes, il a voulu couronner dans l'Inde ses vastes études, y recueillir des monuments encore inconnus, les déchiffrer sur les lieux mêmes, grâce aux relations qu'il a pu former avec des membres de la caste sacerdotale. M. Haug a ainsi préparé les voies à une connaissance plus précise du mystérieux idiome, parlé, il y a de longs siècles, par des peuples dont la destinée n'eut rien de commun avec celle de notre Occident, mais dont la langue religieuse a pour nous un intérêt extraordinaire. Elle rend compte, en effet, de la structure variée de nos langues européennes, ses sœurs cadettes, sans parler des vues qu'elle a procurées sur la nature du langage humain.

en général, et sur la connexion qui peut exister entre des idiomes très éloignés en apparence les uns des autres. Si jamais la question de l'origine des langues put être résolue scientifiquement, la connaissance du sanscrit aura fourni les principaux éléments de la solution.

Mais l'abondance du sanscrit est prodigieuse : sa nomenclature peut-être comparée à une mer sans rivages, et parfois la signification d'un terme y est d'autant plus difficile à établir qu'elle peut se lier à des faits historiques dont la trace est perdue, à des habitudes qui nous sont étrangères, à des usages religieux inconnus ou dont la portée nous échappe. Il est reconnu que les meilleurs lexiques, édités à grands frais, fourmillent d'erreurs. L'intelligence des Védas, c'est-à-dire des documents fondamentaux de la littérature indienne, suppose des notions multipliées sur les mœurs et les coutumes antiques des Indous, sur leurs cérémonies liturgiques et leurs systèmes de philosophie. Cette interprétation sera longtemps pleine de difficultés. Ajoutons qu'elle n'en est point dégagée, tant s'en faut, pour les brahmes même les plus savants. Beaucoup, du reste, se bornent à retenir par cœur un ou plusieurs Védas, sans aucun souci d'en pénétrer le sens.

Ce résultat tout matériel suppose un effort de mémoire dont nous n'avons aucune idée. Les quatre Védas forment un ample recueil d'hymnes, de formules de prières, de morceaux poétiques dans tous les rythmes, de commentaires en prose, de traités philosophiques, dans une langue merveilleuse, morte aujourd'hui, mais qui dans une vie de vingt siècles

a subi maintes modifications. En volume, les Védas dépassent de beaucoup les poèmes d'Homère et tout ce qui nous reste du théâtre grec. Un étudiant sur les bords du Gange met douze ou quinze années à les apprendre; mais alors le texte est possédé dans ses derniers détails, et un brahme affirmait à M. Haug que, si les livres sacrés venaient à périr, en moins d'un an la restitution en serait faite de mémoire, sans qu'il s'en manque d'une lettre ou d'un accent. Or, l'accentuation indienne, suivant laquelle plusieurs intonations se combinent dans un même mot d'après certaines règles harmoniques, est à elle seule toute une science, qui dépasse de beaucoup en difficulté la connaissance de l'accent grec, déjà si importune à nos écoliers. Ce phénomène de mémoire, qui se perpétue sous nos yeux, fait comprendre la conservation des Védas à une époque où ils étaient gardés secrets, sans qu'il fût permis de les confier à l'écriture, et ce simple fait répond aussi aux difficultés soulevées par les érudits sur la conservation et l'origine des poèmes homériques. En général, les peuples qui écrivent peu fortifient leur mémoire, et sous ce rapport l'abondance des livres nous a fait dégénérer. Les Druides ne conservaient pas autrement leurs traditions sacrées. Le croirait-on? Un fragment de leurs chants antiques, transmis de bouche en bouche, est ainsi parvenu jusqu'à nous. Ce morceau curieux, mais presque inintelligible, a été recueilli par M. de la Villemarqué, il y a peu d'années, auprès d'un jeune pâtre breton, qui le récitait sans y rien entendre. C'était sa mère, disait-il, qui le lui avait appris pour exercer sa mémoire, et nous recouvrons ainsi, après dix-huit siè-

cles, un vestige de la poésie et des croyances de nos vieux ancêtres.

Le mémoire de M. Haug, dont j'aborde l'analyse, traite de l'origine du brahmanisme, des causes d'une prépondérance sacerdotale qui a imposé à l'Inde l'état social le plus extraordinaire que les siècles aient jamais vu. La condition et les mœurs du peuple indou ont fait l'étonnement de tous les observateurs, et sous cette impression l'un des plus sagaces et des mieux instruits, l'abbé Dubois, inscrivait au titre de son livre ce vers du lyrique latin :

Nec viget quicquam simile aut secundum.

On a contesté une haute antiquité au brahmanisme et au régime des castes, qui s'y rattache d'une manière intime, parce que celles-ci ne sont pas mentionnées dans les parties des Védas réputées les plus anciennes. M. Haug répond à cette difficulté par des raisons qui paraissent concluantes, et dans le détail desquelles je me garderai d'entrer. Je n'y relèverai qu'un point de fait, qui, en s'adaptant à la question, offre aussi un intérêt beaucoup plus général : c'est l'étroite parenté de la race indienne avec celle de l'Iran, constatée par la ressemblance des idiomes. Le Zend, langue de l'ancienne Perse, n'est, au dire de notre auteur, qu'un dialecte du sanscrit. Or, le livre de l'Avesta, où la langue de Zoroastre nous a été conservée, nous montre chez les Iraniens quatre castes pareilles à celles de l'Inde primitive, et à leur tête une caste sacerdotale, qui subsiste de nos jours avec ses caractères distinctifs. De plus, M. Haug a décou-

vert dans le livre persan une allusion évidente à un texte des Védas. Ainsi les Mèdes et les Indous, séparés dès un temps reculé, avaient des institutions communes, qui se développèrent parallèlement, bien que d'une manière différente, et qui doivent dater d'une époque où les ancêtres de ces deux nations habitaient un commun séjour. Au reste, il semble que tout peuple religieux, agriculteur et guerrier doit dégager dès son premier âge quatre ordres de fonctions : le culte, la défense commune, la mise en valeur du sol, les services inférieurs. Ce que l'Inde a en propre, c'est le caractère exclusif et héréditaire de ces divers ordres d'activité. Chaque membre du corps social faisait ce qu'avait fait son père, et jamais autre chose. De là une caste de prêtres ou des brahmes, une noblesse militaire ou des Rajahs, une classe d'agriculteurs ou des Vaïchas, enfin une basse caste où étaient rejetés les gens sans aïeux et sans aveu, avec les victimes de la conquête. Ce système de séparation héréditaire, une fois fondé, s'est développé chez les Indous dans des proportions incroyables et avec les conséquences les plus étranges.

Cette séparation, comme on doit s'y attendre, était moins rigoureuse dans les commencements. Le collège des brahmes n'était pas fermé, bien que l'entrée en fût déjà hérissée d'obstacles. C'est là un de ces faits d'ancienne histoire que la poésie a consacrés en les fixant dans les souvenirs des hommes, et depuis des siècles l'épopée indienne répète dans ses chants les aventures du brahme Vassichta et du roi Vichmâmitra.

Permettez, Messieurs, que je m'arrête un moment

sur la légende de ces personnages aux noms étranges.

Le roi, qui en cette qualité ne peut appartenir qu'à la caste des rajahs, cherche querelle au brahme les armes à la main; mais il est défait miraculeusement par l'ascendant mystérieux de son adversaire. *Fi ! de la puissance royale !* s'écrie le vaincu ; *le brahme seul est fort !* Et il forme aussitôt le dessein de compter lui-même parmi les brahmes. Pour y parvenir, d'abord pendant mille ans il se livre à la contemplation et à la pénitence, et après ce terme les Dieux lui reconnaissent la dignité d'un *richi*, c'est-à-dire d'un sage, mais d'un *richi royal*, qui ne cesse point d'appartenir à la caste guerrière.

Le pénitent ne se trouve pas honoré de cette restriction; il veut être *vichi tout court*, hors de sa caste, et il y parvient au bout d'un pareil nombre d'années de pratiques ascétiques. C'est trop peu encore : dix nouveaux siècles de pénitence l'élèvent au grade de *grand richi*; mais son ambition ne s'arrête pas en chemin, car il s'est proposé d'être *brahma-richi*, c'est-à-dire un sage de la caste même des brahmes, et rien ne lui coûtera pour atteindre ce degré suprême de la dignité et de la science.

Il renouvelle sa pénitence millénaire, mais avec des austérités d'une telle rigueur et un succès si prodigieux que les Dieux se prennent à trembler devant la puissance acquise par le *richi*. Ils imaginent, pour l'en faire déchoir, de lui envoyer une tentation. Une nymphe céleste se charge de le séduire, mais il en arrive mal à la dangereuse messagère; le pénitent se met contre elle dans une colère terrible, et d'un mot

de sa bouche redoutée, il la change en marbre. C'est un tort; une vertu qui va jusqu'à l'emportement n'est point conforme à l'égalité d'âme d'un véritable *richi*, et une expiation devient nécessaire, proportionnée à la qualité du pécheur : ce seront encore mille ans de mortifications effroyables, mais, à ce prix, l'ancien guerrier obtient l'objet de tous ses désirs, le titre de *brahma-richi*. Il n'a pas fallu moins à un puissant prince pour devenir l'égal d'un brahme. Cette histoire, allèguent les Indous, est d'autant plus certaine que la descendance du célèbre sage subsiste encore dans leur pays, et M. Haug lui même compte au nombre de ses disciples les petits neveux de Vichmâ-mitra.

Cette conclusion ne laisse pas de renfermer un fond sérieux. On retrouve ici la trace d'anciennes discordes entre les pouvoirs spirituel et temporel, qui ont eu pour terme la soumission de ce dernier, et aussi une espèce de compromis. Quant à l'origine des familles brahminiques, M. Haug la tient pour constatée par l'obligation imposée à tout brahme orthodoxe de nommer dans sa prière quotidienne le *richi* ou patriarche auteur de sa race. De la sorte, le point de départ est certain et fixé pour toujours, encore que les degrés intermédiaires n'aient rien d'authentique; et ainsi se distinguent encore aujourd'hui les descendants des sept premiers sages, dont la gloire, aux yeux des Indous, resplendit dans les sept étoiles de la Grande-Ourse.

La méthode de M. Haug consiste, on le voit, à établir des points historiques par l'interprétation de la Fable, et cette méthode, quand il s'agit de l'Inde, est la

seule possible. La nation indoue, qui compte cent millions d'âmes, qui a cultivé tous les arts, et dont la civilisation est une des plus anciennes du monde. n'a jamais recueilli son histoire, et sous ce rapport son immense littérature offre une lacune qui n'a pas un second exemple.

Un génie abstrait et rêveur a laissé l'Inde sans intérêt pour les choses de fait. Le dogme, la métaphysique, la poésie l'absorbent; pour elle les événements ne comptent pas; elle ne nous apprend rien sur elle-même, et les premiers documents qui la concernent nous viennent d'autre part. Ce sont quelques fragments de Mégasthène, envoyé en ambassade sur les bords du Gange par un successeur d'Alexandre, et qui laissa un rapport sur sa mission. Mais lorsque Mégasthène écrivait sa notice, dès longtemps la prépondérance antique du brahminisme était compromise, et il lui fallait compter avec la secte rivale de Bouddha.

Dans le recueil des Védas, se rencontre un petit poème fort singulier, dont le fond, sinon la forme actuelle, appartient, suivant M. Haug, à l'âge le plus reculé, et qui fournit des indices à deux fins : touchant la haute antiquité de la caste des Brahmes et touchant la cause originelle de leur influence. Il s'agit de l'*Hymne des Grenouilles*, dont je vous demande la permission de citer un morceau d'après notre auteur. Le poète Indou décrit l'agitation de ces petits animaux au début de la saison pluvieuse :

« Tout le long de l'année les grenouilles se tenaient coi. La pluie maintenant les arrose, et leurs voix éclatent comme celles des brahmes qui ont gardé leur

vœu. (Allusion au silence imposé aux brahmes comme préliminaire d'une cérémonie).

« Les voix retentissantes des brahmes rangés en cercle pendant les solennités nocturnes font connaître que la coupe où se verse le suc du Soma est à pleins bords, comme un étang. Ainsi, ô grenouilles, vous sautez de côté et d'autre, étant baignées par une pluie bienfaisante.

« Vos cris se multiplient comme les voix des brahmes autour de la coupe sacrée, lorsqu'ils préparent la prospérité de l'année nouvelle. Vous vous agitez comme les échantons que baigne la sueur. »

En effet, les échantons qui vont à la ronde distribuant le contenu de la coupe dans de petites tasses, accomplissent une besogne des plus fatigantes, à cause des grandes chaleurs, qui sont l'époque du sacrifice du Soma, la plus importante des cérémonies brahminiques. Elle se célèbre la nuit, et cette circonstance est la seule où il soit permis de faire entendre les chants védiques après le coucher du soleil. Dès que le vase est épuisé, la psalmodie s'arrête, pour reprendre lorsqu'il est rempli de nouveau, et ainsi on peut suivre du dehors, d'après les intervalles de mélodie et de silence, les phases de la mystérieuse opération. Le Soma, suc tiré d'une plante, ne peut être bu que par les brahmes; le breuvage sacré destiné aux rajahs consiste dans une infusion de certaines épices; le vaïcha boit du lait caillé, et l'eau pure doit suffire au choudra, ou plutôt celui-ci est exclu de toute participation au sacrifice, et ses oreilles ne peuvent même entendre les vers du Vêda; mais les brahmes ont su admettre des exceptions en faveur des

personnages considérés et surtout opulents, nombreux aujourd'hui, dans une caste qui embrasse les sept huitièmes de la population.

Revenons, je ne dirai pas, à nos moutons, mais aux grenouilles de M. Haug. La bizarre composition dont j'ai cité un extrait, et qui poursuit dans une série de stances le parallèle entre un effet de la nature et les particularités d'un rite de la religion, est un chant réputé efficace pour faire tomber de la pluie. Dans les temps de sécheresse, des chœurs de trente brahmes vont le répéter au bord des rivières. Ces singularités tiennent précisément à la fonction essentielle et primitive du brahme. Il est avant tout *l'homme qui procure la pluie*. Sous un climat de feu, où le riz, plante aquatique, est la base indispensable de l'alimentation, la pluie n'est pas seulement, comme ailleurs, la source de l'abondance ; elle est, pour tout un peuple, la source unique de la vie. Dans l'Inde, la sécheresse d'une seule année équivaut à la condamnation à mort de plusieurs millions d'êtres humains. A cette heure même, dans ces vastes contrées, dotées si richement et soumises à tant de fléaux, commence à sévir une de ces famines effroyables dont nous pouvons à peine nous représenter les calamités. A la fonction de brahme s'est ainsi attachée l'idée d'un bienfait du premier ordre, du soutien de l'existence, du don de la vie, puis, par une extension indéfinie, qui est le propre du génie indien, cette idée s'est confondue avec celle du bien suprême en tout ordre de choses. Il n'est rien que le sacrifice ne procure : richesse, honneurs, puissance, postérité, béatitude céleste. Les Dieux mêmes lui doivent leur existence supérieure.

Quant au sacrifice en lui-même (et nous touchons ici à un point capital de la théologie brahminique), l'Indou a une manière de le concevoir très différente de celle des autres peuples de l'antiquité. Pour lui, cet acte religieux n'est pas précisément une offrande destinée à fléchir la volonté divine, c'est plutôt un procédé de science et d'art, qui agit par nécessité sur les êtres célestes, et, entre autres effets, supplée ce qui pourrait manquer à leur puissance. S'agit-il de la pluie? On verse le soma en l'honneur d'Indra, le dieu des orages, toujours disposé à la répandre sur la terre en faveur des hommes. Mais comme Indra n'a pas en lui-même toute la force requise pour délivrer les eaux du ciel, retenues captives par les démons dans leur forteresse de nuages, il lui faut puiser un pouvoir plus grand dans la coupe du soma. Ainsi, le brahme est une sorte d'enchanteur, qui soumet à son art jusqu'aux puissances divines.

Cet art est des plus compliqués. Un rite, simple à l'origine, s'est chargé dans le cours des temps d'une multitude de détails cérémoniels, qui doivent être observés à la rigueur; car un oubli, une méprise, enlève au sacrifice tout son effet. Aussi la fonction la plus importante n'est pas celle du prêtre qui agit, mais celle d'un brahme assistant qui, sans donner aucun ordre, observe tout, prononce sur la validité de l'opération sacrée, et remédie le cas échéant à ce qu'elle pourrait avoir de défectueux. Ce brahme doit être très érudit: il lui faut savoir par cœur une partie considérable des Védas, posséder une connaissance approfondie du rituel le plus minutieux, du sens et de l'origine des cérémonies, être en état de décider les points probléma-

tiques. C'est un docteur ; les autres officiers du sacrifice ne sont que des praticiens.

Donc les actions liturgiques doivent leur efficacité à l'art du brahme, mais surtout à sa science spéculative ; car le brahme, c'est l'homme qui, par l'esprit, contemple au-delà de tous les êtres divins le *Bramah*, la vie en essence, la réalité universelle, l'absolu. Aussi, disent les Védas, rien ne se dérobe à la connaissance du brahme et rien ne surpasse son pouvoir. Il l'emporte même sur l'antique tradition, parce qu'il la domine par une compréhension entière. S'il est permis de comparer les institutions de l'Inde avec celles d'Israël, le brahme ressemble moins aux prêtres des Juifs qu'à leurs rabbins, à cela près que, comme les premiers, il remplit une fonction héréditaire. La science, dans son principe et avant tout développement, lui est infuse en vertu de son extraction ; il la possède comme un privilège de sa naissance. Celle-ci d'ailleurs le place au-dessus de l'humanité. Dans le *chant de l'homme*, l'un des plus importants du Vêda, que les brahmes répètent chaque jour au sortir du bain, on lit ce passage, qui constitue le titre fondamental, et, pour ainsi dire, la charte du brahminisme.

« La bouche de l'homme idéal, c'est le brahme ; son bras, le Rajah ; ses jambes, le Vaïscha, et ses pieds, le Choudra. »

Le brahme n'exerce donc pas un simple ministère de médiation, suivant l'idée que les autres peuples ont eue du sacerdoce, mais il a en lui la puissance, et une puissance qui l'égale aux Dieux. *Le brahme est un Dieu sur la terre* ; les textes traditionnels vont jusque-là, et, s'il est possible, plus loin encore.

Pareille vénération, disent les Védas, revient aux Dieux du ciel et à ceux de la terre. Les Dieux célestes sont honorés par les sacrifices; les Dieux hommes le sont par des présents. Ces deux sortes de Dieux procurent ensemble le bonheur.

Et l'atharvéda emploie ce langage inoui au sujet d'un docteur célèbre : *il a fait le ciel et la terre. Il est avant le Bramah, et le Bramah vient de lui... Il est l'auteur de la science divine.* On ne trouverait que dans l'Inde ce genre d'apothéose, qui d'un être humain fait quelque chose de supérieur à l'infini.

Telle est l'opinion de leur dignité que les brahmes ont su accréditer chez leur nation, et qui les place beaucoup plus haut que les Mages de l'Iran, les Druides de la Gaule et même que la théocratie égyptienne. Elle a été pour eux, comme on peut croire, une source de profits immenses.

En effet, la complication croissante des rites du sacrifice en a rendu la fonction très lucrative, car il se trouva impossible d'accomplir la cérémonie dans la durée d'un jour et avec le ministère d'un seul prêtre. Le grand sacrifice du Soma exige cinq jours et occupe seize officiants; mais, pour en mettre l'efficacité hors de doute, il faut une série de sept somas avec soixante-quatre prêtres.

Pour l'hécatombe des chevaux, qui est le sacrifice royal, le prince réunit des brahmes de toutes les contrées gangétiques avec une dépense qui épuise pour longtemps son trésor. Les cérémonies appelées Souttras durent douze mois, elles embrassent même des cycles de plusieurs années.

En même temps que le brahminisme croissait en opu-

lence et en crédit, il se déterminait par rapport à la société générale d'une façon plus rigoureuse. Le mariage avec des personnes de caste différente fut d'abord prohibé, puis les repas en commun, puis le simple contact. Jamais classe d'hommes ne s'isola plus orgueilleusement.

La personne du brahme fut déclarée inviolable, et le dernier des forfaits que l'homme puisse commettre fut le brahmicide. Les rois tombèrent dans la dépendance. Ils se virent assujétis à prendre pour leur premier ministre un brahme, auquel tous les pouvoirs spirituels et temporels étaient délégués. C'est en lui lavant les pieds que le prince lui conférait l'investiture, exprimée par cette formule de vénération : *je prépare une demeure à la déesse de la félicité*. Bientôt le choix même de la personne du ministre fut enlevé au souverain, car sa charge fut rendue héréditaire.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu des résistances de la part des Rajahs. Ils combattirent les uns par fierté, les autres par convoitise et pour s'emparer des richesses des brahmes. Ceux-ci prirent eux-mêmes les armes pour se défendre, mais ils durent surtout à leur empire sur l'opinion le maintien d'une puissance qui, dans l'antiquité, n'a subi qu'un seul échec grave : la grande défection du Bouddhisme.

La société entière s'organisa d'après le type d'exclusion offert par la caste sacerdotale. Celle des Choudras, la dernière dans l'estime comme la première par le nombre, engendra une multitude de castes nouvelles, qui se comptent aujourd'hui par plusieurs centaines, différentes dans leurs mœurs, leurs cou-

tumes, leurs occupations, leurs rites. L'individu ne compte pour quelque chose qu'autant qu'il est avoué par une caste, et il doit porter toute son attention à ne pas déchoir de cet avantage par quelque manquement aux us traditionnels. *Perdre sa caste* est pour un Indou le dernier des malheurs : il se trouve alors sans droit, sans famille, sans considération, sans assistance, sans lien avec la société humaine. Sa seule ressource est de se cacher dans la foule misérable et abhorrée des parias, où tous les déshérités viennent se confondre. L'origine d'une caste se rattache le plus souvent à quelque particularité soit historique, soit locale, dont l'esprit indou a fait la base d'un système porté aux conséquences les plus excessives. Dans un certain district où l'eau est rare, on s'est organisé d'après le principe de réserver l'eau pour le seul usage de l'alimentation. De là, défense de se laver, de nettoyer les ustensiles et les étoffes, de dépouiller même un vêtement sordide jusqu'à l'heure où il tombe en lambeaux. L'aspect répugnant des individus de cette caste répond bien à ce qu'il faut attendre d'un pareil système de police.

Parmi les exagérations étonnantes qui caractérisent le brahminisme et son esprit, on rencontre, à certains égards, une réserve inattendue. Dominant la puissance politique, les brahmes n'ont pas essayé de se l'attribuer à eux-mêmes. Ils n'ont jamais institué ou déposé les rois ; les premiers ils dépeignent l'autorité des princes comme sacrée, comme venant du ciel, comme irresponsable, et ne pouvant être réprimée que par les Dieux seuls. D'un autre côté, il n'existe dans l'intérieur de la caste aucune trace de

hiérarchie. Un jeune brahme, après l'initiation qui lui est conférée à une certaine époque, est en dignité l'égal de ses maîtres ; le degré de science fait entre tous la seule distinction.

Par cela même que les brahmes attachaient à leur profession et à leur influence l'idée de la supériorité intellectuelle, ils ont dû imprimer dans leur patrie un certain mouvement à l'esprit humain. L'Inde, en effet, a été féconde par la pensée. Dans la poésie, elle a produit des œuvres d'une vaste proportion et étincelantes de génie. Les brahmes ont édifié sur les bases de la tradition, quelquefois en dehors d'elle, des théories philosophiques hardies et subtiles. L'interprétation des Védas a suscité une foule d'écrits sur la grammaire, le métrique, la chronologie, l'exégèse. L'esthétique et l'éloquence ont été enseignées d'une manière brillante. On sait que notre art de chiffrer, attribué faussement aux Arabes, est sorti des sanctuaires de l'Inde, où l'algèbre a aussi formé ses premières équations. Parmi ces travaux si variés, rien n'est plus original que les spéculations des Indous sur la grammaire. Dans cette branche ils ne connaissent point d'égaux. Possédant la langue la plus riche que les hommes aient jamais parlée, en même temps que la plus transparente dans sa texture, ils ont soumis cet idiome extraordinaire à l'analyse la plus rigoureuse et la plus fine, et la science acquise en ce genre a été résumée dans les 3,396 aphorismes de Pânini, le prince des grammairiens, qui, à son tour, a été commenté dans les écoles de l'Inde comme Aristote dans celles de notre Occident. Le mérite des grammaires indiennes a été bien compris en

Europe, depuis l'apparition d'une science toute moderne, la grammaire comparée, science rendue possible par la découverte de l'idiome sanscrit, en même temps que les travaux des vieux brahmes jetaient sur ses premiers pas la plus vive lumière.

Depuis que la péninsule gangétique est tombée des mains des Musulmans à celles des marchands de Londres, les conditions se trouvent bien changées pour le brahminisme. Il survit à l'indépendance nationale, mais sa splendeur est éclipsée, son influence va en déclinant; les riches offrandes deviennent plus rares; on ne voit plus beaucoup de ces princes opulents qui se faisaient honneur de pensionner quelque brahme exercé à la récitation des Védas, ou distingué par son habileté dans quelque science indienne, telle que la grammaire ou les mathématiques. Mais les brahmes, gens de tout temps fort avisés, ont su envisager leur situation sous son vrai jour et en prendre leur parti. Comprenant que le genre spécial de savoir dont ils avaient retenu le privilège est aujourd'hui de peu de ressource pour l'entretien d'une grande caste, ils sont allés se mettre à l'école chez les envahisseurs, ont appris l'anglais, et si bien appris, que plusieurs brahmes ont été trouvés capables d'occuper les chaires de littérature anglaise fondées par le gouvernement. Les moins habiles ou les moins heureux briguent les emplois subalternes de l'administration dans cette grande patrie où leurs devanciers étaient adorés comme les *dieux de la terre*. Quoi qu'il arrive, et même après l'extinction définitive de leur prestige religieux, les brahmes sauront toujours, au titre de leur supériorité intellectuelle, revendiquer un grand rôle

dans l'histoire et dans la civilisation future de leur pays.

M. Haug s'arrête à cette conclusion. Pour nous, jetons un coup d'œil encore sur les destinées d'une race douée d'aptitudes extrêmement belles et sortie avec nous de la souche patriarcale, dont les rejetons, multipliés dans tout l'univers, vérifient de plus en plus cette parole prophétique de l'Écriture : *Dilatabit Dominus Japheth*. Pendant que les aïeux du Celte, du Teuton, du Pélage s'éloignaient vers l'Occident, le Mède et l'Indou se séparaient à leur tour, emportant les idées et les traditions qui ont formé le commun héritage des nations indo-européennes. Tout prouve, en effet, que dans leur premier séjour, au sein des montagnes de la haute Asie, elles ont connu certaines vérités primordiales et pratiqué le culte du Dieu unique. Dans chacune de leurs branches, la religion se montre plus épurée à mesure qu'on remonte le cours des âges ; à travers les siècles elle va s'abaissant, se rapprochant de la matière, s'égarant en sens divers. Parmi les anciens peuples, les Iraniens ont su le mieux résister à ce déclin de la pensée primitive, et, en reprouvant l'idolâtrie, maintenir dans sa clarté la notion d'un Être suprême. Leur culte est resté le plus pur dans la Gentilité et l'est encore. Toutefois, en admettant un principe de mal, essentiel et coéternel, les mages ont méconnu dans les perfections divines les attributs de l'infinité et de l'indépendance. L'Inde a évité le dualisme de l'Iran, mais pour se jeter dans une aberration plus monstrueuse. A force de tout ramener à l'Unité, elle a confondu les existences. Le monde, les individus, les corps, les âmes se réduisent,

suivant le dogme indien, à une succession de phénomènes, qui a reçu un nom doctrinal : la *maïa*, ou l'Illusion. Il n'y a de réel que le *Brahma*, ou la substance universelle. L'aptitude singulière du génie indien pour la spéculation métaphysique n'a fait qu'aggraver ses erreurs. Là, bien des générations avant nous, furent enseignés les divers systèmes de panthéisme que la moderne Allemagne a reconstruits à sa manière ; tantôt l'idéalisme de Fichte, qui n'admet d'autre réalité que le *moi* pensant, et qui renferme dans ce *moi* tout l'Univers, tantôt le panthéisme représentatif de Schelling, qui ne connaît que des phénomènes et point de substance. En morale, les brahmes n'ont pas reculé devant les conséquences de leurs théories. Quelques-uns avouaient à l'abbé Dubois que, suivant leurs principes, il n'y a ni bien ni mal, puisque, rien de ce qui se passe n'étant réel, rien n'est préférable. Tel est le penchant de l'esprit indou : pousser à outrance les idées spéculatives, rejeter toutes les restrictions, s'enfoncer sans retour dans les voies les plus aventureuses de la pensée. Aussi devait-il un jour s'égarer bien loin dans une direction nouvelle et encore plus écartée. On vit alors encore le bouddhisme, qui offre la singularité étonnante d'une religion sans Dieu, et qui, en prêchant la vertu, lui propose, comme le but de ses aspirations et la récompense suprême de ses efforts, le *Nirvāna*, c'est-à-dire le vide de toute existence. L'erreur a dit alors ce qui lui restait à dire : le fond des choses, c'est le pur néant. Cependant il se conservait quelque part une tradition légitime et indéfectible. Aux lieux où la mer occidentale vient baigner les plages de l'Orient, sur les confins de deux

mondes, un petit peuple était préservé par privilège de ces écarts de l'intelligence abandonnée à ses propres forces. C'est de là que la Vérité, longtemps voilée, devait rayonner un jour sur les nations. Mais l'antique Orient, d'où la lumière nous est venue, en a su le moins profiter. Il s'est détourné d'elle, ou n'a pas su lui rester fidèle, et le christianisme n'a obtenu, dans les régions mêmes qui l'ont vu naître, qu'un empire incomplet et éphémère. Chez les peuples sémitiques, l'ascendant a été bientôt repris par le judaïsme charnel, qui a trouvé, suivant la remarque profonde de Fénelon, sa vraie manifestation dans la secte barbare de Mahomet. L'Inde, faute de force morale, n'a pas secoué son rêve séculaire. Mais qui a sondé l'avenir? et qui sait si le réveil de ces vieux peuples et la réunion de toutes les races humaines dans une même adoration du Créateur n'est pas le terme assigné par la Providence aux longues agitations de notre âge moderne?

POÉSIES PROVENÇALES

TRADUITES EN VERS FRANÇAIS.

PAR

M. DE SAINT-QUENTIN.

MESSIEURS,

Dans une de nos dernières réunions, j'ai entendu, non sans tristesse, traiter avec bien de la rigueur non-seulement l'ordre d'idées qui semble avoir dominé dans un recueil de poésies provençales qui nous a été adressé, mais encore le langage vulgaire et la poésie du Midi en général.

Je n'ai pas l'intention de soulever une polémique qui vous paraîtrait d'un médiocre intérêt, et je serais d'ailleurs un faible champion pour la soutenir; mais j'ai habité la Provence pendant plusieurs années; j'y compte encore d'excellents amis, fort dévoués à la patrie commune, et très versés dans la littérature française, ce qui ne les empêche pas d'aimer passionnément leur dialecte maternel.

Ils m'ont appris à l'apprécier, et pour ne pas vous laisser sous l'impression exclusive d'un jugement qui me semble trop général pour être juste, permettez-moi de vous lire la traduction de deux petites pièces de vers provençales qui m'ont paru si frai-

ches d'idées, si gracieuses de forme, que j'ai essayé de les reproduire en vers français. Il est inutile de vous rappeler combien une traduction altère inévitablement la naïveté de semblables compositions; aussi pour m'en rapprocher autant que possible, j'ai quelques fois traité peut-être un peu légèrement les règles austères auxquelles est assujétie la rime française; j'ai pu ainsi reproduire presque littéralement le texte, et vous pourrez mieux en juger que si j'avais été plus rigoureux.

Tout cela est bien peu de chose, mais c'est mieux que rien, c'est une petite protestation en faveur de mes amis.

PASTORALE.

D'une Bergère trop cruelle
Daphnis se plaignait doucement,
Tout auprès une Tourterelle
Battait de l'aile en gémissant.
Elle allait venait, la pauvrete,
Répétant sa triste chanson,
Enfin le Berger qui la guette
La voit entrer dans un buisson.

De tourtereaux une nichée
S'y cachait sans oser crier,
Car un serpent dans la ramée
Était prêt à les dévorer.
Daphnis, d'un coup de sa houlette,
Écrase l'Aspic près du nid
Et la pauvre Tourterette
Sembla lui dire : sois béni !

Alors une voix douce et belle
Dit tremblante : aimable Pastour,
Ton bienfait à la Tourterelle
Te sera payé par l'Amour :
C'était la voix de sa maîtresse
Qui, voyant ce qu'il avait fait,
Avouait enfin la tendresse
Que dans son cœur elle étouffait

LA CANNOISE

Naples, qu'on vante ton rivage
Et ses vagues aux bleus reflets,
Ton soleil qui dore la plage
De l'anse pleine de filets,
Où l'on voit voguer la tartane,
Louvoyer le léger bateau,
Que m'importe ? Je suis de Canne,
Tout cela, nous l'avons plus beau !

Le voyageur voit, en Castille,
Aux fenêtres de chaque mur,
Les yeux noirs d'une brune fille
Veloutés comme un raisin mur ;
Il croit entrevoir la sultane
Echappée aux enfants d'Allah.
Que m'importe ? Je suis de Canne,
Nos filles sont comme cela.

Que l'astre du jour, à Majorque,
Fasse jaunir la pomme d'or,
Qu'à pleins vaisseaux on la remorque
Pour enrichir un autre bord,

Et, là, que la moindre cabane
Ait son oranger sans pareil,
Que m'importe? Je suis de Canne,
J'ai l'oranger, j'ai le soleil.

Riche, fais pousser dans ta serre,
En prodiguant tout un trésor,
Une fleur pour ta boutonnière
Et sois-en plus fier qu'un milord ;
Ou qu'une reine se pavane
Un camélia blanc sur son cœur,
Que m'importe? Je suis de Canne,
Où chaque pas foule une fleur.

Dans le palmier doré de dattes
L'oiseau gazouille, tout le jour,
Mille notes plus délicates
Que la Pati chantant l'amour ;
Quoi que dise la caravane,
Quoi que raconte le Bédouin,
Que m'importe? Je suis de Canne,
Le palmier croît dans mon jardin.

A Paris sont de belles dames,
De belles dames à Bordeaux.
Qui font flotter des oriflammes
Sur la gaze de leurs chapeaux,
Moins chrétiennes que courtisanes
Ou que Laïs de Pompéï,
Que m'importe? Je suis de Cannes,
Il m'en vient de tous les pays.

On veut m'effrayer des tempêtes,
Des glaciers, miroirs du géant,
Des neiges qui couvrent les crêtes
Du col de Tende et du mont Blanc ;
Laissez souffler la tramontane,
Et le mistral, et le ponent,
Que m'importe ? Je suis de Canne,
Où règne toujours le beau tems.

L'orgueilleux veut briller encore
Même au jour où tout doit finir ;
D'un beau costume il se décore,
Un beau tombeau doit le couvrir ;
Il rêve, quand tout le condamne,
Marbre blanc, bronze et crucifix.
Que m'importe ? Je suis de Canne,
Un peu de terre ici suffit.

ALP. DE SAINT-QUENTIN.

PASTORALE.

D'uno bergièro troou Cruello
Daphnis, un jour, si plagnissié
Tout aoupès uno Tourdourelo
Battié de l'alo, gémissié,
Anavo, venié, sen anavo,
Prévenié diré sa cansoun,
Et lou Pastour que l'espingeavo
La vès intrar dins un bouissoun

Vés d'aoussétouns uno ni sado
 Qué s'acclataronn sens pioutar,
 Car, uno serp, dins la ramado,
 Ero près de li dévourar.

• Daphnis, d'un coou de sa houlette.
 Picco la serpe, qué n'en mouris.
 Et la paouro Tourdoulétète
 Semble li dire : grand mercis !

Alors uno voix douço et belle
 Li diguets : aimable Pastour,
 Cé qu'as fach per la Tourdourelle
 Ti sera pagat per l'amour.
 Ero la voix de so mestresso
 Qué veguent cé qué avié fach
 Faguet l'aviès de sa tendresso
 Qué jusqu'alors li aviès cachat

LA CANENCO

Parloun proun de la mar de Naple
 Me soun sablounous cavalet,
 Sei flo blur, sei ruban en chaple,
 Sei caranco pleno d'arret ;
 Li si ve filar lei tartano,
 Et bourdejar lei fin batéu.
 Aiù que mi fa ? Siù de Cano ;
 La nouastro mar a tout plus béu.

Verei, din la viélho Castilho
 Pouadoun gachar lei voulhajur,
 Ei fenestroun, de bruno filho
 Qu'an d'uei coumo un razin madur :

Sèimbloun de gènto courtizano
Escapado où bèi Ibraïm.
A iù que mi fa ? Siù de Cano ;
Lei nouastrei filho sount ensin.

L'astre reluscant de Maioreo
Joùnisse lei poumèto d'or
Que lou negoucian remorco
A plen véissèù vèrs d'aùtrei port ;
Aqui la mai paùro cabano
D'òurangié n'a d'òutre pareù.
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
Avèn d'arange et de soureù.

De flour, lei riche soute elocho,
En despensant fouarso escunoù,
N'an basto pèr s'ampli la pocho,
Et sount plus fièr que d'Espagnoù.
Uno rèno fara la crano
Pèr quòùqù camelia blanc.
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
N'òutre sus lei flour il marchan.

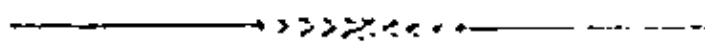
Lei long palnié doùra de dati
Ounte barjacoum d'òùsseloun,
Coumo soùrrié, mancou la Pati,
Counso loun doù marrisimoun.
Que nen dighe la carravano,
Que nen digoun lei Bedouïn.
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
Nen pouso din nouastrei jardin.

A Paris l'a de bèlo damo,
Et de bèlo damo à Bourdèu
Que lèissoun pendre d'òuriflamo
A la cimo de sei capèu.
An pas tant l'èr de crestiano
Que de Laïs de Poumpeï.
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
Nous en vèn de toui lei peï.

M'afraioun dei grosso tempesto,
Dei glassié miraù le gean,
De la nèù que cuèbre la crestio
Doù coual de Tèndo et d'òu mount Blanc.
Mai que boufe la tremountano
Vo lou mistraù, vo lou pounèn,
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
Li règno toujour lou bèu tèm.

L'a de gèn que vous fan gigino,
Meme couro an léissa la pèu ;
Pèrque pourtavoun la faquino,
Vouaroun de supèrbe toumbèu :
Li foù lou maùbre que si pano,
Et la founto, et lou crucifis.
A iù que mi fa ? Siù de Cano :
Un pou de tèrro aqui sufis.

MILO NEGRIN.



PRIX

PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1875, 1876 ET 1877.

1875.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure Œuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et dont le sujet est laissé au choix des concurrents. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1876.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Rechercher quels avantages pourraient être obtenus pour la conservation et l'amélioration des cidres par l'emploi des procédés de chauffage appliqués aux vins.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur *Recueil critique des inscriptions antérieures au XVI^e siècle, et qui existent encore aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure.*

PRIX DE LA REINTY.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France, ou qui ont été jadis occupées par elle pendant un temps plus ou moins long.

1877.

PRIX BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Conte en vers*. La pièce présentée devra avoir cent vers au moins.

OBSERVATIONS COMMUNES A CES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OÙ LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. l'abbé LOTH, *Secrétaires de l'Académie*.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie, pour le PRIX DUMANOIR, doivent comprendre une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin de l'année où ce prix sera décerné.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à
« l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire
« prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

RECUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-1874.

(Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts,
(Voir le volume de 1848.)

Outre les Mémoires des Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance, l'Académie a reçu les ouvrages suivants :

Blosseville (M. le marquis de). *Les Puységur*. Paris, 1873.

Boutillier (Louis). *Exposé sommaire et méthodique des principes généraux de la géologie*. Rouen, 1872. — *Les Martyrs, tragédie chrétienne*, de E.-J. Stagnelius. Paris, 1855. — *Rapport sur l'histoire de l'homme préhistorique*, par M. J. Bourlet. — *Des enseignements de la géologie et de leur utilité, et autres ouvrages*.

Brierre de Boismont. *Rapport médico-légal sur l'affaire du comte Agnoletti*. Milan, 1873. — *Exposé des travaux du D^r Morel, sur la médecine légale des aliénés*, 1874. — *Examen médico-légal de l'affaire Sandon, pour servir à l'histoire de la folie raisonnée*, 1873.

Buchère *Commentaire de la loi nouvelle sur les titres au porteur perdus ou volés*.

Clos (Dr). *Caractères du péricarpe. La feuille et la ramification dans la famille des ombellifères*.

Coët (E.). *Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église*, 1873.

Croizier (comte de). *La Perse et les Persans*, 1873.

De Lérue. *Revue littéraire et artistique*, 1874.

Delisle (Léopold). *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital*. Paris, 1873.

Ellis (Georges-E.). *Memoir of sir Benjamin Thompson, count Rumford*. (Envoi de l'Académie des arts et sciences de Boston.)

Fabre-Volpelière. *Exposé des manipulations diverses qu'on fait subir à la racine de garance pour la rendre propre à l'industrie, etc.*, 1864.

Foville (Dr Ach.). *Extraits du nouveau Dictionnaire de médecine*.

Gazan (A.). *Notice sur une pierre découverte aux environs de Soulié-Pont (Var). — Constitution physique du soleil*. Antibes, 1873.

Girault (Ch.). *Notes relatives au mouvement de la population dans le Calvados depuis le commencement du siècle*. Caen, 1873.

Gourgues (de). *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*. Paris, 1873. (Envoi du Ministère de l'instruction publique.)

Guillebert (Louis). *La France, le Pape et l'Allemagne*.

Hardy (Michel). *Notice sur M. P.-J. Fèret*. Dieppe, 1873.

Husnot (T.). *Flore analytique et descriptive des mousses du Nord-Ouest*. Paris, 1875. — Excursion de la Société Linnéenne de Normandie en 1873-1874. — *Hepaticæ Galliæ*, n^{os} 1-50. — Collection de mousses, en plusieurs portefeuilles.

La Tourelle. *Etudes historiques sur Cherbourg*. 1873.

Lecadre (Dr Ad.). *Etude sur le mouvement de la population et sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre durant les années 1871 et 1872*. Havre, 1873.

Levasseur (Dr Paul). *Eloge du Dr Duclos*. Rouen, 1873. — *Rapport adressé à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, au nom du Comité de Vaccine*. Rouen, 1873. — *De la Hernie étranglée*. 1874.

Lieblein (J.). *Recherches sur la chronologie égyptienne*. Chistiana, 1873. (Envoi de l'Université de Chistiana.)

Loth (l'abbé J.). *Notice sur M. de Lépinçois* (*Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*).

Marchand (Ch.). *Du lait et de l'allaitement*. 1874.

Marchand (E.). *Mesure de la force chimique contenue dans la lumière du soleil*. — *Climatologie de la ville de Fécamp*. Le Havre, 1874. — *Sur un état minéralogique particulier de la silice*.

Montier (A.). *Recherches sur le commerce et la fabrication, dans le Lieuvin, de toiles dites Rouens-Fleurets-Blancards*. Pont-Audemer, 1874.

Munaret (Dr). *Natice sur Edouard Auber*. Lyon, 1872.

Neymarck (Alfred). *De la nécessité d'un Conseil supérieur des finances*. Paris, 1874.

Pasquier (Victor). *Question soulevée au sujet d'une des plus grandes découvertes de la chimie moderne*. 1873.

Periaux (Nicétas). *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*. 1873-1874.

Picard (Germain). *Violettes et Roses*, 2^e série.

Pierre (Isidore) et E. Puchot. *Nouvelles études sur les acides propionique, butyrique et valérianique*. Caen, 1872.

Quelet (L.). *Champignons du Jura et des Vosges*. 2^e partie. Paris, 1873.

Rolin (L.). *Campagne de 1870-1871. — La Guerre dans l'Ouest*. Paris, 1874.

Rumford. *The complete Works of the count Rumford*. 1870, 1^{er} vol. (Envoi de l'Académie de Boston.)

Saint-Quentin (A. de). *La Guyane française et ses limites vers l'Amazone. — Introduction à l'Histoire de Cayenne*.

Teinturier (Paul). *Travaux à faire chaque mois de l'année dans les jardins et les serres*. 1874.

Thielens (Armand). *Acquisitions de la Flore belge*. Gand, 1874.

Vincent. *Thèses présentées à la Faculté des sciences de Rennes pour le doctorat*. Paris, 1874.



TABLEAU
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,
Pendant l'année 1874-1875.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. RIVIÈRE, *Président*.
M. BUCHÈRE *, *Vice-Président*.
M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
M. L'abbé LOTH, *Secrétaire pour la Classe des Lettres*.
M. VINCENT, *Trésorier*.
M. DE BEAUREPAIRE *, *Bibliothécaire-Archiviste*.

Changements survenus pendant l'année 1873-1874.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, DÉCÉDÉS.

- MM. FRÈRE (Edouard), Conservateur de la Bibliothèque
publique de la ville de Rouen.
DE LÉPINOIS *, Conservateur des hypothèques, à
Rouen.
MÉREAUX (Amédée) *, Compositeur de musique,
rue d'Ecosse, à Rouen.
COLAS (l'abbé), Chanoine de la Métropole, Conserva-
teur du Musée céramique de Rouen.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS.

- MM. PASSY (Antoine) O*, Membre de l'Institut, à Paris.

MM. FÉE O*, Professeur de Botanique à la Faculté de Médecine.

LÉGAL, Docteur-Médecin à Montivilliers.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT ÉTRANGER,
DÉCÉDÉ.

M. QUETELET O*, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

ACADÉMICIENS RÉSIDENTS, NOUVEAUX.

MM FOVILLE (Achille), Directeur-Médecin de l'Asile d'Aliénés de Quatremares, à Sotteville-lès-Rouen.

DE SAINT-QUÉNTIN*, Lieutenant-Colonel du Génie, en retraite, quai de la Bourse, 19.

BOUTILLIER, Géologue, Propriétaire à Roncherolles-sur-le-Vivier, près Rouen.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT, NOUVEAU.

M. MONTIER, Avocat à Pont-Audemer.



TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
<i>Séance publique de l'Académie, du 3 août 1874 :</i>	
<i>Procès-Verbal de la Séance</i>	1
<i>Discours d'ouverture en vers, par M. A. Decorde,</i>	
<i>Président</i>	5
<i>Rapport sur le PRIX BOUCTOT, par M. l'abbé Loth ;</i>	
<i>— lauréat, M. Ch. Lormier</i>	11
<i>Rapport sur le PRIX DE LA REINTY, par M. de</i>	
<i>Saint-Quentin ; — lauréat, M. Enault</i>	38
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Semichon ;</i>	
<i>— lauréat, M. Dumouchel</i>	46
<i>Bonheur et Bien-Être, poésie philosophique, par</i>	
<i>M. F. Deschamps.</i>	54

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Compte-Rendu des travaux de l'Académie pendant</i>	
<i>l'année 1873-1874, pour la Classe des Sciences,</i>	
<i>par M. A. Malbranche, Secrétaire de cette Classe.</i>	63

TABLE DES MATIÈRES.

455.

<i>Expériences électriques avec la bobine de Runkorf,</i> par M. Rivière	64
<i>Histoire des Etablissements d'Aliénés de la Seine-Inférieure et des Médecins qui les ont dirigés,</i> par M. le Dr Foville	<i>ibid.</i>
<i>Moyens de combattre l'Alcoolisme,</i> par le même.	65
<i>Rapport,</i> par le même, <i>sur des ouvrages offerts</i> par M. le Dr Rousselin	67
<i>Rapport sur la Hernie étranglée,</i> par M. le Dr Paul Levasseur	68
<i>Rapport,</i> par M. le Dr Blanche, <i>sur divers ouvrages</i> <i>de Géologie, offerts</i> par M. Boutillier	69
<i>Histoire de la Géologie, Discours de réception,</i> par M. L. Boutillier	70
<i>Réponse à ce Discours,</i> par M. Decordé, <i>président.</i>	71
<i>Rapport,</i> par M. le Dr Levasseur, <i>sur un ouvrage de</i> <i>M. Légal : Essai sur les Fièvres intermittentes de</i> <i>la Basse-Seine</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport,</i> par M. Homberg, <i>sur un Mémoire de</i> <i>M. Bonnet, concernant la culture de la truffe.</i>	72
<i>Rapport,</i> par M. Verrier, <i>sur un travail de M. de la</i> <i>Logère, relatif au moyen de préserver les vignes de</i> <i>la gelée</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport,</i> par le même, <i>sur un concours ouvert par le</i> <i>marquis d'Ouche, pour la découverte d'un moyen</i> <i>infaillible de constater la mort</i>	73
<i>Rapport,</i> par M. Malbranché, <i>sur un travail de</i> <i>M. Marchand, membre correspondant, concernant</i> <i>la climatologie de Fécamp</i>	<i>ibid.</i>
<i>Publications relatives à la Botanique,</i> par M. Busnot, <i>ancien lauréat de l'Académie.</i>	76

<i>Notices nécrologiques</i> , par M. Malbranche, sur M. Antoine Passy, <i>membre correspondant</i> .	76
— sur M. Quetelet, <i>membre correspondant</i> .	78

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS
SES ACTES.

<i>Saint-Yon, Quatre-Mares et les Médecins aliénistes de la Seine-Inférieure ; Discours de réception</i> , par M. le Dr Foville	83
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Decorde, <i>président</i> .	110
<i>Histoire de la Géologie, Discours de réception</i> , par M. Boutillier.	124
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Decorde, <i>président</i> .	159

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Belles-Lettres et des Arts, pendant l'année 1873-1874</i> , par M. l'abbé Loth, <i>secrétaire de cette Classe</i>	173
<i>Description des plaines équatoriales de l'Amérique et leur colonisation : Discours de réception</i> , par M. de Saint-Quentin	175
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Decorde.	<i>ibid.</i>
<i>Un procès de main-morte en Franche-Comté en 1772</i> , par M. Buchère	176
<i>Les Plaids à masse</i> , par M. Gosselin	177
<i>Etude biographique et littéraire sur le poète normand Marbeuf</i> , par M. de Duranville	<i>ibid.</i>
<i>Les Derniers Etats de la Province de Normandie, de 1643 à 1655</i> , par M. de Beaurepaire.	<i>ibid.</i>
<i>Notice sur l'Edicule de la Fierie à Rouen</i> , par M. De Lérue.	<i>ibid.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

457

<i>Bonheur et Bien-Être, poésie, par M. F. Deschamps.</i>	178
<i>Traduction en vers français de deux pièces de poésie provençale, par M. de Saint-Quentin</i>	<i>ibid.</i>
<i>Discours d'ouverture en vers, pour la séance publique, par M. Decorde</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapports sur les PRIX BOUCTOT, DE LA REINTY et DUMANOIR, par MM. l'abbé Loth, de Saint-Quentin et Semichon</i>	180
<i>Etude sur la Basilique de Saint-Clément à Rome, par M. Paul Allard.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Les Assemblées provinciales en Normandie sous Louis XVI et au commencement de la Révolution française, par M. Semichon.</i>	180
<i>Les Compagnons de route, pièce de vers, par M. De Lérue.</i>	182
<i>Le Manoir de Bedane, près Rouen, par M. Gosselin.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Découvertes archéologiques faites à Cailly et au cimetière de l'église Saint-Laurent, à Rouen; Communication de M. l'abbé Cochet.</i>	184
<i>Rétablissement, dans l'église Notre-Dame du Havre, de l'építaphe des frères Raoulin; Communication de M. l'abbé Cochet</i>	184
<i>Rapport, par M. Danzas, sur le livre de M. Haug, concernant le Brahmeisme dans l'Inde.</i>	185
<i>Compte-Rendu, par M. de Beaurepaire, de divers ouvrages offerts par M. de Saint-Quentin.</i>	186
<i>Rapport, par M. Buchère, sur un livre de M. Perrault, intitulé : les États, le Parlement de Franche-Comté et la Conquête de 1638</i>	186
<i>Rapport, par le même, sur l'état de l'Instruction primaire dans le département du Jura (Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation du Jura.</i>	187

<i>Rapport sur un ouvrage de M. le marquis de Blossville, membre correspondant : Les Puysegur, par M. Robert d'Estaintôt.</i>	188
<i>Rapport, par le même, sur l'ouvrage de M. de Beaurepaire : Recherches sur l'Instruction publique dans le Diocèse de Rouen avant 1789.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport, par le même, sur un travail de M. Montier, concernant la fabrication et le commerce des toiles de lin dans le Lieuvin, aux deux derniers siècles.</i>	189
<i>Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes et les Mémoires de l'Académie de Dijon, par M. de Duranville.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapports, par M. De Lérue, sur des ouvrages offerts par MM. Neymark et le Dr Duchesne, et sur les publications des Sociétés académiques du Var et de Saint-Quentin</i>	190
<i>Notice nécrologique sur M. de Lépinois, membre résident, par M. l'abbé Loth.</i>	192
<i>Notice sur M. Edouard Frère, membre résident, par le même.</i>	204
<i>Notice sur M. Amédée Méreaux, membre résident, par le même.</i>	209

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS
SES ACTES.

<i>Les Plaines équatoriales de l'Amérique, Discours de réception, par M. de Saint-Quentin</i>	215
<i>Réponse à ce Discours, par M. Decorde, président.</i>	254
<i>Les derniers Etats de la province de Normandie, par M. de Beaurepaire</i>	269
<i>Notes sur les Etats de Normandie de 1643, tirées des Mémoires du président de Monville</i>	328

<i>Nomination, par les Etats de Normandie, d'une Commission pour porter au roi le cahier de l'Assemblée; Extrait des Archives du Tabellionage de Rouen.</i>	333
<i>Un Procès de main-morte en Franche-Comté, en 1772, par M. Buchère.</i>	337
<i>Le Poète Pierre de Marbeuf, par M. de Duranville.</i>	366
<i>L'Edicule de la Fierie, ou Besle de la Basse-Vieille-Tour, à Rouen, par M. De Lérue.</i>	384
<i>Les Pluids à Masse, par M. Gosselin.</i>	397
<i>Le Brahmeisme et les Brahmes dans l'Inde, par M. Danzas.</i>	417
<i>Poésies provençales, par M. de Saint-Quentin.</i>	437
<i>Prix proposés pour les années 1874, 1875 et 1876.</i>	445
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1873-1874.</i>	448
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1874-1875.</i>	452

